HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.

TOME VINGT-TROISIÈME.

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE,
DÉDIÉE AU ROI,
PAR

M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-TROISIÈME.

Depuis l'élection d'Innocent XI, en 1676 ; jusqu'au Pontificat de Clément XI, en 1700.



A MAESTRICHT,
De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.
M.DCC.XCI.

Avec Approbation.

SOMMAIRES

DU VINGT-TROISIEME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.

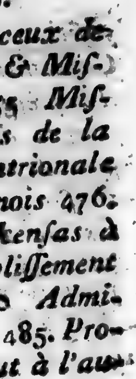
LIVRE QUATRE-VINGT-UNIEME.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIEME.

Quiétisme renouvellé en France 350. *Œuvres mystiques du Père la Combe & de Madame Guyon* 351. *Conduite & caractère de cette Dame* 355. *Conférences d'Issi* 360. *Articles d'Issi* 362. *Attestation de M. Bossuet en faveur de Madame Guyon* 366. *Déclaration de cette Dame, au lit de la mort* 368. *Fanatiques appellés Chevaliers de l'Apocalypse* 370. *L'Année Chrétienne de Letourneux & la Dévotion à la Sainte Vierge par Baillet, mises à l'*Index 371. *Querelle des Bollandistes avec les Carmes* 376. *Prétentions d'un Religieux de la Charité* 379. *Décrets de l'Inquisition d'Espagne & du S. Siège* 380. *Louis XIV confirme la révocation de l'édit de Nantes* 382. *Edit de* 1695, *par le même Monarque* 383. *Quelques Evêques François déferent au Pape un ouvrage posthume du Cardinal Sfondrat* 384. *Le Pontife refuse de prononcer* 386. *L'assemblée du Clergé de France fait le même refus* 389. *Ex-*

Fin des Sommaires.







HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.

Depuis le commencement du Pontificat d'Innocent XI en 1676, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

TAndis que l'Evangile faisoit les progrès les plus merveilleux parmi les sauvages & les anthropophages ; une simple fille, une vierge délicate, & à peine sortie de l'enfance, donna au monde Chrétien le spectacle d'un triomphe de la grace aussi merveilleux, & pour le moins aussi touchant. La chose est si extraordinaire, & présente une face d'abord si romanesque, que si quantité de personnes d'un sens exquis, & l'un de nos grands Magistrats en particulier n'en avoient pas été persuadés, après de très-

exactes recherches; nous n'aurions jamais pu nous déterminer à lui donner place, dans un ouvrage aussi grave que celui-ci. Mais au moyen de ces perquisitions, on a rassemblé jusqu'à trente-huit lettres, qui forment une correspondance de huit ans bien suivis entre cette fille admirable & son directeur, le Père Luc de Bray, & qui d'ailleurs portent un caractère à l'épreuve de la plus sévère critique. Le caractère même de ce directeur, Cordelier desservant de la paroisse de la Trinité, à Château-Fort, près Versailles, connu généralement de son temps pour un homme très intérieur & très-sage, le met également à l'abri de tout soupçon.

Cette fille extraordinaire naquit à Paris, en 1649, de parens illustres, qui occupoient les premiers rangs à la Cour, sans qu'on puisse, avec une certitude absolue, articuler leur nom : mais on a prétendu avec assez de vraisemblance, que c'étoit le grand nom de Montmorenci. Vers l'an 1666, cette maison perdit une demoiselle âgée d'environ quinze ans, qu'elle crut avoir été enlevée & mise hors d'état de donner de ses nouvelles; & ce fut justement à cette époque, que la vierge magnanime dont il est ici question, & qui avoit le même âge

de quatorze à quinze ans, s'échappa du ſein de ſa famille, pour éviter un mariage contraire à la conſécration qu'elle avoit déja faite de ſa perſonne au divin époux. Bien plus, on voit par ſa correſpondance avec ſon directeur, & particuliérement par la cinquième lettre du Père de Bray, que toutes les perſonnes qui tenoient à elle par les liens du ſang ou de l'affinité, tenoient pareillement à la maiſon de Montmorenci. Mais ce Père avoit le ſecret ſous le ſceau de la confeſſion; & jamais il ne crut pouvoir le révéler. La famille, après avoir fait toutes les perquiſitions poſſibles, ſans rien découvrir, craignit de donner plus de célébrité à cet enlévement prétendu, & jugea que le mieux étoit d'étouffer à jamais une affaire de cette nature. D'ailleurs, on ne parla de cette fille ſingulière, au moins à la Cour, qu'en 1694; c'eſt-à-dire trente-quatre ans après ſa diſparution; ſans qu'on ſût encore où elle habitoit. Il eſt néanmoins conſtant, qu'alors elle y fit du bruit. La Baumelle, peu crédule ou peu croyant, en fait mention lui-même, dans la vie de Madame de Maintenon. Il eſt vrai qu'il plaiſante beaucoup ſur ces lettres; mais Proteſtant, & Proteſtant ſans mœurs, il

n'étoit pas fait pour les goûter : aussi voit-on, par la manière même dont il en parle, qu'il ne les avoit pas lues.

Après le sacrifice de son nom de famille, elle n'en voulut point porter d'autre que celui de Jeanne-Marguerite, qu'elle avoit reçu avec la grace du baptême. Elle s'en tint même au nom de Jeanne, dont son père l'appelloit dans son enfance, comme elle nous le dit dans sa septième lettre. Dès les premières lueurs de la raison, Dieu prévint cette ame privilégiée des bénédictions les plus abondantes. Elle y correspondit avec tant de fidélité, qu'elle avoit acquis, non seulement une vraie piété, mais une vertu mâle & magnanime, à l'âge où les autres enfans sont à peine instruits des premiers devoirs du Chrétien. Elle n'eut pas plutôt connu l'excellence de la virginité, qu'elle consacra pour toujours la sienne au Seigneur. Au moins est-il sûr qu'elle en fit le vœu, avant l'âge de quatorze ans, où l'on commença à lui parler de mariage. On pressent bien que toutes les instances de ses parens furent inutiles. Ils l'envoyerent passer quelque temps chez une tante dont elle respectoit la vertu, & qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit. La jeune personne, qui

avoit ſes vues, montra moins de réſiſtance à ces nouvelles ſollicitations; & cependant elle pratiquoit ſes exercices de piété, avec plus d'aſſiduité que jamais. La tante ne la contrarioit point, dans l'eſpérance de s'infinuer peu à peu dans ſon eſprit, & de l'amener enfin à ſon but. Elle pouſſa la complaiſance juſqu'à lui permettre d'aller en pélerinage au Mont-Valérien. Ce pélerinage ſe fit en effet : mais tout ſingulier qu'il auroit dû paroître pour une perſonne de cet âge & de cette qualité, il s'en falloit bien qu'il préſentât l'idée de celui auquel il préludoit.

La jeune vierge, après avoir renouvellé ſon vœu au pied de la Croix, pria le divin époux, avec une grande effuſion de larmes, & de la ſouſtraire au danger de lui devenir jamais infidèle, & de lui ſuggérer les moyens de vivre déſormais en épouſe inconnue & crucifiée avec lui; remettant ſon corps & ſon ame entre ſes mains, & s'abandonnant pour toujours aux ſoins de ſa providence. L'eſprit tout plein de ces penſées, & le cœur embraſé des ardeurs qu'elles allumoient, elle quitte les ſtations ſacrées, & reporte ſes pas, encore incertains, vers le bois de Boulogne. Mais elle ne fut pas à l'Abbaye de Longchamp, qu'elle

ſe ſentit fortement inſpirée d'entrer dans l'Egliſe. Là, elle congédie pour quelque heure les gens de ſa ſuite, ſous prétexte qu'il lui reſtoit encore beaucoup de prières à réciter; & dès qu'elle les voit diſparoître, elle s'enfonce d'un autre côté, dans la partie la moins fréquentée du bois. Elle ſuivoit à tout haſard un ſentier détourné, quand elle rencontra une pauvre femme, qui lui demanda l'aumône. Elle forme ſon plan, & le met ſur le champ à exécution. Elle changea de vêtemens avec cette mendiante, lui laiſſa ſes habits & tous ſes joyaux, ſe revêtit de ſes haillons, barbouilla de terre ſes mains & ſon viſage, pour ſe groſſir les traits & ſe défigurer, autant qu'il étoit poſſible. Elle tourne enſuite du côté opposé à celui où ſe devoient faire les premières recherches, & marche nuit & jour, juſqu'à une campagne ſituée près de la Seine, au deſſus de Paris. Cependant elle fut rencontrée par des Eccléſiaſtiques charitables, qui touchés de ſa jeuneſſe, & des dangers que lui faiſoit courir ſa figure malgré ſes haillons, la mirent en ſervice chez une femme riche & ſûre pour les mœurs.

C'étoit une dévote, fort régulière dans ſa propre conduite; mais plus rigide en-

core à l'égard des autres, revêche, impérieuſe, d'humeur acariâtre & tracaſſière, qui ne pouvoit garder ni laquais, ni ſervante. Jeanne ou Marguerite, puiſque nous n'avons à choiſir qu'entre ſes noms de baptême, entra ſur le pied de femme de chambre. Mais comme aucun domeſtique ne tenoit dans cette maiſon; bientôt elle ſeule, à l'âge de quinze ans, tint lieu de femme de chambre, de cuiſinière & de laquais même. Outre ſon ardeur pour la Croix & la pénitence, elle goûtoit d'autant mieux celle-ci, qu'elle ne laiſſoit, ni curieux, ni curieuſe autour d'elle, & mettoit ſon ſecret plus à couvert. Elle ſoutint avec une douceur inaltérable juſqu'à la mort de ſa maîtreſſe; c'eſt-à-dire pendant neuf à dix ans, tous les travaux, toutes les contradictions, tous les caprices & toutes les rebuffades imaginables. De manière que l'intraitable maîtreſſe en fut à la fin ſi confuſe, qu'elle lui en demanda publiquement pardon à l'article de la mort, & voulut abſolument l'en dédommager par une gratification de quatre mille francs, outre le paiement de ſes gages dont elle n'avoit juſques-là preſque rien touché. Jeanne confuſe elle-même, ne ſavoit quelle contenance faire, pendant

cette réparation. Mais elle eut beau réclamer, & refuser cette largesse, la mourante insista plus fortement encore, & commanda formellement à son héritier de forcer Jeanne à recevoir la somme entière, qui, avec les gages, montoit à six mille francs. Il la contraignit en effet à tout recevoir : mais dès le même jour, elle la distribua aux pauvres, à la réserve d'une modique partie de ses gages.

L'attrait même de la vertu peut nous rendre inconsidérés. A peine la vertueuse inconnue eut-elle réfléchi sur les suites d'une libéralité si extraordinaire pour une domestique, qu'elle sentit vivement le danger qui en résultoit contre l'obscurité où elle avoit à cœur, sur toute chose, de se tenir ensevelie, & résolut de s'en tirer au plutôt. Comme elle revenoit de l'enterrement de sa maîtresse, & ne songeoit plus qu'aux moyens d'exécuter sa résolution, elle vit passer le coche d'eau pour Auxerre. Elle s'y jette à l'instant, arrive dans cette ville, & cherche une condition, que son heureuse physionomie & son attrait pour l'abjection lui eurent bientôt fait trouver. Elle tomba néanmoins chez un artisan distingué & fort honnête homme, qui étoit tout à la fois menuisier & sculpteur. Le Ciel menoit,

pour ainsi dire, par la main cette ame privilégiée ; & dans chacun des séjours qu'il lui assignoit, il la disposoit successivement à remplir toutes les vûes qu'il avoit sur elle.

Déja elle savoit assez bien le dessein, pour se rendre utile à son nouveau maître : mais elle en apprit à manier le rabot & le ciseau, par le conseil d'un sage Confesseur de l'Ordre de S. Benoît, à qui elle avoit communiqué son projet de vivre à jamais éloignée du commerce des hommes, & qui lui fit sentir de quelle ressource lui seroient ces exercices manuels. Elle apprit encore au même lieu, à faire des horloges de bois. Elle ne demeura néanmoins qu'une année à Auxerre, au bout de laquelle son Confesseur étant mort, elle n'en retrouva point à qui elle pût s'ouvrir, & revint à Paris, où elle espéroit trouver plus de secours pour la piété. Elle se croyoit assez changée enfin, pour n'y être pas reconnue. Avant son départ, elle avoit encore donné aux pauvres ce qu'elle avoit d'argent, & fit ce second voyage en demandant l'aumône. Elle demeura quelque temps à Paris, confondue avec les pauvres mendians, & uniquement occupée des pratiques de la piété & de la pénitence. Elle

ne demandoit chaque jour, que ce qui lui étoit néceſſaire pour vivre ce jour-là. Un jour qu'elle étoit à la porte d'une Egliſe, elle demanda humblement l'aumône à la maîtreſſe d'école de Château-Fort, fille pieuſe & charitable, formée par le Père Luc de Bray. Il y a une eſpèce de ſympathie entre les ames qui ſont tout à Dieu. Au premier aſpect de cette jeune & modeſte mendiante, la vertueuſe maîtreſſe ſentit un vif attendriſſement, & crut voir en elle quelque choſe d'extraordinaire. Elle s'arrêta, elle l'interrogea, & entre autres queſtions, lui demanda ſi c'étoit pour cauſe d'infirmité qu'elle mendioit. Jeanne ne répondit autre choſe, ſinon qu'elle ſe croyoit dans l'ordre de Dieu, en agiſſant ainſi. Cette réponſe plut à la maîtreſſe, & redoubla ſon intérêt : elle dit à la jeune mendiante, que dans l'état de foibleſſe où elle la voyoit, l'air de la campagne lui feroit du bien, & lui propoſa de l'y emmener avec elle. Jeanne connoiſſoit de réputation le mérite du Père de Bray, qui venoit de temps en temps à Paris, faire des exhortations privées à des Religieuſes, avec une onction dont elles étoient ſinguliérement édifiées. Dans le déſir de l'entendre, & de prendre ſes conſeils, elle conſentit à ſuivre la maîtreſſe d'école.

Jusqu'ici sur-tout, on trouvera de la différence entre notre récit & la vie imprimée de cette illustre inconnue; non pas toutefois pour le fond des choses, mais pour l'ordre des faits, & dans quelques circonstances qui n'ôtent rien à la vérité de l'histoire même. C'est que nous avons cru devoir ajouter foi aux collections manuscrites d'observateurs actifs, circonspects, judicieux, & qui n'ont d'autre intérêt que celui de la vérité, plutôt qu'à un livre qui n'inspire pas à beaucoup plus la même confiance. Quiconque ment en un point, peut mentir en bien d'autres, & ne mérite plus de croyance que dans les choses où il se trouve d'accord avec des auteurs plus croyables. Or le moindre reproche qu'on puisse faire à l'auteur de celui-ci, c'est qu'il a travaillé d'imagination. Malheureusement encore, il ne l'a pas noble. Et qui pourroit, sans porter ce jugement, l'entendre placer une jeune demoiselle, qu'il suppose de la maison de Montmorenci, dans une voiture publique, au bureau des coches de Versailles; non pas après qu'elle se fut dérobée aux grandeurs du siècle, mais quand il étoit question de la produire à la Cour, pour un établissement assorti à sa naissance? Mais ce n'est là qu'un ridicule,

indifférent à la Religion : en voici d'une autre espèce. Quoi de plus ſuſpect, & de plus analogue à la nouveauté, que de lui faire dénigrer, par de pieux gémiſſemens, tant les directeurs d'une Société pourſuivie juſqu'après le trépas par certains novateurs, que l'auteur des *Maximes des Saints*, qui leur eſt pareillement odieux, & pour la même cauſe? Quoi de plus téméraire, & en même temps de plus mal-adroit, ou de plus propre à trahir *l'incognito* que prétend garder l'anonyme Jacobin dans ſon livre, que de s'y élever lui-même contre l'immaculée Conception de Marie? Le voici, cet excès de témérité & de vertige, qui toutefois ne doit pas ſurprendre : quand on fronde en un point les anathêmes du Siège Apoſtolique, il n'eſt pas étonnant qu'on les fronde en tout. Le biographe anonyme canoniſe les Religieuſes de Port-Royal, qui au lit de la mort *avoient plus d'éloignement que jamais de la ſignature du formulaire*; & n'abjurant pas moins le bon ſens que la Foi, il applaudit au fanatiſme qui leur fit dépoſer ſur la poitrine de l'une de leurs ſœurs qui venoit de mourir, un appel à J. C. contre les Paſteurs de ſon Egliſe, avec charge de le préſenter dans l'autre monde à

Vie de la Solitaire des Rochers, imprimée en 1787, p. 13 & 28.

son Tribunal redoutable. Ainsi tendoit-il sourdement à faire honneur à son hérétique parti, d'un prodige d'abnégation, le plus étonnant de son siècle. C'eût été en effet un assez beau sujet de triomphe, qu'une jeune Montmorenci, qui se dérobe à toutes les grandeurs du siècle, & va s'enterrer dans un désert inconnu, pour s'y faire Janséniste. Mais qui seroit assez dépourvu de bon sens, pour croire à cette chimère? Il la faut reléguer avec tant d'autres fictions de même espèce, dans l'Eglise de Port-Royal & d'Utrecht, qui avouant par-là l'impuissance où elle est de produire les vrais Saints, s'efforce en toute rencontre de les ravir à l'Eglise Romaine.

Ce fut à Château-Fort que l'illustre Jeanne prit la résolution de vivre, non seulement inconnue au monde, mais crucifiée au monde, & déja retranchée du commerce du monde. Cependant le Père de Bray désapprouva d'abord que la maîtresse d'école se fût chargée de cette inconnue; qui peut-être, lui dit-il, vous jouera, comme vous l'avez déja été par d'autres aventurières. Non, mon Père, lui répondit-elle, il n'y a sûrement rien à craindre pour celle-ci: vous en serez content, quand vous l'aurez vue. Elle a

quelque chose de surnaturel dans la physionomie; c'est la figure & l'air de recueillement d'un Ange. Il est impossible que vous n'en soyez pas frappé, comme je l'ai été moi-même. En effet, dès qu'il lui eut parlé, il la regarda comme un Ange revêtu d'un corps mortel, prit tous les sentimens d'un père pour sa fille en J. C. & se chargea de sa conduite, en s'humiliant devant le Seigneur, qui commettoit à ses soins une ame si précieuse.

On ne sait pas combien de temps elle fut à Château-Fort, ou dans le voisinage: mais elle y passa un temps assez long, pour apprécier le mérite du Père de Bray, à qui elle accorda une entière confiance, que ne diminua point sa fuite au désert, & qui dura autant que vécut ce vertueux directeur. Long-temps elle lui parla de son attrait pour une solitude ignorée de tous les humains, sans pouvoir jamais l'amener à lui donner son approbation. Mais il fut attaqué d'une maladie, que tout le monde crut mortelle, & qui dura long-temps; en sorte qu'elle fut obligée de prendre un autre Confesseur. Indépendante alors du Père de Bray, & plus attirée que jamais par l'esprit de Dieu, qui vouloit en pleine liberté, pour ainsi dire, lui parler au cœur, elle par-

tit pour aller chercher une solitude ignorée de tous les hommes. Elle fut environ deux années sans en trouver une qui la fixât : elle parcourut différentes provinces, où depuis on a fait rechercher le lieu de sa retraite. Mais si l'on avoit mieux lu ses lettres, déja tombées entre les mains de plusieurs personnes, on ne se seroit pas donné tous ces mouvemens inutiles, qui occasionnerent même une dépense considérable. On y auroit vu, que les deux solitudes qu'elle a occupées successivement, n'étoient qu'à trente lieues de distance l'une de l'autre; que la dernière étoit à dix lieues des limites d'Espagne, & à quarante de Note-Dame de Mont-Serrat, pélerinage célèbre que fit cette solitaire, & qui est en Catalogne : sur quoi l'on auroit conclu nécessairement, que ce désert ne pouvoit être que dans les monts Pyrénées, vers la partie orientale de leur vaste chaîne.

La solitaire des Pyrénées avoit environ quarante-cinq ans, lorsqu'elle se fixa dans le réduit sauvage, qu'elle nomme dans ses lettres la solitude des Rochers. C'étoit un petit espace, de forme pentagone, environné de cinq rochers qui formoient une espèce de croix, & qui en rendoient le centre inaccessible, ou du

moins invisible. Du pied de l'un de ces rochers, plus élevé que les autres, sortoit une source de très bonne eau ; & son sommet formoit comme un observatoire, pour découvrir les curieux qui voudroient s'en approcher. Il y avoit au bas trois grottes, dont l'une étoit un souterrain tortueux & fort profond, qu'elle choisit pour sa cellule ; les autres lui tinrent lieu de chapelles. Cette solitude étoit éloignée d'une grande demi-lieue de tout chemin, & environnée d'une épaisse forêt, ou plutôt d'un hallier si fouré, que pour y parvenir, il falloit se traîner longtemps sous les ronces & les épines, par un sentier qui ne sembloit praticable qu'aux animaux sauvages. L'intrépide solitaire n'y rencontra cependant point de bêtes féroces, si ce n'est un ours, qui eut plus peur qu'elle. Mais il y avoit beaucoup de cerfs, de chamois & de lapins. Il y avoit aussi des arbrisseaux, qui portoient des fruits assez ressemblans, pour le goût & la couleur, à des prunes de damas violet. Les rochers étoient couverts de néfliers, dont les fruits étoient fort gros & fort bons. Le froid y étoit supportable, au cœur même de l'hiver ; & la chaleur s'y trouvoit tempérée par la fraicheur des rochers, ou des bois qui les environnoient.

Ce fut-là que cette fervente épouse de J. C. se trouvant absolument seule avec son divin époux, tous les vœux de son cœur furent enfin satisfaits. Affranchie de la captivité du monde, elle chantoit les bienfaits de son libérateur, avec tous les transports d'Israël tiré de la terre barbare d'Egypte, ou de Babylone. Toutes ses pensées, tous les mouvemens de son cœur n'étoient que des élans d'amour & des effusions de tendresse, pour le Seigneur qui remplissoit toute la capacité de son ame. On ne peut revoir l'expression de ces sentimens dans ses lettres, sans ressentir au moins quelque étincelle du feu divin qui la consumoit.

Il lui restoit cependant quelque embarras, pour la fréquentation des Sacremens, & pour la Messe des jours de précepte. Ce dernier article fut le moins inquiétant. Dans le voisinage de sa forêt, il y avoit deux Abbayes, l'une d'hommes d'un côté, & de l'autre une de filles. Pour se faire moins remarquer, elle alloit tantôt dans l'une, & tantôt dans l'autre, pour la Messe & l'office des jours de fêtes. Elle se proposoit aussi de prendre un Confesseur dans l'Abbaye d'hommes : mais elle y trouva ce qu'elle ne cherchoit point, c'est elle-même qui s'en

exprime ainsi dans ses lettres, & n'y trouva pas, au moins d'abord, ce qu'elle cherchoit. Car par la suite elle s'adressa de temps en temps à l'un de ces Religieux, nommé Laumonier, & en fut très-contente. Elle fit de nouvelles recherches ; & trouva dans le canton un bon Curé, âgé de cinquante-huit ans, qui entendoit ses fautes, & n'en demandoit pas davantage. Elle sentit alors qu'elle avoit besoin de conseils, & recourut aux lumières du Père de Bray, à qui toutefois elle n'écrivit qu'en tremblant, & par une voie indirecte, dans la crainte qu'il ne fût plus en vie. Cette lettre, datée du 12 Janvier 1693, est la première de leur correspondance, qui a duré jusqu'à la fin de l'année 1699, où mourut le Père de Bray. La solitaire se servoit d'un voiturier, homme simple & sûr, pour porter ses lettres & rapporter les réponses ; & de quelque peu d'argent que son charitable directeur avoit l'attention de lui envoyer de temps en temps, pour acheter les choses indispensablement nécessaires, qu'elle ne pouvoit se procurer autrement. Telles étoient quelques outils de menuisier & de sculpteur, qui servoient à diversifier ses occupations ; des aiguilles, du fil & quelques morceaux de toile, ou d'étoffe,

pour entretenir ses vêtemens, bien simples sans doute, mais toujours propres, quand elle paroissoit à l'Eglise. Pour ce qui est de la nourriture, elle alloit deux fois la semaine demander l'aumône dans les deux Abbayes de son voisinage, jusqu'à ce qu'elle se fût accoutumée à ne plus manger de pain. Elle ne vécut plus alors que de racines & de fruits sauvages, comme prunes, cornouilles, néfles, cormes, fênes, châtaignes & noisettes. Encore se reprochoit-elle ces chétives provisions, comme une abondance qui lui ôtoit le mérite de la pauvreté.

Ce n'est pas-là ce qui paroîtra le plus terrible : mais quelle situation plus effrayante, que celle d'une femme absolument seule, & sans abri, durant les ténèbres sur-tout, au milieu d'une forêt, où l'oreille n'est frappée que des courses & des cris de mille animaux sauvages! Et dans les plus beaux jours même, quel tourment que l'ennui, durant les semaines, les mois & les années entières! Que faire chaque jour entre quatre rochers, depuis l'aurore jusqu'à la chute du soleil? Mais si l'homme animal ne conçoit pas les choses de Dieu ; affranchie de l'illusion des sens, & déja participant à la condition des purs im-

Lettre du 17 Oct. 1694.

mortels, notre divine solitaire passoit des trois & quatre heures, & quelquefois les journées entières, abîmée, comme un séraphin, dans la contemplation du bien suprême, & l'ame submergée dans un océan de délices.

Bien éloignée toutefois de jamais tenter le Seigneur, & de compter sur des faveurs dont elle se réputoit souverainement indigne, elle s'étoit prescrit un ordre du jour, qu'elle suivoit ponctuellement, lorsque les transports du divin amour ne ravissoient pas son ame, jusqu'à lui ôter sa présence d'esprit. Elle se levoit à cinq heures en toute saison, faisoit la prière du matin jusqu'à six, & la terminoit par l'heure de primes; après quoi, si elle n'alloit pas à la Messe, elle l'entendoit en esprit, & lisoit quelques chapitres de l'écriture sainte jusqu'à huit heures. Elle donnoit ensuite environ deux heures au travail des mains, soit à raccommoder ses hardes, soit à la menuiserie & à la sculpture, soit à la culture d'un petit jardin qu'elle s'étoit fait près de son habitation. Sur les dix heures, elle récitoit tierce, sexte & none, puis se mettoit en la présence de Dieu aux pieds de son Crucifix, pour examiner ses fautes & ses moindres négligen-

ces, ses intentions, sa correspondance à la grace, & ses progrès dans les voies de Dieu, avec toute l'exactitude & la sévérité que l'on peut présumer d'une ame si pure. Elle s'imposoit des pénitences, pour tout ce qui lui paroissoit faute. Ces exercices duroient deux heures. A midi, elle prenoit sa réfection, qui étoit la seule de la journée, puis une sorte de récréation, qui consistoit, quand il faisoit beau, à se promener sur ses rochers, en admirant la grandeur de Dieu dans les ouvrages de la nature, & en chantant quelques cantiques. Elle faisoit ensuite une lecture, le plus souvent dans l'Imitation de J. C. puis une prière affectueuse où elle exposoit à Dieu ses besoins, sans lui rien demander que l'accomplissement de son bon plaisir, & reprenoit le travail des mains jusqu'à quatre heures. Alors elle disoit les vêpres, puis le chapelet, qui étoit accompagné & suivi de méditations, ou de contemplations, qui la menoient jusqu'à huit heures; temps où elle visitoit un Calvaire qu'elle s'étoit pratiqué, & acquittoit les pénitences qu'elle s'étoit imposées. A neuf heures, elle se retiroit dans la grotte qui lui tenoit lieu de cellule, & qu'enfin son directeur l'obligea de boiser, à cause de

l'humidité. Elle faisoit la prière du soir, & l'examen ordinaire de conscience, puis se couchoit pour reposer jusqu'à onze heures. Elle se relevoit alors, pour dire les matines qu'elle savoit par cœur, & pour méditer, ou contempler jusqu'à deux heures. Elle se recouchoit ensuite jusqu'à cinq heures. Pour régler ainsi l'emploi de son temps, elle s'étoit fait une horloge, dont le timbre même étoit de bois. Son habileté pour tous les ouvrages de main étoit prodigieuse.

Madame de Maintenon, qui avoit beaucoup d'estime pour le Père de Bray, & qui s'adressoit quelquefois à lui pour la confession, en hérita un Crucifix de bois de cormier, tout d'une pièce, que cette solitaire merveilleuse s'étoit plu à finir pour son directeur, & qui fit l'admiration des plus habiles ouvriers. Cette pièce inestimable à tant d'égards fut donnée aux Capucines de Paris, où elle se voit encore, avec le titre de son authenticité, appliqué en caractères fort lisibles au revers de la Croix. Il n'en est pas ainsi des lettres de la solitaire, dont avoit pareillement hérité Madame de Maintenon. Quelques recherches qu'on ait faites pour en découvrir les originaux, on n'y est point encore parvenu. Mais on en a des copies,

qui portent presque en tout un caractère de vérité, qui persuade les plus difficiles critiques, & que le plus habile imposteur n'auroit jamais pu contrefaire. Il falloit nécessairement avoir passé par les voies extraordinaires & sublimes qui sont expliquées dans ces lettres, pour les rendre avec l'onction & l'énergie, & tout à la fois l'exactitude & la simplicité qui s'y rencontrent. Nous avons mis quelque restriction; & le simple bon sens suffit pour justifier ce point de critique. Et qui ne reconnoitroit point l'imposture, & la secte même d'où part l'imposture, ou la supposition, dans les impertinences qu'on fait écrire par une personne si sainte, sur le compte du Père Guilloré, Jésuite, qui a joui de la plus haute réputation de sagesse & de vertu, parmi tous les orthodoxes de son temps? Est-il moins contraire au bon sens, d'attribuer à une simple fille la longue lettre, qu'on pourroit appeller un traité dogmatique & critique, sur le trop fameux livre de l'infortuné Fénélon; c'est-à-dire sur les profondeurs & les subtilités de la Théologie la plus abstruse? Mais ce champ étoit propre à recéler, jusqu'au moment d'éclater avec avantage, les éloges de quelques dévots rebelles à l'Eglise, & quelques asser-

tions entortillées, qui ne sentent que trop les nouveautés proscrites, & que nous n'entreprendrons pas de débrouiller. Ici l'on ne doit que nourrir la piété du lecteur, qui attend avec impatience la suite d'un article si propre à l'édifier.

Outre le Crucifix travaillé pour le Père de Bray, la solitaire en fit trois autres pour sa solitude; un petit de six pouces, qu'elle portoit en tous lieux, caché sur sa poitrine; un de trois pieds, qu'elle avoit placé dans sa cellule, pour faire à ses pieds ses exercices journaliers de dévotion; & un troisième haut de six pieds, fait du bois d'un tilleul que le tonnerre avoit abattu dans la forêt. Elle avoit érigé celui-ci sur une plate-forme, environnée de rochers, qui lui représentoient le Calvaire. Le reste de ses effets n'est pas moins intéressant; & l'on ne sauroit guère douter que le dénombrement n'en soit aussi bien reçu. Voici donc l'inventaire exact de ce pauvre & inappréciable mobilier. C'est le compte même que la solitaire en rendit au dépositaire de toutes ses pensées. Une Bible, avec un abrégé de la vie des Saints. Une imitation de J. C. avec un petit livre intitulé, l'*Horloge du Cœur*, & quelques feuilles sur la dévotion au S. Sacrement. Un Bréviaire

Lettre III au P. de Bray.

viaire Romain, qu'elle récitoit habituellement, & qu'elle avoit la satisfaction d'entendre, ayant appris le Latin. Un petit couteau, & un grand qui servoit de serpe. Deux ciseaux, deux gouges, deux villebrequins, deux tarières, deux rabots, une scie, un marteau & un établi. Quelques cents d'épingles, des aiguilles, du fil blanc & du fil gris, une paire de ciseaux & un dez de cuivre. Deux écuelles, un pot & un gobelet, le tout de bois. Une haire, un cilice & deux disciplines. Voici la garde-robe : sept chemises de toile blanche, qu'elle ne mettoit que pour sortir ; deux chemises de toile d'étoupe, & une de serge grise. Deux juppes, deux corps, un manteau, deux coiffes de taffetas, six coiffes blanches, six grandes cornettes, une paire de gants, deux paires de bas gris, deux paires de souliers, cinq bonnets, dont trois de toile, un de serge blanche, & un de cuir. Elle ne portoit que celui ci dans sa solitude, & y alloit toujours nuds-pieds. Un fichu noir, six mouchoirs de toile, un scapulaire du Tiers-Ordre de S. François, dont elle étoit ; une guimpe, un voile, quelques aunes de ruban de fil, pour lier ses cheveux qui étoient fort longs, deux peignes, &

un petit miroir, pour ſe coiffer quand elle devoit ſortir.

Voilà toute ſa fortune, qu'elle préféroit à celle des Rois, plus jalouſe de privations, que la molleſſe & la cupidité ne ſont affamées des faux biens qui les tourmentent en les aſſouviſſant. Elle jouiſſoit de la pleine ſatisfaction de ſes déſirs, dans la ſainte obſcurité de ſa ſolitude; quand le Ciel, pour détacher ſon cœur de la jouiſſance même la plus innocente, permit que le lieu de ſa retraite fût preſque entiérement découvert. Ses apparitions dans les Egliſes du voiſinage, où on la voyoit abſorbée toute en Dieu, & plus ſemblable à un Ange qu'à une mortelle, avoient inſpiré le plus vif déſir de la connoître. Long-temps on l'avoit priſe, tantôt pour une étrangère infortunée & réduite à quitter ſon pays, tantôt pour une ſervante de quelque village voiſin, tantôt pour une tourière de Religieuſes : mais le temps & les enquêtes avoient à la fin levé ces préventions. Plus le myſtère devenoit obſcur, plus la curioſité s'augmentoit. On fit épier la ſainte étrangère au ſortir de ſa forêt, & quand elle y rentroit. Comme elle alloit toujours par des chemins détournés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre, elle

échappa long-temps à l'eſpionage. Enfin tant de gens s'en mêlerent, & les Religieux de l'Abbaye voiſine, & les tourières du monaſtère de filles, & tant de curieux, qu'on parvint à découvrir, non pas ſa demeure même, mais les rochers qui l'environnoient ; & on ne le lui diſſimula point. Il ne lui en fallut pas davantage pour prendre ſon parti.

Après avoir conſulté le Seigneur au pied du Crucifix, elle ſe tranſporta, pouſſée, dit-elle, par une force irréſiſtible, à trente lieues de là, toujours dans les Pyrénées, près des terres d'Eſpagne. Elle avoit habité quatre ans la ſolitude des Rochers, & elle demeura trois ans dans celle-ci, qu'elle nomma l'Abyme des ruiſſeaux. Tout ſon contour annonçoit en effet un abyme, & un lieu ſiniſtre. Ce n'étoit que rochers & cavernes, d'où ſortoient quantité d'animaux ſauvages, de gros ſerpens, des lézards monſtrueux, qui imprimoient la terreur aux gens du voiſinage, & leur en interdiſoient les approches. Mais quand on avoit franchi ces rochers, plus en graviſſant qu'en marchant, on trouvoit un petit vallon, émaillé de fleurs & de verdure, & entrecoupé de ruiſſeaux que formoient différentes fontaines. On y trouvoit auſſi plu-

Lettre IV. du 4 Nov. 1696.

ſieurs ſortes de fruits très-bons, & quantité de miel ſauvage qui étoit excellent. Tout l'inconvénient de cette ſolitude ſe réduiſoit aux reptiles venimeux, dont elle fourmilloit : mais la ſolitaire ſavoit ce que le Seigneur avoit promis, contre ces dangers, à ceux qui ne s'y expoſoient que par ſes ordres ; & la fermeté de ſon courage égaloit la vivacité de ſa Foi. Du reſte, elle n'irritoit point ces monſtres, qui de leur côté la laiſſoient fort tranquille, auſſi bien qu'un écureuil, & quelques autres petits animaux qu'elle avoit apprivoiſés. D'où elle tiroit un ſujet nouveau de célébrer les bienfaits du Créateur, pourvoyeur libéral & nourricier univerſel de toutes ſes créatures.

Elle trouva, comme au voiſinage de ſon premier aſyle, un monaſtère de Religieux ; mais à une diſtance plus conſidérable. Elle avoit trois lieues & demie à faire pour s'y rendre ; & toujours par les bois, au moins en ſortant de ſon précipice, qui étoit au centre d'une forêt immenſe & d'une épaiſſeur extraordinaire. Ce qui eût rebuté tout pénitent même, fut ce qui détermina, pour le choix d'un Confeſſeur, l'Ange terreſtre, ou la céleſte mortelle, qui ne voyoit point de plus grand danger en ce monde

que d'y être connue. Elle s'adressa au Supérieur de ce monastère, qui la reçut avec charité, la crut une pauvre fille de la campagne, & ne lui fit point de questions étrangères à son ministère. Pour la Messe, il y avoit encore, à une lieue & demie de l'autre côté du bois, un ermitage de S. Antoine, où elle alloit quelquefois l'entendre. Mais soit pour l'ermitage, soit pour le monastère, il y avoit tant de chemins, ou de faux-fuyans, par les gorges & les défilés, dans un pays couvert & montueux, qu'on ne pouvoit pas savoir d'où venoit une personne, ni où elle alloit.

Là, notre solitaire reprit paisiblement ses premiers exercices, s'arrangea deux cellules dans le creux de deux rochers voisins, & forma entre deux une petite chapelle, qu'elle se plaisoit à orner de verdure & de fleurs champêtres. Ces trois grottes étoient exposées au soleil levant : il y faisoit moins froid que dans sa première habitation ; & l'air y étoit moins épais, comme étant moins couvertes, & un peu plus éloignées des bois qui les environnoient. L'oraison, la contemplation, les ravissemens & les extases furent encore plus sublimes qu'auparavant ; & cependant elle s'astreignit tou-

jours à ſon réglement de vie, & à ſes exercices accoutumés, s'attachant aux routes battues, & ſe refuſant aux voies extraordinaires, autant que l'eſprit de Dieu lui en laiſſoit la liberté. Ainſi avançoit-elle à pas de géant dans la carrière des vertus, quand ſa dix-neuvième lettre au Père de Bray demeurant ſans réponſe, elle ne douta point que la mort de ce charitable directeur n'en fût la cauſe. Elle lui marquoit par cette lettre du 17 Septembre 1699, qu'elle ſe ſentoit un déſir extraordinaire d'aller à Rome, dans le cours de l'année ſuivante, afin de recueillir avec plus d'abondance les graces du Jubilé : elle ſoumettoit néanmoins ſon projet à la déciſion de celui qu'elle regardoit comme l'organe du Ciel à ſon égard. Quand elle fut perſuadée que ce Père étoit mort, elle ſe crut libre de partir, & partit en effet pour Rome : mais on ne ſait plus rien d'elle, depuis cette époque. On a conjecturé qu'elle étoit morte en route. En conſéquence, & vraiſemblablement à la requiſition de ſon illuſtre famille, on a fait bien des recherches, par ordre même des premiers Magiſtrats, afin de découvrir ſa ſépulture, & de rendre au moins à ſes reſtes précieux la vénération qu'ils méritoient. Juſqu'ici l'on

n'a rien découvert, & il y a peu d'apparence qu'on ſoit jamais plus heureux. Le Ciel aura ſans doute voulu remplir, dans toute leur étendue, les vœux d'une mortelle dont le monde n'étoit pas digne, en la lui tenant à jamais inconnue.

Combien d'autres prodiges de la grace n'aurions-nous pas encore à rapporter, ſi notre plan comportoit le détail de tous ceux qui s'operent, & qui ne s'operent que dans le ſein de la véritable Egliſe de J. C.! Les pures lumières qui depuis la divine aſſemblée de Trente ne ceſſoient point de ſe répandre dans les ordres divers du peuple Chretien, éclatoient dans les arrêts même des tribunaux ſéculiers. Ainſi doit-on regarder la réformation d'un abus négligé juſques-là; c'eſt-à-dire l'arrêt à jamais recommandable, par lequel le premier Parlement de France, ſenſible enfin aux gémiſſemens de la pudeur, abolit le 28 Février 1677, les honteuſes épreuves du Congrès, introduites, a-t-on fort bien dit, par l'effronterie des femmes, & autoriſées par la ſimplicité des hommes.

Le dix-ſept Février de l'année ſuivante, le Père Capiſucci, Dominicain, maître du ſacré palais, cenſura & défendit de lire, débiter, ou garder un petit livre,

imprimé sous ce titre : Office de l'Immaculée Conception, approuvé par le Pape Paul V, qui accorda cent jours d'indulgence à ceux qui le réciteroient dévotement. Cette censure, qui donnoit atteinte, au moins indirectement, à la Conception Immaculée de Marie, & par conséquent à la persuasion commune de l'Eglise, mit en rumeur toute l'Europe Catholique. Bayle dit lui-même, tout aguerri qu'il étoit contre les scandales, qu'elle scandalisa une infinité de personnes, & qu'en France, il n'y eut que les Jansénistes qui en furent édifiés. Ils l'honorerent en effet de magnifiques éloges; sans se souvenir qu'ils n'avoient rien omis depuis cinquante ans, pour faire mépriser tout ce qui pouvoit sortir du tribunal de l'Inquisition. L'Empereur adressa directement ses plaintes, sur le même sujet, au Souverain Pontife.

Bayle, Diction. art. Innocent XI.

Innocent, sur la parole du Dominicain, répondit qu'on avoit défendu l'office en question, parce qu'on y attachoit une indulgence apocryphe, & qu'on assuroit faussement qu'il avoit été approuvé par Paul V; mais que la défense ne tomboit pas sur l'office même, qui depuis long-temps se récitoit dans l'Eglise avec la permission du S. Siège. Il ajoutoit

qu'on n'avoit nullement prétendu affoiblir le culte de la Mère de Dieu, mais plutôt l'augmenter, autant qu'il seroit possible. Cette explication étoit assurément nécessaire : car, à s'en tenir aux termes de la censure, elle tomboit à plomb sur l'office, dont elle interdisoit la lecture; & non pas sur la publication de l'indulgence, dont elle ne faisoit aucune mention. Le Pontife parut enfin douter de la droiture du Dominicain, & pensa qu'il falloit rassurer autrement la piété des fidèles. A cette fin, il ordonna que dans les nouvelles éditions qui se feroient de l'office ainsi rendu suspect, on ajouteroit dans l'oraison un mot qui marquoit bien ce qu'il pensoit lui-même de la Conception de Marie; c'est-à-dire qu'aux termes de *Conception sainte*, on ajouteroit celui d'*immaculée*. Ainsi la joie de ceux qui avoient intrigué pour faire supprimer cet office, se convertit bientôt en des clameurs chagrines, qu'ils firent exprimer en ces termes par un auteur célèbre : Quels biens Innocent XI n'eût-il pas procurés à la Religion, s'il ne se fût pas laissé obséder par les ennemis de la France? Quelle espérance n'en donna-t-il point, lorsqu'il abolit l'office de la Conception? La belle es-

Valesiana, p. 45 & 46.

pérance en effet, si le sentiment le plus honorable pour la Conception de la Vierge est celui de toutes les Universités, de toutes les écoles, à une seule près, & de presque tous les Docteurs Catholiques! Si les Papes & les Evêques empêchent, sous peine d'anathême, de prêcher & d'enseigner le sentiment contraire!

La prédilection funeste des auteurs de la nouvelle doctrine pour les Pères de l'Oratoire, avoit enfin produit son effet. En vain les Supérieurs qui l'avoient prévu, s'étoient élevés des premiers contre ces nouveautés scandaleuses. Dès le vingt-euf de Juin 1657, le Père Bourgoin, upérieur Général, avoit donné une lettre irculaire, pour obliger tous les Pères e la Congrégation à signer la Bulle Alexandre VII, & le formulaire du Clergé de France. Il y marquoit qu'on ne pouvoit refuser de le faire, sans mériter de perdre la qualité de Catholique, de Chrétien, d'enfant de l'Eglise, & par

Hist. du Jan. an. 1657. conséquent de l'Oratoire. Tout ce que cette lettre produisit, selon l'historien des Jansénistes, ce fut de bouleverser la Congrégation, d'où les sujets les plus estimables, au dire du même auteur, sortirent, ou furent retranchés. On voit par ces paroles, quels fruits y avoit déja produits

la malheureuse amitié de l'Abbé de S. Cyran & de ses premiers coopérateurs. C'est toutefois une imposture, que de faire passer pour Jansénistes les meilleurs sujets qu'eût alors cette Congrégation.

Le Père Thomassin, l'un de ses plus dignes sujets sans contredit, ne doit pas se compter parmi les sectateurs des nouveautés proscrites. Il est vrai qu'étant encore jeune, & n'ayant étudié S. Augustin que dans les compilations infidèles du parti, il avoit donné dans les nouvelles opinions. Mais s'il put commettre une légéreté, pardonnable à son âge, il n'eut point l'orgueil & l'opiniâtreté qui convertit l'erreur en hérésie formelle. Non moins recommandable par sa candeur & sa piété que par son savoir, dès qu'il eut reconnu par la lecture des œuvres mêmes de S. Augustin, combien Jansenius imposoit à ce saint Docteur, ainsi qu'à l'Eglise qui en avoit confirmé la doctrine sur la grace; nul respect humain ne put l'empêcher d'en faire une confession, pour le moins aussi éclatante que l'avoient été les préventions de sa jeunesse. Il alla trouver chacun de ceux qu'il craignoit d'avoir engagés dans ses premières opinions, & leur protesta qu'il en étoit parfaitement revenu, comme

d'autant d'erreurs essentiellement contraires à la Foi. Les ouvrages qu'il nous a transmis attesteront à jamais, & la réalité, & la sincérité de sa déclaration. Le savant Père Morin, son confrère & son contemporain, sans parler de bien d'autres, n'étoit pas moins soumis aux décisions du S. Siège sur ces matières.

Ceux même qu'avoit séduits l'amour de la nouveauté, ne sortirent pas tous de l'Oratoire, ou du moins ils y furent bientôt remplacés, par des sujets de même croyance. C'est pourquoi la sixième assemblée générale de la Congrégation, de concert avec l'Archevêque de Paris, où elle se tint au mois de Décembre 1678, résolut de mettre au moins des bornes aux progrès qu'y faisoient les erreurs du temps : elle fit un statut formel, pour défendre à tous ses sujets d'enseigner la doctrine de Jansenius. Il fut souscrit par la plûpart des Oratoriens. Il y eut des politiques qui s'absenterent pour un temps; d'autres se retirerent pour toujours; quelques-uns même abandonnerent le Royaume. Le fameux Père Quesnel fut du nombre de ces derniers. Averti que l'Archevêque se disposoit à le poursuivre par les voies canoniques, il se retira d'abord à Bruxelles. Ce qui le révolta, c'est, de son

propre aveu, que ſes Supérieurs interdiſoient toute doctrine ſuſpecte des ſentimens de Janſenius & de Baïus; c'eſt qu'ils empêchoient d'enſeigner que les bonnes actions des infidèles, telles que d'aimer & révérer leurs parens, ſont des péchés; qu'ils admettoient des graces ſuffiſantes, que la réſiſtance de la volonté peut rendre inutiles. Une fois retiré de France, il s'abandonna ſans gêne à ſa paſſion pour la nouvelle doctrine, & ſignala tellement à ce ſujet la chaleur & l'amertume de ſon zèle, qu'entre tous les diſciples d'Arnaud, il fut trouvé dans la ſuite le plus digne de lui ſuccéder, en qualité de chef du parti.

Anatomie de la Sentence, page 31.

Le ſtatut de la Congrégation de l'Oratoire éprouva plus de contradictions encore dans les provinces Belgiques, qu'au ſein de la France. Les Pères Barbier & Thorentier, celui-ci Aſſiſtant, & l'autre Secrétaire Général, preſſerent long-temps, & toujours en vain, leurs confrères de Mons, de ſe ſoumettre à un décret ſi religieux. Ils allerent juſqu'à menacer les indociles, de les traiter en hérétiques incorrigibles. Les coupables répondirent; & le Père Queſnel leur ſervit de Secrétaire: d'où l'on peut juger de tout ce qu'énonçoit la réponſe,

Elle portoit, entre autres choses, que, si on les poussoit à bout, on devoit s'attendre à voir démembrer la Congrégation. Le Père Thorentier ne laissa pas de revenir à la charge, & marqua son mécontentement en ces termes au Père Piquery, Supérieur à Mons : Quoi de plus chagrinant que de vous voir déclamer contre un formulaire de doctrine, approuvé par tant de personnages respectables, & reçu de toute notre Congrégation, à la réserve de deux ou trois personnes, qui, pour se faire un mérite auprès d'un misérable parti, se sont arrachés du sein de l'Eglise leur Mère, où l'on peut uniquement trouver le salut ! Il leur représente ensuite, & il en prend Dieu à témoin, que ces particuliers ont soulevé contre leur Congrégation les Evêques & les Officiaux, les Communautés & les Universités ; qu'au grand scandale du public, ils ont fait croire toute la Congrégation Janséniste, en publiant qu'on n'y suçoit pas un autre lait que celui d'Arnaud ; qu'un homme intrigant & faux, parvenu à l'office de Visiteur, avoit employé les plus odieuses manœuvres pour répandre les nouveautés proscrites dans les maisons de l'Oratoire ; qu'il avoit dressé pour les colléges une formule de doctrine, où l'on

défendoit en général d'enſeigner celle de Janſenius, & l'on preſcrivoit en détail le crud Janſéniſme; que ce fourbe audacieux avoit combattu lui-même dans pluſieurs conférences la grace ſuffiſante, & réduit la liberté au ſimple volontaire.

Les Oratoriens Flamands ayant encore répondu qu'ils étoient fort éloignés des erreurs que portent les cinq propoſitions, le Père Aſſiſtant répliqua, qu'en parlant ainſi, l'on ſe juſtifioit moins, qu'on ne paſſoit condamnation; qu'il n'y avoit point de Janſéniſte ſi outré, qui ne fit très-volontiers ce vague déſaveu: défaite miſérable, ajoutoit-il, depuis que ces impoſteurs en ont fait leur langage ordinaire, afin d'abuſer le public. On voit que le Père Thorentier connoiſſoit les ruſes & toutes les incohérences du parti. En effet, condamner les cinq propoſitions, ſans condamner la doctrine de Janſenius, que l'Egliſe y a préciſément condamnée; c'eſt tenir que l'héréſie du Janſéniſme eſt un fantôme, qu'il n'y a point d'hérétiques Janſéniſtes, ou ſimplement qu'il n'y a point de Janſéniſtes: cette manière illuſoire de parler, devenue le langage ordinaire d'une ſecte qui n'en craint que le nom, eſt la profeſſion la mieux marquée du Janſéniſme; & par une con-

séquence évidemment sentie par eux-mêmes, c'est la marque certaine du schisme & de l'hérésie : c'est un mépris déclaré de l'autorité & de toutes les décisions de l'Eglise. On doit conclure encore des lettres du Père Thorentier, qu'au moins les membres gangrénés de l'Oratoire n'en avoient pas infecté les parties nobles. Aussi, par rapport aux Communautés même les plus suspectes, ce seroit une injustice que d'imputer, soit au corps entier, soit aux Supérieurs, les égaremens des particuliers.

Toutes ces remontrances firent peu d'impression sur le Père Piquery : mais des motifs humains lui tinrent lieu des principes de la foi & de l'obéissance. Il signa le statut, quoique persuadé qu'il ne le devoit pas. Le fait est constant, par une lettre qu'il écrivit au Docteur Arnaud, en date du vingt-un Septembre de cette même année 1678. J'ai signé avec peine, lui marquoit-il ; & je vous avoue que l'éclat qu'eût fait mon refus, la joie qu'en eussent eue nos ennemis, & la ruine de notre maison n'ont pas peu contribué à m'aveugler & à m'affoiblir. J'ai du déplaisir de l'avoir fait, & suis tout disposé à révoquer ma signature, si vous croyez que Dieu en soit

glorifié. Etoit-il donc besoin de conseil? L'Oratorien timoré convient qu'il s'étoit aveuglé par des craintes humaines, qu'il avoit signé lâchement une formule contraire aux dogmes de la Foi; & il demande s'il est de la gloire de Dieu, qu'il révoque cette signature! On ignore quelle fut la décision du Docteur : mais il n'est aucun indice que la signature du consultant n'ait pas tenu autant que celle des autres Oratoriens, qui presque tous souscrivirent le statut.

Tandis que les Supérieurs ordinaires prémunissoient ainsi leurs sujets propres contre les nouvelles doctrines, le Pasteur chargé de surveiller toutes les parties de l'Eglise apprit qu'en certains Diocèses il s'étoit introduit, sur des principes tout opposés, différens abus dans l'administration de l'Eucharistie. On y avoit établi, comme nécessaire, la pratique de communier tous les jours, & le Vendredi-Saint même. On y recevoit le plus saint de nos Sacremens, non pas seulement dans les Eglises, mais dans les chapelles privées, dans les habitations communes, & quelquefois dans le lit, sans y être arrêté par une maladie sérieuse. Certains Prêtres le portoient secrétement à ces sortes de dévots. D'autres, sans être approu-

vés, les entendoient à confeſſe, & leur donnoient l'abſolution, au moins des péchés véniels. Ils leur donnoient auſſi, en les communiant, ou pluſieurs hoſties, ou des hoſties plus grandes qu'il n'étoit d'uſage. La ſacrée Congrégation, interprète du Concile de Trente, porta contre ces dévotions bizarres, un décret qui fut expreſſément approuvé par le Souverain Pontiſe. Elle ajouta, ſur la fréquentation de cet auguſte Sacrement, des règles ſi ſages, ſi ſolides, ſi éloignées des deux extrémités également vicieuſes, qu'on ne peut que nous ſavoir gré de les rapporter au moins en ſubſtance.

On y obſerve d'abord que les Pères & les ſaints Docteurs, quoiqu'ils aient conſtamment approuvé l'uſage de communier ſouvent, & même tous les jours, n'ont toutefois déterminé aucun jour par mois, ni par ſemaine, où l'on fût obligé, ſoit de participer à la table du Seigneur, ſoit de s'en abſtenir; que le ſaint Concile de Trente n'a pareillement rien preſcrit là-deſſus, & s'eſt contenté de déclarer en général, qu'il ſouhaiteroit que tous les fidèles fuſſent en état de communier à chaque Meſſe qu'ils entendent, qu'en cela il a uſé d'une grande ſageſſe, parce qu'il y a bien des plis & des re-

plus impénétrables dans les consciences, & que d'un autre côté, Dieu répand bien des graces sur les plus foibles. Les yeux des hommes, poursuit-on, ne perçant point dans ces ombres, ils ne sauroient prononcer touchant la pûreté de conscience d'un chacun, ni par conséquent décider, s'il doit recevoir le pain de vie, souvent, ou chaque jour. Cet office regarde les directeurs de conscience, qui doivent prescrire à chaque pénitent ce qu'ils reconnoîtront lui être utile, par la pureté de son cœur, & par le fruit qu'il retirera de la Communion : telle en doit être la règle & la mesure. On doit donc, non pas interdire généralement à certaines personnes la Communion fréquente, ou même quotidienne, ni marquer des jours particuliers où l'on soit tenu de communier; mais s'appliquer à connoître ce qui est expédient à chacun. Les prédicateurs, de leur côté, après avoir exhorté les fidéles à s'approcher souvent de la sainte table, doivent aussi-tôt leur parler de la préparation nécessaire pour y participer. Ceux qui se sentent de l'attrait pour prendre, souvent, ou tous les jours, cet aliment sacré; on les avertira de bien considérer, & la dignité de celui qu'ils reçoivent, & leur propre misère, afin

que ces deux points de vue les portent à s'approcher avec autant de respect que de confiance, de la table où la chair du Fils de Dieu devient leur nourriture. Il seroit difficile de rien ajouter sagement de plus particulier sur cette matière délicate.

Innocent XI condamna, dans la même année 1679, soixante-cinq propositions de morale relâchée, & défendit de jamais les soutenir, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. Elles avoient été dénoncées par les partisans des erreurs courantes, qui avoient plus de besoin que jamais de faire diversion, dans l'attaque plus sérieuse qu'alors ils avoient eux-mêmes à soutenir. L'Archevêque de Malines, & plus de cinquante Docteurs des principaux du Clergé séculier & régulier des Pays-Bas, poursuivoient la censure de trente-une autres propositions, extraites pour la plûpart d'ouvrages mis au jour par les oracles du parti; lorsque ses délégués arriverent à Rome. Ce qui fit dire au Confesseur d'Innocent XI : Voilà des gens qu'une maligne intrigue amene ici, afin de rendre suspecte la juste plainte des Docteurs orthodoxes. Cependant comme ils avoient de puissans protecteurs, ils vinrent à bout

de faire condamner les soixante-cinq propositions. Quoiqu'elles fussent véritablement condamnables en elles-mêmes, le décret de condamnation fut rejetté en France, par un arrêt exprès du Parlement de Paris ; soit à raison de la mésintelligence qui étoit alors entre les deux Cours, soit parce qu'il donnoit lieu à des imputations calomnieuses. Le Ministre Jurieu, qui avoit en ceci le même intérêt que les Jansénistes, attribue cet arrêt au crédit du Père de la Chaise, Confesseur du Roi. La chose ne vaut pas la peine d'une discussion. Cependant Innocent XI parut si peu animé contre ce Père & contre sa Société, qu'il flétrit trois libelles publiés coup sur coup, tendans à prouver que les soixante-cinq propositions étoient tirées d'écrivains Jésuites. Ces Religieux, de leur côté, firent imprimer un écrit, qui les démontroit opposés à la doctrine commune de leurs moralistes.

Polit. du Clergé. Entretien I.

En effet, ces propositions, au moins pour la plûpart, étoient citées, sans autre examen, d'après les lettres de Pascal ; ou de pareilles satyres. Il n'y a pas lieu de douter, que les dénonciateurs n'aient fait l'attribution de la douzième, par exemple, d'après la sixième lettre au Pro-

vincial, où elle est rapportée comme extraite du Jésuite Vasquez, mais tronquée avec la malignité qu'on a vue dans le compte que nous avons rendu de ces lettres. Il y est question de l'aumône, & des fonds qui doivent y fournir. Sur quoi, au moyen d'une réticence qui change totalement la proposition, Pascal & ses échos font dire à son auteur, précisément le contraire de ce qu'il dit en effet. La quarante-cinquième proposition dénoncée, qui regarde la simonie, & qu'on attribue avec la même falsification au Père Valentia, est encore citée manifestement d'après la sixième lettre de Pascal. La soixante-deuxième, la soixante-troisième & la soixante-quatrième, concernant le délai de l'absolution, paroissent copiées, tant de la cinquième Provinciale, que de la *Théologie morale*, autre ouvrage de même fabrique, où l'on accuse le Père Bauni d'avoir enseigné qu'on ne doit pas refuser l'absolution aux personnes qui demeurent dans l'occasion prochaine du péché. Le Pape condamna sans doute, & très-justement, cette doctrine, mais non pas l'auteur, à qui on l'attribuoit faussement. D'où l'on doit apprendre à se tenir en garde contre une cabale, à qui la calomnie ne coûte rien, quand il s'a-

git de décrier la morale de ceux qui combattent ſon héréſie. On peut dire de la plûpart des autres propoſitions dénoncées, & avec bien plus de raiſon que ces faux zélateurs ne l'ont dit des propoſitions fameuſes qui ont mis l'Egliſe en feu, qu'elles ont été fabriquées à plaiſir, ou du moins tellement falſifiées, qu'aucun des Théologiens à qui on les attribuoit, ne les a jamais reconnues. Et voilà pourquoi le Souverain Pontiſe ne les voulut condamner qu'en elles-mêmes, ſans défendre la lecture des auteurs à qui on les imputoit.

Quant à la mauvaiſe doctrine qui réduit preſque à rien l'obligation de faire des actes formels de charité ou d'amour de Dieu, & qui fut réprouvée ſi justement, avec la cinquième, la ſixième & la ſeptième de ces propoſitions dénoncées; l'impartialité demandoit au moins qu'on nommât indiſtinctement les écrivains de tout ordre & de tout état, qui avoient donné quelque atteinte à ce premier précepte de la loi de grace; tels que Bannez & le Cardinal Cajétan, tous deux Dominicains, Molanus, Docteur de Louvain, & Janſenius, Evêque de Gand, ſans compter ceux qui ont moins de célébrité. Paſcal cependant, ni aucun

de ses compilateurs n'en a fait mention. C'est qu'il importoit au parti, de n'avoir pas tant d'ennemis à la fois sur les bras. Mais il lui convenoit de charger les Pères Annat, le Moine & Sirmond, dont toutefois les deux premiers n'ont rien dit de ce qu'on leur fait dire. Il est vrai que le troisième s'est fort égaré, en avançant que l'amour affectif est un commandement de douceur, dont l'inobservation ne fait point encourir les peines éternelles. Encore l'équité & la probité même demandoient-elles de ne pas faire entendre au lecteur, comme on l'a fait dans les Provinciales, que ce Père Sirmond étoit le même que le célèbre Sirmond, Jésuite aussi digne de sa renommée, que l'autre fut obscur.

Le Probabilisme poussé trop loin, ou mal appliqué, fut condamné dans les quatre premières propositions, qu'on avoit dénoncées en ces termes : I. Il n'est point illicite de suivre, dans l'administration des Sacremens, une opinion probable touchant la validité du Sacrement en abandonnant la plus sûre ; à moins que quelque loi, quelque pacte, ou quelque danger d'un grand dommage ne le défende. Ainsi l'on ne doit s'abstenir d'user de l'opinion probable, que dans l'admi-

ministration du Baptême, ou quand on confere l'Ordre de la Prêtrise, & celui de l'Episcopat. II. Je crois probablement qu'un juge peut juger selon l'opinion la moins probable. III. En général, c'est agir prudemment que de suivre une opinion probable, quelque foible qu'en soit la probabilité, soit intrinsèque, soit extrinsèque; pourvu que l'opinion ne sorte point des bornes de la probabilité. IV. Un infidèle qui s'appuie sur une opinion probable, sera excusé de son infidélité, en ne croyant pas nos mystères.

Voilà précisément ce qu'Innocent XI a condamné du Probabilisme, sans avoir jamais voulu le condamner absolument & généralement, quoiqu'il en ait été pressé bien des fois. Il s'est borné à défendre d'en user par rapport aux Sacremens, & à lui prescrire des bornes plus étroites que ne lui en assignoient certains moralistes, dont les principes, ou les spéculations bizarres pouvoient occasionner bien des pratiques abusives. C'est ouvrir en effet la porte au relâchement, & au désordre même, que d'avancer qu'une opinion probable, quelque foible qu'en soit la probabilité, nous met en sûreté de conscience. Il est visible que, dès qu'on croira pouvoir s'appuyer de

la sorte sur des raisons, ou des autorités quelconques, on prononcera toujours en faveur de la cupidité. Aussi n'est ce point cette probabilité fausse, qu'ont soutenue tant de casuistes renommés. Suivant eux, pour qu'un sentiment soit probable en morale, & sûr dans la pratique; il doit nécessairement avoir deux conditions : la première, qu'il porte sur des fondemens solides; & l'autre, qu'il ne soit contraire, ni à des raisons péremptoires, ni à l'écriture, ni à la tradition, ni aux décisions du S. Siège, ni à l'enseignement commun des Docteurs.

La justice, ainsi que la vérité, demandoit cette exposition impartiale & scrupuleusement historique, touchant le Probabilisme; quelque opposé qu'il puisse être à notre manière de penser, fondée sur ce passage de l'Apôtre : Tout ce qui n'est pas conforme à ce que dicte la conscience, est péché. Si c'est-là le vrai principe, & la règle uniquement sûre, comme on n'en sauroit douter; il paroît impossible de justifier une ame, qui, dans concours de deux opinions, dont la plu[s] probable est pour la loi, & la moins probable seulement pour la liberté, ose agi[r] selon cette dernière. Est-il même bien vrai qu'en pratique, & dans le juge-

ment d'une ſeule & même perſonne, une opinion ſoit encore probable, quand elle y eſt combattue par une plus probable? Mais conſidérés ſous ce point de vue, le Probabiliſme & le Probabilioriſme, après tous leurs débats, ne ſembleront-ils pas ſe rapprocher, au point de ſe confondre & de s'identifier à tous égards?

Nous paſſerons ſous ſilence le reſte des ſoixante-cinq propoſitions, parce que la fauſſeté y ſaute aux yeux de tout le monde, & que perſonne ne les a jamais enſeignées. Mais dans la ſeule année 1679, les cinq propoſitions de l'Auguſtin d'Ypres, malgré toute la hardieſſe avec laquelle on défioit de montrer quelqu'un qui en ſoutînt les erreurs, furent reconnues & condamnées par Innocent XI, dans quatre ouvrages différens. C'eſt juſtement parce qu'elles paroiſſoient trop à découvert dans le nouveau teſtament de Mons, déja réprouvé par Clément IX, que ſon ſucceſſeur Innocent proſcrivit de nouveau cet ouvrage favori du parti. Ce qui montre aſſez clairement que les éloges prodigués à Innocent XI, qu'il éleve au deſſus de tous les Papes, eſt moins l'effet de la reconnoiſſance, que d'un raffinement de politique & d'intérêt propre. Il leur importoit d'honorer un Pape,

qui n'a point lancé d'anathême direct & général sur le corps de leur doctrine. Encore faut-il paroître n'avoir point contre soi toute la suite des successeurs de Saint Pierre ; & par conséquent compter pour amis, ceux dont les coups ont porté moins d'atteinte. Innocent XI lui-même a néanmoins déclaré assez hautement, ou du moins assez souvent, ce qu'il pensoit d'une doctrine si nouvelle à Rome.

Après le nouveau testament de Mons, il condamna *la Défense de la discipline de Sens*, concernant l'imposition de la pénitence publique : ouvrage où les erreurs du temps ne laissoient pas d'être déguisées, mais trop peu, pour échapper à la pénétration de ce Pontife.

Quant à celui qu'il proscrivit en troisième lieu, sous le titre de *Miroir de la piété Chrétienne*, elles y étoient répandues avec si peu de ménagement, qu'il auroit fallu se boucher les yeux, pour ne les y point voir. L'Auteur déguisé sous le nom de Flore de Sainte-Foi, mais trahi par l'amertume unique de son style, le fougueux Père Gerberon y disoit en vingt manières, que Dieu, sans nul égard aux mérites, ni aux démérites, a de toute éternité prédestiné la plûpart des hommes aux supplices de

l'enfer; que fa volonté feule fait l'affreufe deftination de tant de malheureux; que depuis le péché originel, il n'a aucun deffein d'en fauver d'autres que le petit nombre de ceux que fa miféricorde a choifis pour le Ciel; que fi ceux qui reftent dans la maffe de perdition n'en fortent point, ce n'eft pas toujours parce qu'ils ne veulent point fe fauver, mais parce qu'il ne veut pas les fauver lui-même. Telle eft la doctrine impie que l'Auteur du Miroir de la piété avoit puifée, comme il en fait gloire, dans les livres troifième & quatrième du troifième tome de Janfenius; & Janfenius, dans le livre des inftitutions & le traité de la prédeftination de Calvin. Après cela, on ne fera pas étonné de lire dans l'Auguftin d'Ypres, que fans une grace efficace qui faffe faire le bien d'une manière invincible, l'homme, depuis la chute d'Adam, ne peut faire aucun bien véritable, ni éviter aucun mal que par un autre mal, en un mot, qu'il n'eft aucune grace purement fuffifante.

Ces opinions font une fuite des précédentes, & de plus, elles fe trouvent clairement développées dans le faux Auguftin. Qu'on fupporte encore ce mot de citation : s'il peut caufer un moment

Janf. Tome III, lib. 2, cap. 3, pages 85, 183, 185.

d'ennui, il doit servir à confondre les défis de la secte soi-disant fantastique, sans compter qu'il met à découvert la vraie tête de l'hydre. Quoique l'homme, dit l'Augustin prétendu, soit destitué de grace, & selon ses propres expressions, dans la nécessité de pécher; il peche néanmoins avec une entière liberté. Sa volonté, poursuit-il, fait nécessairement, quoiqu'avec sa pleine liberté, ce qui lui plaît davantage. Quand le plaisir que la grace nous inspire, c'est toujours lui qui parle, & qui marque précisément d'où part tout son venin; quand le plaisir que la grace nous inspire, est plus grand que celui que la cupidité nous fait trouver à pécher, nous suivons nécessairement, quoique très-librement, son attrait: comme au contraire, lorsque le plaisir du péché est plus grand que celui de la justice, nous sommes nécessairement vaincus, & entraînés au mal. C'est ainsi qu'on doit parler, quand pour l'essence de la liberté, quand pour mériter ou démériter ici-bas, on ne demande, après Calvin, que l'exemption de contrainte; ainsi que le fait plus amplement Jansenius, dans le livre sixième de son troisième tome. Après cette confession, peut-on sans impudence défier encore de mon-

trer quelqu'un, qui ait professé les erreurs des cinq propositions ? Et les premiers écrivains du parti peuvent-ils crier, comme sa populace, que le Jansénisme est un fantôme, ou qu'il n'y a point de Jansénistes ?

En quatrième lieu, Innocent XI condamna le traité latin qui avoit pour titre, Essais de la morale Chrétienne & de la morale diabolique ; & pour Auteur, le Père Gabrielis, du Tiers-Ordre de S. François. Bien éloigné des sentimens dont les Franciscains, si constamment attachés à la Sainte Eglise Romaine, font une profession déclarée ; ce faux frère avoit inséré dans son ouvrage le Baïanisme & le Jansénisme le plus crud. D'abord, le tribunal de l'Inquisition en défendit la lecture, en quelque langue qu'il fût, & qu'il pût être par la suite. Cette flétrissure ne parut qu'animer l'audace du Père Gerberon, jaloux de se maintenir dans la possession de compter pour rien ces sortes de censures. Il le traduisit en François ; toutefois après qu'il se fût mis en champ libre ; c'est-à-dire, quand pour cloître il eut choisi la Hollande. On conçoit aisément qu'il ne chercha point à radoucir les sentimens de l'Auteur, encore moins à les

déguiſer par des équivoques, dont ſa dure franchiſe le rendoit incapable. Cependant, le reſte du parti craignoit fort la cenſure itérative, à l'égard d'une ſeconde édition qu'avoit donnée l'Auteur même. Quelle que fût la fermeté d'Arnaud, il témoigna ſes alarmes à l'ami Valloni, nom de guerre de l'Abbé du Vaucel, qui faiſoit à Rome les affaires de la petite Egliſe. En affectant une indifférence, que ſon affectation même démentoit; voudriez-vous, lui écrivoit-il, qu'on ſe mît en peine de ce que pourroient faire de pareils cenſeurs? Tout de bon, je ne m'en ſoucie guère. Et que faire à des gens qui ſont prêts à condamner toutes ſortes de vérités, ſur la ſeule imagination qu'il pourroit y avoir quelque choſe du Baïaniſme ou du Janſéniſme? Ce ſont des idoles, auxquelles il faut que tout ſoit ſacrifié; ou plutôt leur véritable idole eſt leur propre gloire.

Voilà ce que ſa morale ſévère lui faiſoit penſer charitablement de tous ceux qui ſe déclaroient contre ſes opinions; que la vaine gloire, ou l'intérêt propre étoit leur règle unique; & que pour elle, ils fouloient aux pieds toutes les loix de la conſcience. Il eſt bon d'obſerver qu'il s'agiſſoit des cenſures portées ſous le Pon-

tificat & par les ordres d'Innocent XI. Là-dessus, quelle intention peut-on ſuppoſer à ces panégyriſtes emphatiques de ce même Pontife ? Cependant, malgré tout le ſavoir-faire des agens du parti, & bien des ſollicitations de leurs puiſſans fauteurs, le Miroir de la piété Chrétienne, ou plutôt Janſénienne, déja flétri par la Congrégation de l'Inquiſition, ſubit encore la cenſure la plus atroce, c'eſt l'expreſſion de l'Abbé du Vaucel, de la part de la Congrégation du Saint Office.

Toutes ces déciſions du Pape Innocent XI furent reçues de l'Egliſe Univerſelle, par le conſentement au moins tacite des Egliſes particulières. Il n'en fut pas ainſi de ce qu'il prononça contre la diſſertation que le Sieur Gerbais, Docteur de Sorbonne, avoit publiée, par ordre du Clergé de France, ſur les cauſes majeures qui regardent les Evêques. L'auteur s'y étoit attaché principalement à établir, premiérement, que les Evêques ont droit de prononcer ſur les matières, tant de Foi que de diſcipline, & d'oppoſer l'autorité qu'ils ont reçue immédiatement de J. C. aux nouveautés qui peuvent s'élever dans leur diocèſe, & dans leur province; en ſecond lieu, que ſelon la diſcipline du Concile de Sardique,

si souvent recommandée par les autres Conciles & par les anciens Papes, les Evêques doivent être jugés en première instance dans leur province. Du reste, il y avoit dans cet ouvrage plusieurs traits peu ménagés, par rapport à la Cour de Rome. C'est pourquoi le Clergé en ordonna une seconde édition, où l'auteur devoit corriger ce qui avoit pu déplaire justement à cette Cour. Mais comme il n'est pas probable, dit le Clergé par ses Commissaires, que le Pape ait voulu donner atteinte aux maximes mêmes qui s'y trouvent établies concernant les causes majeures; nous l'avons jugé digne de notre protection, comme établissant avec beaucoup d'érudition une doctrine saine, & fondée sur les Canons les plus anciens. Ce ne fut-là que le prélude du fameux démêlé, qui éclata peu après entre Innocent XI & la France.

Révol. d'Angleterre, liv. XI.

Dans l'intervalle, le Vicomte Guillaume de Stafford, en Angleterre, fut condamné à la mort, sous prétexte d'une conspiration formée contre le Roi Charles II, qui néanmoins, tout Protestant qu'il étoit, mais instruit par l'expérience, avoit beaucoup plus de confiance aux Catholiques qu'aux sujets de sa propre religion. Par mille autres endroits, cette ac-

cusation où l'on impliquoit la Reine même, avec le Duc d'Yorck, frère du Roi, étoit dépourvue de l'ombre même de la vraisemblance : ce n'étoit qu'une trame brassée par des fanatiques jaloux & très-accrédités dans le Parlement, afin de rendre le Duc inhabile au trône, en haine de la vraie Foi qu'il professoit sans respect humain. Quantité de Catholiques furent toutefois les victimes de cette absurde calomnie. Stafford, personnellement très cher au Roi, fut arrêté, sur la déposition de deux scélérats insignes, Oats & Bedlor; & après deux ans de prison, il fut condamné par le Parlement à la peine des criminels de haute trahison. Le Roi fit en vain tous ses efforts, pour lui sauver la vie : tout ce qu'il put obtenir, fut de commuer son supplice. Ce Seigneur, à l'âge de soixante-dix ans, eut la tête tranchée à Londres, le 8 Janvier 1681. Monté sur l'échaffaut, avec une fermeté digne de la Foi qu'il professoit, il fit un discours pour justifier son innocence, & protesta qu'il mouroit volontiers pour la Foi Catholique, Apostolique & Romaine. Plus heureux qu'autrefois le Comte de Stafford, vice-Roi d'Irlande, qui mourant dans l'hérésie, ne fut martyr que de sa fidélité pour son Souverain. Le déla-

teur Oats, & plusieurs complices de son homicide calomnie, condamnés quatre ans après comme parjures par le Parlement même, justifierent pleinement la mémoire de celui qu'ils avoient livré à la mort.

La Foi Romaine faisoit germer la palme du martyre, & ce qui peut sembler ici plus merveilleux encore, le lis de la virginité, jusques dans les terres sauvages du Canada, parmi les Iroquois, les plus cruels des anthropophages, & tout à la fois les plus abandonnés aux fougues honteuses des passions animales. Le Ciel a pris soin lui-même d'illustrer, par la voie du miracle, le nom barbare de Catherine Tegacouita, jeune vierge Iroquoise, morte, comme elle a vécu, en odeur de sainteté. Il s'est opéré tant de prodiges à son tombeau, & l'on a reçu tant de faveurs signalées d'en-haut par son intercession, qu'on l'a surnommée la Geneviève de la Nouvelle-France.

Lettr. Edif. tom. VI, p. 40 & suiv.

Elle naquit d'un père infidèle, & d'une mère Chrétienne qui étoit fort attachée à sa Religion, mais qui mourut comme sa fille n'avoit que quatre ans, sans avoir pu lui procurer la grace du baptême. L'orpheline demeura sous la conduite de tantes infidèles, & au pouvoir d'un oncle

plongé dans le même aveuglement. La petite vérole lui ayant affoibli les yeux, elle fut quelques années sans pouvoir soutenir le grand jour; ce qui devint pour elle une voie de prédestination. Réduite à passer les journées entières dans sa cabane, elle s'accoutuma insensiblement à la retraite; & fit enfin par goût ce qu'elle avoit d'abord souffert par nécessité. C'est par ce moyen, qu'au sein de la corruption, elle conserva toute l'innocence de ses mœurs. Jamais elle n'eut à se reprocher que l'usage des parures propres de son sexe: car il ne faut pas imaginer que ce genre de luxe soit le partage des seules nations civilisées. Les femmes, & surtout les filles des sauvages, s'étudient singuliérement à s'orner de ce qui peut les faire paroître avec avantage. Outre leurs belles fourrures, & les étoffes à couleurs saillantes, qu'elles acquierent par échange dans le commerce des Européens; elles se chamarent, depuis la tête jusqu'aux pieds, de coquillages de diverses couleurs: elles s'en font des colliers, des brasselets, des pendans d'oreilles, des ceintures, & des garnitures de souliers. La jeune Tegacouita, naturellement, avoit peu de goût pour ces frivolités: mais elle ne laissa pas d'en faire usage,

afin de complaire aux personnes qui lui tenoient lieu de père & de mère, & qui s'en faisoient honneur dans les assemblées de leur peuplade, où ils tenoient les premiers rangs. Ce qui ne l'empêcha point, quand elle fut Chrétienne, de s'en faire un crime : elle le pleura le reste de ses jours, & fit de rigoureuses pénitences, afin de l'expier.

Les Iroquois alors avoient déja pris quelque teinture des vérités Evangéliques, dans les Prédications du Père Jogues, qui est regardé comme leur premier Apôtre, à d'autant plus juste titre, qu'il féconda par l'effusion de son sang le sol ingrat, dont le défrichement lui avoit déja coûté des torrens de sueurs. Pour premier prix de son dévouement, ces meurtriers outrageux, dans leurs jeux barbares, lui couperent d'abord les doigts ; & différant sa mort, ils le retinrent dans un étroit esclavage, dont il n'échappa pour un temps que par une espèce de miracle. Dès l'année suivante, son zèle intrépide le ramena au milieu de ses bourreaux, qui lui firent endurer les derniers supplices. Deux autres Jésuites, associés à son Apostolat, obtinrent pareillement la couronne du martyre. Ces barbares désolant ensuite les colonies Françoises, le

Gouverneur de Quebec fit marcher des troupes, pour les mettre à la raiſon. On porta la guerre au cœur de leur pays, on y brûla plusieurs villages; & la terreur enſuite prit la place de l'inſolence. Ils firent des propoſitions de paix, qu'on trouva raiſonnables. Leurs députés furent accueillis à Quebec, avec beaucoup de bonté; & le Traité ſe conclut, au contentement des deux partis.

Comme on avoit ſur-tout à cœur que l'Evangile s'établit chez eux, l'on choiſit trois Miſſionnaires pour accompagner leurs députés dans leur retour, ſous prétexte de confirmer la paix qu'on venoit de leur accorder. Afin de procurer un accès plus favorable encore aux miniſtres de l'Evangile, le Gouverneur les chargea de préſens pour les principaux de la nation. Ils arriverent, comme ces peuples diſſolus, en réjouiſſance de la paix apparemment, ſe plongeoient dans la débauche; de telle maniére, qu'il ne ſe trouva perſonne en état de les recevoir, à l'exception de la jeune Tegacouita, qui ne prenoit aucune part à ces plaiſirs licencieux. Ainſi fut-elle particuliérement connue de ceux que la providence envoyoit, particuliérement, pour la conduire dans les voies du ſalut & de

la vie parfaite. Elle avoit été chargée de pourvoir au logement & au traitement des ministres François; ce qu'elle fit avec une honnêteté, une modestie & une douceur, qui exciterent l'admiration des Missionnaires, peu accoutumés à cette manière d'accueil de la part des sauvages. Elle fut sensiblement touchée à son tour, du sage tempérament de leur gravité & de leur prévenance, de leur charité & de leur recueillement, de leur assiduité à la prière & à tous les exercices de vertu qui partageoient leur journée. Elle leur eût dès-lors demandé le Baptême, s'ils eussent fait un plus long séjour en ce lieu : mais déja la ferveur de ses désirs lui en avoit procuré la grace.

Le troisième jour de leur arrivée, ces Pères furent appellés dans un autre village, où leur réception se fit avec un appareil, qui leur fit concevoir la plus grande espérance pour le succès de leur Mission. Deux d'entre eux s'établirent dans ce village. Le troisième alla fonder une autre Mission, dans une peuplade avancée de trente lieues par delà celle-ci. L'année suivante, on forma une troisième Mission, puis une quatrième, & bientôt après une cinquième. Dans la suite, les Missionnaires appliqués au ser-

vice de ceux des Iroquois qu'on appelle Agniez & Tsonnontouans, ne suffisant point à ces nations nombreuses & séparées en plusieurs bourgades; il fallut encore augmenter le nombre & les stations des ouvriers évangéliques.

Cependant, Tegacouita entroit dans l'âge nubile; & ses parens s'empresserent à lui chercher un époux. Le mariage d'une fille digne de recherche est une affaire d'intérêt pour toute une famille, parmi de pauvres sauvages, qui tous, chefs & autres, n'ont guère pour bien que les animaux de leurs forêts, avec les poissons de leurs rivières. Or le gibier que le mari tue à la chasse, est au profit, non pas seulement de sa femme, mais de tout ce qu'elle a de proches parens. La jeune Iroquoise avoit des inclinations bien opposées aux vues de sa famille. Dirigée par l'Esprit-Saint, sans le connoître encore, & ne connoissant pas davantage l'excellence de la virginité, elle avoit pour cette vertu un attrait invincible. A la proposition du mariage, elle s'excusa d'abord, sous des prétextes tournés avec tant d'esprit, qu'on la laissa tranquille pour un temps. Mais on ne manqua point de revenir à la charge; & pour n'en avoir plus le démenti, on alla

droit au fait, sans l'avoir prévenue. Parmi ces Indiens, les parens seuls ont toute la conduite d'un mariage, sans même qu'il soit libre aux deux parties de s'en mêler. Quoiqu'ils poussent la dissolution des mœurs aux derniers excès, il n'y a point de nations, pour ce qui est d'un mariage projetté, chez qui les bienséances de la pudeur soient aussi rigides en public. Un jeune homme seroit diffamé à jamais, s'il conversoit publiquement avec une personne qu'il veut épouser. Il suffit qu'on parle de marier ensemble deux jeunes gens, pour qu'ils évitent avec soin de s'entretenir & de se rencontrer. Mais quand le mariage est agréé par les deux familles, il est bientôt fait. Le jeune homme alors vient le soir dans la cabane de sa future épouse, il s'assied près d'elle ; & si elle le souffre, il a tous les droits d'époux.

Les parens de Tegacouita l'ayant donc proposée à un jeune Indien, dont l'alliance leur paroissoit avantageuse, & la proposition étant agréée du jeune homme ainsi que de sa famille ; il entra le soir dans la cabane de sa prétendue, & alla s'asseoir auprès d'elle. La vertueuse Indienne rougit, pâlit ; elle ne consulte que son effroi, fuit de sa cabane, & n'y

voulut jamais rentrer, qu'il n'en fût sorti. Les deux familles se crurent outragées, & la chaste Iroquoise fut traitée comme la dernière des misérables. On peut juger de ce qu'elle eut à souffrir, par le caractère féroce de sa nation. Elle endura tout, avec une patience invincible : sans rien perdre de son égalité d'ame, de son angélique douceur, elle rendit à ses proches lès services d'une esclave, avec une soumission, une exactitude, une constance & des manières, qui enfin les adoucirent.

Dans ces entrefaites, le Père de Lamberville fut conduit par la providence au village de la vertueuse Iroquoise, qui ne manqua point d'assister aux prières & aux instructions qui se faisoient chaque jour dans la chapelle : mais, soit discrétion, soit timidité naturelle, elle répugnoit à s'ouvrir en public, sur le dessein qu'elle avoit déja formé de se faire Chrétienne. Cependant, une blessure qu'elle se fit au pied la retint au village, tandis que la plûpart des femmes faisoient dans les champs la récolte du maïs. Le Missionnaire prit ce temps-là, pour instruire plus librement ceux qui étoient restés dans les cabanes ; & il n'oublia point Tegacouita, qui en ressen-

tit une joie extraordinaire. Elle ne balança pas à lui ouvrir son cœur en présence même de plusieurs personnes, sur l'empressement qu'elle avoit à se voir admise au nombre des fidèles ; sans toutefois lui dissimuler les obstacles qu'elle auroit à surmonter, de la part d'un oncle ennemi du Christianisme, mais en montrant une résolution qu'on n'attendoit point de son air de douceur & de timidité. La beauté de son naturel, sa candeur & son ingénuité, la solidité, la vivacité même de son esprit, jointe à la fermeté de son courage, firent juger dès-lors au Ministre Evangélique, qu'elle feroit un jour la gloire de l'Evangile dans toutes ces contrées. Il s'appliqua particuliérement à l'instruire & à la former, sans néanmoins céder sitôt à ses instances redoublées pour obtenir la grace du baptême. Il est de règle, parmi ces volages barbares, de ne l'accorder qu'après de longues épreuves. Tout l'hiver fut employé à son instruction, & à une information rigoureuse de ses mœurs & de ses habitudes. Malgré tout le penchant qu'ont ces sauvages pour la médisance, & plus encore leurs femmes, au moins égales en babil à celles de nos places & de nos carrefours ; il n'en fut aucune, qui ne fit l'éloge de la nouvelle catéchumè-

ne. Ceux même qui l'avoient persécutée le plus vivement, ne purent s'empêcher de rendre témoignage à l'intégrité de sa vertu. Sur quoi le Missionnaire ne différa plus de lui administrer le baptême, qu'elle reçut, avec le nom de Catherine, le jour de Pâques de l'année 1676.

Catherine, déja si vertueuse, parut néanmoins depuis une tout autre personne. Peu contente des observances communes & des instructions publiques, auxquelles toutefois elle étoit la plus assidue, elle en demanda de particulières, afin de se conduire dans les sentiers de la vie parfaite. Ses prières & toutes ses dévotions, ses pénitences & ses macérations furent réglées; & la règle, de jour en jour plus étroite, fut si fidélement observée, qu'en peu de temps la néophyte parvint au plus haut degré de la perfection.

Sa famille parut d'abord ne pas désapprouver son nouveau genre de vie. Mais comme une ame qui se donne tout entière à Dieu, doit, selon l'avertissement du S. Esprit, se préparer à la tentation; peu de temps après, sa vertu extraordinaire lui attira des persécutions toutes nouvelles, de la part même de ses admirateurs. Ils regardoient une vie si pure,

comme un reproche tacite de leurs débordemens; & dans le dessein de la décrier, plutôt qu'avec aucune espérance de la corrompre, ils tendirent mille embuches à son innocence. Sa confiance en Dieu & l'humble défiance qu'elle avoit d'elle même, la simplicité de la colombe & la prudence du serpent qu'elle sut allier parfaitement, & employer à propos, la firent triompher de toutes les attaques. Tout ce qu'elles produisirent, ce fut d'augmenter en elle l'horreur du péché, le recours à l'oraison, la vigilance Chrétienne, & sur-tout de lui faire acquérir une patience à toute épreuve.

Son humilité cependant la faisant trembler jusques dans ses victoires, il lui vint en pensée de quitter une habitation semée de tant de pierres d'achoppement, & de se transplanter dans une terre où les maximes de l'Evangile fussent mieux établies. Depuis quelque temps, il s'étoit formé, parmi les établissemens François, une colonie d'Iroquois. La paix faite entre les deux nations donnant à ces sauvages la liberté de venir chasser sur les terres Françoises, plusieurs d'entre eux s'étoient arrêtés dans la grande prairie de la Madeleine. Ils y furent rencontrés par des Missionnaires, qui leur parlerent,

en termes pleins d'onction, de la nécessité du salut. La grace agit en même temps sur leurs cœurs, d'une manière si puissante, qu'ils se trouverent presque tout à coup changés. Ils se rendirent sans peine à la proposition qu'on leur fit de quitter une patrie, où leur vrai bonheur, autant que leur vertu, ne pouvoit plus rencontrer que des écueils. Après les épreuves accoutumées, ils reçurent le baptême, qu'aussi-tôt ils honorerent par des vertus, rares entre les plus anciens fidèles. Leur exemple attira plusieurs de leurs compatriotes; & en peu d'années, la mission de S. Xavier du Saut (c'est ainsi qu'on nomma cet établissement) devint des plus célèbres par le nombre & la ferveur de ses néophytes. Pour peu qu'un infidèle y fît de séjour, n'eût-il eu d'autre dessein que d'y venir voir un parent, ou un ami; la tranquillité, la concorde, la sincère & généreuse tendresse qui régnoient parmi ces nouveaux Chrétiens, lui faisoient perdre toute envie de retourner dans sa peuplade. Leur charité alloit jusqu'à partager avec ces nouveau-venus les champs qu'ils n'avoient défrichés qu'avec les plus grands travaux. L'ardeur de leur zèle, & leurs discours animés de l'esprit de Dieu, fai-

ſoient en même temps de vives impreſſions ſur le cœur de leurs hôtes. Ils paſſoient les jours entiers, & bien ſouvent encore la meilleure partie de la nuit, à leur inculquer les vérités du ſalut.

Peu ſatisfaits de convertir ceux qui venoient les trouver, ils faiſoient des excurſions dans les bourgades Iroquoiſes; & toujours ils revenoient accompagnés de quelques nouveaux proſélytes. L'un de ces deux transfuges, qui avoit tenu le premier rang dans la nation des Agniez, y alla exercer avec tant de fruit cette eſpèce d'Apoſtolat, qu'il revint un jour avec trente perſonnes gagnées à Jéſus-Chriſt.

Ce fut dans cette belle Chrétienté, que la providence prépara un aſyle à la vertu de Catherine. Elle avoit une ſœur adoptive, qui déja s'y étoit habituée, & qui engagea ſon mari, auſſi bien que le zélé néophyte dont nous venons de parler, à l'y aller inviter. Ils partirent comme pour aller faire la traite des caſtors avec les Anglois, ſe répandirent dans les cantons Iroquois, & ne manquerent pas de repaſſer par la peuplade de Catherine. Son oncle étoit alors abſent : elle ſaiſit un moment ſi favorable; & dès le lendemain elle ſe mit en route, avec les

deux

deux néophytes. On dépêcha sur le champ un coureur à son oncle, pour lui donner avis de cette évasion. Irrité de voir journellement décroître sa nation, & enfin sa propre famille, ce vieux Capitaine chargea son fusil de trois balles, & courut après les fuyards, qu'il apperçut d'assez loin. Les deux sauvages Chrétiens, qui l'avoient apperçu les premiers, & qui avoient caché Catherine dans un bois touffu, s'arrêterent avec un air tranquille & assuré, comme pour se remettre un peu des fatigues de leur traite. Le Capitaine surpris, & en quelque sorte confus de ne pas trouver sa nièce avec eux, leur tint quelques propos indifférens, puis retourna sur ses pas, persuadé qu'il avoit cru légérement un faux bruit. Les deux néophytes reprirent ensuite leur route avec Catherine, & arriverent heureusement tous les trois à la Mission du Saut.

Catherine y fut logée, comme l'étoient déja sa sœur & son beau-frère, dans la cabane de l'une des anciennes & des plus dignes Chrétiennes de la Mission. Elle se nommoit Anastasie, & avoit charge d'instruire les personnes de son sexe qu'on disposoit au baptême. Ses instructions, & plus encore ses exemples charmerent Catherine, dont la joie fut portée à son com-

ble, par la ferveur générale de tous les fidèles qui composoient cette Chrétienté naissante. Elle comparoit leur conduite exemplaire à la vie licencieuse qu'elle avoit vu mener à plusieurs d'entre eux dans les lieux de leur origine, & reconnoissoit avec ravissement, que tel qui peu auparavant ne respiroit que le sang & la fange, que le meurtre & l'impudicité, étoit un modèle de la pudeur & de la douceur Evangélique. Pénétrée de reconnoissance envers le Dieu de bonté qui l'avoit conduite dans cette terre de bénédiction, elle prit la résolution, invariable à jamais, de se donner à lui sans réserve; & dès ce moment, elle montra tant de ferveur, que les Missionnaires lui permirent peu après de faire sa première Communion. C'est une grace qui ne s'accordoit aux Iroquois transfuges, qu'après des années d'épreuves: mais on crut devoir passer, pour elle, sur les règles communes; & la suite montra bien qu'on ne s'étoit pas trompé. Bientôt l'on reconnut dans cette jeune personne, non pas simplement une pieuse néophyte, mais l'une de ces ames privilégiées que le Ciel veut élever, dans la carrière même de la vie parfaite, au dessus de la classe ordinaire.

Ses propres vertus cependant formerent un nouvel obstacle au dessein qu'elle

avoit de demeurer vierge. L'intérêt est un mobile bien fort pour toutes sortes de personnes, même vertueuses. La sœur de Catherine se persuadant qu'il n'y auroit point de jeune homme dans la Mission du Saut, qui n'aspirât au bonheur d'épouser une fille si vertueuse, & qu'ayant à choisir dans toute l'habitation, elle auroit pour mari quelque habile chasseur, qui porteroit l'abondance dans toute la famille, elle se mit en tête de l'obliger à se marier. Elle la prit en particulier; & avec cette éloquence que l'intérêt propre donne aux sauvages, autant qu'à toute autre nation, elle lui parla du mariage, comme du moyen le plus sûr, tant pour prévenir les occasions du péché, que pour obvier aux extrémités de l'indigence, qui ne sont guère moins dangereuses pour le salut. La vertueuse transfuge ne s'attendoit point à trouver des tentations dans l'asyle même de la vertu : mais elle sut faire usage de toute la prudence Evangélique. Sans trop marquer sa surprise, elle répondit que l'affaire étoit de première importance, & qu'elle y penseroit mûrement. La sœur entrevoyant qu'il ne lui seroit pas facile, au moins seule, de la déterminer, trouva moyen de se faire appuyer par la respectable Anastasie, qu'el-

les regardoient l'une & l'autre comme leur mère. Ces dernières instances ne réussirent pas mieux que les premières : Anastasie, qui avoit trouvé jusques-là dans Catherine une docilité sans réserve, fut si étonnée de sa résistance, qu'elle lui en fit des reproches amers, & la menaçà d'en porter ses plaintes au Missionnaire, leur Pasteur & leur oracle.

Catherine la prévint : après avoir raconté au Père les combats qu'on lui avoit livrés, & qu'on lui livroit encore journellement, elle lui déclara qu'elle étoit résolue à n'avoir jamais d'autre époux que J. C. & le conjura de l'aider de tout son pouvoir à consommer le sacrifice qu'elle méditoit depuis long-temps. Le Missionnaire, tout en louant sa résolution, ne parut pas tout-à-fait se rendre à ses désirs. Pour l'éprouver sans doute, il appuya sur les raisons qui pouvoient la faire pencher vers le mariage. Ah! mon Père, s'écria-t-elle, je me suis donnée tout entière à J. C. il ne m'est pas possible de me partager entre deux maîtres. Pour la pauvreté, dont on veut me faire peur, ce danger ne me regarde point : il faut si peu de chose pour me nourrir, que mon travail y suffiroit toujours ; & toujours je trouverai quelque haillon, pour me couvrir. Le Missionnaire la con-

gédia, en lui disant que la chose méritoit qu'elle y fît une attention sérieuse; qu'elle se consultât bien elle-même, & qu'il lui donnoit trois jours pour y penser devant Dieu. Elle acquiesça d'abord à cette proposition; mais peu de momens après, elle revint & dit : C'en est fait, mon Père, il n'est plus question de délibérer; non, jamais je n'aurai d'autre époux que J. C. Le sage Pasteur ne s'opposa pas davantage à une résolution si vraisemblablement inspirée par le Saint-Esprit. Catherine se consacra irrévocablement au Seigneur par le vœu de virginité, & le Missionnaire lui promit de prendre sa défense contre tous ceux qui voudroient l'inquiéter à l'avenir. Anastasie vint cependant lui porter ses plaintes, contre l'indocilité prétendue de Catherine. Il l'interrompit, en lui témoignant sa surprise de ce qu'une Chrétienne, assez éclairée pour instruire les autres, ne comprît pas mieux le prix de la virginité, le prix d'une vertu qui rend l'homme semblable aux Anges. A ces mots, la bonne Anastasie revint comme d'un profond assoupissement, se condamna elle-même, & ne pensa plus désormais qu'à fortifier la nouvelle épouse de J. C. dans ses dispositions angéliques.

La vierge Iroquoife, depuis fa confécration, fembla ne plus tenir à la terre, & déja partager le fort des efprits céleftes. Elle ne trouvoit de plaifir qu'au pied des autels, ou dans le faint calme de la folitude. Sa converfation étoit prefque uniquement dans le Ciel. Celle des hommes ne lui étoit fupportable, qu'autant qu'ils lui parloient de Dieu. Elle le voyoit, le fentoit, pour ainfi dire, & l'entretenoit par-tout. Sa prière étoit continuelle, même au plus fort de fon travail, qui toutefois n'en fut jamais ralenti. Mais la meilleure partie de fes nuits fe paffoit uniquement dans l'intimité de fes tendres communications avec le divin époux. Ses jeûnes, auffi bien que fes veilles, fes auftérités de toute efpèce redoublerent, à l'égal de fa piété.

Pénétrée de la Foi & de la reconnoiffance la plus vive pour un Dieu qui l'avoit, & rachetée, & dotée de fon fang, elle étoit ingénieufe à imaginer en toute rencontre des manières nouvelles de crucifier fa chair. Quand elle alloit au bois pendant l'hiver, elle fuivoit de loin fes compagnes, ôtoit fa chauffure, & marchoit nu-pieds dans les glaces & les neiges. La douleur du froid ne lui paroiffant point affez forte, un jour elle s'appliqua

sous les pieds des tisons ardens. Une autre fois, elle parsema d'épines la natte où elle couchoit, s'y roula trois nuits de suite, & l'eût fait plus long-temps, si l'une de ses amies, frappée de l'altération de son visage & de son attitude gênée, ne lui eût arraché son secret, [illegible] scrupule de sa ferveur indiscrète. En [illegible] sa complexion n'étoit pas assez forte [illegible] moins pour soutenir long-temps de pareilles macérations. Elle fut attaquée d'une maladie violente ; & si elle en releva, il lui en resta une fièvre lente, qui la consuma peu à peu. Bien loin cependant que la langueur du corps passât jusqu'à l'ame ; plus elle approcha de son terme, plus on vit éclater l'éminence des vertus qu'elle avoit pratiquées dans la plénitude de ses forces. Jamais il ne lui echappa un mot de plainte, ni un signe même involontaire d'impatience ; quoique ses souffrances, durant les deux derniers mois de sa vie sur-tout, fussent excessives. Quand ses douleurs étoient les plus aigües, c'étoit alors qu'elle paroissoit plus contente ; se disant & s'estimant très-heureuse, de vivre & de mourir sur la croix.

Elle se trouva aux prises avec la mort, dans le temps où les sauvages font leur grande chasse de provision, & que leurs



[redacted]

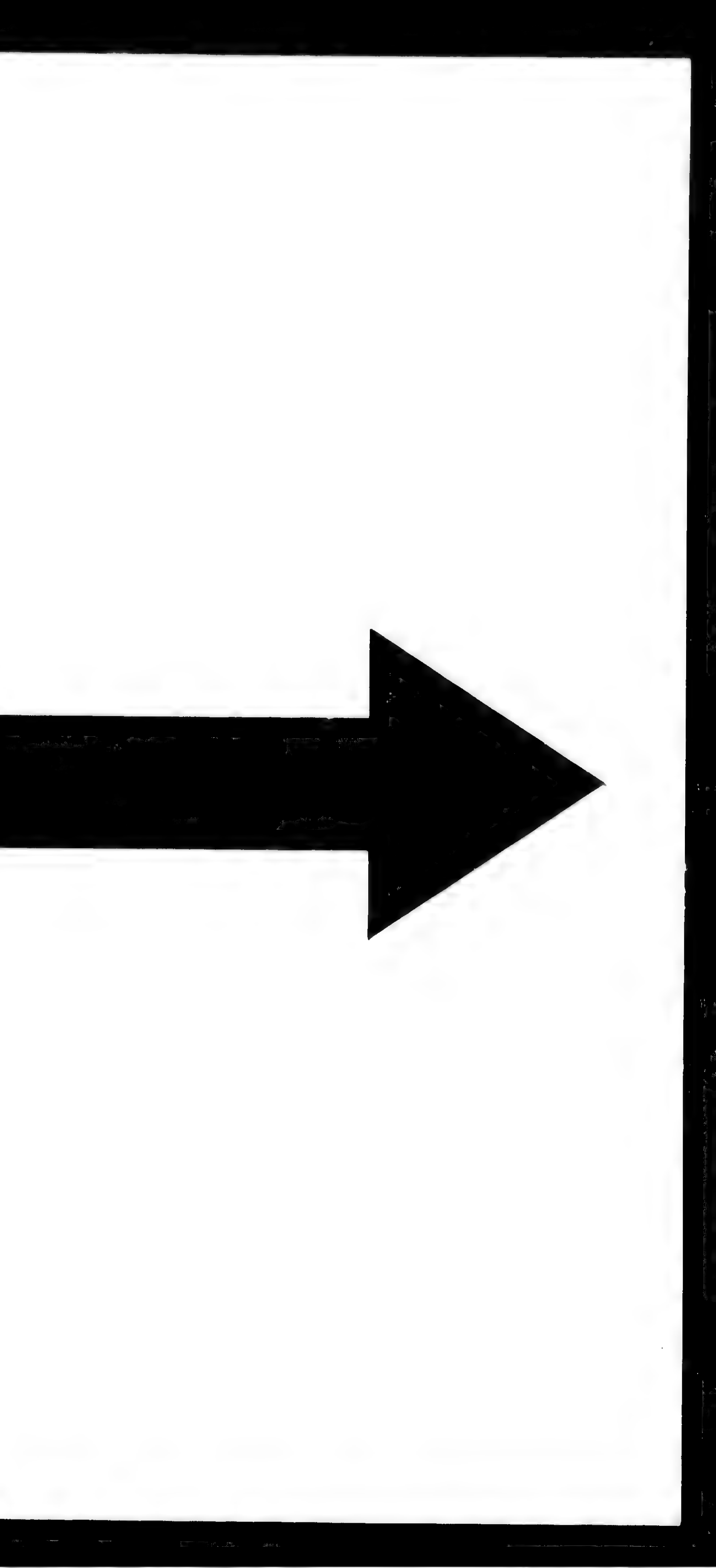
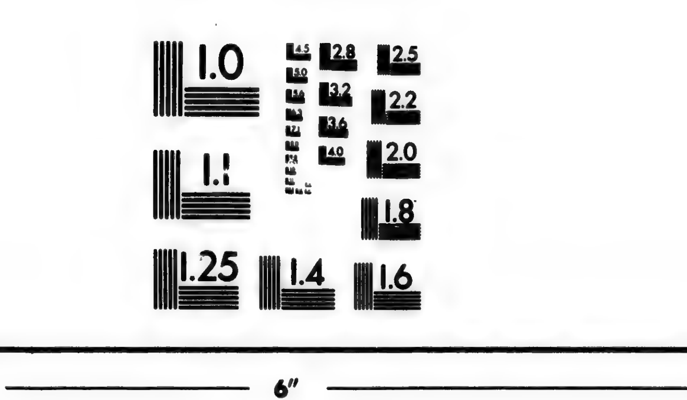
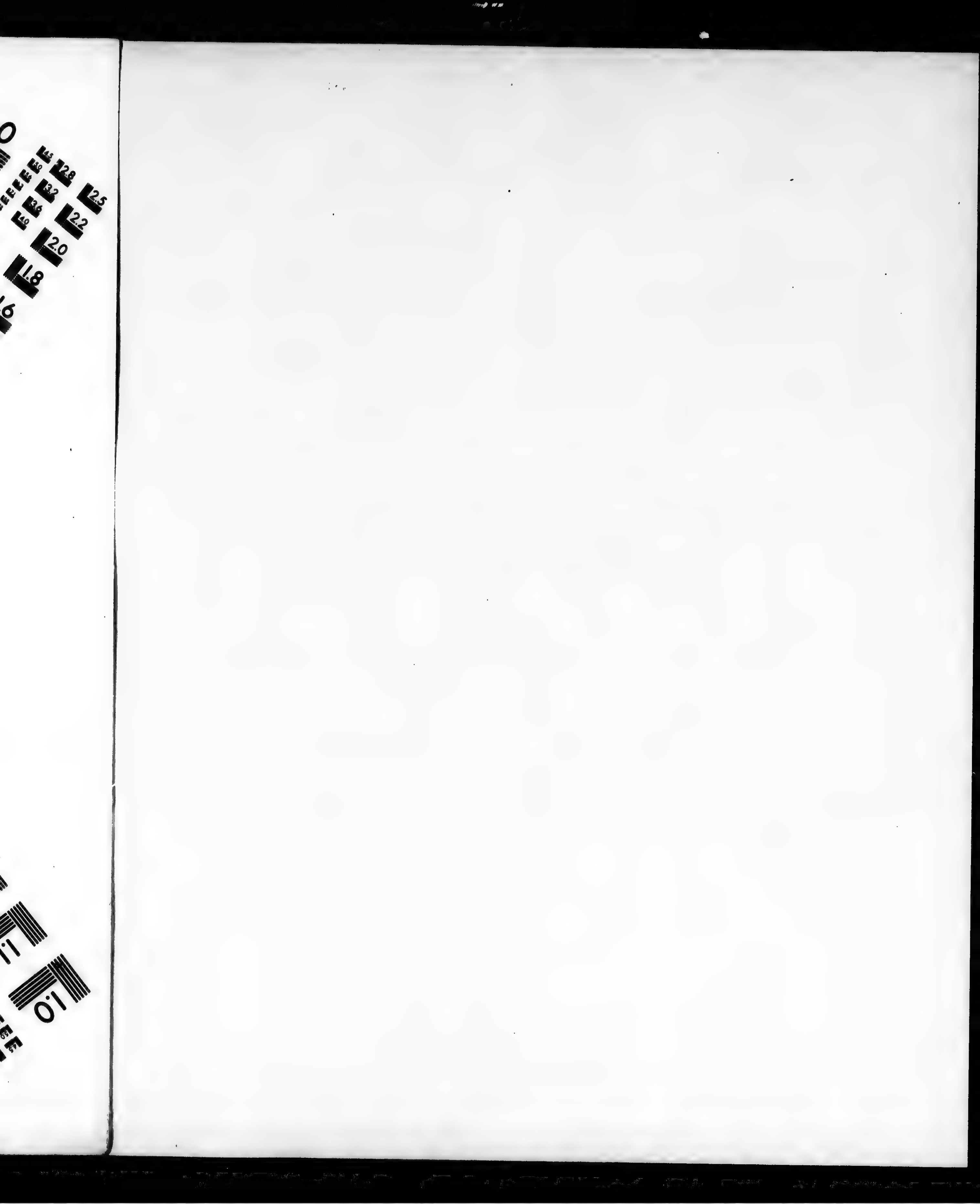


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





femmes sont occupées depuis le matin jusqu'au soir aux travaux de la campagne. Les malades alors restent seuls pendant toute la journée, avec un plat de blé d'Inde, & un vase d'eau qu'on met le matin auprès de leur natte. Ce fut dans cet abandon, que Catherine passa tout le temps de sa dernière maladie ; & sa joie s'accrut, autant que son mérite. Elle tourna sensiblement à la mort, au commencement de la semaine sainte. Après avoir reçu les derniers Sacremens, avec une chaleur de sentimens qui ne se ressentoit en rien de son extrême foiblesse, elle entra le mercredi soir dans une douce agonie, où elle perdit l'usage de la parole, en conservant néanmoins une connoissance parfaite. Au bout d'une demi-heure, elle rendit le dernier soupir, aussi tranquillement que si elle se fût endormie. Elle n'avoit pas vingt-quatre ans accomplis : mais le Ciel faisant voir que, dans l'ordre de la grace & du mérite, elle avoit déja fourni une longue carrière ; son visage entiérement défiguré peu auparavant, par les effets de la maladie surajoutés à ceux de la pénitence, parut tout à coup si changé & si ravissant, que la voix du peuple, d'accord avec celle de Dieu,

fit retentir ces mots de toute part : La Sainte est morte, la Sainte est passée au Ciel. On eût dit qu'en effet un rayon de la gloire céleste réjaillissoit de son front.

Deux François, qui venoient des extrémités de la prairie de la Madeleine, la voyant si fraiche & si belle étendue sur sa natte, dans une cabane ouverte à tout le monde, ils se dirent l'un à l'autre : Voilà une jeune personne, qui prend son sommeil avec bien de la sécurité. Mais quand ils eurent appris que c'étoit le corps de Catherine Tegacouita, morte le jour précédent ; un sentiment religieux repoussa bien loin toute autre pensée : ils se jetterent à ses pieds, ils se recommanderent à ses prières ; & aussi-tôt après, ils commanderent une châsse, en forme de cercueil, afin d'honorer son corps, comme de saintes reliques. Le Ciel ne tarda point à honorer lui-même cet Ange terrestre. Entre les guérisons miraculeuses qui s'opérerent sans nombre à son tombeau, il seroit difficile à l'incrédulité même, de contester plausiblement la guérison particulière d'un Grand-Vicaire de Quebec, & celle d'un Commandant du fort de Frontenac, qui furent attestées par eux-

mêmes, & vérifiées dans les formes les plus rigoureuses & les plus authentiques. Et quoi de plus croyable, pour peu qu'on ait connoissance du premier établissement de l'Evangile, quoi de moins incroyable que des merveilles si propres à manifester le pouvoir de la grace, sur le cœur des peuples même les plus barbares ! Si Dieu est admirable dans ses Saints, c'est principalement dans ceux qu'il forme parmi les Iroquois & les anthropophages qu'éclate sa gloire.

Catherine, quoique très-distinguée entre les Chrétiens de la Mission du Saut, y avoit néanmoins quantité d'imitateurs, jusques dans ses plus hautes vertus. L'esprit de pénitence en particulier, la haine de sa chair & l'amour de la croix, si essentiel à l'Evangile, y régnoient universellement. Les jeûnes rigoureux, les disciplines sanglantes, les ceintures garnies de pointes de fer, toutes les macérations des monastères les plus pénitens y étoient des observances communes. Les femmes ne se distinguoient des hommes, qu'en employant leur imagination plus vive à inventer des pratiques plus étranges pour crucifier leur chair. Plusieurs d'entre elles, lorsque le froid étoit le plus piquant, s'enfon-

çoient, s'enſeveliſſoient, pour ainſi dire, dans les neiges. D'autres preſque entiérement nues, en des lieux écartés, demeuroient long-temps expoſées au ſouffle tranchant d'un vent de nord, ſur les bords d'un lac, ou d'une rivière glacée. Quelques-unes, après avoir rompu la glace d'un étang, s'y plongeoient juſques au cou, & y récitoient lentement leur chapelet tout entier. Une entre autres s'y enfonça trois nuits conſécutives ; ce qui lui cauſa une fièvre ſi violente, qu'elle en penſa mourir.

Par-là auſſi les Miſſionnaires furent informés de ces ferveurs indiſcrètes, que toute leur autorité n'arrêta pas ſans peine. Mais la providence avoit ſes vues, juſques dans ces ſortes d'excès : c'étoit par ces tourmens volontaires, que les ſaints néophytes du Saut, à la veille d'une perſécution, ſe diſpoſoient à braver pour la Foi les plus affreux ſupplices.

La guerre s'étoit rallumée entre la France & l'Angleterre. Les Iroquois, également jaloux au fond des progrès de ces deux couronnes, ſi près de leurs propres terres, penchoient en cette rencontre pour les Anglois, qu'ils craignoient, non pas ſans raiſon, de voir écraſés par la France. Dans les cinq can-

tons, ou peuplades principales, qui formoient la confédération Iroquoise, c'étoit un point de politique, aussi bien suivi qu'on a peine à le croire de ces hordes grossières, de maintenir l'équilibre entre ces deux puissans voisins, comme le préservatif unique de leur propre liberté. En effet, & ils le sentoient parfaitement, ils ne pouvoient que succomber sous celui des deux qui prendroit l'ascendant sur l'autre. Au premier bruit de la guerre, ces rusés barbares voulant recueillir toutes leurs forces, inviterent leurs compatriotes de la colonie du Saut à revenir dans leurs cantons propres. Ceux-ci ne voyant dans cette réunion que des périls pour leur Foi, malgré toutes les promesses du contraire, se refuserent invinciblement à toutes les invitations & à tous les ordres. Sur quoi ils furent déclarés ennemis de la patrie, & incontinent poursuivis à toute outrance.

Un parti qui en surprit quelques-uns à la chasse, les ramena garrottés aux cantons, où ils furent brûlés à petit feu. Ces généreux martyrs, au milieu des brasiers, prêchoient J. C. à ceux qui les rôtissoient ; les exhortant à se dérober, par la profession du Christianisme,

à des feux infiniment plus terribles. Etienne, l'un d'entre eux, sous les tisons & les fers ardens, s'oublioit lui-même, pour encourager sa femme qui souffroit le même supplice. Au moment d'expirer, il recueillit ce qui lui restoit de forces; & à l'exemple de son saint patron, il pria Dieu à voix haute, pour ceux qui le tourmentoient avec le plus d'acharnement. Sa prière fut efficace: plusieurs de ces barbares, gagnés par les témoignages d'une bienveillance si nouvelle parmi eux, abandonnerent leurs dangereux cantons, & se réfugierent à la Mission du Saut, pour y pratiquer en paix les loix de l'Evangile.

Un autre Etienne fut pris par une troupe de quatorze Iroquois, & conduit au bourg d'Onnontagué, où les sauvages s'étoient rassemblés en foule. Ainsi fut-il ménagé, pour ce nouveau martyr, un théâtre digne de son héroïsme. Au bruit de son approche, la multitude altérée de son sang, alla au devant de lui. Ils étoient armés de haches, de couteaux, de longs pieux, de massues; & la fureur étincelloit dans leurs yeux. L'un d'eux l'aborda néanmoins assez tranquillement, & lui dit: Mon frère, tu es mort; mais c'est toi qui t'es

perdu, en nous quittant pour les chiens que tu nommes Chrétiens. Il est vrai, répondit-il, que je suis Chrétien; & il est encore vrai que je fais gloire de l'être. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira: outrages & tourmens, je souffrirai tout volontiers pour mon Dieu, qui a souffert infiniment plus pour moi. Il n'eut pas fini de parler, que ces bêtes féroces se précipiterent sur lui, & lui firent mille incisions aux bras, aux cuisses, à toutes les parties du corps, qui en un clin d'œil fut tout en sang. Ils lui arracherent les ongles, & plusieurs articles des doigts. L'un de ces forcenés lui dit ensuite: Prie ton Dieu, si tu l'oses. Oui, je le prierai, répondit Etienne; & levant ses mains liées ensemble, il fit de son mieux le signe de la Croix, disant les paroles accoutumées en langue Iroquoise. Aussi-tôt ils lui couperent la moitié des doigts qui lui restoient, & lui crierent une seconde fois: Prie encore maintenant. Il fit de nouveau le signe de la Croix, & à l'instant ils lui couperent entiérement les doigts jusqu'à la paume de la main; puis le défierent encore de prier Dieu, en vomissant mille blasphêmes. Comme il se mettoit en devoir de faire de nouveau le signe de la Croix, avec les restes

ſanglans de ſes mains, ils lui couperent les poignets, & lui tailladerent le front, l'eſtomac, l'une & l'autre épaule; c'eſt-à-dire toutes les chairs qu'il avoit marquées du ſigne de notre ſalut.

On le conduiſit enſuite à un grand feu, où l'on avoit fait rougir pluſieurs pierres. On lui mit ces pierres embraſées entre les cuiſſes, qu'on preſſa l'une contre l'autre. Alors, on lui cria de chanter, à la façon de ces peuples barbares, chez qui les captifs font gloire de braver les plus horribles tourmens, & ſe croient dédommagés de tout ce qu'ils peuvent ſouffrir, par la réputation de courage qu'ils laiſſent après leur mort. Etienne jugeant avec raiſon ces bravades contraires à l'humilité Chrétienne, au lieu de ces chants d'oſtentation, il récita quelques-unes des prières convenables aux approches de la mort. L'un des plus furieux prit un tiſon ardent, le lui enfonça dans la bouche; & ſans le laiſſer reſpirer, on l'attacha au poteau. Quand il ſe vit au milieu des fers rouges & des pieux étincellans; montrant une fermeté bien ſupérieure aux fougues de l'orgueil & du déſeſpoir, il porta un regard tranquille ſur tous les monſtres acharnés contre lui, &

leur tint ce diſcours : Repaiſſez-vous, mes frères, du plaiſir que vous trouvez à me faire ſouffrir, ſans craindre de commettre une injuſtice. Mes péchés méritent beaucoup plus de peines, que vous ne m'en faites éprouver ; & vos jeux, quelle qu'en ſoit la cruauté, ne me ſauroient nuire. Plus vous me tourmentez, plus vous augmentez le bonheur qui m'eſt réſervé dans le Ciel. Ces paroles ne ſervirent qu'à redoubler leur rage. Chacun d'eux prit des fers rouges, ou des tiſons ardens, qu'ils appliquerent à chacun de ſes membres. Le martyr endura tout, ſans lâcher un ſoupir. Il étoit auſſi tranquille, que s'il eût été inſenſible. Lorſqu'il ſentit ſes forces défaillir totalement, il demanda un moment de trève : on le lui accorda. Ranimant alors toute ſa ferveur, il fit ſa dernière oraiſon, recommanda ſon ame au Sauveur, & le pria de pardonner ſa mort à ceux qui n'épargnoient rien pour la lui rendre méritoire. Après un nouvel emportement de ſes meurtriers atroces, & des traits encore tout nouveaux de ſon incompréhenſible patience, il rendit paiſiblement ſon eſprit à ſon Créateur.

Une femme, nommée Françoiſe au baptême, montra la même force dans

les mêmes supplices. Son mari, Chrétien fervent aussi bien qu'elle, péchoit à trois lieues du Saut, où elle étoit restée, lorsqu'on y eut nouvelle d'une incursion d'Iroquois dans le voisinage. Françoise monta sur le champ dans un canot, pour l'aller rechercher. Elle arriva heureusement à lui; & tous deux revinrent de même jusqu'à un quart de lieue du Saut, où se croyant en sûreté, ils tomberent entre les mains des coureurs. On coupa sur le champ la tête au mari; & la femme, qu'on se promettoit apparemment de pervertir sans peine quand elle seroit seule, fut emmenée captive. On la jugeoit mal, & on le reconnut bientôt. A peine arrivée à Onnontagué, où on la fit monter sur un échaffaud qui étoit au milieu de la bourgade, elle professa courageusement la Foi Chrétienne, en présence de sa famille, ainsi que de sa nation. Elle ajouta qu'elle s'estimoit heureuse de mourir par la main de ses compatriotes, à l'exemple de Jésus crucifié par ceux de sa nation qu'il avoit le plus chéris. Un de ses proches, qui étoit présent, avoit autrefois entrepris le voyage du Saut, afin de la ramener à sa peuplade. Il n'en avoit pu tirer que cette réponse : *J'estime infini-*

ment plus ma Religion que ma patrie, & que ma propre vie ; pour rien au monde, je ne retournerai dans un lieu, où mon ſalut ſeroit en péril. Ce refus lui avoit cauſé un reſſentiment, que le temps n'avoit qu'enraciné, & que la préſence de l'objet fit monter à ſon comble. Furieux, il ſaute ſur l'échaffaud, lui arrache un Crucifix qu'elle portoit au cou, & lui fait ſur la poitrine une inciſion cruciale, en lui diſant : Tiens, voilà ce que tu préferes à ta patrie & à ta famille. Je vous remercie, mon frère, lui dit Françoiſe. Je pouvois perdre la Croix, qu'en effet vous me raviſſez ; mais vous m'en rendez une, que je ne perdrai qu'avec la vie.

Elle fut enſuite promenée, trois nuits de ſuite, par toutes les cabanes, où elle ſervit de jouet à une jeuneſſe effrénée. Le quatrième jour, ils l'attacherent au poteau fatal. Trente ou quarante forcenés lui appliquerent ſur toutes les parties du corps des tiſons enflammés, & des canons de fuſil rougis au feu. Ce tourment dura des heures entières, ſans que cette héroïne jettât le moindre cri. Le Sieur de S. Michel, qui étoit alors captif à Onnontagué, d'où il eut le bonheur de s'échapper au moment qu'il

alloit être brûlé lui-même, a rapporté toutes les circonstances de cette exécution, qu'il n'avoit pu voir sans frémir. Quand ces atroces barbares se furent divertis long-temps à brûler peu à peu la martyre, ils lui cernerent au couteau la peau de la tête, selon leur coutume, lui enleverent la chevelure, & mirent en place de la cendre chaude, après quoi la tirant, la traînant, & la forçant de courir, ils la poursuivirent avec des huées épouvantables, & des nuées de pierres qu'ils faisoient fondre sur elle. Insensible à tout, elle se mit à genoux, dès qu'il lui fut libre, & offrit à Dieu les derniers souffles de sa vie, qu'elle perdit en un moment, sous un déluge de cailloux.

Une autre femme, appellée Marguerite, mourut gaîment dans les mêmes supplices, à l'âge de vingt-quatre ans. Depuis sa treizième année, où elle avoit reçu le Baptême, elle avoit été un exemple de toutes les vertus Chrétiennes, & d'une vivacité de foi singulière. Elle regardoit le martyre, comme une faveur insigne; & c'étoit-là, depuis son Baptême, l'objet de ses vœux les plus ardens, & de ses fréquentes prières. Livrée à la populace sauvage, elle fut à l'instant dépouillée de tous ses habits; &

tous se jettant pêle-mêle sur cette paisible victime, ils lui déchiqueterent chaque membre à coups de couteaux : tout son corps, en un moment, ne fut qu'une plaie. Un François, qui a été spectateur de cette horrible scène, regardoit comme un miracle, qu'elle n'eût pas expiré sur l'heure. Marguerite, qui le vit attendri jusqu'aux larmes, lui adressa ces paroles : Vous déplorez mon sort, & il n'y a plus en effet qu'un moment de vie pour moi. Mais Dieu soit à jamais béni, pour une si grande faveur ! cessez de me plaindre : je n'appréhende, ni la mort, ni les tourmens. Quelle que soit la rigueur de ceux que j'ai encore à souffrir, Dieu me traite avec bonté, & selon sa grande miséricorde, en effaçant par-là mes péchés, qui en méritent infiniment davantage. Priez-le qu'il me les pardonne véritablement, & qu'il me soutienne dans toutes ses épreuves. Comme on la brûloit à feux lents, elle sentit à la fin une soif extrême, & demanda un peu d'eau. Mais aussi-tôt après ; Mon Sauveur, dit-elle, eut soif en mourant pour moi : n'est-il pas juste que je supporte la même peine ? Puis elle pria qu'on ne lui donnât point à boire, quand bien même il lui arriveroit encore d'en demander.

Ses féroces compatriotes la tourmenterent, depuis midi jusqu'au soleil couché. Ils observerent toutes leurs barbares pratiques, lui arracherent la chevelure, lui couvrirent le crâne sanglant de cendre chaude, la détacherent du poteau, & lui ordonnerent de courir. L'humble martyre, au contraire, se mit à genoux pour prier. Ils lui déchargerent plusieurs coups de bâtons sur la tête, sans qu'elle interrompît sa prière. L'un d'entre eux enfin prit un grand couteau, & le lui enfonça dans le ventre : mais le couteau se rompit, au grand étonnement de la multitude. Un autre arracha le poteau où elle avoit été attachée, & lui en porta un coup mortel sur la tête. Comme elle respiroit encore, ils mirent le feu à un gros tas de bois sec, & y jetterent son corps, qui fut entiérement consumé.

Elle avoit un enfant de deux ans, qui avoit été pris avec elle : son extrême jeunesse ne put lui sauver la vie. Le bûcher étant tout en feu, le petit innocent, près d'y être jetté, appella par trois fois sa mère déja morte, & tendit ses mains vers le Ciel où il sembloit l'appercevoir, comme pour la presser de venir à lui. Toute la férocité sauvage ne put tenir contre un spectacle aussi atten-

drissant, qu'il leur parut merveilleux. L'enfant fut soustrait aux flammes, mais non pas au martyre. Sa mère en avoit demandé la grace pour lui, & qu'il lui fût réuni au plutôt, de peur qu'en lui survivant il ne fût élevé dans l'idolâtrie, ou dans le libertinage. Il prit donc un accès nouveau de férocité à l'un des barbares, qui saisit l'enfant par un pied, & après l'avoir fait pirouetter quelques instans par les airs, lui fracassa la tête contre un mur. Beaucoup d'autres Chrétiens Iroquois, à la vue de plusieurs témoins irréprochables qui en ont déposé, marquerent la même constance à confesser J. C. sans compter ceux qui furent immolés, en bien plus grand nombre, dans l'obscurité de leurs cabanes, & qui n'eurent, outre leurs bourreaux, que l'œil de Dieu pour témoin.

Tels sont les fruits du salut, que la semence évangélique a produit dans la terre sauvage, de toute la plus ingrate. Et quel triomphe pour la grace de J. C. qui les faisoit éclore! Quelle force visiblement sur-humaine, en des sauvages à peine Chrétiens, & qui avant d'être Chrétiens, différoient à peine des brutes! Dans leurs Pasteurs même, & jusques dans les jours calmes où ils n'avoient à

vaincre que les dégoûts & les répugnances naturelles, quelle autre vertu que celle d'en-haut put les élever à ce point au dessus de la nature? Un Missionnaire arrivé nouvellement d'Europe, où il avoit passé son premier âge dans le sein du goût & de l'urbanité, étoit souvent transplanté à trois ou quatre cents lieues de toute habitation sociale, parmi des sauvages à qui la grace du Baptême n'avoit pas ôté la rudesse & la grossiéreté qu'ils tenoient du naturel, ou d'une longue habitude. La manière seule de prendre leur réfection faisoit bondir le cœur à un Européen qui commençoit à manger avec eux. Ils remplissent de viande & d'eau une grande chaudière, & après quelques bouillons où reste l'écume, ils retirent la viande, moins cuite qu'échaudée, & la distribuent sur des écorces qui leur tiennent lieu de plats & d'assiettes. Chacun mord dans sa part, sans couteau ni fourchette, avec la sale gloutonnerie d'un animal carnacier. Il n'est pas à dire qu'on peut se borner à manger du pain, dont il n'est pas question parmi eux. Quand le gibier manque, ils ont recours à la pêche, & au poisson de toute espèce. Il est des Missionnaires, qui, à leur arrivée dans

Lett. Edif. tom. VI. p. 159, &c.

ces peuplades, ne trouverent pour nourriture, que des grenouilles ainsi échaudées, sans qu'on en eût retranché aucune partie, sans même qu'on les eût écorchées. Au seul aspect de ces petits cadavres entassés & refrognés d'une manière hideuse, quel que soit le courage d'un ministre évangélique, il marque peu d'appétit sans doute, & ne peut guère se presser de manger. L'humeur bourrue du sauvage, autant que sa naïveté naturelle, le rend incapable de rien taire. Ils ne manquent pas de lui demander pourquoi il ne mange point. En vain se retrancheroit-il sur sa répugnance. Eh quoi, Robenoire (c'est le nom qu'ils donnent aux Jésuites, & ils y attachent l'idée d'une vertu capable de tout) & quoi, Robenoire, lui diroient-ils, & ils l'ont dit quelquefois, tu déliberes pour vaincre ton goût! Cela est-il donc si difficile à un patriarche, qui sait parfaitement la prière? c'est-à-dire, qui observe en perfection les maximes de l'Evangile. Nous nous vainquons bien nous autres, pour croire ce que nous ne voyons pas. Alors, il n'y a plus à balancer, & toutes les excuses tourneroient en scandales.

Ibid. p. 222. A cette abondance dégoûtante, succede souvent une disette extrême, parmi des

des peuples errans sans cesse, qui d'ailleurs ne savent pas ce que c'est que de pourvoir au lendemain. Après une course de longue haleine, où le Pasteur & les ouailles avoient pensé périr de faim, de froid & de fatigue, ces bons sauvages, de retour à leur peuplade, entreprirent de régaler leur Missionnaire, qui étoit le Père Râle, pour le remettre de ce long jeûne. Voici en quoi consistoit le repas, qui dans les circonstances étoit pour eux un riche festin. Ils lui servirent, en premier lieu, une bouillie de blé d'Inde. Pour le second service, ils lui donnerent une galette de la même farine, avec des glands rôtis, & un petit morceau d'ours. Enfin, le troisième service, qui tenoit lieu de dessert, consistoit en un épi du même blé, grillé ou séché devant le feu, avec une poignée de grains de même espèce, cuits sous la cendre. Cependant le Missionnaire se récriant sur la splendeur de ce festin; Ah! notre Père, lui dirent-ils, il y a deux jours que tu n'as rien mangé du tout : il étoit bien juste de te régaler. Que ne sommes-nous en état de recommencer bientôt!

Il y avoit sans doute un autre aliment, & souvent de vraies délices, pour l'esprit qui animoit ces hommes Apostoli- *Ibid. p. 190.*

ques. Leur charité & leur désintéressement faisoient quelquefois les impressions les plus inespérées sur le cœur de ces barbares. Pour en citer un exemple qui nous épargnera des redites, & qui trouve ici naturellement place, nous anticiperons de quelques années, ainsi que nous l'avons fait dans l'article supérieur, sur le cours des temps. Un des Capitaines les plus renommés dans la nation Chrétienne des Abnakis, ayant été tué par les Anglois, dont les colonies ne sont pas éloignées de cette Mission; des Amalingans idolâtres qui s'établissoient dans le voisinage de ces néophytes, & qui vouloient vivre en paix avec eux, leur envoyerent des députés, pour prendre part à leur deuil. Le Père Râle, instituteur à jamais mémorable de cette fervente Mission, saisit l'occasion qui se présentoit, pour jetter dans le cœur des Amalingans les premières semences de l'Evangile. Déja les Ministres de la Religion Anglicane avoient tenté de la faire embrasser à ces pauvres sauvages : mais avec toute leur ignorance, que le Ciel éclaira sans doute, ils ne reçurent la proposition qu'avec une indifférence qui tenoit du mépris. Il en fut bien autrement de l'invitation que leur fit le Mis-

ſionnaire Catholique. Après la première ouverture, faite avec une éloquence & une onction tout Apoſtolique, ils s'entretinrent quelques momens entre eux ; puis leur orateur, au nom d'eux tous, donna cette réponſe : Mon Père, je ſuis ravi de t'entendre. Ta voix a pénétré dans mon cœur, comme la roſée du matin : mais ce cœur n'eſt pas encore ouvert ; & je ne puis te faire connoître à préſent ce qu'il renferme, ni de quel côté il ſe tournera. Il faut que j'attende les Capitaines & les ſages de notre nation, qui ſont abſens juſqu'à l'automne prochaine. C'eſt alors que je t'ouvrirai mon cœur.

Au terme donné, le Miſſionnaire ne manqua point de demander la réponſe. Il commit pour cela un Abnakis plein d'intelligence, qui alloit chercher du blé chez les Amalingans, pour enſemencer ſes terres. Voici les paroles qu'il lui rapporta : Nous ſommes pénétrés de reconnoiſſance, pour un Père qui s'occupe de nous ſans ceſſe ; & de notre côté, nous n'avons pas ceſſé de penſer à lui. Nous ne pouvons oublier ſes paroles, tandis que nous avons un cœur. Elles y ſont gravées ſi profondément, que rien ne les en peut effacer. Notre Père nous con-

vainc qu'il nous aime ; il veut notre bonheur, & nous voulons faire tout ce qu'il souhaite de nous. Nous voulons adorer le grand Génie (c'est ainsi qu'ils nomment le vrai Dieu); nous agréons la prière qu'il nous propose, & nous sommes tous résolus à l'embrasser. Déja nous serions allés trouver notre Père dans son village, s'il y avoit des vivres suffisans, pour y subsister tandis qu'il nous instruiroit. Mais ce qui nous afflige doublement, c'est que la faim soit dans la cabane de notre Père, & que nous ne puissions pas y aller prendre ses leçons. Si notre Père pouvoit venir passer quelque temps chez nous; il n'auroit pas faim, & il nous instruiroit.

Comme la disette, qui affligeoit en effet les Abnakis, les eut obligés à s'éloigner pour quelque temps de leur bourgade, afin de chercher à vivre jusqu'à la récolte du maïs; le Missionnaire, dans cet intervalle, se rendit aux invitations des Amalingans. Ils étoient à observer les chemins par où il arriveroit: ils l'apperçurent à une lieue de distance; & aussi-tôt ils commencerent à le saluer, par la décharge de tous leurs fusils, qu'ils réitérerent de moment en moment, jusqu'à ce qu'il fût au milieu d'eux. Assuré

de leurs dispositions par cet accueil, il fit sur le champ planter une Croix. Quelques sauvages Chrétiens qui l'accompagnoient, construisirent en même temps une chapelle avec des perches & de grandes écorces, en la manière que se font leurs cabanes, & ils y dresserent un autel. Pendant ce travail, le Missionnaire parcourut les cabanes, pour inviter les prosélytes aux instructions. Sitôt qu'elles commencerent, ils s'y rendirent avec un empressement, que la continuité ne parut que redoubler. Ils les prenoient trois fois le jour dans la chapelle, le matin après la Messe, à midi, & le soir après la prière. Pendant le reste de la journée, le Père alloit dans les cabanes, faire encore des instructions particulières. Lorsqu'ils furent suffisamment instruits, il fixa le jour pour la solemnité du Baptême. Les premiers qui se présenterent pour le recevoir, furent le Capitaine, l'orateur, & cinq des plus considérables de la nation, dont trois hommes & deux femmes. Incontinent après ceux-ci, deux troupes, de vingt personnes chacune, reçurent successivement la même grace. Enfin, tous les autres furent baptisés, tant ce jour-là, que le lendemain.

Quand le Pasteur fut obligé de re-

tourner à son premier troupeau, l'orateur des nouveaux Chrétiens, en présence de tous ses compatriotes solemnellement assemblés, lui exprima leurs sentimens en ces termes : Notre Père, les paroles nous manquent, pour te rendre ce que nous sentons. Il nous semble avoir un autre cœur, depuis notre Baptême. Tout ce qui nous faisoit peine, a disparu : notre courage n'a plus rien de chancelant, une force inconnue le soutient; & nous sommes invinciblement résolus d'obéir au grand Génie, tout le temps que nous respirerons. Le Missionnaire leur répondit par un petit discours, où il les exhortoit avec onction & avec beaucoup de tendresse, non-seulement à persévérer dans la Foi, mais à ne jamais rien faire qui ne fût digne de la qualité d'enfans de Dieu, dont ils avoient été revêtus par le Baptême.

Les colonies Angloises ne voyoient pas sans jalousie, des conquêtes spirituelles, qui affermissoient dans leur voisinage la domination Françoise. Il n'est point d'avantage qu'elles n'aient proposés aux Abnakis, aussi bien qu'aux Amalingans, pour les attirer dans leurs intérêts, ou du moins
Ibid. p. pour les engager à l'indifférence entre la
204. France & l'Angleterre. Le Gouverneur

de Boston eut avec eux, sur ce sujet, une conférence digne de remarque. Quand il eut épuisé toute sa finesse pour les surprendre, les principaux sauvages tinrent conseil entre eux; puis leur orateur s'avança, & fit cette réponse en leur nom: Tu me dis, Capitaine Anglois, de ne point secourir les François, en cas que tu les attaques. Mais ignores-tu que le François est mon frère? Nous avons, lui & moi, une même prière; & nous occupons une même cabane, à deux feux: il en a un, & moi l'autre. Si tu entres dans la cabane, du côté où mon frère le François est assis à son feu, je t'observe de l'autre feu, où je suis couché sur ma natte. Et si je te vois une hache, j'aurai cette pensée: Que veut faire l'Anglois? je me leve alors sur ma natte, pour le mieux observer. S'il tire sa hache, & qu'il fasse mine de frapper mon frère le François; je saisis la mienne, & je cours frapper l'Anglois. Est-ce que je pourrois voir frapper mon frère dans notre cabane, & demeurer lâchement sur ma natte? Ainsi donc je te réponds, Capitaine Anglois: Ne fais rien à mon frère, & je ne te ferai rien; demeure en paix sur ta natte, & je demeurerai tranquille sur la mienne.

Les Anglois bien convaincus que c'étoit le lien de la Religion qui attachoit si fortement ces braves sauvages aux François, employerent toutes sortes d'artifices pour les faire passer dans la leur. Ce piège, couvert d'un grand avantage temporel, étoit naturellement inévitable pour des hommes qui n'avoient guère de la nature humaine que la partie animale. Mais le Seigneur se plait sur-tout à faire éclater la vertu de sa grace, & la profondeur même de sa sagesse, dans les nations les plus brutes, si l'on peut s'exprimer ainsi, & les plus abandonnées en apparence. *Ibid.* p. 210. Voici comment ces Catholiques sauvages, par l'organe de leur orateur, répondirent au premier Prédicant qui fut envoyé pour les séduire : Tes propositions m'étonnent, & j'admire ta confiance à me les faire. Tu es venu ici, long-temps avant que j'eusse vu les François. Ni toi, ni personne des tiens ne m'ont alors parlé de la prière, ni du grand Génie. Ils ont considéré mes peaux de castor & d'orignac : c'est à quoi ils ont uniquement pensé. Ils les ont recherchées avec empressement ; je ne pouvois leur en fournir assez. Quand je leur en apportois beaucoup, j'étois leur grand ami ; & c'étoit-là tout. Mais un jour que j'avois perdu

mon chemin, je tombai près de Quebec, dans un village où les Robesnoires enseignoient la prière. A peine y fus-je entré, qu'une Robenoire vint me joindre. J'étois chargé de pelleteries, & il ne daigna pas seulement les regarder. Il s'empressa au contraire à me parler du grand Génie, du séjour fortuné où il attend ses adorateurs, du cachot brûlant qui consume ses ennemis, & de la prière, qui est le seul moyen d'éviter l'un & de parvenir à l'autre. Ses paroles me plurent, & je restai long-temps en ce lieu pour l'entendre. Enfin mes yeux s'ouvrirent; j'embrassai la prière, & je reçus le Baptême. Je retournai ensuite faire part de mon bonheur, aux gens de ma famille, & à toute ma nation. On me porte envie, on va trouver la Robenoire, & l'on se prépare au Baptême. C'est ainsi qu'en a usé avec moi le François. Si au premier moment que tu m'as vu, tu m'avois de même parlé de la prière; comme alors j'ignorois si ta prière étoit bonne ou mauvaise, peut-être aurois-je eu le malheur de prier comme toi. Mais je te dis à présent: La prière que je tiens du François est bonne, la tienne est mauvaise; & je tiendrai ferme, jusqu'à ce que la terre brûle au fond des fleuves, & que tout se dissipe en fumée.

Sous la même domination, cependant, qui portoit des lumières si merveilleuses dans les réduits sauvages du Canada, la timide piété, au sein de la métropole, au foyer d'où jaillissoient des rayons si purs, la tendre piété eut toutes les alarmes que peut causer la perspective d'un schisme prochain. Et qui dira qu'elle en eût été quitte pour la peur, sous un Prince qui n'eût pas eu toute la sagesse & la Religion de Louis le Grand ? Ce danger provint du différend qui s'éleva entre la Cour de Rome & celle de France, au sujet de la Régale; c'est-à dire de l'usage immémorial où sont les Rois très-Chrétiens, tant de conférer les bénéfices Ecclésiastiques, durant la vacance du Siège à qui en appartient la collation ordinaire, que de disposer de leurs revenus durant le même temps. Dès l'an 1673, le Monarque avoit ordonné d'étendre cet usage à tous les diocèses du Royaume, à la réserve de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Cet édit regardoit principalement les provinces voisines des Alpes & des Pyrénées, où la Régale n'avoit pas lieu pour lors. Les Evêques de ces contrées s'y opposerent, d'abord assez généralement : mais le Roi ayant donné en 1675 un

second édit, la plûpart s'y soumirent, & firent enrégistrer leur serment de fidélité. Celui d'Alet au contraire, & celui de Pamiers son tenant servile, se roidirent contre les ordres du Prince, jusqu'à défendre à leurs Chapitres de recevoir les Régalistes; & ils prononcerent contre ceux-ci la sentence d'excommunication. Le Monarque exila les principaux Officiers du Chapitre d'Alet; & il en épargna l'Evêque, à cause de son grand âge. Ce Prélat, pour sa tranquillité, mourut avant que cette affaire eût été poussée avec la chaleur qu'y mit enfin la Cour, soit excitée, soit secondée par le Clergé en corps, pendant la fameuse & longue assemblée de mil six cent quatre-vingt-un & quatre-vingt-deux.

L'Evêque de Pamiers ne vécut plus long-temps, que pour prolonger des troubles, qui ne finirent pas même avec sa vie. Son premier coup d'éclat fut de refuser l'entrée de son Chapitre à deux sujets pourvus en Régale, & de publier un mandement contre eux. L'Archevêque de Toulouse, en sa qualité de métropolitain, ayant cassé cette ordonnance, l'Evêque interjetta un appel en Cour de Rome; persuadé qu'il y trouveroit de l'appui, au moyen des protec-

teurs qu'y avoient les partiſans de la nouvelle doctrine, & qui avoient ſurpris la confiance d'Innocent XI. Encouragé par-là, & de jour en jour plus hardi, il excommunia un troiſième Chanoine, que le Roi venoit de nommer pour la Cathédrale de Pamiers. En vain le Conſeil donna, dans ces entrefaites, un arrêt itératif, pour obliger le Prélat oppoſant, par la ſaiſie de ſon temporel, à faire enrégiſtrer ſous deux mois au plus tard ſon ſerment de fidélité. Il comptoit ſur d'autres fonds que ceux qu'on lui connoiſſoit, & ces reſſources clandeſtines alimenterent autant ſon opiniâtreté que ſa maiſon. Enfin, il rejetta un quatrième Eccléſiaſtique, à qui Sa Majeſté avoit donné une prébende, & qu'un arrêt exprès du Conſeil lui enjoignoit de recevoir : il le traita comme un excommunié, & défendit à ſes Chanoines de l'admettre, ſous peine d'être excommuniés eux-mêmes. Une ſimple demande eût ſuffi : l'intrigue & l'intérêt avoient enfin mis entre l'Evêque & le Chapitre, une conformité de ſentimens qui garantiſſoit celle de la conduite. Cependant, pour obvier à la ſaiſie des revenus, moins indifférente aux Chanoines qu'à l'Evêque, parcequ'ils n'avoient pas les mêmes ſup-

plémens, le Prélat fulmina les censures les plus terribles contre ceux qui porteroient la main sur ces biens d'Eglise. Ce qu'il avoit regardé comme une sauvegarde assurée, fut qualifié d'attentat par le Parlement du ressort, qui assigna l'Evêque à comparoître au palais, pour y voir casser son ordonnance : mais loin d'obéir, il publia un traité de la Régale, pour montrer l'injustice, tant du Roi, que de ses Officiers ; & de rechef, il déclara séparés de la communion des fidèles, tous ceux qui, à titre de Régalistes, avoient obtenu, ou obtiendroient à l'avenir pour eux, ou pour autrui, quelque bénéfice dans son diocèse. Heureusement, si ce mot peut s'employer ici, il mourut dans ces entrefaites ; sans toutefois déconcerter l'obstination de ses partisans.

Quelques Religieux qui se prétendoient Chanoines, en vertu des provisions qu'il leur avoit données par dévolu, élurent des Grands-Vicaires, sans appeller aucun des Chanoines pourvus en Régale. Sur quoi le Procureur Général de Toulouse appella comme d'abus, & le Parlement ordonna que le Chapitre entier s'assembleroit, pour nommer d'autres Grands-Vicaires sous trois jours ; faute de quoi,

le métropolitain y pourvoiroit. Les Régalistes avoient grand besoin d'être soutenus. Comme ils entroient dans l'Eglise, le Père d'Aubarède, l'un des Grands-Vicaires nommés par les Chanoines de la faction, somma les autres de se retirer : sur le refus qu'ils en firent, il monta menaçant en chaire, les déclara séparés de l'Eglise, & livrés à satan. Tout fut aussi-tôt en rumeur, en tumulte, en confusion dans le lieu saint ; & pour trancher court, le désordre en vint à un tel point, que l'Intendant de la province fut obligé d'accourir avec des troupes, pour réprimer la sédition. L'exil que subit le Père d'Aubarède, ne mit pas fin au scandale. Le Père Cerle, qui lui fut substitué par la cabale, fit encore pis. Il cassa toutes les sentences qu'avoit rendues le métropolitain, excommunia le Grand-Vicaire & le Promoteur que ce Prélat avoit nommés en conséquence de l'arrêt du Parlement ; & du fond des ténèbres où il s'alla cacher, il insulta sans aucune retenue à toutes les puissances du Royaume. En un mot, son audace alla si loin, que le Parlement procéda au criminel contre lui, & le condamna, comme perturbateur du repos public & criminel de lèze-majesté, à être trainé par

les rues, puis décapité; ce qui fut exécuté en effigie.

La part qu'Innocent XI prit à cette affaire, fut ce qui alluma l'incendie dans l'Eglise de France; & ce qui le rendit si opiniâtre, ce furent les brefs qui lui servoient sans cesse d'aliment. Ce Pontife en adressa trois au Monarque, deux à l'Archevêque de Toulouse, autant à l'Evêque de Pamiers; & après la mort de l'Evêque, trois encore au Chapitre de cette cathédrale, & aux Grands-Vicaires qu'avoit nommés la faction. Dans les uns, il parloit de l'extension de la Régale, comme d'un attentat qui tendoit à renverser la Religion de fond en comble; & il se déclaroit prêt à tout risquer, plutôt que de tolérer un désordre si funeste. Dans les autres, il animoit l'Evêque & le Chapitre de Pamiers, & applaudissoit à tous leurs procédés. Quant au métropolitain, Innocent annulloit toutes ses ordonnances, celles même qu'il n'avoit pas encore faites, mais qu'il pourroit faire; avec excommunication majeure, qu'on encourroit sans autre déclaration par le seul fait, contre quiconque soutiendroit ce Prélat, ou les Grands-Vicaires qu'il avoit nommés pour Pamiers. La rigueur du Pontife étoit

manifestement outrée. Il s'agissoit tout au plus d'une innovation, qui ne touchoit qu'à un point arbitraire de discipline, & qui étoit analogue aux dispositions canoniques de l'antiquité, suivant lesquelles le droit de présenter à un bénéfice est réservé à son fondateur. Nos Rois fondateurs, ou du moins bienfaiteurs insignes de la plûpart des Eglises de leurs Etats, protecteurs & défenseurs de toutes sans exception, pouvoient donc prétendre à nommer au moins à quelques-unes de leurs prébendes. Ils avoient d'ailleurs la possession immémoriale pour eux, dans presque toutes les provinces du Royaume.

Le bref du 20 Janvier 1681, adressé au fameux Pere Cerle & au Chapitre de Pamiers, fut le plus violent. Après avoir traité d'enfans de perdition, tous ceux qui n'avoient pas donné dans les idées audacieuses de l'Evêque défunt, il cassoit sans nulle exception, ni modification, ce qui s'étoit fait, ou se pourroit faire par ceux qui avoient pris, ou prendroient le titre de Grands-Vicaires sur la nomination des Régalistes, & du métropolitain même. Il défendoit à quiconque de prendre ce titre, & d'en faire les fonctions s'il n'étoit élu par le Chapitre, sous peine d'excommunication, de privation de ses

bénéfices, d'incapacité d'en posséder jamais aucun; & à tous les fidèles, de leur obéir, ainsi que de leur donner aide, ou conseil. Bien plus, il invalidoit toutes les confessions faites aux Prêtres approuvés par ces Grands-Vicaires, & tous les mariages contractés sur leur permission.

Ce bref n'eut pas plutôt paru à Paris, qu'à la requête du Procureur Général, la suppression en fut ordonnée par arrêt du Parlement. Comme il étoit supposé dans la requête, que le bref pouvoit avoir été fabriqué par des esprits malfaisans & brouillons; le Pape rejettant lui-même les ménagemens qu'on avoit pour lui, & ne voulant pas laisser l'ombre de l'incertitude sur l'authenticité de son bref, ordonna au Général des Jésuites d'en adresser des copies en France aux Supérieurs provinciaux de sa compagnie, avec un commandement exprès de rendre ce bref public dans les provinces de Paris & de Toulouse, & d'obliger leurs inférieurs à le certifier véritable. Procédé qui tendoit à mettre les sujets aux prises avec le Souverain, & qui lui rendit en effet leur fidélité suspecte, jusqu'à ce que le Parlement de Paris ayant approfondi cette manœuvre, & reconnu qu'elle n'avoit rien opéré, dit à ces Religieux, par l'organe du premier Prési-

dent, qu'on ne ſurprenoit pas plus leur prudence qu'on ne corrompoit leur fidélité, & que c'étoit un bonheur que les dépêches de Rome fuſſent tombées entre des mains auſſi ſages que les leurs. Leur juſtification fut portée juſqu'à l'évidence, par une lettre de reproches qu'on leur écrivit au nom du Pape.

Durant cette fermentation, un Carme du grand couvent de Paris ſoutint dans une thèſe publique, non pas ſeulement que le droit de Régale étoit ſolidement fondé, mais qu'il y avoit des loix eccléſiaſtiques auxquelles le Pape étoit ſoumis; qu'il ne peut pas toujours diſpenſer des Canons; qu'il n'eſt point du tout en ſon pouvoir de dépoſer les Rois, ni d'impoſer des tributs au Clergé de leur Royaume; que les Evêques tiennent de Dieu leur juriſdiction; qu'on peut croire, avec la première école du monde Chrétien, que les Papes ne ſont, ni infaillibles, ni au deſſus des Conciles. En toute autre circonſtance, on eût peu fait d'attention à cet exercice monaſtique : mais dans la diſpoſition où ſe trouvoient les eſprits, ce fut une affaire de premier ordre, aux yeux de l'une & l'autre puiſſance. Le Pape fit ordonner au Prieur des Carmes de ſignifier à ſon Religieux, que Sa Sainteté

l'avoit interdit. Le Roi, de son côté, fit défense d'exécuter cet ordre, qui le fut cependant : mais la signification n'empêcha point le Religieux d'aller aussi-tôt après prêcher le Carême à Lyon. La station n'étoit pas finie, que le Pontife adressa au Prieur & au Conseil du grand couvent un décret nouveau, qui déclaroit ce Religieux déchu de tous les priviléges accordés aux Réguliers par le Saint Siège, incapable de toutes fonctions ecclésiastiques, privé de voix active & passive dans les élections, avec peine d'excommunication & de déposition contre les Supérieurs, s'ils souffroient qu'il contrevînt à ce jugement. Le décret fut lu en plein Chapitre, & enregistré dans les formes ordinaires : mais la Communauté, & le Prieur sur-tout eut bientôt lieu de se repentir d'une conduite si peu réfléchie. Il fut cité au Parlement, avec deux de ses Religieux, & ajourné personnellement à comparoître devant un des Magistrats, qui lui fit subir un interrogatoire humiliant ; après quoi il fut encore admonété par le premier Président, avec défense de récidiver, sous peine de châtiment exemplaire.

Une autre affaire qui ne touchoit, ni à la diversité de doctrine, ni aux pré-

rogatives du Pontificat, ne montra pas moins la roideur du caractère d'Innocent XI. La Duchesse d'Orléans avoit fondé en 1646, au faux-bourg S. Antoine de Paris, un monastère de la Congrégation établie en Lorraine par le Bienheureux Pierre Fourier. L'un de ses statuts principaux étoit, que les Religieuses choisissent leur Supérieure parmi les sœurs qui composoient la maison, & que la supériorité ne fût que triennale : mais la fondatrice elle-même avoit obtenu ensuite que la première Supérieure en seroit perpétuelle. Celle-ci étant venue à mourir, le Roi nomma pour la remplacer, la sœur Marie-Angélique de Grandchamp, à la requisition de l'Archevêque de Paris, qui la présenta comme la seule capable de rétablir le spirituel & le temporel, également délabrés dans cette maison. La Communauté en porta ses plaintes au Pape. La réponse fut un bref impératif, à l'effet de procéder à l'élection d'une autre Supérieure ; & la sœur Lévêque fut élue sans délai. Le Procureur Général appella aussi-tôt comme d'abus ; & la sœur de Grandchamp fut maintenue par arrêt. Un second bref confirma l'élection de la sœur Lévêque : un nouvel arrêt prononça la nullité du

bref. Le Pape enfin, par un troisième bref en forme de Bulle, défendit, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de garder aucun exemplaire du dernier arrêt, & ordonna de les rapporter, avec ceux du premier, afin d'être brûlés publiquement. Aussi vif à la représaille que le Pontife à l'attaque, le Parlement ordonna la suppression, soit du bref, soit de la Bulle.

Ce fut à l'occasion de ce violent conflit, que le Clergé de France, non moins offensé que le Roi, s'assembla extraordinairement le dix neuf de Mars 1681, au nombre de plus de quarante Evêques, ou Archevêques. La marche du Pape, dans l'affaire des Religieuses en particulier, parut faire à la jurisdiction des ordinaires une blessure trop considérable, pour être dissimulée. L'assemblée observa, que quand l'Archevêque de Paris auroit eu autant de tort qu'il en avoit peu, le S. Père n'auroit pas dû, sur le simple exposé des Religieuses dans leur propre cause, casser tout ce qu'avoit décerné leur Supérieur ordinaire, sans l'avoir appellé, sans même qu'il y eût eu aucune instance portée à Rome, soit par appel, soit par déni de justice; ce qui renverseroit toutes les règles pres-

crites pour les élections par le droit canonique. On revint sur les troubles de Pamiers; & l'on trouva le même renversement, dans les brefs donnés à ce sujet par le Pontife, ainsi que dans sa persévérance à les soutenir par tout ce que la puissance Pontificale avoit de plus terrible.

Comme c'étoit le droit de Régale qui intéressoit principalement le Monarque, on le traita fort au long, & l'on n'omit rien pour le bien établir. On en fit remonter l'origine jusqu'à celle de la monarchie; on le représenta comme un droit de la couronne, aussi inaliénable qu'elle, aussi imprescriptible que la loi Salique, indépendant de tout tribunal ecclésiastique, indépendant de la police, ou de la discipline arbitraire de l'Eglise. Différens Prélats soutinrent que ce droit avoit été confirmé anciennement par les Papes Alexandre III, Innocent III, Clément IV, Grégoire XI, & par plusieurs Conciles. Quelle que fût, ou ne fût pas la justesse de cette érudition, ou plutôt de son application, il restoit, pour le fait présent, une difficulté toujours entière, dans l'extension de la Régale aux Eglises où jusques-là elle n'avoit pas été en usage. Sur quoi l'on fut d'avis qu'un

petit nombre d'Egliſes particulières devoient ſacrifier quelque choſe même de leurs vrais droits, plutôt que d'occationner des troubles dans tout un grand Royaume, au moins quand il étoit poſſible d'acheter la paix, ſans aucun préjudice pour la Foi, ni les mœurs, par un ſimple changement de diſcipline; que c'étoit là préciſément le cas où l'on ſe trouvoit, puiſque la Régale n'eſt qu'une affaire de diſcipline, & par conſéquent ſujette aux variations & aux modifications analogues aux temps & aux circonſtances diverſes.

Sur le rapport de l'Archevêque de Reims, l'un des ſix Prélats commis pour l'éclairciſſement de cette grande queſtion, ſans écrire de rechef à Innocent XI des lettres au moins inutiles, on conclut à demander au Roi la convocation, ou d'un Concile national, ou d'une aſſemblée générale de tout le Clergé du Royaume; afin que l'Egliſe de France, après avoir diſcuté la matière à fond, pût élever ſa voix, d'une manière à obliger Rome de faire attention à ſes plaintes. Le ſage & religieux Monarque ſe décida pour l'aſſemblée générale, qui s'eſt rendue ſi fameuſe, & qui fut convoquée finalement pour le neuf de Novembre de cette année 1681,

L'ouverture s'en fit au jour marqué, & l'éloquent Evêque de Meaux en prononça le sermon, où d'un côté il fit paroître la plus respectueuse déférence pour l'Eglise Romaine, qu'il y nomma la mère, la nourrice & la maîtresse de toutes les Eglises; & de l'autre, il insinua d'une manière habile les résolutions que l'on prit quelques mois après. Il exalta l'application constante des Rois très-Chrétiens à maintenir dans leurs Etats, suivant la pragmatique sanction de S. Louis, *le droit commun, la puissance des ordinaires, selon les Conciles généraux, & les Institutions des saints Pères.* C'est en effet dans ce peu de mots que le plus saint, & le plus instruit de nos Rois en ce genre, renfermoit tout ce qu'on appelle aujourd'hui Libertés de l'Eglise Gallicane, qui par-là consistent à se tenir sous l'autorité des anciens Canons, & bien mieux encore à les observer religieusement, à ne laisser périr en aucune manière les restes précieux de la sainte discipline de l'antiquité. L'orateur proposant ensuite les moyens d'obvier aux abus, cita l'exemple des Conciles de Lyon & de Limoges, dont le premier refusa d'admettre, en 1025, un privilège de Rome qu'il jugeoit contraire au bon ordre,

ordre, & le second se plaignit dans le même siècle d'une sentence contraire aux Canons, que Jean XVIII avoit rendue par surprise.

Le dix-neuvième de Mars de l'année suivante, car cette fameuse assemblée se prolongea jusques en quatre-vingt-deux, d'où même elle date principalement, on vit enfin le but des insinuations du discours d'ouverture. Après un préambule, où les Prélats protestent avoir purement en vue de maintenir dans l'Eglise Gallicane, des libertés appuyées sur les saints Canons & sur la tradition des Pères, de conserver en même temps l'unité de l'Eglise Catholique, & d'arrêter les déclamations des hérétiques contre la puissance pontificale, viennent les quatre articles suivans. I°. J. C. a donné à Saint Pierre & à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rapport au salut : mais il ne leur en a donné aucune, soit directe, soit indirecte, sur les choses temporelles ; & par conséquent ils n'ont pas le pouvoir de déposer les Rois, ni de délier leurs sujets du serment de fidélité. II. La plénitude de puissance accordée au Siège Apostolique, & aux successeurs de Saint Pierre, sur les choses spirituelles, ne déroge

point à ce que le Concile de Constance, confirmé par les Papes, par l'Eglise en général, & par celle de France en particulier, a prononcé sur l'autorité des Conciles généraux, dans sa quatrième & sa cinquième session; & l'Eglise Gallicane n'approuve pas ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces décrets, ou qui en éludent la force, en disant que les Pères de Constance n'ont parlé que pour un temps de schisme. III. L'usage de la puissance Apostolique doit être réglé par les Canons, qui sont dressés par l'esprit de Dieu, & respectés par toute la terre; & les règles, ainsi que les pratiques, ou les usages reçus dans le Royaume & l'Eglise de France, doivent avoir leur force. IV. Il appartient principalement au Pape de décider en matière de Foi; & ses décrets obligent toutes les Eglises: ses décisions néanmoins ne sont absolument sûres, qu'après avoir été acceptées de l'Eglise.

Ces quatre articles ne furent pas plutôt dressés, que l'assemblée pria le Roi de les faire publier dans le Royaume. L'ordre fut aussi-tôt donné, pour les faire enregistrer dans tous les Parlemens, Bailliages, Sénéchaussées, Universités, Facultés de Théologie & de droit Canon;

avec défenſe à quiconque, ſéculier ou régulier, de rien écrire, ni enſeigner de contraire. Il étoit encore ordonné qu'ils ſeroient ſouſcrits par tous les Profeſſeurs des ſciences Eccléſiaſtiques, avec obligation de les enſeigner; que dans toutes les Univerſités on déſigneroit des Profeſſeurs pour le faire, leſquels, dès qu'ils en ſeroient requis, ſeroient obligés de repréſenter leurs écrits ſur ce ſujet aux Prélats des lieux, ou aux Procureurs généraux; qu'aucun Bachelier ne pourroit être licencié, ni reçu Docteur, qu'après avoir ſoutenu cette doctrine dans quelqu'une de ſes thèſes; enfin que tous les Evêques la feroient enſeigner dans toute l'étendue de leurs diocèſes. Pour la ſûreté de l'exécution, il étoit enjoint aux Syndics & Doyens des Facultés de Théologie d'y veiller ſoigneuſement, & on les en rendoit perſonnellement reſponſables. Tout cela fut exécuté, ſans preſque rencontrer aucun obſtacle.

La publication des maximes ſi nouvelles pour Rome, ne déplut pas moins ſans doute à Innocent XI, que l'extenſion de la Régale, qui l'avoit entraînée, & qui depuis parut à peine mériter attention; tant la diverſion fut efficace. Ce-

pendant, à l'égard même de la Régale, ou de ce qu'elle pouvoit avoir d'abusif, Louis, toujours digne du nom de Roi très-Chrétien, tint une conduite qui fit bien connoître la droiture de ses vues. Depuis quelques années, le Parlement de Paris, qui seul connoît de la Régale, & qui redoubloit son zèle pour les droits de la couronne à mesure qu'ils étoient plus fortement attaqués, avoit extraordinairement étendu l'usage de celui-ci. De plus, & depuis long-temps, nos Rois étoient en possession de conférer, dans les Eglises vacantes, les Doyennés, les Archidiaconés, & d'autres prébendes auxquelles sont attachées des fonctions spirituelles, sans que les sujets pourvus de la sorte fussent obligés de prendre des institutions canoniques. Le Clergé députa vers le Prince, pour lui représenter que cet usage sembloit déroger à l'autorité spirituelle des Evêques, & porter atteinte à la jurisdiction qui leur étoit propre. Sur quoi, Sa Majesté donna sans délai un édit, portant que dans toutes les Eglises Cathédrales & Collégiales du Royaume, personne à l'avenir ne pourroit être pourvu en Régale, d'aucun des bénéfices qui donnent le droit d'exercer quelque jurisdiction Ecclésiastique, ou quel-

que fonction spirituelle, si d'abord il n'a l'âge, les degrés & les autres qualités prescrites par les Canons & les ordonnances ; & de plus, qu'après en avoir été pourvu, il seroit obligé, avant d'en faire aucune fonction, de se présenter aux Vicaires Généraux établis pour le temps de la vacance si elle duroit encore, & aux Prélats s'il y en avoit eu d'institués, afin d'en obtenir l'approbation & la mission canonique. Quant au trop d'étendue qu'on donnoit depuis quelque temps à la Régale, Sa Majesté déclara qu'elle n'entendoit conférer, en vertu de ce droit, aucun des bénéfices qu'on y prétendoit sujets, sinon ceux que les Prélats étoient en possession légitime de conférer.

Malgré cette modération & mille attentions religieuses, tant du Clergé que du Monarque, on vit paroître une foule de libelles, contre les Prélats de l'assemblée. Des gens qui frondoient toute l'autorité des Papes & des Evêques réunis pour la défense de la Foi, qui bravoient, qui blasphémoient les Bulles dogmatiques de l'Eglise Romaine, confirmées par l'adhésion de toutes les Eglises, crierent à la ruine entière de la Religion ; tout au plus pour une légère innovation dans un

point de cette discipline qui ne tient pas au fond du Christianisme, & qui peut varier selon les temps & les besoins. C'est que les Evêques d'Alet & de Pamiers avoient combattu les décisions de l'Eglise, avec autant d'opiniâtreté que la Régale ; & qu'Innocent XI, comme on l'a déja vu, honoroit de sa confiance quelques fauteurs déguisés de la nouvelle doctrine. Tant l'intérêt propre a d'influence, dans le zèle de tout ce qui fait secte.

Le plus remarquable, ainsi que le plus violent de ces libelles, fut le Testament politique, attribué faussement au grand Colbert. On y dit en termes exprès, que les Archevêques de Reims & de Paris, qui présiderent l'assemblée, n'avoient pas de grands sentimens de Religion ; & que les autres Evêques, à peu près de même conscience, étoient si dévoués aux volontés du Roi, que s'il avoit voulu substituer l'Alcoran à l'Evangile, ils y auroient également donné les mains. Injures grossières, qui seules font sentir la supposition de cet ouvrage. D'ailleurs, le ministre sage à qui on l'impute, auroit-il parlé avec cette imprudence, de trente-cinq Evêques, ou Archevêques, parmi lesquels on en comptoit trois de son sang

& de son nom, dont l'un étoit son propre fils? Ces Prélats allerent, si l'on veut, beaucoup plus loin qu'il n'étoit nécessaire pour la défense de la Régale : mais la piété universellement reconnue d'un grand nombre d'entre eux, & les lumières, ainsi que la régularité, que les Italiens mêmes disoient alors croître chaque jour depuis deux regnes dans le corps dont ils étoient membres, ne peuvent que traduire en téméraires & en calomniateurs, ceux qui répandroient des ombres sur la pureté de leurs vues.

Card. Bentivoglio Breve Relat. de gli Ugonot. de Franc.

Les disciples de Luther & de Calvin, comme ceux de Jansenius, voulurent tirer parti, en faveur de leur schisme, de cette espèce de scission entre les Catholiques, ou pour mieux dire, de ce démêlé entre la personne, ou les ardélions d'un Pape & le Clergé d'un Royaume orthodoxe. Mais la courte réplique de l'assemblée même de 1682, ou du savant Prélat qui en étoit l'ame, & qui en tenoit la plume, suffit pour les confondre. Qu'ils sachent, disoit il, que le différend qui est entre les Officiers du Pape & nous, ne regarde nullement les dogmes de la Foi, ni les maximes de la morale Chrétienne, que l'Eglise Gallicane conserve, avec autant de pureté que l'Egli-

ſe Romaine ; mais ſimplement quelques points de diſcipline, laquelle, comme tout le monde le ſait, eſt ſujette à prendre des faces diverſes.

Qu'y eut-il en effet de contraire à la Foi Romaine, ou Catholique, dans la ſanction des quatre articles du Clergé ? On les peut réduire à deux chefs, dont l'un regarde l'indépendance temporelle des Princes non feudataires du S. Siège, & l'autre concerne l'autorité ſpirituelle du Souverain Pontife. Sur le premier chef, les Prélats François déclarerent que les Princes Souverains tenant leurs Etats de Dieu, & non de l'Egliſe, aucune puiſſance eccléſiaſtique ne pouvoit les en dépouiller, ni diſpenſer leurs ſujets de leur obéir. Doctrine conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Pères, & aux exemples des Saints. Les fondemens de l'invariable ſoumiſſion que les ſujets doivent à leurs Souverains légitimes, ſe trouvent clairement dans les divines écritures, dans les interprétations des ſaints Docteurs de l'antiquité, & dans la pratique uniforme des fidèles de l'Egliſe primitive. Parmi des Chrétiens ſi dignes de ſervir de modèles à ceux des âges ſuivans, eſt-il un ſeul exemple de révolte contre un Empereur idolâtre, ſous pré-

texte de ſon idolatrie, ou d'une ſentence portée contre lui par un des ſucceſſeurs de S. Pierre? Les faits contraires & ſi déſaſtreux des temps poſtérieurs, font abhorrer l'introduction de la doctrine qui en fut la cauſe, loin de l'autoriſer. Ainſi le premier chef de la déclaration Gallicane ne ſouffre point de difficulté, pour quiconque n'eſt pas imbu juſqu'à l'enivrement des préventions tranſalpines.

Ainſi en eſt-il encore de la maxime qui ſubordonne l'exercice de la puiſſance même ſpirituelle du Pontife Romain, à l'autorité des Canons reçus de l'Egliſe univerſelle, comme ayant été dreſſés par l'eſprit de Dieu. Qui peut même ſans ſcandale, entendre quelques Ultramontains outrés attribuer au Pape une indépendance entière des Canons, & le maniement arbitraire de ces loix ſacrées, de telle manière qu'il en diſpenſe quand & comme il lui plaît, & que ſa volonté ſeule en rende la diſpenſe valide?

Quant au pouvoir de prononcer en matière de Foi, avec une certitude qui oblige tout fidèle à ſoumettre ſon jugement, s'il ne veut être hérétique, cette prérogative de l'infaillibilité, abſolument néceſſaire pour la conſervation du ſacré dépôt, fut indubitablement accordée à

l'Egliſe. Mais dans le paſſage de l'Evangile, qui marque l'infaillibilité avec le plus de préciſion, le Sauveur la promet à tous les Apôtres en commun, & non pas ſeulement à Pierre leur Chef. Allez, dit-il en uſant du nombre pluriel, enſeignez toutes les nations; voilà que je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiècles : *Euntes docete ... ecce ego vobiſcum ſum.* C'eſt qu'il étoit néceſſaire pour la conſervation de la Foi que l'Egliſe fût infaillible, & que cette néceſſité n'avoit pas lieu pour ſon Chef en particulier : il ſuffiſoit que le corps Apoſtolique, ou le corps de l'Egliſe enſeignante, tant diſperſée néanmoins qu'aſſemblée, fût dirigé tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiècles, par l'oracle, néceſſairement infaillible, de la vérité. Que ſi l'infaillibilité perſonnelle n'eſt pas néceſſaire au Chef de l'Egliſe, d'où préſumera-t-on qu'elle lui ait été accordée ? Mais ſi elle lui eſt néceſſaire, le Ciel permettroit-il depuis dix-huit ſiècles, qu'elle fût toujours en problême ?

Reſte la queſtion ſi le Pape l'emporte en autorité ſur le Concile, ou le Concile ſur le Pape ; & cela hors même les temps de ſchiſme. Queſtion plus curieuſe qu'utile, ou uſuelle; puiſque depuis l'origine

de l'Eglise, la néceffité de faire ufage d'une pareille décifion ne s'eft pas encore rencontrée. Toujours les Conciles vraiment œcuméniques ont été d'accord avec les Papes, & les Papes avec les Conciles, touchant la Foi & les mœurs; & dix-huit fiècles écoulés dans cette fainte unanimité du Chef & des membres de l'Apoftolat, ou de l'Epifcopat, font fagement préfumer qu'elle durera jufqu'à la confommation des fiècles. Si toutefois il pouvoit arriver, qu'un Pape foutînt opiniâtrement ce que le Concile auroit condamné comme hérétique, ou combattît avec la même opiniâtreté ce que le Concile auroit décidé comme un article de Foi; à qui des deux faudroit-il en croire? On peut encore répondre à cette fuppofition, qui n'eft qu'un développement de la queftion précédente, que l'expérience du paffé la fait raifonnablement préfumer chimérique. On doit au moins convenir, indépendamment de toute opinion locale, que le Pape alors feroit tombé dans l'héréfie d'une manière inexcufable & notoire; puifque la multitude des premiers Pafteurs, témoins néceffaires de la Foi des Eglifes diverfes, rendent à la croyance unanime de l'Eglife univerfelle, un témoignage dont la malignité feule

pourroit méconnoître la certitude. En effet, tous les Ultramontains sensés reconnoissent, que si le Pape venoit sans retour à professer l'hérésie, il en seroit de lui, comme d'un Pape déja mort, auquel il ne seroit plus question que d'en substituer un autre.

Cependant comme l'Eglise n'est pas un corps acéphale, & que c'est à ce corps entier, composé du Chef & des membres, que l'infaillibilité fut incontestablement promise; les décisions prononcées contre le Pontife qu'on suppose hérétique, devroient être confirmées par celui qu'on auroit mis en sa place. D'où il paroît que le fameux débat entre les partisans de la supériorité du Pape & ceux de la supériorité du Concile, est une dispute sans objet, au moins pour ce qui regarde l'infaillibilité; puisque cette prérogative ne fut assurée, ni au Chef de l'Eglise en particulier, ni à ses membres séparés de leur Chef, mais à l'Eglise entière; c'est-à-dire aux suffrages réunis du Chef & des membres.

Sans nous étendre davantage sur cette matière, dont la discussion plus approfondie n'appartient pas à l'histoire, nous pouvons conclure, que l'infaillibilité du Pape & sa supériorité sur le Concile sont

encore des points de doctrine, sur lesquels chacun peut opiner en particulier selon ses lumières. En faire des points de croyance qui excluent jusqu'au doute, c'est s'arroger le pouvoir de former des articles de Foi que l'Eglise ne connoît point. Les auteurs même qui tiennent cette doctrine, à quelques enthousiastes près, conviennent que ce n'est point un dogme qu'on doive admettre pour être véritablement Catholique. Pareillement, les défenseurs du sentiment contraire, tout en l'étayant des décrets du Concile de Constance, ne le soutiennent que comme fondé sur des preuves plus fortes que celles de leurs contradicteurs. Les premiers prétendent, ou que le Concile n'étoit pas encore œcuménique, lorsqu'il fit ces décrets, parcequ'alors il n'étoit composé que des Prélats de l'obédience de Jean XXIII qu'on y déposa, ou qu'ils ne furent pas confirmés par Martin V qu'on élut en sa place, & même qu'ils avoient été corrompus depuis par les Pères schismatiques de Bâle. C'est pourquoi le Clergé de France n'a pas donné la doctrine de sa déclaration, comme une règle de Foi dont il ne fût pas permis de s'écarter. Tout ce qu'il dit de plus fort, c'est qu'il s'est déclaré pour

ce qu'il a regardé comme le vrai sentiment des Catholiques. Du reste, les Prélats de l'assemblée, dans la lettre qu'ils adresserent aux autres Evêques du Royaume, marquent formellement que leur démêlé avec Innocent XI ne concernoit point du tout les dogmes de la Foi, qui sont les mêmes à Rome & en France. Soit Italien, soit François, tout Catholique s'en tiendra sans doute au Concile de Trente : or est-il que le Canon touchant l'autorité du Chef de l'Eglise s'y trouvant déja dressé, on prit le parti de le supprimer après une délibération plus mûre ; parcequ'il sembloit établir l'infaillibilité du Pape, & sa supériorité sur les Conciles œcuméniques.

Il est donc libre à chacun de penser en son particulier comme il le croit convenable, touchant la question présente : mais chacun doit aussi se conformer extérieurement à la police du lieu qu'il habite, & obéir aux édits du Prince. Les Souverains chargés de maintenir la concorde & la tranquillité dans leurs Etats, ont un droit incontestable d'en bannir, non seulement les doctrines hétérodoxes & suspectes, mais encore celles qu'ils jugent préjudiciables à leur autorité, dès-là qu'elles ne font point partie de la créance avérée de l'Eglise.

Dans l'année même où parut la déclaration du Clergé, un simple Bachelier, frère Malagola, Dominicain, en osa combattre le premier & le plus sage article, dans une thèse qu'il soutint à la face de la Faculté de Paris. Il leva l'étendard dès le frontispice de la thèse, où entre autres choses, on lisoit ces paroles : A celui qui lie & délie tout sur la terre ; c'est-à-dire qui possede éminemment l'une & l'autre puissance. L'auteur ne tarda point à être dénoncé : il comparut hardiment, & soutint sans détour que le pouvoir de lier & de délier, accordé par J. C. au Prince des Apôtres & à ses successeurs, devoit s'entendre de la puissance temporelle, aussi bien que de la spirituelle. C'est le principe dont s'étoit appuyé le Jésuite Santarelli, autrefois condamné par la Sorbonne, qui ne se démentit point en cette dernière rencontre. Après avoir renouvellé son ancienne censure, elle chassa Malagola de l'assemblée, comme un parjure sans pudeur, qui fouloit publiquement aux pieds le serment qu'il avoit prêté dans ses actes précédens, & fit rayer son nom du catalogue des Bacheliers. On ignore pour quelle raison le Parlement, si vif autrefois contre la même doctrine, demeura

tranquille, dans le cas d'une première atteinte, portée à la déclaration du Clergé, qui l'avoit proscrite.

Il parut moins indifférent à l'égard de deux pièces qu'on fit peu après passer en France contre la même déclaration; savoir un décret de l'Archevêque de Strigonie qui la condamnoit, & une autre sorte d'improbation donnée au même sujet, sous le titre d'Examen théologique & juridique. Ces étrangers passant au délà même de leur but, avançoient que le privilége de juger en matière de Foi appartenoit uniquement au S. Siège. Le Parlement, à qui cette assertion fut particuliérement dénoncée, ne voulut pas prononcer de son chef sur une matière purement ecclésiastique, & commença par consulter les Docteurs. La Faculté répondit que la proposition déférée en tant qu'elle ôtoit aux Evêques, & même aux Conciles généraux, le pouvoir qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu pour juger des controverses de la Foi, étoit fausse, téméraire, erronée, opposée à la pratique de l'Eglise, & contraire à la parole de Dieu. Sur cette réponse, l'Avocat Général demanda la suppression du décret de Strigonie, ainsi que de l'Examen théologique, qui renfermoit, disoit-

il, les mêmes erreurs. Il ajouta que ces deux ouvrages tendoient également à insinuer, que le Pape a la domination absolue dans l'Eglise universelle, & qu'il n'est point obligé d'en suivre les règles même les plus respectables par leur antiquité, ni de se soumettre en aucune manière aux Canons. Le lendemain, vingt-troisième de Juin 1683, parut un arrêt pour supprimer ces deux ouvrages, qui, tout proscrits qu'ils étoient, mortifierent sensiblement le Prélat qu'on regardoit comme l'auteur principal des quatre articles du Clergé.

La trève qui se conclut, le dixième d'Août de l'année suivante, entre la France & l'Espagne, donna lieu à des propositions, dont la nature & la forme, également originales, peuvent tempérer un moment le sérieux de l'histoire; d'autant mieux que cette sorte d'épisode n'est point étrangère à notre sujet: on y verra jusqu'où se portent les prétentions des gens de secte & de parti, à l'égard même de leurs Souverains. Louis XIV avoit envoyé le Comte d'Avaux à Ratisbonne, avec plein pouvoir d'admettre à la trève qui s'y négocioit, toutes les puissances qui voudroient y accéder. Or il prit envie à la puissance

Janſénienne de s'y faire comprendre. La paix fourée de Clément IX avoit bien fait ceſſer les pourſuites contre l'eſcouade des quatre Evêques réfractaires; mais comme on n'entendoit point donner par cette indulgence le droit d'enfreindre les loix de l'Egliſe, la ſignature du formulaire alloit toujours ſon train. Il n'y avoit, ni bénéfice à eſpérer dans les diocèſes, ni degré à obtenir dans les Univerſités, à moins de le ſouſcrire avec ſerment. Les Paſteurs veilloient avec d'autant plus de ſoin ſur leurs troupeaux, qu'ils n'ignoroient pas que bien des loups ſe déguiſoient en brebis, & en gardiens même; & que débonnaires au dehors, ils exerçoient en ſecret leurs ravages. Le Roi, qui avoit prétendu procurer à l'Egliſe une paix véritable & vraiment utile, n'étoit pas d'humeur à ſouffrir qu'on la lui rendît plus nuiſible que la guerre, en y répandant l'erreur avec plus de facilité. La vigilance & la fermeté du Monarque réduiſirent les novateurs les plus inquiets à ſe retirer dans les Pays-Bas, où ils ſe promettoient plus de liberté, & de parler, & d'écrire.

Sujets mécontens & à demi rebelles, ces transfuges s'aſſimilant aux têtes cou-

ronnées, & traitant d'égal à égal avec leur propre Souverain, dresserent leurs articles, dans une offre de capitulation qui s'adressoit à son plénipotentiaire. Cette entreprise est si extraordinaire, ou plutôt si extravagante, qu'elle passeroit pour une rêverie, ou pour avoir été controuvée malignement, si le monument qui en constate la réalité ne se retrouvoit encore parmi les pièces du procès de Quesnel, imprimées sur l'original en 1704, par les ordres de l'Archevêque de Malines. Le Père Quesnel convint lui-même que cette pièce n'étoit pas supposée; parcequ'il savoit très-bien que la minute en existoit, & qu'on étoit en état de la produire. Tout ce qu'il eut de mieux à répondre, c'est qu'on n'avoit pas eu intention de la publier, & qu'au fond ce n'étoit qu'une badinerie dont on n'avoit pas fait usage. On peut croire que la lettre qui contenoit ces propositions ne fut pas remise au plénipotentiaire, dont elle portoit l'adresse : tout bien examiné, ceux qui l'avoient écrite trouverent bon de la retenir, apparemment dans la crainte de rappeller à la mémoire les malheureux temps des Luthériens d'Allemagne & des Calvinistes de France, & de se traduire eux-mêmes

Anatomie de la Sent. du P. Quesnel, p.131 & 132.

en chefs de parti qui se croient assez for pour proposer une trève au Roi, & ui imposer des conditions. Mais à qui persuadera-t-on que des hommes du caractère d'Arnaud, & de ses amis, uniquement pour s'amuser, aient conçu l'idée d'une lettre si etrange, & l'aient réduite en articles si convenables à la détresse où ils se trouvoient? Si l'on nie, contre la persuasion commune, que ce grave Docteur l'ait dictée au Sieur Ernest; toujours est-il incontestable qu'elle fut écrite par un des zélateurs du parti, qui tous dans ces conjonctures n'étoient certainement pas d'humeur à rire.

Elle étoit signée: *Vos très humbles & très obéissans serviteurs les disciples de S. Augustin.* Et partant de ce titre, on représentoit au Roi l'odieuse partialité dont il encourroit le blâme, s'il traitoit les disciples du plus illustre des Pères de l'Eglise, avec plus de dureté que les pirates de Barbarie, auxquels il venoit d'accorder la paix; & s'il les excluoit d'une trève qu'il offroit à tous les peuples, sans distinction de religion, ni de mérite. Le Secrétaire du parti marquoit ensuite, que tous ses commettans lui avoient donné ordre de manifester leurs vues pacifiques, *par les*

conditions mêmes qu'ils avoient cru devoir proposer, pour ne rien faire contre les formes accoutumées de ces sortes de contrats publics. Suivoient les articles de capitulation, au nombre de dix-huit, dont nous ne prétendons pas exposer le bizarre assemblage. Il suffira de quelques traits pris au hasard, pour en faire sentir l'impertinence. Non-seulement on demandoit à Sa Majesté, sans restriction, ni modification quelconque, de faire cesser les exils & toutes les voies de fait; mais on lui disoit avec insolence, que ses procédés décrioient sa justice, & déshonoroient son [illegible] au dedans & au dehors du Royaume. On exigeoit une entière liberté, malgré l'interdit & toutes les censures, pour l'exercice des fonctions ecclésiastiques, & pour défendre avec vigueur les vérités de la grace; c'est-à-dire la doctrine condamnée avec l'Augustin d'Ypres. Ils prescrivoient ensuite au Monarque les mesures qu'il avoit à prendre, pour faire subir aux accusateurs des Augustiniens les peines portées contre les calomniateurs. Pour tout cela, ils offroient de se justifier par de bonnes apologies, où ils rendroient raison de leur conduite, & répondroient à tout ce qu'on avoit ob-

jecté, soit contre leur manière d'agir, soit contre leur doctrine. Voilà ce que proposoit le parti, pour accepter une simple trève : qu'auroit-il donc exigé, pour une paix absolue? Et que n'auroit-il pas prétendu, ou plutôt enfreint & violé, si au lieu de l'état de foiblesse & d'humiliation où il se trouvoit, il avoit eu la force en main? Qu'ont pu les Huguenots, qu'ils n'aient point osé? De sectes qui ont les mêmes principes, on ne peut attendre que les mêmes œuvres.

C'est ce qu'avoit parfaitement compris Louis le Grand, lorsqu'il résolut enfin d'exterminer l'hydre à jamais renaissante qui s'obstinoit, depuis sept à huit regnes, à ravager l'Eglise & la Monarchie Françoise. Dès l'année 1661, les Religionnaires outre-passant les concessions de l'édit de Nantes, tout exorbitantes qu'elles étoient, Louis avoit donné une déclaration, portant que des Commissaires iroient dans toutes les provinces du Royaume, pour informer des contraventions, ou des innovations qu'on y avoit faites, & remettre au moins les choses sur le pied de l'édit. Dix-huit ou vingt arrêts donnés coup sur coup dans les provinces diverses, montrerent que le vœu des Parlemens avoit précédé les ordres

du Prince, ou du moins qu'un zèle unanime les porteroit à le seconder.

Guidé par ce genre pratique & sûr de conseil, le Roi, en 1669, donna une déclaration nouvelle & fort circonstanciée, qui devoit servir de réglement pour l'avenir. Elle défendoit aux Religionnaires de faire des prêches hors des lieux qu'on leur avoit marqués pour cela; de rien dire contre la Religion Catholique; de contracter des mariages avec les Catholiques, s'il y avoit opposition; de jamais juger de la validité d'un mariage, & de punir, ou censurer ceux d'entre eux qui enverroient leurs enfans aux écoles Catholiques. Il étoit de plus ordonné, qu'ils n'auroient point entrée aux Etats de Languedoc; que dans cette province & celle de Guyenne où les consulats étoient mi-partis, le premier consul seroit toujours Catholique; que dans toutes les sénéchaussées & autres jurisdictions, les conseillers Calvinistes ne pourroient, quoique plus anciens, présider en l'absence des chefs; & que dans les assemblées des villes, les Catholiques seroient toujours en nombre pour le moins égal à ceux de la réforme; que les enfans d'un Catholique & d'une Calviniste seroient tous élevés

dans la Religion Catholique ; que les Processions du S. Sacrement passant devant les temples, on y interromproit le chant, jusqu'à ce qu'on y eut été averti qu'elles étoient passées ; qu'on tendroit devant les maisons des Religionnaires, comme par-tout ailleurs ; enfin, qu'ils observeroient les fêtes prescrites par l'Eglise, sans vendre, ni travailler à boutique ouverte. Quelque propre que fût cette déclaration à miner l'édifice de la réforme, le Parlement de Paris fut près de quatre mois sans vouloir l'enregistrer ; parce qu'elle supprimoit, ou adoucissoit quelques articles d'une ordonnance plus sévère, rendue trois ans auparavant.

Louis XIV continuant à miner l'hérétique réforme, interdit, le 10 de Juin 1680, l'entrée des fermes & des sous-fermes royales à ceux qui la professoient. Le six du mois suivant, il défendit aux Catholiques, sous peine d'amende honorable & de bannissement, d'embrasser le Calvinisme ; & aux Ministres, de les admettre à leurs assemblées, sous peine d'interdiction dans leur ministère, & de l'exercice de leur religion dans le lieu où un Catholique l'auroit embrassée. Cette déclaration générale fut suivie d'ordonnances particulières, en conséquence desquelles

quelles on renversa un grand nombre de temples, bâtis contre les dispositions de l'édit de Nantes, dont la secte mutine n'avoit pu se contenter. Ce fut-là comme l'éclair, qui annonça la foudre prête à tout ruiner. Ils en furent glacés d'effroi, & ne revinrent de leur stupeur, que pour prendre la fuite ; ce qui fit porter, en 1682, défense aux gens de mer & de métier, d'abandonner le Royaume, sous peine des galères perpétuelles ; & là quiconque, de favoriser leur évasion, sous peine d'une amende arbitraire, qui ne pourroit pas être au dessous de trois mille livres. La retraite de quelques personnes de marque attira peu après une défense générale aux Religionnaires de toute condition de quitter le Royaume, à peine de nullité pour les contrats de vente qu'ils auroient faits de leurs immeubles une année avant leur fuite, & de confiscation de ces biens, si l'on fuyoit en effet. Précaution sage, qui contint l'avidité des acquéreurs, & qui peut déja faire sentir le faux de tant de clameurs hyperboliques sur les sommes, prétendues immenses, qui sortirent du Royaume avec les Huguenots.

Tandis que le Roi usoit de la puissance extérieure pour maintenir, ou rétablir dans

tous ses droits la Religion nationale, le Clergé, par la voie qui lui est propre, par la prière & l'instruction, ne cessoit d'y rappeller ceux qui se rassuroient dans leur égarement, ou sur l'exemple de leurs pères aussi aveugles qu'eux, ou sur la parole de leurs Ministres intéressés & faux, qui ne les retenoient dans leur Religion qu'en défigurant la nôtre. Occupés en 1682 de tant d'autres objets, nos Prélats avoient néanmoins dressé sur celui-ci un avertissement pastoral, où ils se montroient presque uniquement sensibles à voir leurs frères, séparés d'eux, s'égarer de plus en plus chaque jour dans les voies de l'erreur & de la perdition. Et les prenant par leurs préjugés mêmes contre les Pasteurs Romains, ils leur représentoient que leur aversion pour la Communion Romaine ne pouvoit plus avoir de fondement sous le Pape Innocent XI, qui présentoit à tout le monde Chrétien sur la Chaire Apostolique, un modèle parfait de la régularité Chrétienne & de la sainteté Pontificale. Ainsi l'assemblée de 1682 donnoit-elle autant de louanges à Innocent XI, qu'elle lui causoit de chagrin : mais pour un chagrin si cuisant, que tout éloge est un foible appareil ! Avec son avertissement pastoral, cette assemblée pu-

blia un mémoire qui proposoit plusieurs méthodes, les plus simples & les plus convenables, pour la conversion des Religionnaires.

Le Roi avoit en même temps fait expédier deux lettres circulaires, l'une pour les Evêques, & l'autre pour les intendans de provinces, qu'il exhortoit les uns & les autres à seconder le zèle de l'assemblée. Il recommandoit néanmoins de ménager les esprits avec douceur & sagesse, de n'employer que la force des raisons, & de ne donner aucune atteinte aux édits concernant la tolérance. Cette clause fait voir qu'alors Louis XIV vouloit encore s'en tenir au plan qui lui réussissoit depuis quelques années; savoir, de n'exécuter qu'en détail la ruine du Calvinisme, d'en saper insensiblement les Eglises, & de ne les anéantir que successivement. Mais l'année suivante 1683, ces factieux sectaires forcerent la Cour à procéder d'une tout autre manière.

Ils se rassemblerent dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Guyenne, dans le Languedoc & dans le Dauphiné, dresserent un projet d'union générale, & déclarerent qu'ils étoient résolus d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes: langage accoutumé de la réforme

ſéditieuſe, & connu de longue-main, comme exprimant leur détermination à prendre les armes pour leur Religion contre leur Souverain. Il n'y eut toutefois que les ſectaires des montagnes du plus difficile accès, qui oſerent en venir à cette extrémité : les autres ne crurent pas devoir s'engager dans une affaire ſi haſardeuſe, avant qu'elle eût pris un cours dont ils puſſent bien eſpérer. Ce peu de concert fit avorter le complot ; & la révolte fut preſque auſſi-tôt punie que déclarée. Les plus coupables, parmi leſquels abondoient les miniſtres, furent condamnés à la mort. On fit grace à la multitude abuſée ; ou du moins ils en furent quittes pour la démolition de leurs temples, & pour loger les troupes qui les avoient ſoumis, & les contenoient dans la ſoumiſſion.

Les écrivains Proteſtans ont fort déclamé contre cette hoſpitalité militaire, peu commode en effet : mais des rebelles, dignes de mort, avoient-ils bonne grace à ſe plaindre d'un châtiment, ſi léger en comparaiſon de leur forfaiture, & d'ailleurs commandé par la néceſſité manifeſte de ſurveiller un amas de mutins, toujours prêts à recourir aux armes ? Si cette ſoldateſque, zélée à ſa ma-

nière, si ces Missionnaires bottés, comme on les nomma dans la secte, se porterent à des excès tyranniques, & tyranniserent jusques aux consciences; ce sont-là les suites inévitables des guerres dont la Religion est le prétexte, & que les Religionnaires, en se révoltant, avoient dû prévoir. Mais ceux qui crioient à la violence, l'exerçoient les premiers, sans même respecter les droits de la nature. Ils apprenoient aux pères à méconnoître leurs enfans, & aux enfans à renier leur père, aux femmes & aux maris à s'abandonner, à se tourmenter réciproquement; aux meilleurs amis à s'entr'égorger, ou du moins à rompre tout commerce entre eux. Un Religionnaire devenu Catholique étoit un objet de haine pour tous ses proches; on ne le connoissoit plus dans sa famille, & dans tout le parti, que pour l'insulter, pour le calomnier & le diffamer. Tels étoient les procédés que leur suggéroient les Ministres, qui cependant répétoient sans cesse qu'on ne devoit employer à leur égard que les voies de douceur & de persuasion; sans jamais vouloir qu'on appellât les moyens humains au secours des moyens supérieurs, tout insuffisans qu'ils rendoient ceux-ci.

L'an 1685, le Clergé se vit encore

obligé de porter des plaintes au Roi, contre la licence obſtinée de ces prédicans à calomnier la Foi Romaine : reſſource honteuſe, mais la ſeule qui leur reſtât contre la décadence de leur ſecte, & les triomphes multipliés de la vraie Foi. Pour ſentir la juſtice de cette plainte, rendue le quatorzième de Juillet, il ne faut que jetter les yeux ſur le petit ouvrage que nos Prélats aſſemblés publierent alors ſous ce titre : Doctrine de l'Egliſe, contenue dans notre profeſſion de Foi, & dans les décrets du Concile de Trente, oppoſée aux calomnies & aux injures répandues dans les ouvrages des prétendus réformés. On y voit que la doctrine Catholique ſur l'écriture & la tradition, ſur la juſtification & les mérites, ſur les Sacremens, le ſacrifice de la Meſſe, l'adoration du Sauveur dans l'Euchariſtie, les ſatisfactions, le purgatoire & les indulgences, étoit défigurée par les écrivains Proteſtans, de manière à convaincre qu'ils s'étoient appliqués uniquement à la peindre des couleurs fauſſes, les plus propres à la décrier. En conſéquence de cette requête, le Roi donna un édit, qui faiſoit défenſe aux Miniſtres & à toute perſonne de la Religion prétendue réformée, de prêcher & de publier des livres

contre la Foi de l'Eglise, d'imputer aux Catholiques des dogmes qu'ils ne tenoient pas, & même de parler, directement ou indirectement, de la Religion Catholique. C'est qu'il leur étoit comme impossible de toucher ce sujet, sans imposture & sans calomnie.

Le Clergé satisfait ne poussa pas plus loin : mais le Chancelier de France, M. le Tellier, quoique naturellement doux & modéré, pressa le Monarque de porter le coup qui devoit abattre la dernière tête de l'hydre. Ce Ministre, dont la piété relevoit & dirigeoit les talens, regardoit l'unité de Religion comme le plus ferme appui du trône : à la vue de la mort, que son grand âge & ses infirmités lui annonçoient de jour en jour plus prochaine, il souhaitoit passionnément de voir la Foi Chrétienne recouvrer sans retard tous ses droits naturels dans le Royaume très-Chrétien. Les usurpations faites sur elles, & confirmées en quelque sorte par l'édit de Nantes, que les factions de l'hérésie & la necessité des temps avoient arraché au premier des Bourbons, se trouvoient presque toutes réparées par le zèle persévérant des Rois son fils & son petit-fils. Louis le Grand sur-tout, par la suite habilement

combinée de ses édits; avoit tellement repris sur celui de Nantes, que des cent cinquante-huit articles qu'il comprenoit, il n'en restoit presque plus que le dangereux simulacre. Les Huguenots étoient exclus de la judicature & de beaucoup d'autres professions; la plûpart des temples étoient à bas; les prédicans avoient disparu; on soustrayoit à la séduction des parens, la jeunesse qui marquoit de l'inclination pour la Foi Catholique; les chefs de famille eux-mêmes, ébranlés d'abord par les craintes ou les espérances humaines, puis désabusés par les controverses qui se faisoient dans toutes les provinces, rentroient en foule dans le sein de l'Eglise. S'il y avoit des conversions équivoques, il y en avoit beaucoup plus qu'on avoit tout lieu de croire sincères. Il y en eut même de généreuses, & au dessus de tout soupçon. De manière ou d'autre, on entendoit parler en tout lieu d'abjurations étonnantes, & singuliérement édifiantes. On les reçut d'abord, sans trop se précautionner contre l'avenir. On exigea peu après la souscription d'une formule qui énonçoit avec précision les points essentiels de la doctrine Catholique. Enfin, on obligea les pères à mener leurs enfans à l'Eglise,

& à répondre de leurs femmes ; en tout cela, on n'éprouva nulle part un degré de résistance qui pût alarmer. La Rochelle & Montauban, autrefois les boulevarts de l'erreur, ne marquerent pas plus d'indocilité que les autres lieux.

Les choses en étoient là, quand enfin l'édit de révocation fut expédié, le 18 Octobre 1685. Il portoit l'abolition de tout ce qui s'étoit jamais fait dans le Royaume en faveur de la Religion prétendue réformée, la démolition de tous les temples qui restoient à ses sectateurs, une défense expresse pour eux de s'assembler en aucun lieu public, ni maison particulière, afin d'en pratiquer les observances ; & pour tous leurs Ministres qui refuseroient d'abjurer, un ordre absolu de sortir du Royaume sous quinze jours, à compter de la publication de l'édit. Mais en expulsant les séducteurs, on défendoit à la multitude séduite de les suivre ; c'est-à-dire de prendre eux-mêmes le parti de la désertion, ainsi que de transporter hors de France leurs biens & leurs effets, à peine de galère pour les hommes, & de confiscation, tant de corps que de biens, pour les femmes. Il intervint deux ordonnances nouvelles dans la même année, le 25 Octobre &

le 5 Novembre, à l'effet d'interdire l'exercice du Calvinisme dans les vaisseaux, & d'empêcher les gens de mer, de favoriser l'évasion de ceux qui le professoient. Cependant il n'est pas douteux que l'avarice des gardes, trop bien amorcée en ces sortes de rencontres, n'ait procuré l'évasion de plusieurs milliers d'individus, hommes & femmes, qui se refugierent principalement en Angleterre, en Hollande & en Prusse. Mais ni la multitude, ni l'opulence fugitives ne furent aussi considérables que l'ont voulu persuader de prétendus patriotes, moins zélés au fond pour la patrie, que malveillans, ou du moins indifférens à l'égard de la Religion.

Que les calculateurs de cette espèce aient porté à plusieurs millions le nombre des Religionnaires fugitifs; c'est une exagération non moins suspecte par la manière dont elle s'est formée, que par le caractère de ceux qui cherchent à l'autoriser & à s'en prévaloir. Et comment s'est-elle formée? On n'en vint pas d'abord à cette multiplication exorbitante. on fit une première hyperbole, on y ajouta successivement, on la répandit de toute part; & semblable à la renommée qui lui donnoit l'être, toujours elle s'accrut en se répandant. Enfin quand

la prévention se fut convertie en opinion publique, au moins dans la classe populaire si nombreuse en ce genre ; on ridiculisa tellement l'opinion contraire, que peu de personnes eurent désormais le courage de la soutenir. Tel est trop souvent le pouvoir du ridicule, aussi méprisable à la raison, que terrible à la frivolité Françoise ; & telle est encore parmi nous l'origine, aussi bien que la tyrannie des opinions factices. Mais cet artifice misérable peut-il étouffer la vérité en d'autres bouches, que dans celles des lâches ? Après tout, que faut-il de courage pour la produire tout entière, quand on n'a rien à dire qui ne porte, comme en cette rencontre, sur la déposition des témoins les plus intéressés même à dire le contraire ?

C'est des Ecrivains Calvinistes seuls, que l'on prend ici le nombre des Calvinistes réfugiés. Or est-il que Basnage, le moins retenu entre les auteurs des premiers calculs, ne porte cependant ce nombre qu'à trois ou quatre cent mille ; la Martinière, à trois cent mille simplement, & Larrey, à deux cent mille. Benoit, contemporain de l'émigration, dit généralement d'abord qu'il passa deux cent mille. Reprenant ensuite la chose en

Basn. Unité de l'Eglise, pag. 120.
La Martin. Histoire de Louis XIV, liv. 63, pag. 327.
Larr. Hist.

d'Angl. T. IV., p. 664. Ben. Hist. de l'Edit de N. T. III, part. 3, p. 1014.

détail, & assignant à chaque lieu de refuge sa part de réfugiés, à l'exception de quelques articles faciles à évaluer par les autres, & que d'ailleurs on a soigneusement vérifiés; il ne peut pas même parvenir à son capital de deux cent mille. On peut voir, dès ce premier rapport, comment l'exagération s'est accrue avec le temps, ou, ce qui revient au même, comment elle décroît, à mesure que l'on remonte au temps où elle s'est faite: quatre cent mille suivant Basnage, trois cent mille au compte de la Martinière, deux cent mille selon Benoît, leur ancien, & le contemporain des fugitifs: voilà déja une réduction de moitié, en faisant même grace à celui-ci, sur son peu d'accord avec lui-même.

Quant aux points de détail omis par cet écrivain, & que nous disons avoir été vérifiés avec soin, la vérification de l'article de Berlin en particulier, se trouve parfaite dans l'histoire des réfugiés François de Brandebourg. L'auteur Calviniste de cet ouvrage, Ancillon, qui l'écrivoit immédiatement après les établissemens divers des fugitifs dans cet électorat, ne peut être soupçonné, ni d'en avoir ignoré le nombre, ni de l'avoir diminué. Or il dit en termes exprès, que

la colonie Françoise de Berlin, *la plus considérable de toutes*, étoit de deux mille communians; ce qui, à raison de cinq têtes par famille, dont trois communians à peu près, donne trois mille trois à quatre cents personnes. Et ce nombre ajouté à celui des refugiés des autres lieux du Brandebourg, ne fournit, suivant le même Ancillon, qu'un total de neuf mille six cents & quelques personnes. Admettons néanmoins, nous le pouvons sans conséquence, les mémoires dressés à ce sujet, sous le regne du célèbre Frédéric, par une plume dont on ne sauroit méconnoître le coloris, ni dissimuler le goût pour la fiction: encore la totalité que nous aurons admise, ne montera-t-elle qu'à vingt mille; & en nous relâchant de même à l'égard des autres pays de refuge, toujours nous restera-t-il une différence de plus de moitié, entre la somme avérée du nombre des transfuges, & celle de deux cent mille marquée par les Religionnaires contemporains. Que devons-nous donc penser du front avec lequel on l'a si prodigieusement enflée de nos jours? Mais sans qualifier les calculateurs qui nous égarent, prenons des guides plus sûrs. Déja l'on a pu reconnoître,

ou du moins présumer la justesse de l'état donné dans les commencemens de ce siècle par le Marcellus de la France; c'est-à-dire par le Duc de Bourgogne, qui ne porte le nombre des Huguenots déserteurs, qu'à soixante-sept à huit mille personnes de tout âge & de tout sexe.

Ce Prince, d'un génie, d'une sagesse & d'une candeur également renommée, est sans doute plus digne de foi, au moins sur un fait qu'il étoit plus à portée d'approfondir, que l'historien poëte & romancier, qui les fait monter à huit cent mille : exagération cependant encore bien éloignée du délire anti-Catholique qui le porte à plusieurs millions; c'est-à-dire à une quantité plus grande que celle de tous les Religionnaires qui se trouvoient en France, avant leur émigration. Ils ne faisoient compte eux-mêmes que d'un seul million, lorsqu'invoquant la protection de la Reine Elisabeth d'Angleterre, & lui offrant leurs bras contre leur patrie, ils lui disoient par leur député, le Sieur de Saint-Germain, *qu'elle obligeroit un million de personnes de toute qualité, dont le service ne lui seroit peut être pas inutile*. Depuis cette époque jusqu'à l'année 1680, qui ne pré-

Procès-verb. de l'assemb. de Chateleraud, année 1597.

cédé leur fuite que de cinq ans, leur nombre ne s'étoit point accru; puisqu'en se plaignant des atteintes qu'alors on portoit à leurs monstrueux priviléges, ils ne comptoient encore qu'*un million d'ames privées de ces concessions*. Ce n'est donc plus une simple présomption, mais une conclusion exacte & certaine, que le nombre de soixante & quelque mille est le plus vrai, ou du moins le plus vraisemblable. Et quel vide ce nombre put-il faire dans un Royaume de vingt-quatre millions d'ames? Hist. de l'édit de Nantes, Tome IV, part. 3. l. 16, page 414.

Mais le tort fait au commerce & à l'industrie fut, dit-on, dans une proportion beaucoup plus forte. Sur quoi l'on fait encore des exagérations visiblement absurdes, & même contradictoires à celles de la dépopulation qu'on dit avoir eu la même cause. Je n'en releverai qu'un trait, par où l'on pourra juger des autres. Sur le rapport de l'intendant de Tours, on soutient qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit dans cette ville, pour les manufactures de soie, huit mille métiers & soixante mille ouvriers, en y comprenant les personnes occupées au dévidage; & qu'après la révocation il ne s'y trouva plus que douze cents métiers, & quatre mille

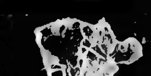
ouvriers. A la seule inspection de cette partie du rapport, la contradiction saute aux yeux, pour peu qu'on soit attentif. En supposant, contre toute vérité & toute vraisemblance, les Religionnaires déserteurs de tout le Royaume au nombre de trois millions; ils n'eussent fait cependant que la huitième partie des François, dont le total monte à vingt-quatre millions. C'est donc manquer de pudeur, ou de bons sens, que de réduire le commerce du Royaume, dans la proportion de quatre à soixante, ou de quatre mille ouvriers à soixante mille.

Autre fausseté palpable, & nouvelle contradiction dans ce même rapport. Il porte que le tarif de Tours, avant la révocation, montoit chaque année à dix millions de livres de soie; que cette manufacture employoit sept cents moulins, & quarante mille personnes pour le dévidage. D'abord, rien de plus facile à confondre, que la fiction de cette énorme quantité de soie, qui réduite en balles ordinaires, en auroit formé soixante-deux mille cinq cents. Voici qui est précis, & non contesté. Toutes les soies employées dans le Royaume, passoient forcément par la douane de Lyon. Or le compte des soies qui, année commune,

Mém. des marchands de Lyon, p. 102.

arrivoient alors à cette douane, ne montoit qu'à trois mille balles. Quand donc tout ce qui en feroit entré dans le Royaume, auroit été pour Tours; quelle distance ne resteroit-il pas, de ce total de trois mille à la quantité prétendue de soixante-deux mille cinq cents? Quant aux sept cents moulins allégués, & aux quarante mille personnes employées au dévidage, si cette allégation fut l'ouvrage d'un intendant, elle ne peut servir qu'à le convaincre, comme bien d'autres, d'une impéritie honteuse. Pour ouvrer les dix millions prétendus de livres de soie, déduction même faite du tiers qui est pour la chaîne, & qui arrivoit tout ouvré; au lieu de sept cents moulins, il en auroit fallu, suivant le calcul des artistes les plus exacts, deux mille sept à huit cents; & au lieu des quarante mille dévideurs ou dévideuses, avant l'usage des rouets de Lyon, qui n'étoient pas encore inventés, il en auroit fallu plus de soixante-six mille, sans même compter huit mille femmes ou enfans, occupés à mettre la trame sur les canettes.

Voilà quel fond l'on peut faire sur ces rapports ou mémoires d'officiers publics, dont on ne relevoit pas les inepties sans risque. Il en est encore quatre ou cinq



de même goût & de même valeur que celui-ci : mais son seul examen peut-être, tout nécessaire qu'il étoit, n'a déja paru que trop long. Tous les monumens invoqués d'ailleurs en faveur de la cause Calvinienne, ne consistent qu'en recueils de plaintes & de clameurs vagues, où perce le chagrin, exagératif de sa nature, sujet aux visions, & quelquefois au délire. Quoi de plus extravagant en effet, que d'attribuer, d'une manière exclusive, le génie du commerce & des arts aux sectateurs de Calvin, farouches destructeurs dès leur origine, & beaucoup plus propres à mettre en pièces nos vases & nos ornemens sacrés, qu'à préparer les matières qu'on y faisoit servir ? Mais ignore-t-on, ou veut-on faire ignorer comment se trouvoient montés, avant la révocation de l'édit de Nantes, nos ateliers & nos manufactures ? On y croyoit les ouvriers Calvinistes si peu nécessaires, qu'ils en étoient exclus presque généralement par autorité publique. Un arrêt du Conseil, en date du 24 Avril 1667, en réduisit le nombre, pour le Languedoc, au tiers des autres ouvriers. Le Parlement de Normandie allant plus loin, dès l'an 1667, fixa leur nombre à un seul sur quinze Catholiques. Dans la

capitale du Royaume, il leur fut défendu, pour la mercerie, d'être plus de vingt sur trois cents; & il y avoit des communautés, tant d'arts que de métiers, où l'on n'en recevoit point du tout. Les fabricans d'Amiens, de Dijon & d'Autun, par exemple, n'en admettoient aucun dans aucune de leurs fabriques. En toute province, ils étoient généralement exclus des nouvelles manufactures. On pouvoit donc s'y passer d'eux. Ils n'avoient donc pas seuls le talent des arts & des métiers; & ils ne pouvoient pas même l'avoir en grand nombre. Ils n'ont donc porté, par leur désertion, ni grand avantage à l'industrie de l'étranger, ni grand préjudice à celle de la patrie.

Dans le fond, quel prix & quelle consistance avoit chez nous l'industrie en 1685? Nos plus belles fabriques alors ne faisoient que de se former. Notre commerce, à peine sorti des mains de son créateur Colbert, n'avoit donc pas encore eu le temps de passer dans celles qui auroient pu le transporter à nos rivaux. Mais que leur eût-on porté, sinon ce qu'ils avoient déja, & ce qu'ils avoient eu avant nous, puisque nous l'avions appris d'eux? Le François perfectionne, ajoute, embellit; mais il invente peu.

En effet, les tapisseries de Beauvais & des Gobelins même, se firent d'abord à l'imitation de celles de Flandres & d'Angleterre, qu'à la vérité elles surpasserent ensuite. Les beaux draps de Hollande, d'Angleterre & d'Espagne, servirent de modèles à ceux de Louviers, d'Abbeville & de Sédan. Rouen tira de la Flandre, la fabrication des brocatelles de laine; & Amiens celle des camelots de poil. Le métier à bas nous vient de l'Angleterre; le premier secret de l'écarlate, de la Hollande; & la clincaillerie, de l'Allemagne. Les moulins à foulons, les forces à tondeurs, les presses, la calendre, l'apprêt des draps & des toiles, tout cela nous est venu des lieux où l'on donne à croire que nos déserteurs l'ont porté. Le nom seul d'une infinité de fabrications annonce que nous les devons à l'étranger. Draps Londrins, serges de Londres & d'Ascot, damas & velours de Gênes, tafetas d'Angleterre, d'Italie, de Florence, gros de Naples, satinades de Turin, points, gazes & glaces de Venise, tous ces fonds de commerce, par leur dénomination, attestent encore leur origine.

Réglement pour les draps de Sédan, dans les lettres patentes du 20 Août 1681, art. 8.

Si embellis par nos mains, ils ont repassé dans leur sol natal, & s'ils ont dé-

cru chez nous; sans recourir à l'émigration des Religionnaires, combien de causes plus sensibles, & communément plus actives, ne peut-on pas assigner à cette révolution? Telles furent, & l'instabilité de la mode, mobile impérieux des François principalement; & la jalousie du commerce, qui n'agit pas sur les seuls François; & l'avidité du fabricant, qui en altérant la qualité des marchandises, les mit en décri; & la misère locale des temps, qui détruisit l'équilibre de la concurrence; & la surcharge des impôts, qui découragea l'industrie; & la longueur désastreuse des guerres, qui rendit les matières plus rares, & l'exportation plus difficile; & les milices forcées, les armées innombrables de Louis XIV, la multiplication meurtrière des batailles, qui moissonnerent tant de travailleurs, ou occuperent du moins tant de bras nécessaires aux ateliers languissans. Pour ce qui est de l'émigration, elle porta si peu d'atteinte à la richesse, ainsi qu'à la population du Royaume, que deux ans après cette fuite, les revenus de l'Etat, loin d'éprouver une diminution, furent augmentés par le bail de 1687; & la surcharge de l'impôt, si l'on peut la nommer ainsi, ne fut que d'un liard par tête,

Que si l'on imagine encore que le Royaume se soit appauvri par la retraite des Religionnaires; qu'on jette un coup d'œil sur ces amas de richesses, qui se trouvent dans la capitale, & dans toutes nos bonnes villes, richesses véritablement immenses, quoique mal réparties. Qu'on entre au hasard dans l'un des palais qui forment seuls de longues rues dans plusieurs de nos cités, qui dans Paris forment seuls de vastes quartiers; & l'on y verra l'or & l'azur étinceler jusques sous les portiques; on y verra plus de granite & de porphyre, qu'il n'y avoit de pierre appareillée chez nos aïeux; plus de tableaux des grands maîtres, qu'ils n'avoient de marmousets; plus de trumaux superbes, qu'ils n'avoient de miroirs de poche ou de toilette; plus de cristaux & de porcelaine, qu'ils n'avoient de poterie. On trouvera des tentures & des carrosses de rechange, chez ceux dont les pères n'avoient pour tapisserie qu'une triste bergame, & une mule pour équipage. Encore les attelages des fils sont-ils plus chamarés, que ne le fut aux plus grands jours de fête le pourpoint de leur père. J'en appelle à ces François de l'autre siècle. Que diroient-ils, soit de la richesse, soit de l'appauvrissement de la France de-

puis l'émigration des Religionnaires, s'ils voyoient ces lourdes masses d'argent cizelé, & ces monceaux de vaisselle plate; eux, dont les cuillers étoient si minces, qu'on y appercevoit l'empreinte de la dent? Que diroient nos mères, à la vue de ces boisseaux de pierreries, de ces vastes écrins, dont elles ne connoissoient pas l'usage, dont elles ignoroient peut-être le nom? Que diroit la Reine, mère de Louis XIV, si elle voyoit à une dame de compagnie, que dis-je? à une femme de service, des brasselets, des aigrettes, des girandoles, des rivières de diamans; elle à qui Louis XIII, dans sa plus grande magnificence, ne donna que les minces diamans qui pouvoient entrer dans la garniture de douze ferrets d'aiguillettes? Qu'on ne dise donc plus, qu'avec les Calvinistes fugitifs, la richesse & la prospérité ont fui de la France, & que la révocation de l'édit de Nantes en a tari la véritable source. Non, le Prince qui le révoqua ne fut point entraîné par une dévotion mal entendue : il ne consulta pas moins sa prudence que sa Religion.

Oublions toutefois pour un moment ce qui regarde la politique, qui après tout n'est ici qu'un objet accessoire : au moins le Monarque n'enfreignit pas les

loix de l'équité & de la rigide juſtice. Les ſectaires, il eſt vrai, avoient érigé les conceſſions forcées de ſes prédéceſſeurs, & les contraventions même à ces réglemens, en loix irrévocables & en obligations ſacrées, à quoi, diſoient-ils, on ne pouvoit plus déſormais ſans crime porter aucune atteinte. Mais Grotius, auſſi verſé dans le droit des gens, que peu ſuſpect d'abonder dans le ſens des Catholiques, a parfaitement ſenti l'illuſion de ces préjugés. Que ceux qui prennent le nom de Réformés, dit-il, n'oublient point que ces édits ne ſont pas des traités d'alliance; mais de pures déclarations des Rois, qui les ont portés en vue du bien public, & qui pourront les révoquer, ſi le bien public le demande. Ainſi, en quelques mots, cet habile publiciſte établiſſoit-il le principe fondamental en cette matière. Les Monarques François, en accordant à leurs ſujets hérétiques & factieux, ce qu'ils n'étoient pas en ſituation de leur refuſer, ne traitoient point (circonſtance à quoi ſur-tout on doit faire attention), ne traitoient point avec des Princes, ou des Etats étrangers; mais avec des ſujets que la rebellion ſeule autoriſoit à s'arroger cette ſorte d'égalité avec leurs Souverains.

Rivotian. Apol. Diſcuſ. page 22.

Qu'on

Qu'on se rappelle de quelle manière le Calvinisme s'est établi en France, & les vains efforts qu'on y a faits jusqu'au regne de Louis le Grand, soit pour l'y étouffer d'abord, soit pour l'en bannir ensuite. L'hérésie forcenée s'y soutint, malgré ses énormes pertes ; & les Catholiques cesserent de vaincre, pour ne pas consommer la ruine du Royaume. Telle fut l'unique sanction des édits de tolérance ou de pacification, rendus par Charles IX, par Henri III, & par Henri IV lui-même, qui ne fut guère moins inquiété que ses prédécesseurs, par les factieux sectaires, dont il ne fut l'idole qu'autant qu'il en fut le soutien. Louis XIII, contraint par leurs soulévemens interminables à reprendre les armes, leur enleva leurs places de sûreté, & les dépouilla de leur monstrueuse puissance : mais quelle que fût la hauteur & la force du génie de son ministre, Richelieu n'osa toucher à leur privilége capital, à leurs temples, à leurs exercices de Religion. Content de les avoir réduits au rang de sujets, il ne crut pas encore possible de les soumettre au joug de la Foi. Il ne leur ôta pas même tout ce qu'ils avoient usurpé au delà des concessions : tant il paroissoit dangereux de rappeller à la règle, des

gens accoutumés, sous le moindre prétexte, à se porter aux derniers excès.

La Cour n'en étoit pas moins convaincue, que ce qu'elle toléroit n'étoit pas tolérable, & qu'il nuisoit infiniment à la monarchie, ainsi qu'à la Religion. Cependant le premier devoir du Prince, devoir indispensable, imprescriptible, à jamais inviolable, c'est de procurer sans relâche le bien de la Religion, ainsi que de l'Etat, & d'en réparer les dommages, dès qu'il peut écarter les périls qui suspendoient la réparation. Tous les édits qu'il a pu rendre, s'ils contreviennent à cette règle immuable, posée de la main de Dieu, & non pas de l'homme, ne peuvent être que conditionnels, en quelques termes qu'ils soient conçus : la même raison de nécessité qui les a fait rendre, en détermine essentiellement la durée. Ainsi, Louis le Grand a pu & a dû imiter le grand Constantin, le grand Théodose, & tant de Monarques religieux, que la crainte de manquer à ce genre d'engagement, contracté par eux, ou par leurs prédécesseurs, n'empêcha point de révoquer des graces forcées & pernicieuses, qui ne servoient qu'à nourrir l'hérésie & la discorde dans le sein de l'Etat.

Mais de quel front les injustes & par-

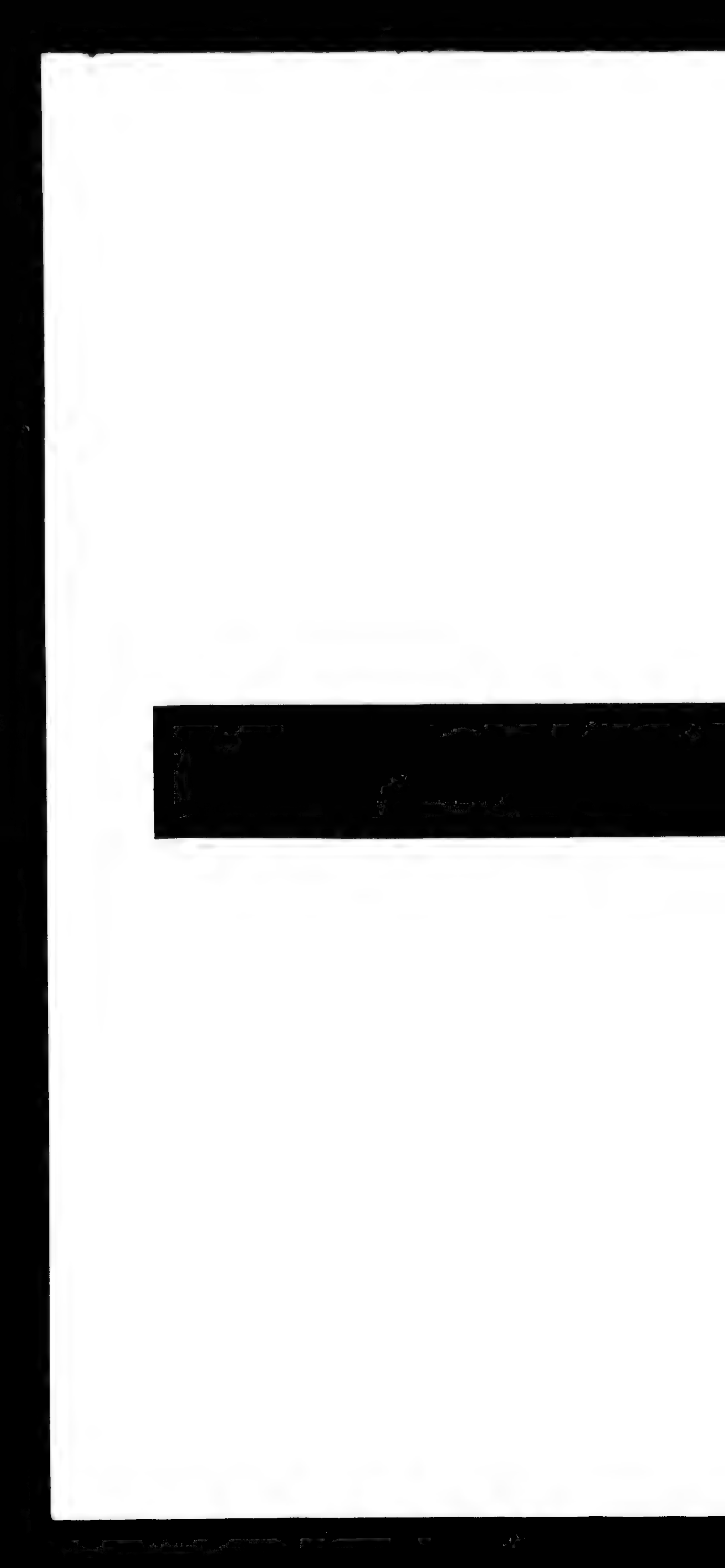
jures sectateurs, soit de Calvin, soit de Luther, réclament-ils les engagemens, quels qu'ils puissent être, eux qui canonisent les infractions faites, en faveur de nouveautés qui devoient au moins leur être suspectes, à des promesses incontestablement sacrées? Les Princes & les Magistrats, qui, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suède, en Danemarck, ont établi le nouvel Evangile sur les ruines de l'ancienne croyance, n'avoient-ils pas sucé celle-ci avec le lait, & juré solemnellement de la maintenir? Les Hollandois sur-tout se montrerent-ils bien rigides observateurs des promesses jurées, des traités & des conventions patriotiques, revêtus des formes les plus solemnelles & les plus religieuses; lorsqu'après l'union d'Utrecht & la pacification de Gand, ils bannirent des Provinces-Unies la Foi dont ils venoient de jurer la conservation?

Non, non, la probité la plus sévère n'a rien à reprendre dans une opération, où Louis XIV, sans violer aucun engagement légitime, ni réel, a fait pour le rétablissement de la Religion de ses pères, ce que des puissances hérétiques & parjures avoient osé faire pour son extinction. Il ne reste quelque ombre

de doute, qu'au ſujet de la politique, que nous avons déja touché, mais que nous avons craint d'approfondir, comme de notre chef. Car enfin nous ne diſconvenons pas que la déſertion de nos Religionnaires, quoiqu'infiniment moins conſidérable qu'on ne voudroit le perſuader, n'ait porté quelque préjudice aux manufactures & au commerce du Royaume. Au moins leur a-t-elle nui, ſelon la proportion du nombre des fugitifs avec la totalité des habitans de la France. Mais quelle eſt la proportion de ſoixante & quelques mille ames, à vingt-quatre, ou vingt-deux, ou vingt millions d'ames? elles en font tout au plus la centième partie. D'un autre côté, combien d'avantages une perte ſi médiocre ne procura-t-elle point? Combien de troubles & de calamités, ou du moins de périls & d'alarmes, dont elle a tari la ſource? Au reſte, ces dommages & ces avantages furent mûrement contre-balancés dans le Conſeil de Louis, dit le Grand, autant pour la ſageſſe de ſa politique que pour l'éclat de ſes victoires: eh! qui donc oſeroit mieux préſumer de ſes propres lumières, que de celles qui ont porté au plus haut point la puiſſance & la ſplendeur de l'Empire Fran-

çois ! Mais craignons juſqu'au faux air d'une témérité, qui apprécieroit comparativement les conſeils des Dieux de la terre. Il n'appartient qu'à l'un d'eux, de préſenter aux autres ſes idées lumineuſes

Taiſons-nous donc, & laiſſons
un Prince, dont le nom ſeul,
quatre générations, porte encore la
ſuaſion avec le reſpect, dans toutes les ames qui font eſtime de la capacité & de la vertu réunies. Le Duc de Bourgogne, formé par l'habile main de Fénelon, ſous l'œil pénétrant de Louis XIV, a laiſſé, ſur la révocation de l'édit de Nantes, un mémoire raiſonné, qu'on ne ſauroit trop répandre, au moins dans les conjonctures où nous nous retrouvons. Il y convient ſi parfaitement, qu'on le croiroit fait exprès, s'il n'avoit été tranſmis de mains en mains auguſtes juſqu'aux derniers deſcendans de ſon auguſte auteur. Quoiqu'il ſoit d'une étendue proportionnée à l'importance de la matière ; nous ne craignons pas qu'il ſemble trop long à ceux des François, qui ont encore l'ame religieuſe & les idées ſaines. Ainſi nous n'en retrancherons que très-peu de choſes, devenues moins intéreſſantes, par le cours des années & le changement de quelques légères circonſtances. Le voici.



[redacted]

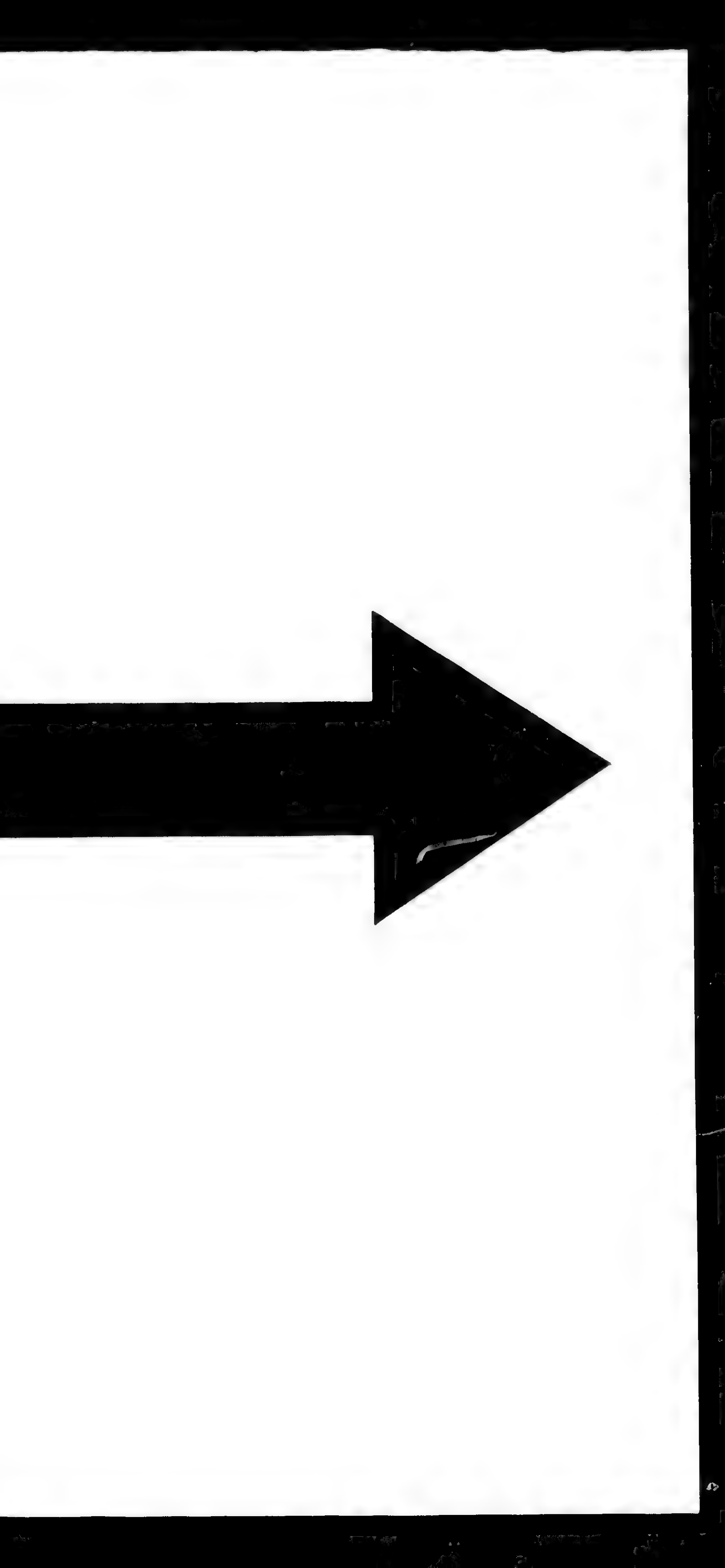
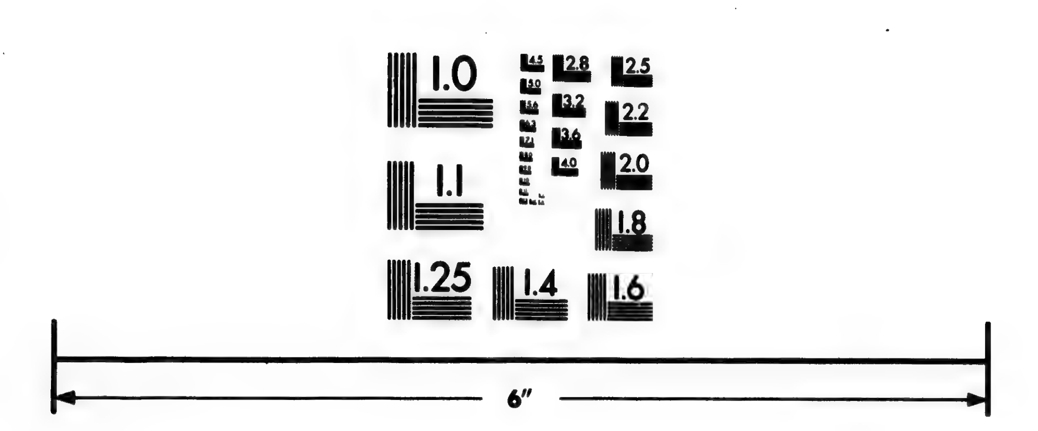


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





Vie du Duc de Bourg. depuis Dauphin, tome 2, pages 98 & suiv.

» Je ne m'attacherai point à considérer les maux que l'héréfie a faits en Allemagne, dans les Royaumes d'Angleterre, d'Ecoffe & d'Irlande, dans les Provinces-Unies & ailleurs : c'eft du Royaume feul dont il eft queftion. Je ne rappellerai pas même, dans le détail, cette chaîne de défordres configués dans tant de monumens authentiques ; ces affemblées fecrètes, ces fermens d'affociation, ces ligues avec l'étranger, ces refus de payer les tailles, ces pillages de deniers publics, ces menaces féditieufes, ces conjurations ouvertes, ces guerres opiniâtres, ces facs de villes, ces incendies, ces maffacres réfléchis, ces attentats contre les Rois, ces facriléges multipliés & jufques-là inouis : il me fuffit de dire, que depuis François I jufqu'à nos jours ; c'eft-à-dire fous fept regnes différens, tous ces maux & d'autres encore ont défolé le Royaume, avec plus ou moins de fureur. Voilà le fait hiftorique, que l'on peut charger de divers incidens, mais que l'on ne peut contefter fubftantiellement & révoquer en doute. Et c'eft ce point capital qu'il faut toujours envifager, dans l'examen politique de cette affaire.

Or partant du fait notoire, il importe

peu de discuter, si tous les torts attribués aux Huguenots furent uniquement de leur côté. Il est hors de doute que les Catholiques auront eu aussi les leurs; & je leur en connois plus d'un, dans l'excès de leurs représailles. Il ne s'agit pas même de savoir, si le conseil des Rois a toujours bien vu, & sagement opéré, dans ces jours de confusion. Que l'héréfie ait été la cause directe, ou seulement l'occasion habituelle & toujours renaissante de ces différens désordres; toujours est-il vrai de dire, qu'ils n'auroient jamais eu lieu sans l'héréfie : ce qui suffit pour faire comprendre, combien il importoit à la sûreté de l'Etat qu'elle y fût éteinte pour toujours.

Cependant on fait grand bruit, on crie à la tyrannie, & l'on demande si les Princes ont droit de commander aux consciences, & d'employer la force pour le fait de la Religion. Comme c'est de la part des Huguenots que viennent ces clameurs; on pourroit, pour réponse, les renvoyer aux chefs de leur réforme. Luther pose pour principe, qu'il faut exterminer & jetter à la mer ceux qui ne sont pas de son avis, à commencer par le Pape & les Souverains qui le protegent; & Calvin pense, à cet égard,

comme Luther. Nos principes sont bien différens sans doute. Mais, sans donner au Prince des droits qui ne lui sont pas dus, nous lui laissons ceux qu'on ne sauroit lui contester; & nous disons qu'il peut, qu'il doit même, comme père de son peuple, s'opposer à ce qu'on le corrompe par l'erreur; qu'il peut & qu'il doit, comme l'ont fait les plus grands Princes de tous les temps, prêter son épée à la Religion, non pas pour la propager, ce ne fut jamais l'esprit du Christianisme, mais pour réprimer & châtier les méchans qui entreprennent de la détruire. Nous disons enfin, que s'il n'a pas le droit de commander aux consciences, il a celui de pourvoir à la sûreté de ses Etats, & d'enchaîner le fanatisme qui y jette le désordre & la confusion.

Que les Ministres Huguenots comparent, s'ils le veulent, la conduite modérée qu'on a tenue à leur égard, avec la cruauté des premiers persécuteurs de la Religion : j'admets la comparaison, tout injuste qu'elle est; & je dis que les Césars eussent été fondés à proscrire le Christianisme, s'il eût porté ceux qui le professoient à jetter le trouble dans l'Empire. Mais les Chrétiens payoient fidéle-

ment les charges de l'Etat; ils servoient avec affection dans les armées : on les éloignoit des emplois publics, on les emprisonnoit, on en mettoit à mort des légions entières; ils ne résistoient point, ils n'appelloient point les ennemis de l'Etat, ils ne crioient point *qu'il falloit égorger les Empereurs & les jetter à la mer.* Cependant ils avoient pour eux la justice & la vérité. Leur invincible patience annonçoit la bonté de leur cause; comme les révoltes & l'esprit sanguinaire des Huguenots prouvent l'injustice de la leur.

Il est vrai qu'ils ont causé moins de désordres éclatans, sous le regne actuel, que sous les précédens; mais c'étoit moins la volonté de remuer qui leur manquoit, que la puissance. Encore se sont-ils rendus coupables de quelques violences, & d'une infinité de contraventions, dont quelques-unes ont été dissimulées, & les autres punies par la suppression de quelques priviléges. Malgré leurs protestations magnifiques de fidélité, & leur soumission en apparence la plus parfaite à l'autorité, le même esprit, inquiet & factieux, subsistoit toujours, & se trahissoit quelquefois. Dans le temps que le parti faisoit au Roi des offres de services, & qu'il les

réalisoit même, on apprenoit par des avis certains, qu'il remuoit sourdement dans les provinces éloignées, & qu'il entretenoit des intelligences avec l'ennemi du dehors. Nous avons en main les actes authentiques des synodes clandestins, dans lesquels ils arrêtoient de se mettre sous la protection de Cromwel, dans le temps où l'on pensoit le moins à les inquiéter ; & les preuves de leurs liaisons criminelles avec le Prince d'Orange, subsistent également.

L'animosité entre les Catholiques & les Huguenots étoit aussi toujours la même. Les plus sages réglemens ne pouvoient pacifier & rapprocher deux partis, dont l'un avoit tant de raisons de suspecter la droiture & les bonnes intentions de l'autre. On n'entendoit parler dans le Conseil, que de leurs démêlés particuliers. Les Catholiques ne vouloient point admettre les Huguenots aux assemblées de Paroisses : ceux-ci ne vouloient point contribuer aux charges de fabrique & de communauté. On se disputoit les cimetières, & les fondations de charité ; on s'aigrissoit, on s'insultoit réciproquement. Les Huguenots, dans les campagnes où ils n'avoient point de prêches, affectoient, dans le désœuvrement des

jours de fêtes, de troubler l'office divin par des attroupemens autour des Eglises, & par des chants profanes. Les Catholiques indignés sortoient quelquefois du lieu saint, pour donner la chasse à ces perturbateurs ; & quand les Huguenots faisoient leurs prêches, ils manquoient rarement d'user de représailles.

Quoique le Roi sût assez que les Huguenots n'avoient, pour titres primordiaux de leurs priviléges, que l'injustice & la violence ; quoique les nouvelles contraventions aux ordonnances lui parussent une raison suffisante pour les priver de l'existence légale qu'ils avoient envahie, les armes à la main ; Sa Majesté néanmoins voulut encore consulter, avant de prendre un dernier parti. Elle eut des conférences sur cette affaire, avec les personnes les plus instruites & les mieux intentionnées du Royaume ; & dans un Conseil de conscience particulier, où furent admis deux Théologiens & deux Jurisconsultes, il fut décidé deux choses : la première, que le Roi, pour toutes sortes de raisons, pouvoit révoquer l'édit de Henri IV, dont les Huguenots prétendoient se couvrir, comme d'un bouclier sacré : la seconde, que si Sa Majesté le pouvoit licitement, elle le devoit à la

Religion & au bien de ses peuples. Le Roi, de plus en plus confirmé par cette réponse, laissa mûrir encore son projet pendant plus d'un an, employant ce temps à concerter l'exécution par les moyens les plus doux. Lorsque Sa Majesté proposa dans le Conseil de prendre une dernière résolution sur cette affaire ; Monseigneur, d'après un mémoire anonyme qui lui avoit été adressé la veille, représenta qu'il y avoit apparence que les Huguenots s'attendoient à ce qu'on leur préparoit ; qu'il y auroit peut-être à craindre qu'ils ne prissent les armes, comptant sur la protection des Princes de leur Religion ; & que supposé qu'ils n'osassent le faire, un grand nombre sortiroit du Royaume : ce qui nuiroit au commerce & à l'agriculture, & par-là même affoibliroit l'Etat.

Le Roi répondit, qu'il avoit tout prévu depuis long-temps, & pourvu à tout, que rien au monde ne lui seroit plus douloureux, que de repandre une seule goutte du sang de ses sujets ; mais qu'il avoit de bonnes armées & de bons Généraux, qu'il emploiroit dans la nécessité contre les rebelles, qui voudroient eux-mêmes leur perte. Quant à la raison d'intérêt, il la jugea peu digne de considération,

comparée aux avantages d'une opération, qui rendroit à la Religion sa splendeur, à l'Etat sa tranquillité, & à l'autorité tous ses droits. Il fut conclu, d'un sentiment unanime, pour la suppression de l'édit de Nantes. Le Roi qui vouloit toujours traiter en père, & même en pasteur, ses sujets les moins affectionnés, ne négligea aucun des moyens qui pouvoient les gagner, en les éclairant. On accorda des pensions, on distribua des aumônes, on établit des Missions, on répandit par-tout des livres, qui contenoient des instructions, à la portée des simples, aussi bien que des savans.

Le succès répondit à la sagesse des moyens; & quoiqu'il semble d'après les déclamations emportées de quelques Ministres Huguenots, que le Roi eût armé la moitié de ses sujets pour égorger l'autre; la vérité est que tout se passa, au grand contentement de Sa Majesté, sans effusion de sang, & sans désordre. Partout, les temples furent purifiés, ou démolis; le plus grand nombre des Huguenots fit abjuration; les autres s'y préparerent, en assistant aux prières & aux instructions de l'Eglise; tous envoyerent leurs enfans aux écoles Catholiques. Les plus séditieux, étourdis par ce coup de

vigueur, & voyant bien que l'on étoit en force pour les châtier, s'ils tentoient la rebellion, se montrerent les plus traitables. Ceux de Paris, qui n'avoient plus Claude pour les ameuter, donnerent l'exemple de la soumission. Les plus entêtés de l'héréfie sortoient du Royaume ; & avec eux, la semence de tous les troubles. Et l'Europe entière fut dans l'étonnement de la promptitude & de la facilité, avec laquelle le Roi, par un seul édit, avoit anéanti une héréfie, qui avoit provoqué les armes de six Rois, ses prédécesseurs, & qui les avoit forcés de composer avec elle.

On a exagéré infiniment le nombre des Huguenots qui sortirent du Royaume à cette occasion ; & cela devoit être ainsi : comme les intéressés sont les seuls qui parlent & qui crient, ils affirment tout ce qu'il leur plait. Un Ministre qui voyoit son troupeau dispersé, publioit qu'il avoit passé chez l'étranger. Un chef de manufacture qui avoit perdu deux ouvriers, faisoit son calcul, comme si tous les fabricans du Royaume avoient fait la même perte que lui. Dix ouvriers sortis d'une ville où ils avoient leurs connoissances & leurs amis, faisoient croire par le bruit de leur

fuite, que la ville alloit manquer de bras pour tous ses ateliers. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que plusieurs maîtres des requêtes, dans les instructions qu'ils m'adresserent sur leurs généralités, adopterent ces bruits populaires, & annoncerent par-là combien ils étoient instruits de ce qui devoit le plus les occuper. Aussi leur rapport se trouva-t-il contredit par d'autres, & démontré faux par la vérification faite en plusieurs endroits. Quand le nombre des Huguenots qui sortirent de France à cette époque, monteroit, selon le calcul le plus exagéré, à soixante-sept mille sept cent trente-deux personnes; il ne devoit pas se trouver parmi ce nombre, qui comprenoit tous les âges & tous les sexes, assez d'hommes utiles, pour laisser un grand vide dans les campagnes & dans les ateliers, & pour influer sur le Royaume entier. Il est certain d'ailleurs, que ce vide ne dut jamais être plus sensible, qu'au moment où il se fit. On ne s'en apperçut point alors, & l'on s'en plaint aujourd'hui : il en faut donc chercher une autre cause. Elle existe en effet; & si on veut la savoir, c'est la guerre. Quant à la retraite des Huguenots, elle coûta moins d'hommes utiles à l'Etat, que ne

lui en enlevoit une seule année de guerre civile.

Il est bien surprenant après cela, que certaines personnes se laissent ébranler par les raisons les plus frivoles, au point de douter s'il n'y auroit point un avantage à rétablir les choses sur l'ancien pied; & par conséquent, si l'on n'a pas eu tort de faire ce qu'on a fait. Mais dans la supposition, bien fausse assurément, que l'on ait eu tort de faire ce que l'on fit, je maintiens que l'on auroit un bien plus grand tort aujourd'hui de le défaire. Ce seroit se ruiner à démolir une forteresse, parce qu'on se seroit épuisé à l'élever. Il y a des torts dont il faut savoir profiter, des torts qui ne sauroient se réparer que par des torts encore plus grands; & cette opération, si elle en étoit un, seroit de ce genre. Rappeller les Huguenots, ne seroit-ce pas leur dire: Vous nous êtes nécessaires, nous vous avons fait une injustice, nous vous en faisons excuse? Quel orgueil une telle démarche n'inspireroit-elle pas à de pareils sujets? Ne se croiroient-ils pas alors plus en droit que jamais de composer avec leur Souverain, & plus en état de lui faire la loi? Rappeller les Huguenots, ne seroit-ce pas rappeller

les amis des ennemis de la France? Et ceux qui entretenoient des correſpondances avec eux, dans le temps qu'on les laiſſoit tranquilles, leur ſeroient-ils moins dévoués, & nous ſeroient-ils plus fidèles, quand ils auroient ſous les yeux les auteurs de leurs diſgraces, & que la reconnoiſſance leur rappelleroit ceux qui les ont accueillis dans leurs revers? Rappeller les Huguenots, ce ſeroit, dans une affaire qui dut être & qui fut en effet le réſultat des plus mûres délibérations, offrir à toute l'Europe une variation pitoyable de principes. Ce ſeroit en un mot s'écarter de cette fermeté de politique, qui fait le ſoutien des Empires; ce ſeroit, en ſe donnant un grand ridicule, expoſer l'Etat à je ne ſais quelles ſortes & quel nombre de dangers. Je ne parle point des intérêts de la Religion: car ne ſeroit ce pas en même temps expoſer les nouveaux convertis aux railleries, aux perſécutions, & à un danger évident de rechute? Ne ſeroit-ce pas expoſer la Religion à ſe trouver parmi nous, avant un demi-ſiècle, dans l'état malheureux où nous la voyons chez les peuples voiſins?

Il n'eſt pas queſtion de ſavoir ici comment les deux Religions peuvent compa-

fir ailleurs : l'expérience la plus longue & la plus funeste n'a que trop prouvé qu'elles étoient incompatibles dans ce Royaume ; & c'est le point auquel il faut s'en tenir, & qu'on ne doit jamais perdre de vue. Catherine de Médicis, en suivant précisément l'idée trompeuse de cette conciliation, avoit prétendu ménager & contenir les deux partis. Que résulta-t-il de sa politique ? La plus grande confusion, qui conduisit enfin à la scène exécrable de la Saint-Barthélemi, qu'elle crut nécessaire pour se débarrasser une bonne fois des Huguenots, devenus plus insolens & plus factieux par ses flatteries. Mais ce qui vient de se passer dans les Cévènes, ne suffit-il pas pour faire toucher au doigt la sagesse de l'opération du Roi, & la nécessité de la maintenir ? C'est par les excès inouis & les horribles brigandages que les Huguenots viennent d'exercer dans le Languedoc, qu'il faut juger des autres maux qu'ils eussent pu nous faire pendant la guerre actuelle, s'ils se fussent trouvés au point de puissance où ils étoient encore il y a vingt-cinq ans. Et au moment où j'écris ceci, où le parti, par une modération feinte, semble désavouer les horreurs auxquelles se sont portés les Camisards, des papiers

interceptés nous découvrent, que ſes liaiſons avec les Anglois ſubſiſtent toujours."

Tel eſt le mémoire du célèbre Duc de Bourgogne, à quoi il eſt difficile de rien oppoſer d'une manière tant ſoit peu plauſible, ſinon que nous n'en ſommes plus au terme où l'on en étoit alors avec les Huguenots. Ne répliquons point encore de notre chef; & après les Princes du ſiècle, faiſons entendre ceux de l'Egliſe, ceux d'entre nos Evêques qui ont le mieux mérité d'elle, & la voix même unanime de nos Evêques raſſemblés. Les temps ſont bien changés, leur diſoit-on, dès le milieu de ce ſiècle: mais les diſciples de Calvin, répliquoient-ils, ſont toujours les mêmes; ils ont été rebelles par principes, & ils le ſont par habitude, ils ſont républicains par ſyſtême. Qui peut avoir oublié, ajoutoient-ils, que dans la malheureuſe guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, ils prirent pour brouiller le temps où le Monarque étoit le plus preſſé par la plus formidable des ligues; qu'ils occuperent durant pluſieurs années un de nos célèbres Capitaines, avec des troupes nombreuſes, ſi néceſſaires ailleurs pour défendre nos frontières; qu'ils appellerent nos plus grands ennemis au ſein du Royaume; & que

Lettre de l'Evêque d'Agen au Contrôl. Général 1. Mai, 1751.

sans la célérité du Maréchal de Noailles, qui se porta sur les Anglois débarqués à Cette, avant que les Huguenots des Cévènes les eussent pu joindre, la France attaquée au dehors par trois nations conjurées, & au dedans par ses propres sujets unis à la plus violente des trois, eût couru le dernier péril? Qui n'a pas encore présens, des faits bien moins éloignés, des faits arrivés de nos jours & sous nos propres yeux? N'avons-nous pas vu tous les mouvemens qu'ils ont faits dans les guerres du dernier regne? leurs assemblées dans les provinces diverses? les fausses nouvelles qu'ils faisoient courir? la joie peinte sur leurs visages dans nos revers, & leur affliction dans nos succès?

Sentences Capit. rendues à Montauban & à Toulouse.

La Cour fut instruite en 1742, qu'ils entretenoient des intelligences avec les Anglois. Les ménagemens qu'on eut d'abord à ce sujet n'ayant servi qu'à leur inspirer plus d'audace, & leurs assemblées dégénérant deux ans après en séditions & en soulévemens dans le Languedoc; on fit marcher des dragons à Montauban, afin de les contenir. Alors ils se révolterent ouvertement, coururent de toute part aux armes, livrerent des combats; & il y eut plusieurs, tant dragons

que Huguenots, tués & bleſſés. En 1761, quelqu'un de leurs prédicans ayant été arrêté, à Cauſſade près de Montauban, ils prirent de nouveau les armes, & il y eut encore du ſang répandu de part & d'autre.

Mais ils ſont en petit nombre, & par conſéquent peu à craindre. Objection de mauvaiſe foi, & manifeſtement illuſoire, comme le remarquent encore nos Prélats. On les dit en petit nombre, ajoutent-ils, quand on veut calmer imprudemment les alarmes qui regardent la tranquillité publique; & quand on en veut donner d'autres, au ſujet du commerce, par exemple, on porte ce nombre au delà de toute vraiſemblance. Ils ſont en petit nombre : mais s'ils ſont mauvais ſujets, comme on l'a vu juſques dans ces derniers temps, ils ſont toujours en trop grand nombre. Pour peu qu'il y ait de mauvais ſujets dans un Empire, toujours y ſont-ils fort à craindre; & le peu d'avantages qu'on peut attendre de leur petit nombre, ne doit pas l'emporter ſur des alarmes ſi juſtes. Ils ſont en petit nombre : il ne faut donc pas les aider à ſe multiplier. Ils ſont en petit nombre : mais ils étoient moins nombreux encore du temps d'Henri II; & néanmoins, dans l'eſpace des treize

Lettre de M. d'Agen.

années qui suivirent sa mort, ils furent en état de livrer quatre batailles contre ses successeurs ; & après autant de défaites, ils se trouverent encore assez formidables, pour arracher une paix, qui les mit dans une situation plus avantageuse qu'avant la guerre.

Ils sont en aussi petit nombre qu'on voudra : mais leurs auxiliaires & leurs recrues, si l'on peut ainsi parler, sont tout prêts ; ils n'ont plus qu'à lever leurs drapeaux, & leurs compagnons d'armes auront bientôt rempli tous les rangs. Il est entre le Calvinisme & l'impiété couverte du manteau de la Philosophie, une confraternité que l'étourdissement, ou la mauvaise foi peuvent seuls révoquer en doute. En suivant, avec le Clergé de France, la route lumineuse qu'a tracée le grand Evêque de Meaux, tout œil observateur ne verra, dans l'incrédulité moderne, qu'un rejetton de la réforme hérétique du seizième siècle. Qui ne verra, par exemple, dans les écrits du citoyen cynique de Genève, les maximes élémentaires du sombre Calvin, revêtues du coloris effronté de Bocace? Du Luthéranisme, au moyen du sens particulier, ou de l'interprétation arbitraire des livres saints, sortirent d'abord le Zuinglisme, l'Anabaptisme, &

Mém. du Clergé de France, assemblé en 1780.

le Calvinisme altier, qui affecta aussi-tôt la supériorité sur le Zuinglisme qui lui avoit donné l'être, puis le donna lui-même au Socinianisme. Et sans invoquer les titres d'une filiation si bien constatée, n'a-t-on pas vu l'école de Genève, Vatican de l'hérétique réforme, donner en 1777 à l'Europe indignée, le scandaleux spectacle d'une thèse publique & applaudie, où l'on ne rougissoit pas de mettre en problême la Divinité de J. C?

Du Socinianisme, comme l'avoit pressenti l'habile Prélat que nous venons de citer, du Socinianisme qui rejette une partie de la révélation, est né le Déisme qui la sape tout entière, & ne s'en rapporte qu'à ce qu'il appelle raison. Et nul contre-poids ne retenant plus cette raison superbe, elle s'est précipitée dans les abimes du matérialisme, de l'athéisme, de ce monstrueux philosophisme, qui ne distingue plus entre l'honnête & l'utile, entre la pudeur & l'impudence, entre le vice & la vertu; qui n'ayant pour principes de sa morale que l'impulsion de ses penchans brutaux, se vautre à plein corps dans l'obscénité, & la distille dans toutes ses productions. Rien de tout ceci qui ne porte sur les faits. Il est de fait, que le philosophisme transporté chez nous des isles Britanniques, n'a pris naiss- Discours d'un Ministre patriote, p. 223 & 224.

ſance dans l'Angleterre, depuis long-temps infectée du ſchiſme & de l'héréſie, que ſous la tyrannie de Cromwel, lorſque le *Puritaniſme*, ou un Calviniſme fanatique y prévalut. Il eſt de même conſtant par l'hiſtoire, qu'après la révolte des Provinces-Unies, auſſi-tôt que le Calviniſme y devint la Religion des révoltés, on y adopta le ſyſtême de la tolérance abſolue ; c'eſt-à-dire de l'indifférence entre toutes les eſpèces de cultes, ſans en excepter le Mahométiſme, ni le Paganiſme. Le grand principe de ce ſyſtême eſt qu'on peut ſe ſauver dans toutes les Religions, ou pour dire plus vrai, qu'on ne doit s'embarraſſer du ſalut dans aucune ; de telle manière, que toutes les obſervances de Religion n'y ſont plus qu'une affaire de police, ou plutôt de néant.

Nous ne pouvons pas nous diſſimuler que notre France, avec autant, ou plus de ſcandale peut-être que la Hollande & l'Angleterre, n'ait donné dans l'impiété mal couverte du maſque philoſophique. On nous a même reproché, diſent nos Prélats, de lui avoir laiſſé faire plus de mal parmi nous, qu'elle n'en avoit commis dans tout l'univers depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme. Au moins n'a-t-elle jamais affiché autant

tant

tant d'impudence, dans le ſein même de l'idolâtrie. Pour s'en convaincre, il ſuffit de comparer les écrits de trois ou quatre de nos blaſphémateurs, appellés philoſophes, avec ceux des écrivains les plus licencieux du paganiſme. De là donc, quelle effroyable nuée de renforts, tout prêts pour le Calviniſme une fois légitimé! Un impie, un athée fut dans tous les temps une eſpèce de monſtre, un objet d'horreur pour toutes les nations; & quelle que ſoit l'impudence des nôtres, il en eſt peu juſqu'ici, qui aient oſé braver tout-à-fait l'exécration publique. Mais ſitôt qu'à la faveur du nom de Calvin ils pourront être impies d'une manière légale & en quelque ſorte honorable, ou du moins ſans déshonneur & ſans infamie; balanceront-ils à profeſſer au dehors une légère partie de ce qu'ils ont dans l'ame? D'un autre côté, les Sémi-Calviniſtes gênés par la feinte éternelle qu'ils ſont obligés de ſoutenir pour participer à la Communion Catholique, ne dépoſeront-ils pas enfin ce perſonnage de duplicité, qui après tout répugne au premier ſentiment de l'honneur, quand il ne leur en coûtera que de ſe réunir à des ſectaires plus outrés, mais auſſi plus ſincères? Que ſi,

entre tant de confédérés divers, il restoit quelque diversité de sentiment, ou même quelque sujet de dispute & d'altercation ; au moins feroient-ils, comme les sectes les plus discordantes, cause & guerre commune contre le parti Catholique. Et peut-on se promettre qu'alors celui-ci soit encore le plus nombreux, ou que la Catholicité soit encore dans le Royaume très-Chrétien la Religion dominante ?

Il est du moins hors de doute, que la dissension y renaîtroit d'autant plus violente, que trois sectes liguées y voudroient venger à la fois leurs anciens affronts. Les animosités de Religion, toujours & par-tout violentes, ne sont pas moins implacables. Mais si la diver-
Mém. de l'assemblée du Clergé de 1780.
sité de culte est dans tous les Etats le foyer éternel du schisme & de la discorde, le gouvernement monarchique de la France, le caractère ardent & mobile du François, tout y rendroit le choc de la diversité plus orageux que par-tout ailleurs. Qu'on se souvienne donc à jamais de ce qu'ont enseigné constamment, d'accord avec un Protestant mal déguisé par la philosophie du jour, Calvin & tous les Calvinistes de quelque célébrité, les Ministres en particulier, & les Ministres en synode ; que selon ce Huguenot

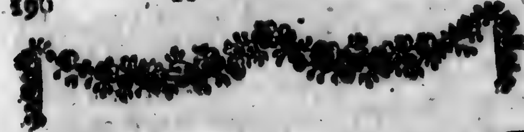
travesti, un Roi n'est qu'un Magistrat, qu'un commis amovible au gré des peuples, & suivant les termes de son insolence ironique, leur mandataire couronné; que, selon Calvin, l'exercice du pouvoir absolu, dans la main des Rois, n'est qu'une licence effrénée; que, selon du Rosier, il est loisible de se défaire d'un Souverain qui ne veut point obéir à la Religion réformée, & porter le parti protestant; que, selon Jurieu, on ne doit rien à un Roi qui ne rend point à Dieu ce qu'il lui doit; que, selon Milton exalté par sa verve & son fanatisme, le Prince étant comptable à ses sujets, ils peuvent le déposer & le mettre à mort. Au reste, ce ne sont pas-là des égaremens passagers : le dogme le plus sacré & le plus inviolable du Calvinisme, c'est qu'on peut & qu'on doit prendre les armes contre le Souverain, pour la défense de la Religion : d'où ils ont eu le front d'inculper la conduite si constamment contraire des premiers Chrétiens, & n'ont pas rougi de soutenir qu'elle ne provenoit que d'erreur & d'une morale mal entendue. Tout intérêt de la Religion mis à part, quel peut être celui de l'Etat à multiplier des gens imbus de pareilles maximes?

Grotius in Calv. de jure pacis & belli, lib. 1, p. 58.

Biblioth. Franç. p. 173.

Jur. Tabl. du Soc. L. IX, p. 67.

Milton, Droit des Rois & des Magistrats.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIEME.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685, juſqu'au renouvellement du Quiétiſme en 1694.

LEs bons exemples des Princes ſont rarement infructueux. Le zèle de Louis le Grand pour la Foi de ſes pères, fut imité par le Duc de Savoie. Victor-Amédée ne vit pas plutôt procéder en France à l'extinction de l'héréſie, qu'il réſolut de la bannir pareillement des refuges qu'elle s'étoit pratiqués dans ſes Etats. Les habitans des vallées de Lucerne, de la Péroûſe & de Saint-Martin, appellés communément Vaudois, & paſſés des erreurs de Valdo à celles de Calvin, avoient mépriſé toutes les inſtruc-

tions les plus propres à les tirer de leurs égaremens. Leur opiniâtreté s'étoit accrue, par leurs fréquens rapports avec les Religionnaires de France ; & leur insolence, aussi bien que leur nombre, par la multitude des réfugiés de ce Royaume, qui venoient continuellement se joindre à eux. C'est ce qui engagea, dès le mois de Novembre 1685, le Duc de Savoie à donner un ordre qui obligeoit les étrangers à sortir des vallées dans quinze jours.

suivit un édit, qui défendoit sous peine de mort de s'assembler pour l'exercice de la Religion prétendue réformée, & d'en tenir des écoles, avec injonction nouvelle, tant aux Ministres qu'aux réfugiés qui n'abjureroient pas, de se retirer dans quinze jours. Les sectaires eurent d'abord recours aux supplications, qui furent inutiles : après quoi, suivant le génie & les principes de leur secte, ils prirent les armes pour la maintenir. Les troupes de Piémont, secondées par celles de France, s'avancerent pour envelopper les rebelles, forcerent leurs retranchemens, en tuerent environ trois mille, au passage du Pré de la Tour ; & plus de dix mille furent faits prison-

niers, en différens endroits. A la recommandation des cantons protestans de la Suisse, le Duc rendit la liberté à ceux-ci, en les obligeant néanmoins à sortir de ses Etats. Ils se retirerent d'abord à Genève. Différens Etats protestans leur offrirent ensuite des retraites : mais comme chacun d'eux n'en vouloit recevoir qu'une partie, & que les transfuges ne vouloient point se séparer, ils s'arrêterent dans la Suisse.

Enfin, comme on les croyoit sur le [illegible] route de leurs montagnes, en traversant avec assurance les terres de leur Souverain. On conçut aisément, que cela ne se faisoit pas sans sa participation. En effet, il venoit de prendre d'étroites liaisons avec le Prince Guillaume d'Orange, dans la résolution où il étoit de rompre avec la France; & il ne voyoit point d'ennemis plus animés que les Vaudois contre cette couronne. Il ne leur permit pas seulement de regagner leur patrie; mais il leur rendit tous les priviléges dont il les avoit dépouillés. Telle est trop souvent la prépondérance de la politique, mise en balance avec la Religion, qui ne retira qu'un médiocre

avantage de l'affoibliſſement de ces hérétiques ; ſi toutefois leur nouvelle animoſité ne compenſa pas même avec avantage la diminution de leur nombre.

Il n'en fut pas ainſi dans la Grande-Bretagne, où le Roi Jacques II, qui avoit ſuccédé, le ſeize de Février 1685, à Charles II ſon frère, fit céder à la Religion toutes les conſidérations politiques. Après avoir été preſque déclaré juridiquement inhabile au trône, pour la Foi Romaine qu'il profeſſoit, il y monta aux acclamations de tous ſes ſujets, & avec plus d'applaudiſſemens que n'en avoient reçus la plûpart de ſes prédéceſſeurs. Les ſervices réels égalerent les ſignes d'attachement. Le Duc de Monmouth, frère naturel du Roi, & le Comte d'Argyle, ſon complice, s'étoient révoltés : ils furent pourſuivis avec la plus grande vigueur, vaincus en bataille rangée, faits priſonniers, & livrés publiquement au dernier ſupplice. En un mot, le Roi fût ſervi avec une rigidité qui fit ſouffrir ſa clémence. Tout lui promettoit un regne heureux, & il l'eût été en effet, ſi l'Angleterre n'eût point été hérétique, ou ſi le Roi n'eût point été Catholique ; ſi même il n'eût point eu du tout de Religion, ou s'il eût eu pour

la ſienne l'indifférence des Princes qui n'en ont point. Mais il crut pouvoir & devoir profiter des heureuſes prémices de ſon regne, pour tirer ſes ſujets Catholiques de l'oppreſſion où ils gémiſſoient depuis ſi long-temps.

Par la loi du Teſt, il étoit défendu ſous des peines rigoureuſes, à tout Catholique Romain, d'exercer les charges, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit civiles, ſans avoir prêté un ſerment, qui étoit pour eux un acte véritable d'apoſtaſie. Jacques, après avoir conſulté le tribunal du banc du Roi, & les douze juges interprètes des loix, qui tous déclarerent que le pouvoir diſpenſatif des loix pénales appartenoit inconteſtablement au Roi, crut pouvoir en uſer, au moins pour conférer les charges publiques à un petit nombre de ceux qui les avoient toutes poſſédées durant plus de douze ſiècles. Il croyoit d'ailleurs ne devoir pas ſe priver lui-même, ainſi que l'Etat, du ſervice de ſes ſujets utiles & les plus fidèles. On ne laiſſa pas d'en murmurer; les prédicans s'emporterent en quelques endroits, juſqu'à invectiver contre le Prince & les Catholiques, avec une inſolence que déſapprouverent les Proteſtans ſenſés. Le Monarque en réprima quelques-uns, mé-

prisa les autres, & donna, l'an 1687, une déclaration qui accordoit la liberté de conscience, tant aux Catholiques Romains, qu'aux Anglicans non-conformistes. Elle fut d'abord adressée au Conseil privé d'Ecosse, qui la reçut d'une voix unanime, avec abrogation de tous les sermens établis contre les Catholiques. A cet exemple, le Conseil privé d'Angleterre la reçut ensuite, sans néanmoins abroger les sermens; mais en les suspendant, & en exemptant des loix pénales ceux qui, sans les avoir prêtés, étoient entrés, ou entreroient dans les charges.

La part que les Presbytériens avoient à cette grace, leur fit recevoir la proclamation, avec de grands témoignages de joie : mais le corps proprement dit de l'Eglise Anglicane, les Episcopaux en conçurent un aigre chagrin; & quoique pussent dire quelques-uns d'entre eux, plus modérés que les autres, ils ne purent jamais leur faire approuver la déclaration. Les plus réservés étoient ceux qui ne témoignoient leur mécontentement que par leur chagrin & leur morne silence. Le Roi n'avoit cependant rien omis, pour prévenir tous leurs ombrages. Outre qu'il étoit promis par la déclaration, de maintenir l'Eglise Anglicane selon qu'elle

étoit établie par les loix, on n'accordoit aux autres partis, même aux Catholiques, qu'une simple permission de s'assembler dans les chapelles des particuliers, avec défense de s'emparer d'aucun temple, & assurance pour les possesseurs des terres enlevées aux Eglises Catholiques, de leur en conserver l'entière & paisible possession. Mais on vouloit tout pour la Religion d'Henri VIII, ou d'Elisabeth, & rien pour celle de S. Edouard. Ni ces restrictions, ni ces explications ne purent tempérer l'amertume des Episcopaux, d'autant plus enhardis, que le Parlement de son côté refusoit d'abolir le Test, & de confirmer la liberté de conscience par une loi stable, qui en Angleterre ne se fait par le Roi qu'avec le concours de ce tribunal. Durant douze années d'instances & de sollicitations, le Roi ne put jamais vaincre la résistance de cette compagnie.

Comme il n'avoit pas besoin du Parlement pour avoir un agent auprès du Pape; il usa de sa liberté à ce sujet : il reçut même un Nonce, avec le respect convenable à l'égard d'un Ministre du Vicaire de J. C. On trouvoit bon qu'il eût un agent auprès du Turc, qu'il reçût honorablement les Ambassadeurs qui lui

vinrent alors de Maroc ; & l'on s'indigna qu'il rendît dans sa maison quelques honneurs au Nonce : le Duc Grafton qui l'introduisit, fut accusé d'un attentat que ne put expier son bannissement volontaire. Il est vrai que le Nonce, Ferdinand Dada, fit son entrée au Palais de Windsor, en habits pontificaux, précédé de la Croix & suivi de plusieurs Religieux en habit de leur Ordre : spectacle d'autant plus déplacé dans ces conjonctures délicates, qu'il étoit inutile aux intérêts de la Religion, & plus propre à irriter les esprits qu'à leur imposer.

Peu de temps après, le Roi sollicité, tant par les Presbytériens que par les Catholiques, ordonna aux Evêques de faire publier dans leurs Eglises la liberté de conscience, avec la dispense du Test, selon qu'il s'étoit pratiqué de tout temps pour ce genre d'édits, en Angleterre comme dans les autres Etats Chrétiens. Sept Evêques refuserent ouvertement de faire cette publication, & consignerent leur refus dans une requête qu'ils présenterent au Prince. Ils furent cités au banc du Roi ; & sur le refus d'y comparoître, ils furent envoyés à la Tour. Ils prétendirent qu'étant Pairs du Royaume, ils n'étoient point soumis à cette ju-

risdiction : mais tant de jurisconsultes habiles leur montrerent qu'ils ne pouvoient la décliner, qu'enfin ils y répondirent, & y firent plaider leur cause en règle. Leurs défenses parurent si offensantes, qu'ils furent réduits à nier que la requête fût d'eux. On ne put prouver légalement le contraire, parce que le Roi s'étoit trouvé seul dans son cabinet lorsqu'il l'avoit reçue, & que le Roi ne peut être témoin, sur-tout dans sa propre cause : usage bien différent de l'ancienne coutume, où les Rois d'Angleterre concluoient leurs édits par ces mots : *Témoin moi même.* Les sept Evêques furent élargis au moyen de ce subterfuge, ou plutôt par la facilité du Prince qui se flattoit de les ramener par-là au devoir. Il y fut trompé. Sa justice les avoit aigris : sa clémence ne servit qu'à les énorgueillir.

D'un autre côté, les Seigneurs laïcs, ou du moins grand nombre d'entre eux, qui avoient conspiré autrefois avec le Comte Shaftsbury, pour exclure Jacques du trône lorsqu'il n'étoit que Duc d'Yorck, persévéroient dans leurs mauvaises dispositions depuis qu'il étoit Roi. Shaftsbury, après la découverte de sa félonie, avoit fui en Hollande, où il étoit mort. Mais le cours de ses trames n'avoit pas fini

avec celui de ses jours : déja la partie étoit trop engagée. On dit qu'il avoit proposé depuis long-temps au Prince d'Orange de se faire Roi d'Angleterre, & l'on doute fort qu'il lui en ait suggéré le premier dessein. Car il y a grande apparence que ce Prince à vues longues, s'il en fut jamais, avoit cette couronne en but dès le temps qu'il épousa la fille aînée de Jacques alors Duc d'Yorck, à qui sa Religion mettoit à dos les Anglicans séditieux. Quoi qu'il en soit, il s'appliqua constamment à fomenter les mécontentemens des Anglois. Il étudioit leurs dispositions & leurs démarches, régloit là-dessus les siennes, ouvroit un asile en Hollande, sous des prétextes habilement tournés, à tous les factieux proscrits d'Angleterre, & se les attachoit par ses entretiens séduisans; tandis que les autres corrompoient peu à peu, dans le Royaume, le reste des Seigneurs. Quand il vit l'orage formé contre le Roi à l'occasion de la liberté de conscience, & sur-tout par la fameuse affaire des Evêques, qui accompagnée de la naissance d'un Prince de Galles, & de la disgrace des Comtes de Rochester & de Clarendon, beaux-frères du Roi, donna le branle à la révolution; il jugea qu'après avoir été si

long temps sans presque rien faire autre chose que d'intriguer & de préméditer, le temps étoit venu d'opérer & d'exécuter.

Jusques-là les plus factieux sectaires avoient souffert avec quelque sorte de patience le regne d'un Prince Catholique, dans l'espérance qu'un héritier protestant lui succéderoit. Ils se consoloient que Jacques eût ramené le regne de Marie, par l'espérance que la Princesse d'Orange rameneroit celui d'Elisabeth. Mais à la naissance d'un nouvel héritier, qui ne manqueroit pas d'être élevé dans la Religion du Roi son père, ils ne purent supporter la perspective du pouvoir souverain, perpétué dans une race Catholique. Le Prince d'Orange, qui eût peut-être attendu la mort de son beau-père, pour monter sur le trône dont sa femme étoit l'héritière, parut lui-même perdre patience. Au moins est-il certain que cet événement, plus que tout autre chose, avança ses affaires, en augmentant le nombre de ceux qui favorisoient ses desseins. Il fit cependant complimenter le Roi son beau-père sur la naissance du Prince de Galles, & ajouta le nom de ce nouveau Prince à ceux de ses proches, pour qui l'on prioit dans sa chapelle. Ce ne fut

que par les suggeſtions tardives de cette politique qui s'accroche à tout, qu'il adopta la fable des prédicans qui répandoient parmi le peuple, que le Prince de Galles étoit un enfant ſuppoſé. Mais dans le temps qu'il lioit ſa partie, il entretint un commerce aſſidu avec le Roi qu'il vouloit ſupplanter, n'omit aucun des devoirs d'un gendre plein d'affection pour ſon beau-père, affecta le plus grand zèle pour ſes intérêts, & agit avec ſes Miniſtres, comme s'il en avoit été le plus fidèle.

Déja ſûr de trouver un certain nombre de partiſans dans le Royaume, il s'appliquoit à ſéduire le gros de la nation; mais en ne leur propoſant que la moitié de ſes deſſeins, & leur en déguiſant le crime avec beaucoup d'artifice. La ſûreté de la Religion proteſtante, la réduction des Catholiques aux termes des loix établies contre eux, la conſervation des charges & des honneurs dans les familles proteſtantes, la liberté des Parlemens, & l'éloignement du pouvoir arbitraire, qu'on diſoit inévitable ſi l'on ne s'y oppoſoit ſans retard; tels étoient les vues & les motifs qu'on propoſoit à ceux qui n'étoient pas diſpoſés à tout enfreindre : il n'étoit pas queſtion avec eux

de chasser le Roi du trône, mais précisément de l'obliger à gouverner selon les loix. Quelques traits d'autorité de la part du Monarque, en faveur de la Religion Catholique, & l'un des plus forts fut la suppression de la fête établie pour brûler le Pape avec le Diable ; dix ou douze articles de cette espèce, ordonnés dans l'étendue des trois Royaumes, depuis quatre ans que Jacques y régnoit, mais rapprochés dans un même libelle, & envisagés du même coup-d'œil, causerent une émotion générale. Il se forma aussi-tôt une ligue où l'on s'engageoit avec d'autant plus de facilité, que le chef proposé pour la régir se montroit plus éloigné d'envahir le trône. Ainsi parvint l'usurpateur perfide, autant que dénaturé, non pas seulement à se faire suivre des Seigneurs Anglois, mais à être invité de se mettre à leur tête, pour obliger le Monarque à mieux garder les loix.

Assuré des Anglois, le conjurateur ne s'occupa plus qu'à cerner, pour ainsi dire, l'Angleterre. Le Roi avoit fait alliance avec l'Espagne, & par-là pouvoit se promettre que la maison d'Autriche, au moins pour une affaire de Religion, ne lui seroit pas contraire. Jacques n'a-

voit point de traité avec la France : mais il étoit proche parent, & personnellement trop ami de Louis XIV, pour n'en pas obtenir du secours, sur-tout en faveur d'une Religion, qui étoit également chère aux deux Monarques. Pour lui ôter ces deux appuis, le Prince d'Orange fit entrer les Hollandois dans la ligue d'Augsbourg contre la France, afin d'attirer sur cette monarchie les forces des Princes ligués, en cas qu'elle attaquât la Hollande, tandis que les troupes de cette république passeroient en Angleterre. De l'autre côté, il rendit le Roi son beau-père, suspect aux Autrichiens, comme un Prince opposé aux intérêts de cette maison; & contre la vérité, il assura que son beau-père étoit uni avec la France par un traité secret. L'Empereur & le Roi d'Espagne étoient d'autant plus susceptibles de ces ombrages, qu'ils avoient inutilement tenté d'engager le Roi d'Angleterre dans la ligue formée entre eux & les Princes Allemands. Comme cette ligue n'étoit que la suite d'une autre, faite à Magdebourg par les Protestans en faveur des Huguenots ; Jacques avoit trouvé contraire au bon sens, de concourir à faire triompher les hérétiques en France, tandis qu'il s'efforçoit

de tirer d'oppression les Catholiques d'Angleterre. Il ne lui paroissoit pas moins contraire à la bonne politique, de quitter un ami solide, pour des Princes qui, selon toutes les apparences, ne le serviroient qu'autant qu'ils auroient besoin de lui; puisque les Protestans les avoient fascinés, au point de tourner leurs armes contre un Prince Catholique, en faveur des Calvinistes qu'il avoit chassés de ses Etats.

Révol. d'Anglet. tom. 4. liv. XI, pag. 336 & suiv.

Louis en effet lui donna une preuve peu douteuse de son attachement. Quand le Prince d'Orange put compter sur la disposition générale des Anglois, à seconder ses vues, il usa de toute son autorité, pour presser l'armement qu'il avoit déja commencé, sous prétexte de mettre en bon état la flotte & les troupes de Hollande. Le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France près de cette république, ne soupçonna pas seulement que le Stadhouder avoit d'autres desseins que ceux d'un administrateur vigilant: mais il trouva moyen de découvrir que l'entreprise regardoit uniquement l'Angleterre; & il en avertit le Roi son maître. Sur quoi, Louis XIV fit avertir le Roi d'Angleterre, & le pressa de prendre ses précautions, pour défendre ses Etats de

l'invasion dont ils étoient menacés. Skelton, Ministre de Jacques en Hollande, l'avertit de son côté, sur des lettres qu'il avoit surprises, & qui sans s'expliquer nettement, ne faisoient que trop entendre, qu'il se brassoit quelque trame contre le Roi d'Angleterre. L'habitude où étoit cette Cour d'entendre parler de trahison, lui faisant mépriser les bons avis, comme les mauvais, Louis, ami zélé, revint à la charge, envoya le Sieur de Bonrepos en Angleterre; & [illegible] lui-même par la ligue d'Augsbourg, prête à éclater, il offrit généreusement ses troupes au Roi, son ami, avec des vaisseaux pour les transporter. C'étoit le moment de faire passer le secours, la flotte qui auroit pu s'y opposer, n'étant point encore en état de se mettre en mer.

Cette démarche, à la vérité, étoit fort délicate pour un Roi d'Angleterre, puisqu'il s'agissoit d'introduire dans ses Etats une armée d'étrangers, de Catholiques, & qui pis est encore, de François : mais quand le mal est extrême, le remède violent est d'usage; & quand on risque tout, c'est vouloir périr, que de ne pas tout oser. L'infortuné Monarque avoit une bonne flotte, une armée beaucoup plus nom-

breuse & mieux disciplinée que celle des Hollandois. Il ne considéra que ces avantages, & ne craignit point la trahison, d'autant plus à craindre qu'elle avoit plus de forces à lui ravir, & à tourner contre lui. Le Comte de Sunderland, son principal & presque unique Ministre, soit perfidie, soit aveuglement, contribua plus que tout autre chose à nourrir son imprudente sécurité. Supposé même que Sunderland ne fût pas ici coupable de trahison, comme il en a été accusé ; on ne [illegible] Prince obstiné à suivre les conseils d'un Ministre, qui avoit poussé autrefois l'affaire de son exclusion du trône, avec plus de chaleur que personne ; qui avoit poussé de même l'affaire des sept Evêques, appuyés sous main de son crédit ; qui n'avoit recherché les bonnes graces du Roi, qu'autant qu'il lui avoit vu prendre le dessus ; qui étoit rentré en commerce avec ses ennemis, dès qu'ils avoient recommencé à prévaloir ; dont la femme entretenoit une correspondance assidue avec la Princesse d'Orange, & dont l'oncle, Henri Sidnei, étoit passé auprès du Prince ; en un mot, un ambitieux à double face, toujours déterminé à suivre le parti dominant, & toujours muni de

ressources auprès des autres, en cas de revers. Il étoit si peu sûr que Sunderland fût toujours du parti dont il sembloit être, que ce faux converti, comme il étoit clair par une de ses lettres, n'avoit embrassé la Religion des Catholiques qu'afin de mieux servir les sectaires.

Cependant le Marquis d'Albyville, envoyé d'Angleterre auprès des Etats-Généraux, eut ordre de leur demander un éclaircissement touchant la flotte qu'on achevoit de préparer dans leurs ports. Avant que l'armement fût si avancé, Citers, Ambassadeur des Etats à Londres, par une insigne fourberie, avoit assuré formellement que cette flotte ne regardoit point l'Angleterre, & fait entendre que la France avoit beaucoup plus de raison de s'en alarmer. Les mêmes obstacles n'étant plus à craindre, on traita plus lestement avec Albyville : au lieu de lui répondre, on le chargea de demander lui-même réponse à son maître, touchant ses alliances avec ses voisins. Le Comte de Sunderland ne se démentit point en cette rencontre : par ses conseils, on déclara aux Hollandois qu'on n'avoit point de traité avec la France ; & l'on fit revenir à Londres le fidèle Skelton, pour le mettre à la Tour.

Enfin, tout étant préparé pour l'invasion, le ravisseur couvrant son attentat des apparences de la justice & de la générosité même, publia un manifeste, dans lequel il avoit recueilli tous les griefs des Etats, ou des Protestans Britanniques contre leur Roi, & s'efforçoit de prouver que ce Prince avoit dessein d'anéantir la Religion, les loix & la liberté du pays. Il ajoutoit que les grands du Royaume, ecclésiastiques & laïcs, l'ayant prié, comme un médiateur équitable, de les secourir contre la tyrannie, l'intérêt sincère qu'il prenoit à leur peine, l'avoit porté à tout risquer pour eux; non pas dans le dessein d'envahir le Royaume, mais dans la seule vue de faire assembler un Parlement libre, capable d'assurer la Religion & les loix, sur des fondemens qu'on ne pût désormais ébranler. Dès que ce signal de la révolte & de la confusion eut été répandu en Angleterre, le perturbateur s'empressa de partir.

Il mit à la voile, dans les derniers jours d'Octobre 1688, avec cinquante vaisseaux de guerre, quatre cents bâtimens de transport, & douze à treize mille hommes de débarquement : la flotte portoit le pavillon blanc, avec les armes d'Orange, autour desquelles on li-

soit ces mots : *Pour la Religion & la Liberté.* Elle fut assaillie d'une violente tempête, obligée de s'aller refaire dans ses ports, & débarqua néanmoins sans opposition, le quinzième de Novembre, à Lime & à Torbais, dans le Devonshire. Milord Darmouth, Amiral d'Angleterre, avoit promis au Roi d'arrêter les ennemis ; mais il ne parut point, & ne fit dès-lors attendre de lui, que la défection qu'il consomma dans la suite. Quelques jours se passerent néanmoins depuis la descente, sans qu'aucun des mécontens vînt joindre l'usurpateur. Si le Roi eût alors rassemblé ses troupes, & sans leur donner le temps de la réflexion, les eût menées à l'ennemi ; il n'est guère douteux, qu'il ne l'eût obligé à se rembarquer. La défiance, très-juste sans doute, où il étoit de la fidélité de ses gens, le fit rester dans l'inaction : mais ce fut encore là une de ces rencontres, où il falloit hasarder le tout pour le tout.

Enfin la noblesse Britannique courut se rendre sous les drapeaux du Stadhouder. Milord Combury fut le premier qui donna l'exemple de la corruption dans l'armée royale : sous prétexte d'enlever un quartier des enne-

mis, il se mit à la tête d'un détachement, en débaucha tout ce qu'il put, & le conduisit à Exester au Prince d'Orange. Milord Churchill-Marlboroug, si généreux ailleurs, & si comblé des graces du Roi qu'on le regardoit comme son premier favori, ne se rendit pas seulement au Stadhouder, avec tout ce qu'il put engager d'Anglois à la désertion; mais il tenta d'enlever le Monarque, pour le livrer, selon toute apparence, à son ennemi. La défection devint générale après ces exemples; les droits de la nature furent violés, aussi bien que les devoirs des sujets: le Prince de Danemarck, second gendre du Roi, & la Princesse sa fille l'abandonnerent pour le Prince d'Orange. Ses troupes s'ébranlerent sous ses yeux, & quelques-unes se dissiperent. Il se faisoit chaque jour des soulévemens dans les provinces, où grand nombre de Seigneurs, ouvertement déclarés pour le Stadhouder, se saisirent des postes les plus avantageux.

Dans cette détresse, on lui conseilla d'entrer en accommodement avec ce Prince; & il lui députa quelques-uns des Seigneurs qui lui restoient, avec pouvoir de traiter aux conditions qu'ils jugeroient convenables à l'état présent des

des affaires. Comme le Prince, par son manifeste, avoit paru demander sur-tout un Parlement libre, & qu'il marchoit à Londres; on le pria de suspendre sa marche, afin de laisser au Parlement, que le Roi alloit convoquer, cette liberté même qu'il étoit venu lui procurer. On put voir alors jusqu'où se portoit l'ambition de ce défenseur prétendu de la Constitution Britannique. Embarrassé de la convocation d'un Parlement, où le Monarque seroit à la vérité lié par les loix, mais en même temps affermi sur le trône, parce que les Protestans n'auroient plus rien à craindre de lui; il continua sa marche, & ne répondit aux députés, que lorsqu'il fut assez près de Londres, pour intimider ceux qui n'avoient pas encore donné les mains à toute l'étendue de ses prétentions. Là, il répondit avec tant de hauteur, & proposa des conditions si révoltantes, que le Monarque, averti par l'un des trois députés, sentit qu'il n'y avoit plus de sûreté dans son Royaume pour sa propre personne, & prit la résolution de chercher un asile en France.

Son premier soin fut d'y faire passer la Reine sa femme, avec le jeune Prince de Galles; ce qui étoit d'une difficulté

prodigieuse, dans un temps & des lieux où tout étoit suspect pour le moins, où un seul cri de l'enfant, qui n'avoit que cinq mois, faisoit tout manquer. On se déguisa, on s'évada par des escaliers & des chemins dérobés, on traversa la Tamise, par une nuit & un orage affreux. La Reine arrivée à l'autre bord, & mal parée de la pluie par les murs d'une Eglise, attendit un carrosse qu'on atteloit dans une hôtellerie voisine. La curiosité d'un homme qui s'avançoit vers elle avec de la lumière, fit craindre qu'elle ne fût reconnue. Riva, Officier Italien de cette Princesse, le suivit promptement, le heurta comme par hasard; & tous deux tomberent dans la boue, en se faisant mutuellement des excuses. Le curieux ne pensa plus qu'à s'aller décroter; & l'on monta incontinent en carrosse. L'ange tutélaire du jeune Prince veilla de même sur cette tête précieuse, jusqu'à Gravesand, au milieu des sentinelles & des paysans avides, qui soupçonnoient tous les inconnus d'être des Catholiques fugitifs, & autant de proies qui leur échappoient. La Reine arrivée au port, fut présentée au Capitaine du vaisseau, comme une dame Italienne qui retournoit en son pays avec sa fa-

mille ; & ſur le champ, elle entra dans la chambre qu'on lui avoit deſtinée, avec la nourrice qui portoit le petit Prince. Le trajet fut tranquille, & l'on aborda heureuſement à Calais.

Le Roi lui-même ſe tira heureuſement de Londres, ainſi que des chemins qui menent à la mer, & s'embarqua pour ſuivre la Reine : mais ſon vaiſſeau mal leſté l'ayant obligé de reprendre terre pour y ajouter du leſte, il fut reconnu & arrêté près de Feversham. Sur le bruit de ſon évaſion, les Seigneurs s'étoient hautement déclarés pour le Prince d'Orange. A la nouvelle de ſa détention, ils ſe raſſemblerent, & s'empreſſerent à lui envoyer ſes carroſſes & ſes gardes, pour le ramener à Londres, où il fut reçu avec des honneurs & des ſignes de joie, dont perſonne ne ſe ſouvenoit d'avoir vu d'exemples. Tant il eſt vrai, comme on l'a dit avant nous, que les têtes Britanniques n'ont pas plus de ſtabilité, que les mers qui les environnent. Le Prince Hollandois, qui le ſentit parfaitement lui-même, réſolut de ne pas leur donner le loiſir de s'affermir dans les ſentimens qui le faiſoient trembler. Il fit marcher à Londres deux mille hommes de ſes

troupes, qui chasserent les gardes du Roi, & s'emparerent tant des portes que des avenues de Withal : après quoi il lui fit dire, plus en despote qu'en gendre, de choisir entre Ham & Hamptoncourt, pour s'y retirer avec sa maison. Au lieu de ces deux places, le Roi demanda Rochester; & le Prince qui vit le motif de sa prédilection pour un lieu plus propre à s'évader par mer, souscrivit à la demande. Il le fit même garder avec si peu de soin, que tout le monde jugea qu'il vouloit, en le laissant fuir, s'épargner l'infamie d'exercer contre un père les dernières violences. En effet, le Monarque se déroba par un jardin, où il y avoit une porte qui conduisoit à la Tamise, se jetta dans une barque qu'il y avoit fait préparer, & alla rejoindre la Reine sa femme à la Cour de France.

Le Prince d'Orange fit alors son entrée solemnelle dans Londres, où il fut reçu avec les applaudissemens que ce peuple donne toujours aux révolutions. Il fut prié de se charger du gouvernement, jusqu'à ce qu'on eût convoqué les Etats du Royaume, non pas en Parlement, ce qui ne peut se faire que par le Roi, mais sous le nom de convention; tant les mots, auprès de la

plûpart des hommes, prévalent ſur les choſes. Le trône y fut déclaré vacant, par la mauvaiſe adminiſtration & la déſertion du Roi; non toutefois ſans beaucoup d'oppoſitions de la part de la chambre haute. Les oppoſitions devinrent bien plus ſérieuſes encore, quand il fut queſtion d'élire un nouveau Roi; tellement que la peur de manquer ſon coup, obligea le Prince à lever entiérement le maſque. On dit qu'il menaça les grands de ſe retirer en Hollande, & de les abandonner au juſte reſſentiment du Roi, en lui déclarant ceux d'entre eux qui l'avoient appellé en Angleterre. Ce qui ſuffit pour engager des gens qui avoient déja fait tant de pas, à franchir ce qu'il en reſtoit.

Guillaume établi ſur le trône, ne jouit pas du bonheur qu'il s'étoit promis. L'Irlande ſeule, mais preſque toute Catholique, & gouvernée par le Comte de Tyrconel, qui honoroit ſa Foi pure par ſon inviolable fidélité envers ſon Souverain, rendit preſque inutiles tous les autres ſuccès de l'uſurpateur. Cette brave & fidèle nation rétablit ſi bien les eſpérances de ſon Roi, qu'il revint ſe mettre à ſa tête. Il y remporta lui-même des avantages conſidérables; ce

qui exalta ſon courage, juſqu'à lui perſuader qu'il pourroit livrer bataille à une armée de quarante-cinq mille hommes, commandée par le Prince d'Orange en perſonne, & par le Maréchal de Schomberg, ſorti mécontent de la France, à l'occaſion de la diſgrace des Huguenots. Jacques n'avoit guère plus de quinze mille Irlandois, avec cinq mille François; Louis XIV preſſé par toute l'Europe, n'ayant rien pu faire davantage. La bataille ſe donna ſur les bords de la Boyne, dont elle prit ſon nom; & Schomberg y fut tué, en tentant le paſſage de cette rivière. Moins impétueux, le Prince d'Orange, par la ſupériorité du nombre, & de l'artillerie principalement, rompit l'aile droite, & ſe diſpoſoit à envelopper le Roi, quand les Officiers de ce Monarque le contraignirent ſagement à ſe retirer. Le déſeſpoir ſeul pouvoit inſpirer une perſévérance plus longue ſur le champ de bataille: mais il n'en étoit pas ainſi de l'iſle entière, où le Roi avoit encore pluſieurs bonnes places; & on l'a blâmé d'avoir incontinent repaſſé la mer. C'eſt perdre la partie, quand il s'agit du trône, que de la quitter. Jacques n'avoit pas perdu plus de quinze cents hommes

dans la bataille, & avec ce qui lui restoit, il pouvoit se maintenir dans ses postes, jusqu'à ce que la France fût en état de lui fournir les secours nécessaires, pour se remettre en campagne avec avantage.

Quoi qu'il en soit, ou de sa générosité à épargner le sang de ses sujets, ou de sa précipitation à désespérer de la couronne, celui à qui elle resta n'en devint pas plus heureux. Les Anglois cesserent entiérement de l'aimer, quand il fut entiérement leur maître. Sans cesse contre-carré par le Parlement, également en bute aux deux factions des Wigs & des Torys, toutes contraires qu'elles étoient l'une à l'autre; bien des fois il se repentit d'avoir, au prix du crime & de l'infamie, acheté une couronne hérissée de tant d'épines. On le mortifia jusqu'à le contraindre à renvoyer sa garde Hollandoise; ce qui fut pour lui un des plus amers déboires. Il ne se consola depuis, que par les fréquens voyages qu'il faisoit en Hollande, où toutes ses volontés étoient reçues comme autant de loix; d'où l'on a dit, qu'il étoit Roi de Hollande, & Stadhouder d'Angleterre. Guillaume d'Orange est néanmoins compté au nombre

des Rois légitimes de la Grande-Bretagne; & les malheureux Stuarts, dont la couronne ne lui fut transférée que par la révolte & l'héréſie, furent à jamais réprouvés. Mais eſt-il rien que ſes artifices ne trouvent moyen de légitimer dans ſes partiſans?

A leur faveur, Michel Molinos, Prêtre & Docteur Eſpagnol, l'infame & fanatique Molinos, avoit tellement faſciné l'Italie même où il dogmatiſoit, qu'on le mettoit au rang des plus ſublimes & des plus ſaints myſtiques. Son air compoſé, ſes regards & ſes diſcours qui ne reſpiroient que la dévotion, ſes écrits remplis d'une ſpiritualité inintelligible, faiſoient comparer ſes œuvres à celles des plus pieux Docteurs de l'Egliſe. En un mot, l'éblouiſſement fut tel, que toute monſtrueuſe qu'étoit ſa doctrine, il devint dangereux de l'attaquer. Le Père Seigneri Jéſuite, le Bourdaloue d'Italie, en ayant voulu découvrir le venin par un écrit imprimé, paſſa pour un homme pouſſé d'une baſſe envie, pour le calomniateur d'un ſaint; & ſon livre fut cenſuré: on ne lui rendit juſtice, qu'après que l'hypocrite eût été démaſqué.

Il ſuffiſoit bien cependant, pour lever

le charme, de lire ſans prévention, entre les livres de cet illuminé, *la Guide ſpirituelle*, revêtue néanmoins de beaux dehors, qui en couvroient juſqu'à un certain point les abominations. L'homme parfait y eſt repréſenté, comme ne raiſonnant point, comme languiſſant dans une inattention & une inaction entière. Il ne réfléchit, ni ſur Dieu, ni ſur lui-même; il ne ſouhaite, & n'appréhende rien; il ne déſire point le ſalut, il ne craint pas l'enfer, il oublie ſes péchés; & c'eſt pour lui le plus ſûr moyen de les effacer. Il ſe conforme tellement à la volonté de Dieu, que rien de ce qui ſe paſſe en lui-même ne lui fait peine; ni les penſées impures, ni les blaſphêmes, ni les révoltes contre la providence, ni l'incrédulité à l'égard des myſtères, en un mot, aucune des tentations auxquelles il ſuccombe. Molinos préſentoit tout cela, comme des moyens dont Dieu ſe ſervoit pour purifier une ame, pour lui faire ſentir ſa misère, & toucher au doigt le mal des paſſions & des penchans déſordonnés. Ainſi l'homme ne ſeroit pas comptable à Dieu, des actions les plus criminelles; parceque ſon corps pourroit devenir l'inſtrument du démon, ſans que ſon ame, unie in-

timement à Dieu, participât à ce qui se passe dans la maison de chair qu'elle habite. La fornication, l'adultère, le désespoir même, péchés horribles pour ceux qui ne sont pas encore parvenus à l'état parfait de l'oraison de quiétude, seroient des actions indifférentes pour les vrais contemplatifs, qui n'en contracteroient aucune souillure. Telle est l'hérésie des Quiétistes, semblables à ces Gnostiques abominables, qui firent tant de tort aux premiers fidèles, avec qui on les confondoit; & moins anciennement aux Bégards, qui furent condamnés par le Concile général de Vienne. La postérité croira-t-elle que ces horreurs & ces extravagances se soient renouvellées, même à plusieurs reprises, au point le plus éclairé de notre âge? qu'elles en aient surpris les plus beaux génies, & les plus belles ames? Mais de quoi l'esprit humain n'est-il pas capable, sitôt qu'il perd de vue le flambeau de la Foi?

Molinos, dans ses lettres & ses entretiens particuliers, s'expliquoit plus crument encore que dans sa Guide spirituelle. Il comptoit sur sa renommée & sur ses admirateurs : mais bien des personnes ouvrirent enfin les yeux. Il fut dénoncé; & les Protestans eux-mêmes

conviennent aujourd'hui qu'il étoit coupable. On l'arrêta dans le palais de l'Inquiſition, où il logeoit depuis pluſieurs années, & on le renferma dans une priſon du Saint-Office. Par l'inſtruction de ſon procès, qui ſe fit avec le plus grand ſoin, on lui trouva beaucoup plus d'erreurs encore qu'on ne lui en attribuoit. Soixante-huit propoſitions furent cenſurées; & il en fit abjuration en habit de pénitent, en préſence de toute la Cour de Rome & du peuple. Le repentir qu'il témoigna, joint aux prières de ſes amis, fit qu'après l'abſolution on ne le condamna qu'à une priſon perpétuelle, où en effet il finit ſes jours. La ſentence de l'Inquiſition fut confirmée le 20 Novembre 1687, par une Bulle, qui, outre les ſoixante-huit propoſitions, condamnoit tous les ouvrages du coupable. Après quoi il y eut encore trois cenſures de l'Inquiſition, contre différens écrits de pluſieurs Quiétiſtes. Tant il eſt clair qu'il n'eſt point d'égaremens & d'extravagances, qui ne puiſſent faire ſecte, & nombre de ſectaires.

Innocent XI donna la même année une autre Bulle, qui ne mérita pas les mêmes applaudiſſemens que la cenſure du Quiétiſme. Il y aboliſſoit les franchiſes du

K 6

quartier des Ambassadeurs à Rome. Elles avoient, à la vérité, de grands inconvéniens, puisqu'on ne pouvoit arrêter aucun scélérat dans l'étendue, ni même aux environs des hôtels du grand nombre de Ministres qu'ont à Rome les têtes couronnées. Aussi les Papes Pie IV, Grégoire XIII & Sixte V avoient déja publié des Bulles contre les mêmes abus : mais on n'y décernoit que des peines temporelles, tant contre ceux qui rechercheroient ces asiles, que contre les juges qui useroient de connivence. Innocent poussa beaucoup plus loin : contre l'avis de la plûpart des membres du sacré Collège, il déclara excommunié quiconque voudroit se conserver dans la possession des franchises ; usant du pouvoir spirituel, dans un objet purement temporel. Le Roi d'Espagne & l'Empereur, contens de l'intérêt qu'Innocent, né sujet de la maison d'Autriche, prenoit à leur ligue contre la France, subirent volontiers la loi commune, que reçurent pareillement tous les autres Princes, à l'exception de Louis XIV. Pour ce Monarque, piqué de la partialité du Père commun des fidèles, & de la chaleur avec laquelle il en avoit été contrarié dans l'affaire de la Régale, il refusa nettement de rien relâcher de

ses prétentions. Ce violent démêlé, comme tant d'autres différends, même entre les plus grands hommes, fut de part & d'autre une affaire d'humeur, plutôt que d'intérêt. Car si Louis étoit mécontent d'Innocent, pour les raisons qu'on vient d'indiquer; Innocent ne l'étoit pas moins que Louis, pour les résolutions prises par le Clergé de France, dans son assemblée de 1682.

Le Monarque envoya le Marquis de Lavardin, Ambassadeur à Rome, avec ordre de maintenir les franchises. A peine fut il sur les terres du Pape, que le Légat de Bologne, ainsi que les autres Gouverneurs de l'Etat Ecclésiastique, reçut ordre exprès de lui refuser les honneurs d'usage. Dès qu'il fut près de Rome, on défendit aux Cardinaux d'avoir aucun commerce avec lui. Il ne laissa pas de continuer sa route; & son entrée dans la ville eut plutôt l'air d'un triomphe, que d'une entrée d'Ambassadeur. Il avoit à sa suite huit cents hommes bien armés, la plûpart Officiers. Peu de jours après, il demanda audience; & comme il s'y attendoit bien, on la lui refusa. Une œuvre qui ne devoit qu'édifier, acheva, dans la disposition où étoient les esprits, de les aigrir à un point qui fit craindre les der-

nières extrémités. L'Ambaſſadeur ayant fait ſes dévotions, la nuit de Noël, dans l'Egliſe Françoiſe de S. Louis; dès qu'il fut jour, on vit un placard affiché, portant interdit contre cette Egliſe, parce qu'on y avoit admis à la participation des Sacremens Henri de Baumanoir, Marquis de Lavardin, excommunié notoire.

Dès le lendemain, l'Ambaſſadeur fit placarder dans toutes les places, des proteſtations contre ce décret, & il ne changea rien à ſa conduite. Il continua de paroître dans Rome, avec tout l'éclat que pouvoit comporter ſon caractère, & de viſiter les Egliſes quand il en avoit la dévotion, ou tout autre motif. Il prenoit cependant des meſures extraordinaires, pour mettre ſa perſonne à couvert des inſultes; quoiqu'il n'y eût aucune apparence qu'on pensât à y attenter. Il avoit plus de monde qu'il n'en falloit, pour écraſer la ſoldateſque Romaine. Et contre les ſurpriſes, on faiſoit chez lui une garde exacte, & même des rondes fréquentes pendant la nuit; enſorte que ſon logis avoit plutôt l'air d'une citadelle menacée, que d'un hôtel d'Ambaſſadeur.

Ces nouvelles furent bientôt portées en France. Auſſi-tôt M. de Harlai, Procureur-Général, interjetta un appel comme

d'abus de la Bulle d'Innocent; non pas au Pape mieux informé, qu'il accusoit d'une partialité peu digne du Père commun des fidèles, de s'asservir à des gens indignes de sa confiance, & d'avoir des idées fausses de la puissance pontificale; mais au premier Concile œcuménique, comme au tribunal infaillible & vraiment souverain, tant du Chef que des membres de l'Eglise. Il mettoit cette Bulle en contraste avec celles des autres Papes sur le même objet, où ils s'étoient abstenus sagement des menaces d'excommunication & de toute peine spirituelle. Pour ce qui est du pouvoir temporel du Pontife, il y opposoit le pouvoir souverain que les Rois de France avoient exercé autrefois dans Rome; & il assuroit que le privilége des franchises ne pouvoit recevoir de diminution, que ce que la modération du Roi voudroit lui en donner. C'est pourquoi son discours ne fut pas approuvé sur tous les points : on trouva qu'il n'avoit pas assez distingué le fond du droit des Papes, d'avec les voies de fait dont Innocent avoit usé; & qu'il s'étoit donné un air de chicane, en opposant à ce droit constant & de pleine vigueur, les droits surannés & prescrits, s'il en fut jamais, de nos anciens Rois.

Le jour suivant, devant la grand-chambre & la Tournelle rassemblées, l'Avocat Général Talon, au nom de tous les gens du Roi, appellant de nouveau, dit qu'à peine il étoit croyable qu'Innocent XI eût ménacé d'une excommunication, qui ne pouvoit donner de scrupule aux consciences même les plus timorées; qu'il est de maxime, qu'il est incontestable que nos Rois & leurs Officiers ne peuvent encourir aucune censure pour le pur exercice de leurs pouvoirs; que c'est un abus intolérable, qu'en une matière évidemment & purement profane, le Pape se fût servi des armes spirituelles, qui ne peuvent s'employer que pour le bien des ames; que cette licence à user de la puissance des clés pour détruire, devoit être réprimée par l'autorité du Concile auquel on avoit recours; quoique d'ailleurs les droits de Sa Majesté ne puissent jamais être la matière d'une controverse sujette à la jurisdiction ecclésiastique.

Trente-cinq Eglises cathédrales, demeurées sans Pasteurs, par l'obstination d'Innocent à refuser des Bulles depuis l'assemblée de 1682, formoient un grief trop considérable, pour que l'Avocat Général ne le touchât point dans son discours. Il proposa les moyens de faire cef-

ser un mal, dont le remède étoit si facile; puisqu'avant le concordat ceux qui étoient élus par le peuple & le Clergé, & depuis par les Chapitres en présence d'un Commissaire du Roi, étoient ordonnés par les métropolitains. Il dit que rien n'empêchoit de rentrer dans cet ancien droit; que le Pape refusant d'étendre sa sollicitude pontificale à tant d'Eglises gémissantes, la dévolution qui se fait en cas de négligence, & du supérieur même à l'inférieur, autorisoit les Evêques à donner l'imposition des mains à ceux qui seroient présentés par le Roi, dont la nomination avoit eu de tout temps autant, ou plus d'effet que l'élection, soit du peuple, soit du Clergé; que le Pape n'exécutant point le concordat, on n'étoit plus obligé de l'exécuter en France, au préjudice des sommes considérables qu'on portoit à Rome pour les provisions des bénéfices. Quelque alarme que l'Avocat Général crût donner par ce projet à Innocent XI, ce Pape ne perdit rien de sa fermeté naturelle, ni de sa tranquillité; persuadé que le Roi n'avoit pas moins d'intérêt que lui à maintenir le concordat, où nos Rois en effet trouvent aussi bien leur compte que les Papes. Les Rois, sans ce traité & sans le concours

des Papes, fussent-ils parvenus bien aisément à la nomination des Evêchés, & de tant d'autres bénéfices? Eussent-ils trouvé sur-tout autant de facilité à mettre en commende tant de riches Abbayes? Si Louis XIV, l'un des plus absolus & des plus clairvoyans d'entre eux, y eût vu jour; il est à présumer que le concordat, qui a ses charges aussi bien que ses avantages, ne subsisteroit plus.

Innocent XI fut apparemment plus sensible aux traits suivans, bien capables en effet de blesser un Pape jusqu'au vif. Chose étrange, dit encore l'Avocat Général, qu'un Pape dont le soin principal devroit être de conserver la pureté de la Foi, & d'empêcher le progrès des opinions nouvelles, n'ait pas cessé depuis qu'il est assis sur la Chaire de S. Pierre, d'entretenir commerce avec ceux qui s'étoient déclarés publiquement disciples de Jansenius, dont ses prédécesseurs ont condamné la doctrine! Il les a comblés de ses graces, il a fait leur éloge, il s'est déclaré leur protecteur; & cette faction dangereuse qui n'a rien oublié pendant trente ans pour diminuer l'autorité de toutes les puissances ecclésiastiques & séculières qui ne lui étoient pas favorables, érigea aujourd'hui des autels au Pape;

parcequ'il appuie & fomente leur cabale, qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Eglise, si la prévoyance & les soins infatigables d'un Prince que le Ciel a fait naître pour être le défenseur & le bouclier de la Foi, n'en avoit arrêté le cours. Ce reproche sanglant fut suivi d'un autre de même nature; savoir que ce Pape, au lieu de s'appliquer à étouffer le Quiétisme dès sa naissance, demeuroit à cet égard dans une espèce de léthargie, souffroit à peine qu'on exécutât la sentence portée contre Molinos, & ne permettoit pas d'informer contre ses partisans.

Ce discours finit par requérir que les gens du Roi fussent reçus appellans de la Bulle en question, & que Sa Majesté fût suppliée d'user de sa puissance pour maintenir les franchises dans toute leur étendue, de mettre fin aux désordres que produisoit la vacance des Evêchés, & de défendre à ses sujets d'envoyer aucun argent à Rome. Sur quoi le Parlement ne manqua pas de rendre un arrêt, qui fut affiché dans tous les lieux publics.

On juge aisément de l'éclat que fit cette procédure, sur-tout parmi ceux qu'Innocent XI honoroit de sa protection, si l'on en croit l'Avocat Général.

Justification de la Bulle d'Innocent XI.

L'un d'entre eux vraisemblablement, dans un écrit François, soutient qu'appeller d'une Bulle pontificale au futur Concile, c'est une illusion manifeste, & une rebellion semblable à celle de Luther & de Calvin. Le langage de ces sortes de zélateurs est bien différent aujourd'hui. Mais les principes des novateurs ne tiennent qu'à l'intérêt du moment. Il est vrai qu'appeller au Concile, contre une Constitution dogmatique reçue du corps des Pasteurs, c'est un appel évidemment illusoire ; puisque c'est exactement la même chose, que si on appelloit du Concile au Concile, l'autorité de l'Eglise universelle étant la même, en tout temps & en toute rencontre. Il est encore vrai, qu'avant ces derniers temps, il étoit inoui qu'on eût interjetté aucun appel semblable. Mais la Bulle d'Innocent XI n'avoit pour objet qu'une affaire temporelle ; & il est bien des exemples d'appels formés en pareils cas, sans cesser d'être Catholique ; quoiqu'au fond les Princes aient d'autres moyens, plus canoniques sans doute & non moins efficaces, pour se mettre à couvert des entreprises de la Cour de Rome contre les droits naturels de leur couronne.

La rigueur, quand elle est superflue, ne marque & ne produit que l'aigreur. Louis, après avoir mortifié Innocent, en fut chagriné à son tour. Dans la situation où se trouvoit la France, en bute à toutes les puissances Germaniques, & à bien d'autres, il étoit du plus grand intérêt pour elle, de faire placer le Cardinal de Furstemberg qui lui étoit dévoué, sur le Siège Electoral de Cologne. Pour y réussir, le Roi avoit besoin du S. Père, qu'il ne craignoit pas moins de voir à la tête des puissances liguées contre lui. Aussi fit il bien des démarches, afin de terminer à l'amiable sa querelle avec ce Pontife : mais tout fut inutile. Il envoya au Pape une personne de confiance; & le Pape ne voulut, ni la voir, ni l'entendre : il lui écrivit de sa propre main; & le Pape rejetta la lettre, sans la vouloir lire. Le Roi se plaignit avec menaces de l'injure qui lui étoit faite, & des préventions opiniâtres du Pontife, à la partialité duquel il attribuoit les mouvemens qui se faisoient alors en Angleterre, au préjudice de l'Eglise, aussi bien que de Jacques II : Innocent se moqua, & de ces plaintes, & de ces menaces, dont il craignoit peu les suites, vu la dispo-

sition où il n'ignoroit pas qu'étoient la plûpart des puissances de l'Europe à l'égard de la France. En un mot, il fut invinciblement contraire au Cardinal de Furstemberg, qui manqua ainsi l'Archevêché de Tréves.

Les Protestans, aussi bien que les Catholiques, ont publié qu'Innocent XI ne pouvoit, ni mieux se venger que par-là du Roi de France, ni faire plus de tort à son propre Siège. En effet, si la nomination du Cardinal de Furstemberg, homme de tête & de mérite, avoit eu lieu; les Princes d'Allemagne ne se seroient pas déclarés si facilement, ou du moins si généralement contre Louis XIV; & le Stadhouder n'auroit osé dégarnir son pays de troupes, pour son expédition d'Angleterre. Bayle dit que la bonne fortune des Protestans a voulu qu'en 1688 le Siège de Rome fût occupé par un Pape, ou peu éclairé sur ses intérêts, ou trop abandonné à la roideur de son caractère, pour profiter des conjonctures au préjudice de ses passions particulières. Il est certain qu'Innocent XI fut surpris, qu'il ne prévit point les conséquences, tant de son obstination que de son dévouement pour la maison d'Autriche. S'il n'étoit pas habile, il

étoit assurément homme de bien ; mais par-là même, d'autant plus facile à surprendre.

Louis XIV fit éclater son ressentiment, & se saisit du Comtat ; après que le Procureur Général eut appellé au Concile universel, de ce que le Pape pourroit faire au préjudice du Roi & des droits de sa couronne. L'Archevêque de Paris entreprit de justifier cette procédure, d'abord dans une assemblée des Evêques qui se trouvoient dans la capitale ; puis dans une autre des Curés, & dans une troisième des chefs de Chapitres, & des Supérieurs de Communautés. Survint encore un appel de l'Université, en conséquence d'un discours que lui fit le Procureur Général. Ces mouvemens & ces fermentations causerent autant d'alarmes aux zélateurs sincères de l'unité sainte, que d'espoir & de joie à ceux qui ne respiroient que le schisme. Il y avoit tout à craindre en effet, sous un Prince aussi ferme que Louis XIV, si la Religion ne l'eût emporté sur tous les autres sentimens. Mais il rassura les fidèles, en déclarant avec la franchise qu'on lui connoissoit, & dans les formes les plus authentiques, qu'il n'entendoit point donner atteinte à l'autorité spirituelle & di-

vine du Souverain Pontife, ni se soustraire à la religieuse obéissance qui étoit due au Vicaire de J. C. Indépendamment de sa Foi pure & inébranlable, il avoit trop de sens & les vues trop justes, pour se livrer à une vengeance, qui auroit encore été plus funeste à lui & à son Royaume, qu'à Rome & au Pontife Romain.

Cependant comme les Princes les mieux intentionnés sont souvent entraînés, par le cours des affaires & des intrigues, beaucoup plus loin qu'ils ne prétendoient d'abord; la providence mit fin à ce violent & périlleux démêlé, en retirant du monde, l'année suivante 1689, le Pontife qui ne s'étoit prêté à aucun moyen d'accommodement. Innocent XI mourut le douzième d'Août, dans la soixante-dix-septième année de son âge, & la treizième de son Pontificat, durant lequel il donna bien des exemples des écarts où peut tomber un homme de bien, qui a plus d'esprit que de savoir, plus d'activité que de discernement, autant d'inhabileté à placer sa confiance, que de répugnance à la révoquer, avec une roideur inflexible dans le caractère, & une rigidité de vertu qui lui montre la gloire de Dieu, dans l'exécution de tout ce qu'il a une fois résolu. S'il

S'il n'eſt point de Pape auſſi eſtimable que celui-ci pour les novateurs de ſon ſiècle, c'eſt qu'il eſt naturel de régler ſon eſtime ſur ſon intérêt. Il n'y a point de mal qu'ils n'aient dit d'Alexandre VII, irréprochable dans ſes mœurs, ainſi que des autres Papes qui les ont condamnés; & point de louanges qu'ils n'aient prodiguées à Innocent XI, qui n'a publié aucune Bulle contre eux. Ce n'eſt pas toutefois qu'il approuvât leur doctrine: la cenſure qu'il a faite de leur nouveau teſtament de Mons, & de pluſieurs autres productions de même eſpèce, en eſt une preuve qui n'en demande point d'autre. Mais ils avoient enfin trouvé le ſecret d'échapper à ſon zèle, en gagnant quelques perſonnes qui avoient ſurpris ſa confiance. Ils veulent même perſuader qu'il ne tint qu'au Docteur Arnaud d'être fait Cardinal, & que ſon humilité ſeule s'oppoſa au deſſein qu'en avoit ce Pontife. Quoi qu'il en ſoit de ce fait, qui n'intéreſſe que la perſonne d'un Pape, & non pas l'Egliſe; c'eût été une choſe curieuſe de voir conférer la pourpre au plus ardent ſectateur des opinions, tant de fois déclarées hérétiques par les Papes, ainſi que par les Evêques. Innocent XI n'eût certainement rien fait, qui

rendit son Pontificat plus célèbre : mais quel genre de célébrité !

Le Cardinal Ottoboni, Vénitien, fut donné pour successeur à ce Pape, le 6 d'Octobre 1689, & prit le nom d'Alexandre VIII. Un aventurier obscur a donné des mémoires, qui l'accusent d'avoir tiré trois millions de France, pour acheter les voix du conclave. Il ajoute que la distribution qui s'en fit aux chefs des factions, le toucha tout autrement que l'éloquence du bon Père Recanati, Capucin, qui se tuoit à leur prêcher une impartiale droiture. Il paroît aussi peu de jugement que de vérité dans ces mémoires, ou plutôt dans ces rêveries, dont le plat auteur ignore jusqu'aux circonstances principales des affaires, où il dit avoir eu le plus de part. La conduite d'Alexandre VIII est encore une meilleure réfutation de cette calomnie. Quoique Louis XIV se fût relâché sur les franchises, & qu'il eût même rendu le Comtat, afin de parvenir à la paix avec le Saint Siège; le nouveau Pape condamna les quatre fameux articles du Clergé de France; & comme son prédécesseur, il refusa obstinément des Bulles aux Prélats qui avoient été de l'assemblée de 1682.

Guerre d'Esp. de Bav. & de Flandres, ou Mém. du Marquis d'***.

Le Pape Alexandre condamna aussi l'er-

reur du péché philosophique ; c'est-à-dire l'opinion de ceux qui soutiendroient qu'il est des actions qui offensent la raison, parce qu'elles se font contre les lumières de la conscience, & qui n'offensent pas Dieu, parce que celui qui les commet ignore entiérement Dieu, ou ne pense point actuellement à Dieu. C'est ce qu'Arnaud avoit dénoncé au Saint Siège, comme tiré d'une thèse soutenue au Collège des Jésuites de Dijon, & avec sa bienveillance accoutumée pour ces Pères, comme un point capital de la doctrine des Jésuites. Encore la dénonciation se fit-elle trois ans après que la thèse avoit été soutenue, lorsque cet acte obscur étoit tombé dans l'oubli, & que personne n'y pensoit plus. L'auteur de la thèse, il est vrai, s'étoit exprimé d'une manière inexacte, ou insuffisante ; usant de termes qui sembloient assurer, comme une chose positive & absolue, ce qu'il n'entendoit que dans le sens conditionnel ; c'est-à-dire, que s'il se commettoit des péchés purement philosophiques, ils ne seroient point des offenses de Dieu, mais qu'il étoit impossible d'ignorer Dieu, au point d'en pouvoir commettre. C'étoit alors la manie des écoles, de traiter ces vaines spéculations, qui ont toujours mille incon-

véniens. Du reste, ce Théologien montra, par les cahiers d'où la thèse dénoncée avoit été prise, que loin d'enseigner qu'il y eût effectivement des péchés philosophiques dont Dieu ne fût pas offensé, il avoit refuté cette proposition comme une erreur pernicieuse.

Sa compagnie fit voir d'ailleurs, non seulement que l'erreur du péché philosophique n'avoit jamais été enseignée par aucun de ses auteurs ; mais qu'elle ne pouvoit être l'erreur de la société, parce qu'elle est incompatible avec les principes ordinaires de son école. En effet, la plûpart de ses Théologiens posent pour un fait constant, qu'il n'est point de barbares si sauvages & si bouchés, qu'ils ignorent la divinité d'une manière invincible. Si quelques autres admettent la possibilité de cette ignorance, au moins pour un temps, dans quelques sauvages des plus stupides ; ils soutiennent que pour qu'une action mérite l'enfer, il n'est pas nécessaire que celui qui la commet sache qu'il viole un commandement de Dieu, mais qu'il suffit d'agir pour cela contre les lumières de la raison & la voix de la conscience. Ils tiennent que les pécheurs, d'habitude & les endurcis sont encore moins excusables que les barbares ; parce

que leur oubli de Dieu, quel qu'il puisse être quand ils péchent, est l'effet de leurs désordres : il a sa source dans une volonté libre, puisque c'est à force de pécher volontairement qu'ils en sont venus à cet aveuglement funeste; & par conséquent il ne sauroit empêcher que tous leurs crimes ne leur soient imputés justement.

Malgré de si claires défenses, Arnaud & ses aboyeurs n'en continuerent pas moins leur vacarme. Tandis que lui-même combattoit en prose le fantôme qu'il s'étoit forgé, tel qu'il le lui falloit pour en tirer avantage; de petits poëtes gagés glapissoient en rimes & en chansons. Les laquais, les cuisinières, les crocheteurs les répétoient dans les rues & dans les carrefours, contribuant en leur manière au triomphe du grave Augustinien, à qui, pour en revenir au ton sérieux que mérite la chose, toute cette affaire ne fit pas honneur dans l'esprit des personnes honnêtes. Elles n'y virent qu'avec mépris ou pitié, la haine & la passion portées jusqu'au ridicule. Ce qu'il y eut de plus maladroit dans sa fougue, c'est qu'en dénonçant une héréfie chimérique, il en établit de réelles & de manifestes. Il qualifia d'erreur la contradictoire de l'as-

Lettre à l'auteur du libel. intit. Nouv. Héréfie.

ſertion capitale de Calvin & de Janſenius, tout anathématiſés qu'avoient déja été ſes propres écrits à ce ſujet ; ſavoir que Dieu ne fait jamais de commandemens aux hommes ſans leur donner le pouvoir de les accomplir ; & qu'il y auroit de l'injuſtice à les punir pour des fautes qu'il leur ſeroit impoſſible d'éviter.

Les faux dénonciateurs furent dénoncés à leur tour, ou plutôt la dénonciation qui s'étoit faite contre eux quatorze ans auparavant, fut enfin juſtifiée, en 1690, par une condamnation canonique des erreurs qu'ils continuoient à répandre. Pour remettre le lecteur ſur les voies de cette affaire, il faut la reprendre de plus haut. Dès le Pontificat de Clément X, l'Archevêque de Malines, & d'autres Catholiques des Pays-Bas avoient député vers ce Pape, pour le prier de remédier au mal que les nouvelles opinions cauſoient dans l'Univerſité de Louvain. Clément X étant mort peu après l'arrivée des députés, les prétendus Auguſtiniens penſerent alors à ſe défendre, pleins d'eſpoir dans les Protecteurs qu'ils ſe flattoient de trouver auprès de ſon ſucceſſeur Innocent : mais comme il leur importoit d'abord de marcher par des voies détournées, ils dreſ-

ferent une contre-batterie, pour mettre leurs agresseurs eux-mêmes sur la défensive. A cet effet, ils recueillirent de leur côté un grand nombre de propositions en matière de morale, & en demanderent la condamnation. Leur stratagême étoit si visible, qu'au premier bruit de leur procédé, comme on l'a vu en son lieu, le Confesseur du nouveau Pape dit sans ménagement : Voilà des gens qu'une intrigue pleine de malice amene ici, pour rendre suspecte la juste plainte des Docteurs orthodoxes. Ils réussirent néanmoins à faire censurer soixante-cinq de ces propositions, avec d'autant plus de facilité, que dans ce grand nombre il y en avoit peu, & peut-être point du tout, qui eussent jamais été enseignées dans aucune école.

Cependant le Commissaire autorisé de la procuration de plus de cinquante des principaux Docteurs séculiers & réguliers des Pays-Bas, présenta la liste de trente-une propositions dénoncées par les Catholiques, à Innocent lui-même, qui nomma quatre Théologiens, pour examiner avant toute chose, si elles n'avoient point été fabriquées ou du moins falsifiées. L'inconvénient, où il venoit de tomber, lui faisoit craindre un désagré-

ment semblable. Les livres & les thèses d'où l'on avoit extrait ces propositions, furent produits; les Théologiens furent nommés au nombre de huit, pour en dire leur sentiment au Saint-Père & au sacré Collège; on fit l'examen qui doit diriger la qualification; & la qualification même se commença: mais tout cela se fit avec une lenteur, qui jointe aux affaires occasionnées, entre autres choses, par la condamnation du Quiétisme, traîna jusqu'à la maladie qui emporta ce Pontife. C'est ce qui fait toucher au doigt la fausseté de ce qu'ont avancé différens Ecrivains du parti; savoir qu'Innocent XI s'étoit toujours opposé à la publication de la censure, qui avoit été portée plusieurs années avant sa mort. Mais combien d'autres faits notoirement faux, qui n'ont point d'autres fondemens que leur parole!

Alexandre VIII avoit été l'un des juges, lorsqu'il n'étoit que Cardinal; & il savoit parfaitement les avis des Théologiens, qui tous alloient à la censure, à l'exception du seul Ricci, étroitement lié avec les prétendus disciples de Saint Augustin. Ainsi la censure suivit de près son exaltation. Le Pape y proscrivit les trente-une propositions, comme scanda-

leuſes, ſchiſmatiques & hérétiques reſpectivement, avec défenſe de les enſeigner, ſous peine d'excommunication encourue par le ſeul fait, & réſervée au Saint-Siège. Parmi ces propoſitions, il y en a qui touchent à la liberté de notre état, aux ſuites de l'ignorance invincible, à l'application des mérites du Rédempteur, & à la ſainteté même de J. C. à la grace ſuffiſante, au Baptême, à l'Ordre de la Pénitence, à l'uſage de la Communion, à l'abſolution reçue des Religieux mendians, au culte de la Sainte Vierge, aux juſtes bornes de l'autorité de Saint Auguſtin, & à la Bulle *In eminenti* donnée par Urbain VIII contre Janſenius.

Et pour entrer dans quelques détails capables d'inſtruire, on condamne ceux qui tiennent, avec la première propoſition, que pour démériter, il ſuffit de la liberté par laquelle le péché a été libre dans ſa cauſe; c'eſt-à-dire dans la volonté d'Adam; ceux qui veulent, ſelon la ſeconde, que l'ignorance invincible du droit naturel, s'il y en a une, n'excuſe pas de péché mortel; & ſelon la troiſième, qu'il ne ſoit pas permis de ſuivre l'opinion même la plus probable d'entre celles qui le ſont véritablement; que le

Sauveur, c'est la quatrième, la cinquième & la sixième, s'est immolé pour les seuls fidèles; en sorte que la volonté des autres hommes est destituée de toute grace suffisante. A quoi l'auteur de cette assertion, mettant par l'ironie le comble à l'impiété, ajoute que cette grace est plus pernicieuse qu'utile ; & que loin de la demander à Dieu, nous devons plutôt le prier qu'il nous en délivre. Par la septième & les suivantes jusqu'à la quinzième, il est dit que tout acte de la volonté fait avec délibération, est, ou amour de Dieu, ou amour criminel du monde ; d'où il suit qu'un infidèle péche dans toutes ses actions ; que c'est un péché nouveau, de ne haïr le péché que pour sa laideur ; qu'il y a même du mal à le détester, & à faire le bien, dans la seule vue de gagner le Ciel ; en un mot, que tout ce qui ne part point d'une foi qui opère par la charité, est un péché véritable.

La seizième proposition censurée porte, que l'ordre de satisfaire pour les péchés avant d'en être absous, n'est pas un simple réglement de discipline ecclésiastique, mais une ordonnance de J. C. fondée sur la nature des choses. L'audace est poussée plus loin, dans la dix-septième & la dix-huitième : on y dit

que la pratique d'abſoudre auſſi-tôt après la Confeſſion, renverſe l'ordre de la pénitence; & que l'Egliſe tient pour un abus, la coutume moderne concernant l'adminiſtration de ce Sacrement. La dix-neuvième portant atteinte juſqu'à la grace du Baptême, ajoute que l'homme doit faire pénitence durant toute ſa vie pour le péché originel. La vingtième & la vingt-unième invitant à calomnier des corps entiers de Religieux, portent que les Confeſſions qu'on leur fait ſont invalides, ou même ſacriléges; & qu'on a droit de ſoupçonner ceux qui vivent d'aumône, d'impoſer des pénitences trop légères, en vue des ſecours temporels qu'ils attendent. Selon la vingt-deuxième & la vingt-troiſième, il faut regarder comme des ſacriléges, ceux qui prétendent avoir droit à la Communion, avant qu'ils aient fait une pénitence proportionnée à leurs fautes; & on doit l'interdire à ceux qui n'ont pas encore un amour de Dieu, ſans aucun mélange. On trouve dans la vingt-cinquième & la vingt-ſixième, une confirmation bien convaincante de ce qu'on a ſi ſouvent expérimenté, que les ennemis de la Foi d'un Dieu fait homme, le ſont toujours de ſa Mère. On ne rougit pas d'y avan-

L 6

cer, que les louanges données communément à Marie sont vaines : mais ces blasphémateurs prouvant au même lieu que leur impiété à l'égard de la Mère, s'étend à la personne même du Fils, ajoutent que l'offrande faite par Marie le jour de sa Purification, marque non seulement qu'elle avoit besoin d'être purifiée, mais, ô comble de l'étourdissement, ou de l'irréligion ! que son Fils, que le Saint des Saints avoit eu part à la tache qu'elle avoit contractée. La trentième proposition établit pour principe que, quand une doctrine est clairement établie dans Saint Augustin, on la peut soutenir sans égard à aucune Bulle des Papes. La trente-unième enfin assure, que la Bulle *In eminenti* est subreptice.

Nous passons sous silence quelques autres de ces propositions, parce qu'elles n'ont pas trait aux erreurs qu'il importe spécialement de reconnoître dans les écrivains parjures, qui, après tant d'abjurations, ne continuoient pas seulement à professer & à répandre les erreurs condamnées dans Jansenius, mais qui renchérissoient sur elles, par des excès qu'on ne croiroit point, si on ne les avoit pas sous les yeux. C'est avec cette

bonne foi qu'ils ne cessoient de crier, que le Jansénisme étoit une chimère, & que les foudres du Vatican ne tomboient que sur un fantôme. Rome s'étoit assurée avec toute la circonspection que demandoient les circonstances, que les trente-une propositions étoient extraites fidélement de leurs écrits. On en lisoit, & l'on en peut lire encore la plus grande partie dans les ouvrages d'Arnaud, principalement dans l'écrit donné sous le titre baroque de *Pentalogus Diaphoricus*.

Du reste, la chaleur avec laquelle ils les défendirent, & leurs emportemens contre le décret qui les condamnoit, prouverent jusqu'à la démonstration, qu'ils en étoient les auteurs. C'est le scandale de la Cour de Rome, dit le P. Gerberon en parlant de ce décret; c'est la honte du Saint-Office, & la confusion du Pontificat d'Alexandre VIII. C'est le triomphe des Docteurs relâchés, ajoute le fameux Bachelier Ligny, qui dit ne rien comprendre à ces décisions de la grace suffisante, & qu'il n'est personne du bon parti à Douai, qui n'en ait été surpris. Etrange catastrophe! s'écrie un autre de ces déclamateurs, étrange catastrophe! Lorsque nous nous flattions que

Crit. des préjugés de Jurieu, 2 Entretien d'un Abbé & d'un Jésuite.

Lettre au faux Arn. du 1 Février 1691.

Ibid. Lettre du 2 Février 1691.

Rome favorisoit le parti de la vérité & de la justice, un foudre sorti du Vatican venoit fondre sur nous, s'il ne s'étoit heureusement éclaté contre les Alpes. Quel scandale & quelle frayeur pour de jeunes gens, non encore accoutumés à de pareils tonnerres ! Tout le bon parti est dans une consternation incroyable. En effet, le chagrin du parti alla jusqu'à regarder le Pape, comme un excommunié. Vous n'êtes pas le seul, dit du Vaucel, sous le nom de Valloni, dans une lettre au Père Quesnel, vous n'êtes pas le seul qui traitez en excommunié le Pape défunt. Je n'ai pu me résoudre à aller à aucun des neuf services qu'on a faits pour lui à Saint-Pierre, & je ne saurois me souvenir de lui à l'autel.

Lettre du 17 Mars 1691.

La désolation fut grande, sur tout dans les Pays-Bas, où les principaux tenans François du parti s'étoient choisi un réfuge. Elle n'y étoit cependant pas générale. Ce fut au contraire dans ces conjonctures, que l'Université de Douai révoqua, ou du moins corrigea la censure qu'elle avoit faite autrefois, de concert avec celle de Louvain, contre les sentimens du Père Lessius, sur la grace & la liberté. Elle voyoit avec douleur tirer de cette censure, des conséquences contraires

Epist. Decani S. F. Th. Duac. ad fulgent. p. 36. Veritas & Æquitas propugnat. pag. 92.

aux dernières déciſions de l'Egliſe; quand le Père Queſnel voulant ranimer, entre la Faculté & les Jéſuites, une animoſité qui ne pouvoit être avantageuſe qu'à ſa ſecte, publia ſous le nom du Bachelier Gery, l'apologie hiſtorique des deux cenſures de Douai & de Louvain. Les Docteurs de Douai, qui pénétrerent ſans peine les vues de l'apologiſte, condamnerent d'abord ſon ouvrage par un décret de toute la Faculté.

Cette école enſuite, par une droiture & une générosité rare dans les corps ſçavans, réſolut de fermer à jamais la bouche aux novateurs, qui oppoſoient ſon ancienne cenſure à l'averſion qu'elle témoignoit de leurs nouveautés. Après avoir obſervé qu'ils en inféroient, que les juſtes même n'ont pas le pouvoir d'obſerver tous les préceptes, que J. C. eſt mort pour les prédeſtinés ſeuls, & qu'il n'y a point d'autre grace pour l'état préſent que la grace efficace; pourquoi, dit-elle, s'attacher opiniâtrément à une cenſure, d'où l'on infere clairement des dogmes ſi horribles? Il y a bien des choſes à corriger dans cette pièce, depuis la première aſſertion juſqu'à la vingtième, ſur la poſſibilité des commandemens, ſur la prière & la mort de J. C. ſur la vo-

Decret. Facult. Duac. adv. Apol. D. Gery, die 21 Januar. 1690.

Cenſura Facult. Duac. 22 Auguſti 1722.



lonté qu'a Dieu de sauver les hommes?
Que nos anciens aient erré, ou parlé avec peu de circonspection; c'est le propre de l'humanité : ils cherchoient dans la simplicité de leurs cœurs, des vérités qui n'étoient pas encore développées; & ils étoient disposés à se départir de leurs sentimens, aussi-tôt que le Saint-Siège les auroit proscrits.

On alléguoit à cette Faculté, qu'Estius & Sylvius, deux de ses plus célèbres Docteurs, avoient tenu la doctrine qu'établissoit la censure : mais cette sage école, loin de canoniser les égaremens de ceux même de ses membres qui lui avoient fait le plus d'honneur, passa condamnation sur leurs erreurs, en excusant leur personne. Il se trouve, dit-elle ingénument, dans les ouvrages d'Estius & de Sylvius, des opinions qui méritent d'être corrigées, pour ne rien dire de plus. Aussi, l'un des plus habiles Docteurs de Louvain, poursuit-elle, le savant Steyaert avertit le public, qu'il faut lire Estius avec précaution; & c'est pareillement l'avis de tous les Théologiens sensés. Quant à Sylvius, ajoute-t-elle, comme il a survécu à Jansenius, il a donné des preuves, & de son aversion pour les nouveautés de cet Evêque, & de son zèle pour la pureté de

la Foi. Entre autres monumens de sa soumission sincère aux décisions apostoliques, il a composé avec ses collègues une lettre très-forte, adressée à l'Archiduc Léopold, contre la doctrine de Jansenius. Sur quoi les Théologiens Lovanistes ayant député à Douai, pour y faire entendre que leur Faculté ne levoit l'étendard que pour la défense de Saint Augustin; il leur fit cette réponse, bien digne du grand Sylvius : *Vous êtes prêts à combattre pour l'Augustin d'Ypres, & nous pour l'Augustin d'Hippone, dont la véritable doctrine est celle du Saint-Siège; & nous sommes déterminés à combattre pour elle jusqu'au dernier soupir.* Cependant, disent encore les Docteurs de Douai, comme les œuvres de Sylvius ont été mises au jour avant les troubles du Jansénisme, il n'est pas étonnant qu'il s'y trouve des opinions trop dures, & qui ont besoin d'être corrigées.

Alexandre VIII, vieillard presque octogénaire lorsqu'il fut élu Pape, n'avoit pas occupé le Siège Apostolique seize mois entiers, quand il mourut le premier jour de Février 1691. On l'accuse d'avoir rendu au népotisme la vigueur que lui avoit ôtée, au moins par son exemple, le Pape Innocent XI, qui, du reste, avoit trouvé

des obstacles insurmontables à la publication d'une Bulle qui l'abolissoit dans les formes canoniques. Mais le pieux & zélé Cardinal Pignatelli, qui, sous le nom d'Innocent XII, succéda au Pape Alexandre, le 12 Juillet 1691, exécuta heureusement dès l'année suivante le projet d'Innocent XI. Après avoir pris toutes ses mesures, dont la plus efficace fut l'attrait de ses vertus, aussi engageantes qu'éminentes & pures, il fit souscrire par tout le sacré Collège une Bulle authentique, qui ôtoit toute distinction extraordinaire aux neveux des Papes; avec obligation aux Cardinaux présens & futurs de la confirmer par serment à chaque conclave, & à tout Pape, d'en faire de même. Fidèle à ses principes durant tout son Pontificat, il répandit sur les pauvres, qu'il n'appelloit pas en vain ses neveux, tous les biens que ses prédécesseurs n'avoient que trop souvent prodigués à leurs proches.

Il avoit toujours joui d'une haute réputation de vertu; & les Romains firent de grandes réjouissances, aussi-tôt qu'ils apprirent son élection. Sur quoi le Vallon François, l'Abbé Valloni ou du Vaucel, qui faisoit toujours à Rome les affaires des Jansénistes, s'égaya lui & ses amis, à sa manière accoutumée. Le len-

demain de l'élection, il écrivit en France, qu'on disoit à Rome, sans doute parmi les plaisans du parti, que l'infaillibilité se trouvoit dans la marmite ; faisant une fade allusion à des espèces de marmites qu'ont pour armes les Pignatelli. Il n'est pas difficile de reconnoître ici le ton du blasphémateur Fra-Paolo, qui faisoit porter, de Rome à Trente, le Saint-Esprit en valise! L'austère Quesnel trouva néanmoins cette saillie, sinon grave, ou fine, au moins innocente & tout-à-fait réjouissante.

Causa Quesn. art. 14. q. 2.

Anatom. de la Sentence contre le Père Quesn. page 261.

Le public, peu de temps après, eut à rire à leurs dépens. Il y avoit encore dans l'Université de Douai quelques membres gangrenés radicalement, qui n'ayant abjuré que de bouche les nouveautés proscrites, continuoient à les inspirer aux jeunes étudians : mais ils procédoient avec beaucoup de circonspection, & ne cessoient pas de publier que le Jansénisme étoit un fantôme, & n'existoit que dans les cerveaux blessés. Un Docteur de Douai, dans la vue de les démasquer aux yeux du public, usa du stratagême suivant, qu'on ne sauroit néanmoins excuser de supercherie : mais la providence eut des vues utiles à l'Eglise, en permettant ces effets d'un zèle peu réglé. Ce Docteur

Mém. du P. d'Avrigny, tom. 3, pag. 351 & suiv.

écrivit à l'Abbé de Ligny, célèbre à jamais par cette aventure, une lettre signée précisément A. A. Ni l'écriture, ni le cachet d'Antoine Arnaud, qu'on vouloit néanmoins désigner par ces lettres initiales de son nom, n'étoient contrefaits. En un mot, le piége étoit si visible, qu'il n'y avoit qu'un homme trani par sa vanité, qui pût y être pris : mais Ligny, jeune, inconsidéré, prévenu de son mérite, sensible aux louanges, & fort crédule sur cet article, ne pouvoit qu'être la dupe de ceux qui l'attaqueroient par cet endroit. D'ailleurs, il jouissoit dans le parti d'une considération fort extraordinaire pour un simple Bachelier ; & il ne désiroit rien plus passionnément, que d'y parvenir au premier degré d'importance. La lettre du personnage A. A. ne pouvoit être, ni plus flatteuse, ni plus tendre. Il appelloit le Bachelier, son cher fils, & le félicitoit sur son zèle à défendre la bonne doctrine.

On croit aisément ce qu'on souhaite. Ligny ne voyant rien de plus glorieux, que d'être recherché par un chef de parti, qui tenoit depuis si long temps contre toutes les puissances, ne douta point que la signature A. A. ne fût celle du fameux Antoine Arnaud, retiré depuis dix

ans dans les Pays-Bas. Cette pensée absorba toutes les autres : il n'envisagea que la distinction qu'on faisoit de lui, & le rôle important qu'elle alloit lui faire jouer. Il a publié néanmoins qu'il avoit d'abord douté, s'il répondroit à *cette maudite lettre*, & qu'il avoit eu quelque soupçon de ce qui n'étoit que trop véritable. Le doute & le soupçon furent donc bien légers, puisqu'il fit comme s'il n'en avoit point. Il répondit sur le champ à l'adresse qu'on lui avoit donnée : sa joie, sa reconnoissance, son dévouement, sa tendresse éclatoient avec transport dans toute sa réponse.

Il falloit d'autres acteurs, avec le Bachelier, pour jouer cette farce : Gilbert, Laleu, Rivette, Professeurs Royaux à Douai, & Malpaix, Chanoine de la même ville, tous confidens de Ligny, parurent propres à monter avec lui sur la scène des dupes. L'Arnaud figuré par A. A. leur écrit ; ils répondent : on réitere de part & d'autre ; l'amitié se met de la partie ; la correspondance devient des plus intéressantes, & jamais commerce de lettres ne fit réciproquement plus de plaisir. Il est doux de répandre son cœur dans le sein d'un homme qu'on regarde comme son maitre & son ami, comme

Lettre de Ligny, du 6 Août 1690.

son guide & son père. L'Arnaud simulé étoit tout cela pour le reste des acteurs. J'ai autant de vénération, lui dit l'un d'entre eux, Dieu sait que je ne mens point! j'ai autant de vénération pour toutes les vérités que vous défendez si généreusement, qu'en avoit Timothée pour l'Apôtre S. Paul. Je suis prêt, lui dit un autre, à faire & à souffrir toutes choses, même à me retirer d'ici, à me travestir, à demeurer inconnu en quelque endroit de la campagne, près ou loin de vous, comme vous le trouverez bon, pour le bien de l'Eglise. Un dévouement si parfait eût sans doute attendri le véritable Arnaud : celui qui en avoit pris le masque, ne fit apparemment qu'en rire. Mais il vouloit quelque chose de plus ; & la partie étoit trop bien liée, pour douter d'un plein succès.

Lettre de Gilbert, du 24 Octobre. 1690.

Il composa une thèse, telle que Port-Royal l'auroit pu dresser, & l'envoya à Douai, avec une lettre portant qu'elle avoit été soutenue à Malines, dont l'Archevêque, asservi aux Jésuites, vouloit la faire censurer ; mais que ce Prélat n'en oseroit rien faire, quand il verroit le nombre & le poids des approbations qu'on ramassoit en faveur de cette pièce. Ligny, à qui l'on s'étoit adressé, com-

muniqua sa lettre à ses consors, & renvoya la thèse signée d'eux & de lui-même ; toutefois avec des explications sur quelques articles, par lesquels ils craignoient de se compromettre. Ils ne manquerent pas de motiver leur réserve : c'est qu'ils ne pouvoient pas, disoient-ils, s'expliquer d'une manière plus absolue, sans donner aux ennemis de la grace sujet de les accuser, au moins de contradiction ; parce qu'ils s'étoient vus contraints de souscrire un écrit, où la grace efficace & suffisante étoient expliquées à la façon des Thomistes. Véritablement, ils ne pensoient pas comme cette école, dont la grace suffisante n'étoit pour eux qu'une pure sottise ; mais ils jugeoient nécessaire d'en emprunter les expressions pour mieux envelopper leurs sentimens, & ne pas donner prise à leurs ennemis, avant le temps propre à prendre l'essor. D'ailleurs comme la thèse, qu'ils reconnoissoient pour très-exacte & très-orthodoxe, sembloit néanmoins assez dure pour ceux qui n'étoient accoutumés qu'au langage des écoles ; il leur avoit paru convenable d'apporter les explications les plus propres à en empêcher la censure. C'est ainsi que par plusieurs lettres ils excusoient humblement

la liberté qu'ils avoient prise de faire quelques remarques sur la thèse dont on leur demandoit l'approbation.

Quoique ces lettres équivalussent à une signature pure & simple, le faux Arnaud en voulut une strictement telle, & fit passer, en la demandant, un nouvel exemplaire de la thèse. La docilité fut entière : on lui renvoya la thèse, signée purement & simplement ; & les signatures étoient même légalisées pardevant notaire. Elle contenoit sept articles, dont voici la substance : Que la grace efficace ne soit donnée, ni toujours, ni à tous les hommes, c'est ce qu'on prouve tant par le consentement de tous les Théologiens, que par l'expérience de tous les pécheurs ; & que cette grace soit nécessaire, afin que l'homme ait un pouvoir vraiment & proprement dit de faire le bien, c'est de quoi tombent d'accord tous ceux qui sont instruits de la tradition & de la doctrine des Pères. Ceux qui admettent la grace suffisante pour l'état où nous sommes, s'éloignent infiniment de la pensée de Saint Augustin, qui ne reconnoît point d'autre grace que celle qui est efficace. La grace suffisante au sens des Thomistes, paroît moins mauvaise, parce qu'elle

renferme

renferme une expreſſion qui en exclud la ſuffiſance, & que dans ces temps orageux, elle eſt fort propre à cacher les myſtères de la grace Evangélique. De ce que le péché philoſophique eſt condamnable, l'ignorance, au moins du droit naturel, n'excuſe pas de péché. Il eſt conforme aux principes de S. Auguſtin, de nier abſolument, que depuis le péché du premier homme, on ait eu cette ſorte de liberté, qui conſiſte dans l'indifférence de la volonté à ſe déterminer pour ou contre, ſelon qu'il lui plaît, & dans un pouvoir d'agir, ou de n'agir pas, qui ſoit dégagé de tout empêchement. Lorſqu'il eſt queſtion de l'état préſent, nous rejettons la néceſſité qui s'appelle de nature, & qui emporte l'immutabilité : pour ce qui eſt de toute autre néceſſité, rien ne doit empêcher de l'admettre avec S. Auguſtin.

Si la doctrine de cette thèſe eſt, comme on le voit clairement, le pur Janſéniſme, il étoit clair auſſi que le Janſéniſme n'étoit pas un fantôme ; puiſque les dupes de Douai atteſterent eux-mêmes en mille manières, que telle étoit la croyance de leur parti. Outre la ſignature de la thèſe, ils confirmerent par des lettres multipliées la confeſſion qu'ils

Lettres du 1 & du 23 Nov. 1690.

y avoient faite. Je suis persuadé, dit Ligny, que les Papes ont manqué, en condamnant Jansenius. M. l'Evêque d'Ypres, ajoute-t-il par une autre lettre, a été condamné par une faction de bande Molinienne, & il n'a jamais tenu d'autre doctrine sur la grace, que celle de Saint Augustin..... Les Papes n'ont jamais donné de marque plus évidente de leur faillibilité, que dans la condamnation des cinq propositions au sens de Jansenius. Vous avez démêlé, écrivit le Docteur Gilbert, la doctrine Evangélique sur la grace de J. C. de la blessure que lui a faite Alexandre VIII par sa Constitution, dont la plaie n'est pas encore bien fermée.

Il y avoit un an que duroit cette pièce, quand le faux Arnaud, muni de toutes les preuves qu'il avoit désirées, en vint au dénouement par la scène de toutes la plus comique. Depuis quelque temps, il flattoit son cher fils de l'espoir d'un établissement très-avantageux en France, auprès d'un saint Evêque; qui ne pensoit, lui disoit-il, qui ne parloit, qui n'écrivoit que par S. Augustin. Enfin il lui manda qu'il étoit temps de partir, qu'il pouvoit en toute confiance envoyer ce qu'il avoit de livres, de let-

tres, & de papiers plus précieux, à une auberge qu'il lui indiquoit à Valenciennes, & qu'on les lui feroit tenir par une voie très-sûre chez le saint Evêque. Jamais il n'y eut [illegible] plus docile, ni plus simple assure[illegible] Ligny. Il fait son paquet, l'en[illegible] lieu indiqué, d'où l'on eut soin de le retirer bien vîte, & il dispose tout pour son voyage. On lui mande ensuite qu'il faut partir sans délai, on lui marque sa route, & on lui recommande sur-tout de voyager commodément; puisqu'on doit le rembourser de ses frais. Comme rien ne pouvoit faire plus de plaisir à ce tendre fils, que d'embrasser enfin son cher père; on l'assura qu'il le trouveroit à Carcassone, ville voisine de la terre heureuse qu'on lui promettoit, & dont le nom étoit toujours un mystère. Le voyage étoit long, & le mystère encore plus suspect: mais Ligny étoit armé d'un courage & d'une docilité à toute épreuve. D'ailleurs le terme du voyage lui présentoit des douceurs, qui faisoient disparoître toutes les fatigues & les inquiétudes.

Il devoit descendre à Carcassone, chez le Doyen de la Cathédrale, pour qui on lui avoit donné une lettre; & l'Abbé de Valle-Dieu, c'est ainsi que son père



[redacted]

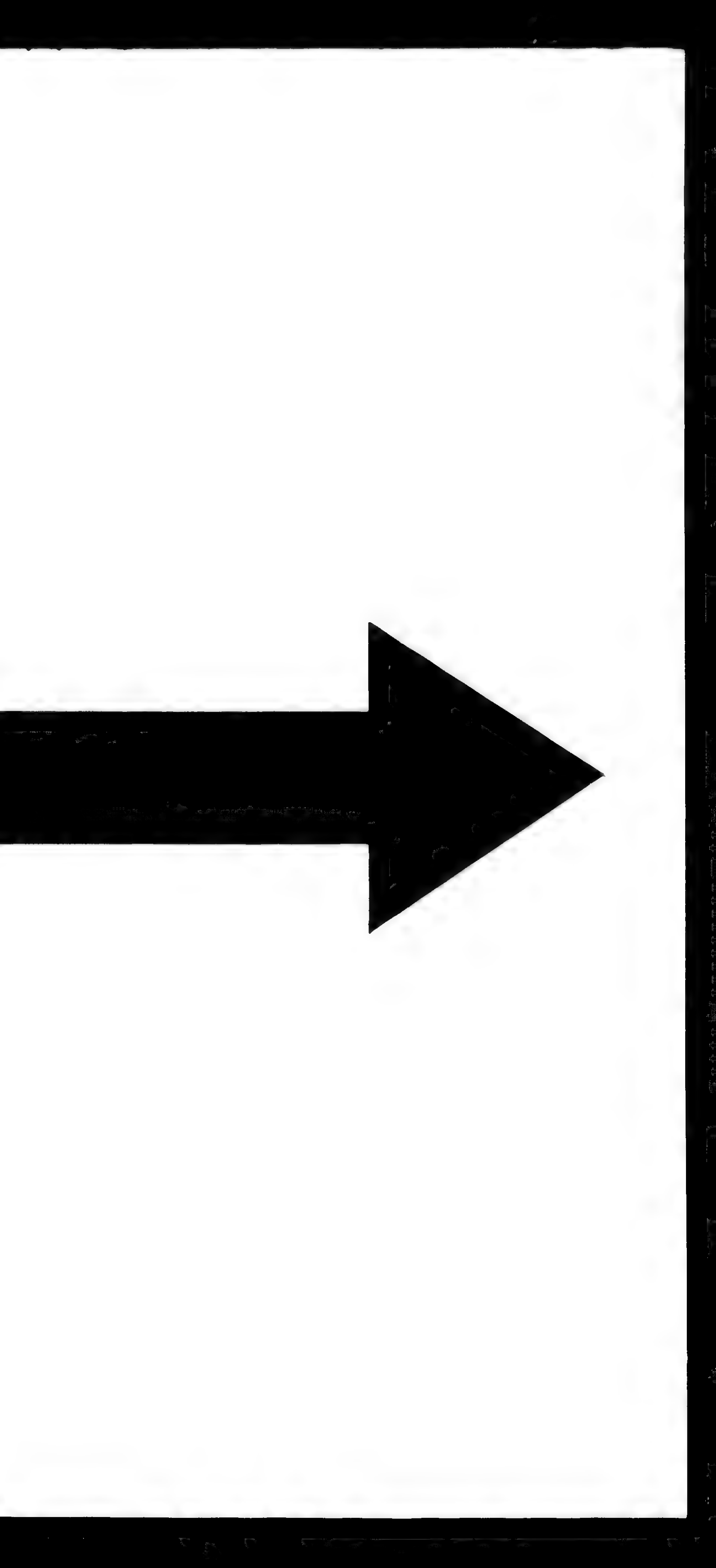
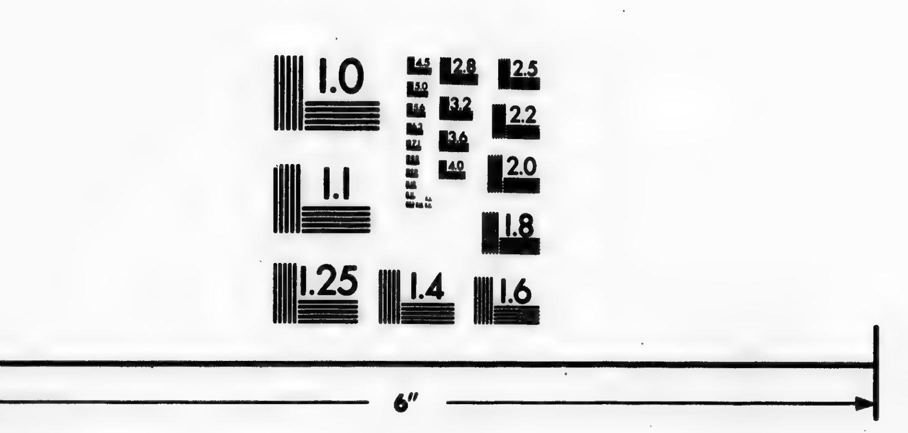


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





lui avoit appris qu'on le nommoit dans ce pays là, au lieu qu'il s'appelloit Sainte-Croix en Flandres & Puis Laurent à Paris; & son cher père, sous le nom de Valle-Dieu, devoit le venir prendre chez le Doyen, pour le conduire au saint Evêque du voisinage, qui l'attendoit avec impatience. Le Bachelier fait argent de ses meubles, comme désormais inutiles, fait ses tendres adieux à ses amis, sans toutefois leur faire part de son secret, soutient avec une confiance inébranlable la longueur du voyage de Douai à Carcassone, & va débarquer, avec la même sécurité, chez le Doyen de cette Cathédrale. Il présenta aussi-tôt sa lettre de créance, qui étoit conçue en ces termes : Monsieur, voici l'Ecclésiastique qui vient de si loin au service de notre saint Evêque. Pour trouver un homme de son mérite, de sa vertu & de son érudition, ce ne seroit pas trop faire que de l'aller chercher au bout du monde. Il est capitalement ennemi des Jésuites, il est réformé autant qu'on puisse l'être, les cinq propositions de Jansenius le gênent peu; il sait que ce saint Prélat a été condamné par une cabale, en un mot c'est un homme capable de mettre tout un diocèse dans les sentimens de M. Pavil-

lon, de sainte mémoire. Donnez-lui, je vous prie, logement chez vous, & tout l'argent dont il aura besoin, jusqu'à ce que je vienne le prendre en carrosse, pour le rendre à son terme. Je suis parfaitement, &c. Sainte-Croix.

On peut imaginer quelle fut la surprise du Doyen, qui n'entroit pour rien dans ces jeux. Celle du pélerin fut encore plus grande. L'accueil qu'on lui fit ne fut pas moins fâcheux. Il reconnut enfin, mais un peu tard, qu'il étoit joué. Malgré toute sa douleur, il fallut suspendre ses larmes, & penser incessamment au retour. Cependant l'Arnaud supposé donnoit l'alerte à ses autres dupes. Il leur manda qu'un domestique perfide venoit de lui voler ses lettres, tous ses papiers & une partie de ses livres; qu'il ne doutoit point que ce misérable, le plus indigne des hommes, ne trahît son secret, & ne cherchât à faire fortune aux dépens de son maître; qu'il leur conseilloit de se cacher quelque temps, jusqu'à ce qu'on vît quel tour prendroit cette aventure; qu'on fait toujours mieux ses affaires en champ libre, que dans une Bastille, où l'on pourrit des années entières sans être écouté. Comme ils ne prenoient pas l'a-

larme assez vite ; il leur manda par une seconde lettre, que ses premières appréhensions n'étoient que trop fondées, que son valet s'étoit rendu à la Cour avec ses papiers ; qu'on les avoit examinées, & qu'on y trouvoit des choses horribles contre la Religion.

Peu après cet éveil, parut un écrit qui avoit pour titre : *Lettre à un Docteur de Douai, sur les affaires de son Université.* Il contenoit la thèse fameuse, ses approbations & les noms de ses approbateurs, avec des fragmens de leurs lettres, qu'on réimprima dans la suite, sous le titre de *Secrets du parti de M. Arnaud, découverts depuis peu.* Le voile ne tomba point encore de leurs yeux, tant leur aveuglement étoit pitoyable ; [illegible] fallut que celui qui l'avoit tendu le [illegible] lui-même. Quand le véritable Arnaud sut la chose, il en porta ses plaintes, avec des cris épouvantables, à l'Evêque d'Arras, au Prince de Liége, & par deux lettres d'injures contre les Jésuites, qu'il accusoit d'avoir au moins conduit la trame, s'ils ne l'avoient pas ourdie. Quant à son auteur, quel qu'il pût être, il le qualifioit d'imposteur, de menteur, de fourbe, de faussaire, de filou, de fripon, d'ange de satan, d'or-

gane du démon. Il représentoit au contraire les novateurs démasqués, comme autant de brebis innocentes, & victimes de leur innocence même. Il appuyoit en vain sur leur simplicité : elle étoit palpable ; mais il n'étoit pas moins clair, que ces théologiens, si débonnaires & si simples, se moquoient de toutes les décisions de l'Eglise, & tenoient dans le cœur la doctrine qu'ils s'efforçoient au dehors de faire passer pour une chimère.

Le but que s'étoit proposé l'auteur de cette pièce, n'étoit pas simplement d'apprêter à rire, & moins encore de donner lieu aux clameurs & aux libelles. Dès que la lettre à un Docteur de Douai eût été mise au jour, cette Université cita ceux de ses membres dont il y étoit fait mention, pour savoir s'ils tomboient d'accord sur les faits qui s'y trouvoient énoncés. Ils n'eurent rien de mieux à dire, sinon que les morceaux produits de leurs lettres auroient un sens plus supportable, s'ils n'étoient pas détachés du corps du discours. Ce fut pour leur ôter ce retranchement, que le faux Arnaud remit toutes les pièces en original dans les mains d'un homme sûr, qui les montra à qui les voulut voir. L'Evêque d'Arras fut du nombre des curieux ; & en qualité de juge

de la doctrine dans son diocèse, il parut vouloir user des moyens de droit, pour se saisir de ces pièces ; ce qui engagea l'Arnaud supposé à les envoyer à Paris. Il y alla peu après lui-même, & il fut présenté au Roi, qu'on avoit instruit de toute l'intrigue, & qui la regardoit comme un heureux stratagême de guerre. En toute autre matière que celles de Religion, il n'y auroit véritablement qu'à rire des fourbes fourbés enfin, & si étourdiment tombés dans le paneau. Blâmeroit-on bien fort l'homme adroit qui, par le stratagême en question, tireroit le secret d'un ennemi suspect de le vouloir assassiner ? La conservation de la Foi, pourroit on dire encore, vaut bien celle de la vie d'un particulier. La chose est hors de doute ; mais il n'est pas moins indubitable que la Foi ne doit se conserver que par les voies qui l'ont établie, sans jamais blesser l'apparence même des loix de la candeur ; sans que la prudence du serpent fasse oublier jamais la simplicité de la colombe, ou prenne seulement un faux air de duplicité. Au reste, le sieur de Ligny fut remboursé des frais de son voyage & du prix de ses livres : mais quel dédommagement pour une pareille avanie !

Le Roi donna ordre que tous les papiers ſurpris à Douai fuſſent communiqués aux Profeſſeurs de Théologie des maiſons de Sorbonne & de Navarre, afin d'examiner s'ils contenoient quelque choſe qui renouvellât les erreurs condamnées par les Papes Innocent X. & Alexandre VII. Les dix Profeſſeurs, après une diſcuſſion d'environ deux mois, déclarerent que ces écrits contenoient formellement la doctrine des trois premières propoſitions de Janſenius, & combattoient les Conſtitutions des Papes, même en terme de méchante plaiſanterie, & très-injurieux. La peine ſuivit de près le jugement. Gilbert étoit déja exilé à Saint-Quentin. Laleu fut envoyé au Mans, Rivette à Coutances, Ligny à Tours, & le Chanoine Malpaix à Xaintes. Deux frères de Rivette & le Curé Malpaix, frère du Chanoine, furent chaſſés du Royaume. Ainſi finit cette farce ambigue, en réjouiſſant tout le monde, excepté ceux qui prêtoient à rire.

Avis doctrinal des Profeſſeurs, du 26 Décembre 1691.

On entreprit dans le même temps une négociation plus ſérieuſe, qui eût toutefois moins d'effet. On avoit tenté bien ſouvent, & toujours en vain, de concilier les différends de Religion, & de pacifier les troubles qu'ils cauſoient en

Allemagne. L'Evêque de Neuſtad, en conſéquence des nouvelles délibérations des diètes à ce ſujet, ayant fait pluſieurs démarches auprès des Miniſtres Proteſtans, l'Empereur Léopold entra dans ce projet avec beaucoup de chaleur, & appuya de ſon autorité le Prélat médiateur. Il lui fit expédier, dans le cours de cette année 1691, un reſcrit qui lui donnoit plein pouvoir de traiter des affaires de Religion, avec tous les Etats, Communautés, & particuliers de ſa dépendance. Muni de cette autoriſation, l'Evêque travailla pendant ſept mois avec Molanus, Directeur des Conſiſtoires du pays d'Hannovre, qui avoit été choiſi parmi les Théologiens Proteſtans pour conférer avec lui. Peu après, il engagea le ſavant Evêque de Meaux, dans cette négociation.

On dit qu'elle auroit pu réuſſir, ſans les chicanes de Leibnitz, qui ſe mêla de cette controverſe, avec des vues bien moins pacifiques que celles de Molanus. Il eſt vrai que celui-ci parut toujours avoir des intentions droites, & déſirer ſincérement la réunion : mais quel étoit ſon plan? Il vouloit qu'on commençât par ſe réunir conditionnellement, & qu'enſuite on convînt des dogmes de la Foi. Boſſuet promettoit bien que, ſur les points de dif-

cipline, l'Eglise useroit avec les Protestant réunis, de toutes les condescendances que des enfans infirmes, & cependant soumis, pouvoient raisonnablement espérer d'une mère tendre : mais ferme sur nos principes, il vouloit qu'ils reconnussent avant toute chose le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise ; qu'ensuite ils examinassent de bonne foi ce qu'elle croit, & ce qu'elle réprouve ; & en conséquence qu'ils eussent à y rappeller les articles de la confession d'Ausbourg, en les modifiant par forme d'explication, pour éviter la honte d'une rétractation formelle. Après quoi ils devoient encore s'assembler, afin de rendre le Concile de Trente œcuménique à leur égard, en l'autorisant de leurs suffrages. Quel énorme intervalle deux projets si différens ne laissent-ils pas entre les deux partis? La Foi est immuable de sa nature; l'hérésie l'est également par son opiniâtreté : comment les rapprocher, sans anéantir l'une ou l'autre? Dans toutes les négociations de ce genre, la moindre perte qu'on ait faite jusqu'ici, a été celle du temps.

On a recueilli dans les œuvres posthumes de Bossuet, toutes les pièces de cette affaire ; dans l'espérance, dit l'auteur, qu'on pourra quelque jour la renouer sur

ce plan, & si les momens de Dieu sont venus, la terminer & la consommer. Si l'éditeur est prophète, ce sera la première prophétie de cette espèce, qui soit suivie de l'accomplissement.

La providence ménagea un nouveau témoignage, tant de la perpétuité que de la catholicité de la Foi Romaine, contre les sectaires qui refusoient de la reprendre. Ce fut dans ces circonstances que Callinique, Patriarche de Constantinople, approuva synodiquement la confession de son prédécesseur Parthenius, touchant la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, & condamna les écrits du Logothète, Jean-Cariophile, qui sous prétexte de former quelques difficultés, sur le mot de *transubstantiation*, sembloit établir des erreurs conformes à celles de l'ancien Patriarche Cyrille-Lucar. Ainsi les Grecs, malgré leur aversion pour l'Eglise Latine, rendoient-ils justice au Concile de Trente, qui avoit adopté ce terme sacramental. Callinique, comme on le voit, étoit le second Patriarche de C. P. qui s'élevoit contre les nouveautés contraires au dogme de la présence réelle; sans compter les Evêques des autres grands Sièges de l'Orient, qui marquerent la même unanimité dans ce

point de créance : tant il étoit profondément gravé dans le cœur de toutes les nations Chrétiennes.

Dans le cours de l'année suivante 1692, le Ciel ménagea un événement plus glorieux encore, & incomparablement plus avantageux à la véritable Eglise de J. C. dont l'entrée fut rendue libre à la plus nombreuse nation qui soit dans l'univers. Jusques-là, l'Empire de la Chine, où l'on compte plus de cent millions d'ames, avoit été fermé, par des loix réputées fondamentales, à toutes les Religions étrangères. La Religion Chrétienne surtout étoit sévérement exclue d'un Empire, où les puissances infernales s'appliquoient à se maintenir, comme dans leur plus florissant apanage. Il y avoit des exceptions tacites pour les Mahométans, & pour les sectes les plus extravagantes & les plus pernicieuses : mais quoiqu'on y comptât bien des Chrétiens, & même des Chrétientés considérables dans plusieurs provinces, on les inquiétoit sans cesse, on les persécutoit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre ; & chaque jour ils se voyoient au moment d'une proscription universelle.

Hist. de l'édit de l'Empereur Camhi en faveur du Christ. Tom. III des Mém. de la Chine.

Ce danger devint plus prochain que jamais, par la malice profonde & le haut

crédit de Tcham-tein-yun, Viceroi de la province de Chekiam. C'étoit un fourbe consommé, qui, sous un extérieur modeste & des faux-semblans de vertu, cachoit des passions violentes. Il avoit acquis l'estime de l'Empereur, avec une grande réputation d'intégrité, parcequ'étant Gouverneur d'une ville du dernier ordre, il s'étoit comporté avec beaucoup de désintéressement, persuadé que cette conduite l'éleveroit aux prémiers emplois, où il pourroit se dédommager avantageusement de ce que lui auroit couté sa réputation. Un homme de ce caractère ne pouvoit pas aimer le Christianisme. Il avoit d'ailleurs un intérêt d'orgueil à se déclarer contre cette Religion. Le Trésorier Général de la province ayant fait faire une idole, afin d'en obtenir de la pluie, invita le Viceroi à l'inauguration de la nouvelle divinité, & à lui offrir le premier encens. Comme le Viceroi se piquoit d'être de la secte des savans & des philosophes, qui est une espèce de déisme dont l'Empereur & les Mandarins font profession, au lieu que l'idolatrie est reléguée dans l'ordre populaire; il répondit d'un ton fier & railleur, qu'il ne savoit point prier les Dieux qui ne savoient rien donner. Je vous entends, reprit le

Tréforier piqué ; c'eſt-à-dire que vous êtes Chrétien. Le Viceroi eut beau s'en défendre, on feignit de ne pas l'en croire, & on l'en railla fouvent : ce qui le mit en fi mauvaiſe humeur contre les Chrétiens, qu'il réſolut de les perdre.

Quand il crut fon autorité bien établie, il leur fuſcita une perſécution qui parut un effet foudain du haſard, mais qui étoit l'ouvrage d'une méditation profonde, & l'exécution d'un deſſein concerté depuis long-temps. Les meſures en étoient d'autant plus ſûres, qu'elles avoient été plus fourdes & plus détournées. Il avoit de puiſſans appuis à la Cour ; & dans les provinces, les partiſans du déiſme & de l'athéiſme, du mahométiſme, de l'idolatrie même, le devoient foutenir de leur crédit, & de leur argent, s'il en étoit beſoin. Voici comment la manœuvre s'engagea, ſous les apparences du haſard.

Un Chrétien de la petite ville de Lingan prit malheureuſement querelle avec un de ſes parens, qui étoit idolâtre. Celui-ci porta ſur le champ ſa plainte au Gouverneur de la ville, & ne manqua point de faire à ſon parent un crime de ſa Religion. Le Gouverneur animé, ſelon toute apparence, par les émiſſaires du Viceroi, rendit la cauſe

de l'accusé commune à tous les Chrétiens, traita le Christianisme de secte pernicieuse par des placards imprimés, & défendit à toutes les personnes de son ressort d'en faire profession. Le Père Intorcetta, Jésuite Sicilien, l'un des plus expérimentés Missionnaires de la Chine, prévit d'abord que cette étincelle tendoit à causer un embrasement général. Comme il demeuroit à Ham-chéou, capitale du Chekiam, où il gouvernoit l'une des plus florissantes Eglises de la Mission; il en alla trouver le Gouverneur de qui dépendoit celui de Lingan qui se montroit intraitable, & n'omit rien de ce qui lui parut propre à étouffer cette affaire dans son principe. La partie étoit liée entre tous les officiers de la province, voués au Viceroi : ainsi tous les soins & les efforts du Père Intorcetta ne furent pas seulement inutiles; mais on l'enveloppa lui-même dans la chicane, qu'on fit en même temps au Père d'Alcala, Religieux de Saint-Dominique, sous prétexte qu'il étoit venu de la province de Canton, s'établir sans ordre dans celle de Chekiam. Le Missionnaire Jésuite se trouvoit dans le même cas que le Dominicain, à prendre les choses à la lettre; sur quoi les Chinois, en mau-

vaise humeur, sont les plus rigoureux de tous les hommes. Cette nation, tout implacable qu'est sa haine, n'a point recours, pour l'assouvir, à la cruauté qui lui fait peur, & qui est peu de son goût : mais la chicane seule fournit abondamment à un Chinois de quoi satisfaire sa passion. Nul autre peuple ne les égale dans cet art, & ils en pourroient faire des leçons à nos provinces les plus renommées pour ce genre de savoir.

Sans donc nous engager dans le dédale d'une procédure, dont les raffinemens sont encore inconnus en Europe; nous n'en toucherons que ce qui servit à faire éclater la Foi & la constance des Confesseurs. Les Pères d'Alcala & Intorcetta furent obligés de comparoître devant tous les tribunaux infidèles; & ils s'y présenterent dans le même esprit qu'avoient autrefois comparu les Apôtres devant la synagogue; c'est-à-dire comblés de joie d'avoir à souffrir des opprobres pour le nom de J. C. Le premier dessein du Viceroi étoit de faire abattre l'Eglise de sa capitale, qu'il regardoit comme le triomphe & le plus beau trophée du Christianisme en Chine. C'étoit en effet la plus belle & la mieux en-

tendue de tout l'Empire. Quoique l'édifice n'en fût pas aussi grand que la mosquée principale que les Mahométans avoient dans la même ville ; elle étoit plus régulière, & beaucoup mieux ornée. Elle avoit une nef, deux bas côtés, & trois autels, avec un riche lambris dans toute son étendue. L'or & l'azur y étincelloient de toute part, sur un vernis qui avoit le brillant de la glace. Mais ce qu'elle avoit de plus précieux pour les néophytes, & de plus irritant pour le Viceroi, c'étoit une suite continue de tableaux instructifs, copiés sur les bons modèles d'Europe. Ils représentoient la vie de J. C. depuis sa Naissance jusqu'à son Ascension, les mystères de la Ste. Vierge, les douze Apôtres, les quatre Evangélistes & les autres Saints les plus célèbres, les quatre fins de l'homme, & les faits les plus remarquables, tant de l'histoire sacrée que de l'histoire ecclésiastique.

Le Père Intorcetta, par la force de ses raisons & par toutes les ressources d'une habileté peu commune, défendit si bien cet auguste monument, qu'il le préserva de tous les attentats du persécuteur. Quelque dévoués que fussent au Viceroi les officiers des tribunaux su-

balternes & nombreux, par où l'affaire devoit successivement passer, il y rencontra des répugnances, ou des craintes, qu'il ne put jamais vaincre. Ils trouverent son procédé contraire au terme des loix, & aux coutumes du pays; & ne voulurent pas risquer leur fortune, pour satisfaire la passion d'un politique, qui ne manqueroit pas, si la Cour venoit à improuver cette entreprise, de se justifier personnellement en produisant leurs sentences. C'eût été en effet une audace extrême, une témérité visible, que de faire une injure de cet éclat, à une Religion protégée en toute rencontre par l'Empereur; & spécialement de renverser, sans l'ordre exprès du tribunal des rites, une Eglise que ce tribunal avoit respectée lui-même, dans les persécutions précédentes les plus animées.

Parmi les Chrétiens de cette province, il y avoit un médecin, nommé Tchin-tasen, qui étoit regardé avec raison par les infidèles, comme une des colonnes de cette Eglise. Sous prétexte de visiter les malades, il alloit de maison en maison exhorter les fidèles à la constance, & distribuoit aux uns des livres de dévotion, aux autres des chapelets ou des images, afin de soutenir & d'a-

nimer leur ferveur. Il fut condamné à recevoir une rude bastonade, & à être mis ensuite à la cangue ; c'est-à-dire à être exposé en public, le cou serré entre deux ais, de trois pieds en carré, & du poids de soixante à quatre-vingt livres. Quoique cette torture soit aussi douloureuse qu'elle est infamante, un jeune homme qu'il avoit tenu sur les fonts de Baptême, vint se jetter à ses pieds, & le conjurer, les larmes aux yeux, de lui céder sa place. Quoi ! mon fils, lui répliqua le vertueux médecin, voudriez-vous me ravir la couronne que le Seigneur me présente ? à Dieu ne plaise que je vous l'abandonne ! Cette faveur est trop précieuse pour moi ; je sens tout le bonheur d'être jugé digne de souffrir quelque chose pour un Dieu, qui a souffert infiniment davantage pour nous. Un refus si bien motivé ne fit qu'animer le jeune homme. Il alla trouver les juges, pour les prier de le faire mettre à la cangue destinée au médecin. On ne voulut pas l'entendre : il ne se rebuta point. Il courut au lieu de l'exécution, comptant gagner les exécuteurs plus facilement que les juges : mais il arriva trop tard, & en marqua une inconsolable douleur. Il rencontra

le Confeſſeur de J. C. qui, le corps tout meurtri & baigné de ſon ſang, ſe faiſoit conduire à l'Egliſe, pour y rendre ſes actions de graces au Seigneur. La joie étoit peinte ſur ſon viſage; & il diſoit à ceux qui venoient pour le conſoler : Ne me plaignez pas de ce que j'ai ſouffert, mais bien, plaignez-moi de ce que je n'ai pas eu le bonheur de donner ma vie pour notre bon maître.

L'exemple d'une foi ſi héroïque, fortifia les fidèles, & fut d'une édification merveilleuſe pour les païens, dont pluſieurs, & quelques-uns même d'un rang diſtingué demanderent le Baptême, malgré le danger prochain d'être immolés au dépit du perſécuteur.

Cependant le Père Intorcetta, qui voyoit la grandeur du péril que couroit la Religion, en informa les Jéſuites qui étoient à la Cour; & les preſſa d'uſer de la faveur où ils étoient auprès de l'Empereur, afin d'arrêter les entrepriſes d'un tyran, qui ne ſe propoſoit rien de moins que d'anéantir le Chriſtianiſme dans la Chine. Le Père Gerbillon, un des plus renommés d'entre eux, communiqua d'abord ces triſtes nouvelles au Seigneur le plus conſidérable de la Cour, qui, tout infidèle qu'il étoit, l'honoroit

d'une amitié qui alloit jusqu'à la familiarité. C'étoit le Prince Sosan, allié de l'Empereur, oncle propre de l'Impératrice mère de l'héritier présomptif de la couronne, illustré d'ailleurs par les plus grands emplois; & par une exception sans exemple avant lui, il avoit exercé dix années entières la charge de Colao, ou de chef des conseils, la première de l'Empire. Son esprit vif & brillant, son jugement solide, sa pénétration, sa prudence & son expérience lui avoient acquis toute la confiance de l'Empereur, qui le regardoit comme la meilleure tête incomparablement de ses conseils, & ne faisoit rien sans le consulter. Plus estimable encore par les qualités du cœur, que par celles de l'esprit, il étoit naturellement droit, équitable, généreux & ami parfait.

Ce qui avoit le plus servi à lier le Père Gerbillon avec ce Prince, c'étoit la paix qu'ils avoient négociée ensemble entre les Chinois & les Moscovites, & dont le Prince, par un procédé qui marque toute la franchise & la noblesse de son ame, attribuoit entièrement le succès, tant au Père Gerbillon qu'au Père Pereira, qui lui étoit associé. Rien n'étonnera plus la France que ce qu'y

écrivirent alors de Chine les Missionnaires François, que cet Empire & celui de Russie étoient limitrophes, & actuellement en guerre. Aussi rien ne fut-il plus extraordinaire, que les conquêtes des Moscovites aux extrémités de l'Asie, dans le cours du siècle dernier. Voici comment les choses se passerent.

Quelques Sibériens s'avancerent jusqu'en Moscovie, sous le regne de Théodore, le second des grands Ducs qualifiés de Czars, pour y vendre des peaux de martres, appellées Zibelines du nom de leur pays. Comme ces pelleteries, plus belles que tout ce qu'on avoit encore vu dans cette espèce, & communes dans ces vastes déserts, offroient une branche précieuse de commerce; Boris, premier Ministre, qui avoit de grandes vues, & qui pensoit dès-lors à monter sur le trône, comme il y réussit par la suite, envoya des Ambassadeurs aux Sibériens, pour les inviter à faire alliance avec les Moscovites. Ces Ambassadeurs ramenerent avec eux quelques-uns des principaux de la nation, qui n'avoient jamais eu d'habitation fixe, ni presque d'autre société qu'avec les animaux de leurs déserts. Enchantés de la grandeur de Moscou, de la magnificence de la Cour, &

du bon accueil qu'on eut soin de leur faire, ils reçurent avec actions de graces la proposition qu'on leur fit de ne plus former qu'un seul & même peuple avec les Moscovites, & de reconnoître l'Empereur de Moscovie pour leur Empereur & leur défenseur commun. Les récits pompeux qu'ils firent ensuite à leurs compatriotes, les présens qu'ils leur rapportoient & les assurances qu'on leur donnoit d'une puissante protection, les déterminerent sans peine à ratifier le traité.

Unis de la sorte avec les Sibériens, les Moscovites parcoururent les terres immenses qui sont comprises sous le nom de Grande Tartarie, avancerent toujours sur la même ligne d'occident en orient, déclinant un peu vers le midi; bâtirent de distance en distance des villes, ou des forts, sur les principales rivières, & dans les gorges des montagnes, afin de s'assurer des passages, & parvinrent jusqu'aux frontières des Tartares Orientaux; c'est-à-dire des Manchéous, qui s'étoient rendus maîtres de la Chine. Ils n'avoient trouvé aucune opposition de la part des Tartares Occidentaux, peu jaloux de quelques places éparses dans les vagues espaces où ils sont toujours errans: ils étoient charmés au contraire des caresses qu'on

qu'on ne cessoit de leur faire, & de mille commodités nouvelles qu'ils trouvoient pour la vie. Mais les Orientaux autrement disciplinés, & sujets des Empereurs qu'ils avoient donnés à la Chine, trouverent fort étrange que des inconnus vinssent bâtir des forts sur leurs terres; & ils s'opposerent de vive force à ces entreprises. Ils raserent jusqu'à deux fois l'une de ces forteresses, que les Moscovites rétablirent pour la troisième fois, & munirent si bien enfin, qu'ils la crurent hors d'insulte. Les Manchéous & les Chinois réunis l'assiégerent de nouveau: mais l'artillerie Européenne, tout autrement servie que la leur, rendit long temps leurs efforts inutiles, & fit douter même que toute leur persévérance eût un meilleur succès. Leur Souverain craignoit d'ailleurs, que les Russes ne vinssent à soulever contre lui les Tartares Occidentaux, ses plus redoutables ennemis; & que joignant leurs forces, ils ne fissent une irruption, & peut-être une seconde révolution dans la Chine. D'ailleurs, ils furent bientôt las d'une guerre, qui les tiroit de la vie molle que le Chinois a aimée de tout temps, & que le Mancheou lui-même commençoit à goûter. D'un autre côté, cette guerre étoit fort

à charge aux Moſcovites, qu'elle obligeoit d'entretenir une armée dans les déſerts, à plus de mille lieues de l'Europe. Il fut donc queſtion de la paix; & l'on fit ſavoir à l'Empereur de la Chine, que le Czar envoyoit pour cela ſes Plénipotentiaires à Selingue, ville appartenante aux Ruſſes, à quatre cent cinquante lieues de Pékin. Le lieu des conférences fut enſuite aſſigné, de concert entre les deux couronnes, à Nipchou, autre place Ruſſe, qui abrégeoit de cent cinquante lieues la route des Plénipotentiaires Chinois. L'Ambaſſade de cette nation fut d'une magnificence inouie pour l'Europe. Outre les cinq Plénipotentiaires, dont l'oncle propre de l'Empereur, & le Prince Soſan, oncle de l'Impératrice, étoient les chefs, il y avoit cent cinquante Mandarins des plus conſidérables, avec une ſuite de plus de dix mille perſonnes. Comme les Moſcovites avoient mis en Latin leurs lettres à l'Empereur, il voulut que les Pères Gerbillon & Pereira, habiles en cette langue, & d'ailleurs façonnés aux mœurs Européennes, fuſſent encore de l'Ambaſſade; & il les revêtit de la qualité de Mandarins, afin de les rendre plus reſpectables aux Ruſſes.

Ce Prince en effet ne pouvoit mieux

s'y prendre, pour conclure la paix qu'il vouloit absolument, qu'en députant ces Pères pour la ménager. Les deux nations de mœurs toutes différentes, entêtées chacune de sa prééminence, s'aigrirent d'abord, au lieu de se concilier; & l'emportement alla si loin, qu'on se canonna. On étoit près de rompre sans retour, quand le Père Gerbillon se fit fort de regagner les Moscovites, si on lui permettoit de passer dans leur camp. On y consentit : il demeura quelques jours parmi eux, & leur fit connoître leur véritable intérêt; que le point capital pour eux, au lieu de s'amuser à quelques fortins bâtis dans un désert, c'étoit le précieux commerce de la Chine, qui apporteroit dans leur patrie l'abondance & les richesses de tout l'Orient; que la paix d'ailleurs leur étoit nécessaire, afin de consolider leurs établissemens dans la Tartarie, où ils voyoient bien qu'il ne leur seroit pas facile de se maintenir, si l'Empereur de la Chine tomboit auparavant sur eux avec toutes ses forces. Ces raisons étoient sensibles : les Moscovites les goûterent, signerent le traité; & les deux nations se trouverent également satisfaites. La droiture, vraiment magnanime, du Prince Sosan, fit tout l'honneur du succès aux

Missionnaires. Il devint le protecteur déclaré de la Religion qu'ils préchoient, & l'ami tout particulier du Père Gerbillon.

Aussi rassura-t-il d'abord ce Missionnaire contre les entreprises du Viceroi de Chekiam, avec d'autant plus de fondement, que cet Officier lui devoit sa fortune. Cet homme, dit-il, m'a des obligations trop essentielles pour me rien refuser de ce que je lui demanderai. Ne doutez pas qu'il ne répare ce qu'il a fait contre la loi de Dieu; c'est ainsi que les Chinois nomment le Christianisme. Je vous réponds, ajouta-t-il, du succès de cette affaire, & je vous en donne ma parole. Il écrivit aussi-tôt une lettre fort pressante au Viceroi, pour l'engager à se réconcilier avec le Père Intorcetta, & à réparer ce qu'il avoit fait contre la Religion Chrétienne. Cette lettre n'opéra cependant rien. Le Viceroi avoit poussé les choses trop loin, pour les remettre dans leur premier état, sans que son orgueil en souffrît. Il sentoit d'ailleurs toute la délicatesse de cette affaire pour l'Empereur lui-même; & déjà il s'en étoit expliqué avec ses amis. Car enfin, leur disoit-il, si l'Empereur se déclaroit ouvertement le protecteur de cette Religion étrangère, il excite-

soit parmi les Chinois les plus dangereux murmures, en violant les loix fondamentales de l'Etat, pour approuver une Religion contraire à celle des Savans & des Philosophes, la seule qui soit autorisée dans l'Empire, depuis sa fondation; sans compter les excès où peuvent se porter les Lamas, les Bonzes, les Derviches, qui regarderoient cette distinction, comme infiniment honteuse à leurs sectes, qui ne sont que tolérées. Il aliéneroit même les Tartares, ses plus fidèles sujets, qui ne pourroient que le blâmer, eux qui adorent tous les Dieux, sans en croire aucun, s'ils voyoient que sans nécessité, sans aucun intérêt d'état, il se fît l'objet de la haine publique pour une affaire de Religion.

Le Prince revint toutefois à la charge, & adressa une seconde lettre, plus pressante que la première, à l'obstiné Viceroi. Elle n'eut point d'autre effet, que de le porter à épargner le Père Intorcetta personnellement, & à le laisser dans son Eglise. Mais afin de couper court aux nouveaux obstacles qu'on pourroit susciter contre son entreprise, il la poussa avec la plus grande activité, & s'appliqua malignement à la compliquer de telle manière, par les for-

malités de la procédure, qu'il devint comme impossible de la débrouiller.

Il ne restoit plus qu'une voie pour sauver le Christianisme; savoir le recours immédiat à l'Empereur, qui à la vérité ne parloit de l'Evangile qu'avec la plus haute estime, mais qui avoit lui-même bien des ménagemens politiques à observer. Souvent les Jésuites de Pékin avoient réclamé sa protection, contre les avanies soudaines que les Chrétiens avoient de temps en temps à souffrir dans les provinces éloignées. Il les avoit toujours écoutés favorablement; mais par cette raison là même, ils craignoient qu'il ne se rebutât enfin de leurs importunités, sur-tout dans une affaire entreprise & conduite avec art & méthode, sous les auspices de la loi, & dans toutes les formes légales. Comme il s'agissoit néanmoins du sort entier de l'Evangile dans l'Empire, ils crurent devoir tout risquer, après avoir imploré le secours du Ciel, & pris d'ailleurs toutes les précautions que demandoit une démarche si critique. La première fut de communiquer leur dessein au Prince Sosan, qui, sans consulter autre chose que sa générosité, & sans craindre de se compromettre, approuva leur résolution,

en les assurant qu'il les serviroit de tout son crédit, qu'ils pouvoient compter sur lui, comme sur un ami à toute épreuve.

Les Jésuites qui se trouvoient à Pékin, & que l'Empereur honoroit en toute rencontre des témoignages de sa bienveillance, allerent tous ensemble au palais, firent un récit fidèle de tout ce qui s'étoit passé dans la province de Chekiam, & se jetterent aux genoux de l'Empereur, en le conjurant, les larmes aux yeux, de les soustraire enfin aux vexations continuelles que leur attiroient les anciennes défenses d'exercer la Religion Chrétienne. Si l'on fait toujours un crime à vos sujets, lui dirent-ils, d'embrasser le Christianisme, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer de votre Empire. Votre Majesté sait parfaitement que nous n'avons quitté l'Europe, abandonné nos proches & nos amis, renoncé à nos biens & à toute espérance de fortune, que dans la vue de faire connoître J. C. jusqu'aux extrémités du monde. Il est vrai que les faveurs éclatantes dont un si grand Prince nous comble sans cesse, surpassent infiniment les foibles services que nous pouvons lui rendre : mais

engagés, comme nous le sommes par notre profession, à ne rechercher, ni les biens, ni les honneurs de ce monde; le seul avantage qui puisse nous flatter, & que nous demandons uniquement, c'est que Votre Majesté révoque les édits contraires à la loi du vrai Dieu, qu'elle permette aux prédicateurs de l'Evangile de l'annoncer dans tout son Empire, & à ses sujets de l'embrasser en toute liberté.

L'Empereur leur offrit d'abord d'appaiser, par des ordres secrets, la persécution de Chekiam. Les Pères, après avoir témoigné leur vive reconnoissance, ajouterent néanmoins que cette persécution avoit eu trop d'éclat, & causé trop de préjudice à la loi de Dieu, pour qu'il se puisse réparer autrement que par des ordres publics. Soit que le Prince fût choqué de la liberté de ces propos, soit qu'il fût gêné par des considérations politiques, il parut mécontent, & les laissa sans réponse : mais il aimoit véritablement ces Pères, qui l'avoient servi essentiellement contre les rebelles pendant sa minorité, qui lui donnoient journellement des leçons de mathématiques, qu'il menoit dans tous ses voyages, & qu'il traitoit avec une affabilité sans exem-

ple parmi les Souverains de l'Asie, & principalement de la Chine. Il les fit rappeller dès le lendemain, & leur dit de se bien consulter, de voir ce qui leur étoit le plus avantageux, ou de s'en tenir à ce qui leur avoit été proposé la veille, ou de lui présenter une requête en forme, afin d'obtenir ce qu'ils prétendoient eux-mêmes. Le pas étoit glissant; & si la démarche ne réussissoit point, les suites en devoient être terribles. Mais l'Empereur étoit bien disposé; & ce jour-là même il leur envoya différens mets de sa table : ce qui est une des plus grandes faveurs que puissent faire ces Princes, aux personnes même de la première distinction.

Ils se rappellerent aussi toute l'estime qu'il avoit fonciérement pour la Religion Chrétienne; & que s'étant doutés avant ceci, qu'il ne refusoit de la protéger ouvertement que parce qu'il la croyoit absolument étrangère à la Chine, & n'imaginoit pas qu'elle y eût été jamais établie, il leur avoit paru singuliérement frappé, quand ils lui avoient parlé du monument trouvé en 1625 dans la Province de Chensi. Il apparoissoit par-là, que l'Evangile avoit été porté à la Chine depuis plus de mille ans; que plusieurs

Empereurs s'étoient appliqués autrefois à l'y faire fleurir, & qu'ils avoient élevé des temples au vrai Dieu dans la plûpart des provinces. Or il s'étoit assuré de ces faits par l'inspection même du monument où ils étoient consignés, & que l'on conservoit dans un temple de Signafou, capitale du Chensi.

C'est pourquoi ils prirent le parti de présenter une requête en forme; & par la grandeur même de leur confiance aiguillonnant habilement la bienfaisance de l'Empereur, ils le supplierent d'appuyer leur demande lui-même auprès du tribunal des rites, qui leur étoit peu favorable. Sans accuser le Viceroi de Chekiam, ni se plaindre de personne, ils demandoient que la qualité de Chrétien ne fût pas un titre pour être persécuté, ni maltraité; que la Religion Chrétienne n'enseignant rien qui fût contraire à la sain raison, ni aux loix politiques; qu'appre nant au contraire les maximes de la plu pure morale, & la pratique des plu sublimes vertus, il n'étoit pas juste qu parmi le grand nombre des sectes tolé rées dans l'Empire, il n'y eût que l seule loi du vrai Dieu qui en fût pro crite; que si l'on trouvoit quelque cho à reprendre dans leur doctrine, ils s'e

froient à répondre ſur chaque article, d'une manière à diſſiper tous les doutes.

Ils porterent d'abord cette requête à l'Empereur, dans l'une de ſes maiſons de campagne; afin qu'il eût la bonté de l'examiner en particulier, avant qu'on la lui préſentât en public. Après l'avoir lue, il leur dit avec autant de bonté que d'ingénuité, qu'elle n'étoit pas propre à faire impreſſion ſur les Mandarins, que toutes les raiſons tirées de l'excellence du Chriſtianiſme les toucheroient peu, & qu'il falloit quelque choſe de plus intéreſſant pour des Chinois, qui ne ſe mettent guère en peine de ce qui ne tient pas à leur propre avantage. Enfin ce Prince, par une faveur incroyable, prit la peine de corriger lui-même la requête, ou plutôt de la changer entiérement, & d'y ſubſtituer ce qu'il jugea de plus propre à la faire goûter au tribunal des rites, où, ſuivant l'ancien uſage, elle devoit être renvoyée. Les ſervices rendus à l'Etat par les Miſſionnaires, en particulier par les Pères Schal & Verbieſt; leurs travaux aſſidus pour l'avancement des ſciences, & principalement des mathématiques ſi priſées à la Chine; la nouvelle artillerie employée avec tant de ſuccès pour la réduction des rebelles,

& l'extinction de la guerre civile; la paix heureusement conclue à Nipchou entre la Chine & la Moscovie; en un mot tous les services rendus à l'Empire Chinois par ses Missionnaires, étoient présentés dans un détail & avec une force qu'ils n'eussent jamais osé se permettre, & qui toutefois étoit nécessaire, comme prenant le Chinois, tant par l'intérêt qui le régit, que par la reconnoissance dont il se pique.

L'affaire, si bien concertée, n'en eut pas une issue meilleure. Toujours asservie aux préjugés de son patriotisme, & toujours contraire à l'établissement de l'Evangile, la Cour des rites répondit qu'il falloit s'en tenir aux loix anciennes, & défendre aux Chinois l'exercice de la Religion des Européens. Mais ce qu'il y eut de plus accablant pour les Missionnaires, c'est que l'Empereur, à qui leur air consterné apprit bientôt leur mauvais succès, leur dit que le mal étoit sans remède, qu'il n'y avoit plus rien autre chose à faire que de prendre patience. A la Chine, le pouvoir du Prince est presque sans bornes; mais c'est un devoir capital pour lui, que de le régler sur les loix. Ainsi, contre son inclination & toutes ses démarches précédentes, il confirma

la défense du Tribunal, qui n'auroit point eu d'effet sans cela. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour les Missionnaires. Leur douleur fut si vive, qu'elle les jetta dans un abattement & dans une désolation, qui parut aux yeux de tout le monde. L'Empereur l'avoit bien prévu, & n'y étoit rien moins qu'indifférent. Il apperçut un Ministre qui étoit de leurs amis, & lui demanda ce que disoient les Pères de ce qui s'étoit passé. Hélas! Seigneur, répondit le Ministre, les uns sont malades & demi-morts, les autres ont perdu la parole, tous sont si abîmés dans la douleur, qu'ils font pitié à tout le monde. Je ne sais, reprit l'Empereur, ce que les Mandarins Chinois ont contre les Européens. Je leur avois marqué assez clairement l'envie que j'avois de favoriser la loi de Dieu : malgré cela ils ne veulent point qu'elle ait cours dans l'Empire. Il ne faut pas cependant que ces bons Européens se désesperent. Allez leur dire qu'ils prennent un peu de patience, & qu'ils ne s'abandonnent pas, comme ils font, à la douleur. J'aurai soin de leur affaire, & je tâcherai de les contenter.

Il fit part de ses dispositions au Prince Sosan, qu'il savoit être leur grand ami,

& qui le prouva bien en cette rencontre. Comme l'Empereur se plaignoit à lui des Mandarins Chinois, plus obstinés que les Tartares à ne vouloir pas donner cours dans l'Empire à la Religion Chrétienne; comment souffrez-vous, Seigneur, repartit Sosan, une si haute injustice ? Les Chinois sont-ils donc les maîtres? & de quel droit s'opposent-ils à votre volonté? Vous honorez ces Européens de votre bienveillance; ils vous servent depuis long-temps avec un attachement parfait, & une inviolable fidélité. Qu'est-ce que ces Chinois entêtés trouvent à redire à la Religion de l'Europe? Ceux qui la condamnent, ne la connoissent point. Pour moi, je l'ai examinée avec le plus grand soin; & rien ne m'a jamais paru aussi conforme à la droite raison & aux premières loix de la nature. Il seroit à souhaiter que tout votre Empire la professât & la pratiquât exactement: nous ne verrions plus, ni voleurs, ni adultères, ni brigands, ni rebelles; & nous n'aurions plus besoin d'entretenir tant de troupes, pour nous garantir de la violence & du désordre. Il y a trente ans que Votre Majesté regne, avec tant de sagesse & de vigilance: lui est-il jamais parvenu aucune plainte

fondée contre les Missionnaires, ou contre les Chinois leurs disciples? Au moins puis-je protester, que durant les dix années que j'ai exercé la charge de Colao, on ne s'est jamais plaint à moi des uns, ni des autres. Pourquoi donc les Chinois veulent-ils qu'on proscrive une Religion si salutaire & si raisonnable; tandis qu'on souffre à la Chine les sectes des Lamas, des Hochans, des Mahométans, & cent autres semblables, dont l'imposture & les extravagances excitent le mépris de tous les gens sensés? De plus, Votre Majesté n'ignore pas que le seul motif de la Religion engage ces vertueux étrangers à venir de si loin dans vos Etats. Ils ne cherchent, ni les richesses, ni les honneurs, ni les dignités: ce qui charme les autres hommes, ne touche point ceux-ci. Comme ils n'ont d'ailleurs, ni famille, ni personne qui puisse tirer avantage des services qu'ils rendent à cet Empire; si on leur refuse la seule chose qu'ils désirent avec passion, ce n'est pas le moyen de les engager à venir de si loin nous servir.

Vous avez raison, répondit l'Empereur, mais l'arrêt est rendu, & je l'ai confirmé; que puis-je faire? Vous êtes toujours le maître, reprit le Prince,

Quant à la manière d'user de votre pouvoir, il ne m'appartient pas de vous la prescrire. L'Empereur réfléchit quelques momens, puis se retournant avec un air décidé; hé bien, dit-il, je vais ordonner à la Cour des rites de reprendre la sentence qu'elle a portée, & de procéder à un nouveau jugement : mais il faut que vous alliez parler aux Mandarins, & que vous leur fassiez bien sentir, comme vous venez de m'en convaincre, l'injustice de leur première sentence. Le Prince promit de le faire, & remplit si bien sa promesse, que tous les membres du tribunal revinrent, ou parurent revenir de leurs préventions. L'Empereur avoit d'abord ordonné que les seuls Mandarins Tartares, comme les plus disposés à le satisfaire, procéderoient à ce nouveau jugement : mais les Chinois marquant les mêmes dispositions, protesterent de plus qu'ils n'en vouloient, ni aux Européens, ni à leur Religion; que si jusques-là ils avoient été d'avis de ne la pas permettre hautement, c'est qu'après tout elle étoit étrangère à la Chine; & que si une fois on la permettoit légalement, il étoit à craindre qu'en peu de temps on ne la vît embrassée par tous les sujets de l'Empire. A quoi le

Prince Sosan ne manqua point de répartir, que c'étoit-là tout ce qui pourroit arriver de plus avantageux pour la Chine ; puisque tous les crimes & les troubles en seroient bannis dès-lors, & que la nation deviendroit la plus vertueuse & la plus heureuse de l'univers, comme elle en étoit déja la plus sage & la plus puissante.

Ainsi tout sujet de murmurer fut-il ôté aux Chinois, en même temps qu'on donnoit la forme la plus légale & la plus grande authenticité à l'édit, dont voici la teneur. Nous avons délibéré sur l'affaire des Européens, & nous avons trouvé qu'ils ont traversé des mers immenses, pour venir des extrémités de la terre dans cet Empire. Ils y ont présentement l'intendance de l'astronomie, & du tribunal des mathématiques. Ils se sont appliqués avec beaucoup de soin à construire des machines de guerre, & à faire fondre des canons, dont on a tiré grand service dans les dernières guerres civiles. Quand ils ont accompagné nos Ambassadeurs à Nipchou, pour y traiter de la paix avec les Moscovites, ils ont trouvé le moyen de faire réussir cette négociation. En un mot, ils ont rendu à l'Empire des services

importans. On ne les a jamais accusés dans nos provinces d'avoir fait aucun mal, ni commis aucun désordre. La doctrine qu'ils enseignent n'est pas mauvaise; elle est incapable de séduire les peuples, & de causer des troubles. On permet à tout le monde de fréquenter les temples des Lamas, des Hochans, des Tassoès; & l'on défend d'aller aux Eglises des Européens : cela paroît déraisonnable. Il faut donc laisser toutes les Eglises de l'Empire dans l'état où elles étoient ci-devant, & permettre à tout le monde d'y aller adorer Dieu, sans inquiéter désormais personne à ce sujet. Fait par les officiers du tribunal en corps, le troisième jour de la seconde lune de la trente-unième année du regne de Cam-hi; c'est à dire le vingt Mars 1692. Dès le lendemain, l'Empereur confirma ce jugement, qui prit dès lors force de loi dans tout l'Empire.

Les Missionnaires, après avoir remercié Dieu du triomphe de son Evangile, allerent tous ensemble au palais, pour témoigner à l'Empereur la reconnoissance dont ils étoient pénétrés. Leur air & leurs transports, beaucoup mieux que leurs paroles, lui marquerent qu'ils avoient obtenu la plus grande faveur qu'il leur pût

accorder. Rien en effet n'importoit davantage au solide progrès du Christianisme dans la Chine. Les successeurs de Cam-hi pouvoient bien changer de dispositions, & quelques-uns en ont effectivement changé ; mais il reste à jamais dans cet Empire un titre authentique à la vraie Religion ; & la qualification de nouvelle, d'étrangère, de barbare, espèce d'anathême la plus repoussante pour cette nation, étant abolie d'une manière légale, le plus grand obstacle à sa conversion est levé à jamais. Que de progrès aussi l'Evangile, depuis cette heureuse époque, n'a-t-il pas fait en Chine? Aussitôt après la première publication de l'édit, qui fut ensuite publié dans les départemens des provinces ; c'est-à-dire dans près de deux mille tribunaux ; quantité de païens que les loix avoient arrêtés jusqu'alors, se firent instruire, & reçurent le Baptême. Des Mandarins, aussi considérables par leurs talens que par leurs emplois, suivirent ces exemples. On vit dans toutes les provinces, des conversions extraordinaires ; & le nombre des personnes qui se présentoient pour embrasser le Christianisme devint si grand, que les Missionnaires du pays n'y pouvant suffire, il en fallut envoyer de toute part à leur secours.

Le bruit de ce qui se passoit à la Chine, nation réputée la plus sage de l'Orient, produisit des effets merveilleux dans les Royaumes de Cochinchine, de Tunquin, de Siam, & jusques dans l'Inde proprement dite. L'Evangile se trouvoit établi depuis long-temps sur les côtes de Malabar & de Coromandel, sans presque avoir pénétré dans l'intérieur des vastes contrées qu'elles renferment. Le Père de Nobilibus, neveu du Cardinal Bellarmin, & petit-neveu du Pape Marcel second, avoit à la vérité porté la Foi jusqu'au centre de cette vaste presqu'isle, dans le Royaume de Maduré; ouvrant le premier cette pénible carrière aux prédicateurs enflammés du même courage : mais il avoit trouvé des obstacles presque invincibles à l'établissement de la vraie Religion, dans la suffisance imaginaire des Brames ou Brachmanes, qui sont tout à la fois les nobles & les docteurs du pays, entêtés au delà de tout ce qu'on peut dire, de leur prétendu savoir. Il en convertit néanmoins plusieurs, en s'insinuant auprès d'eux, sous les vêtemens & la forme de vie des Saniâs, ou Brames pénitens, que la rigueur de leurs austérités fait écouter comme des saints, & comme les maîtres de la loi.

Vie du P. de Britto, p. 48 & suiv.

Leur nourriture n'est qu'une poignée de ris, cuit à l'eau seule; & ils n'en prennent qu'une fois par jour, au coucher du soleil.

Cependant le fondateur de cette Mission ne fit proprement que défricher & ensemencer, laissant à ses successeurs la satisfaction de faire la récolte, qui fut très-abondante, lorsque la Foi Chrétienne, rendue vénérable à tout l'Orient par l'édit qui l'autorisoit dans le plus puissant & le plus sage de ses Empires, prévint les Indes en sa faveur, ou du moins en déconcerta les faux sages. Ces nouveaux Missionnaires, suivant la méthode de celui qui leur avoit tracé la route, continuerent à pratiquer, avec toute la bonne foi que prescrit l'Evangile, l'austérité qui n'étoit le plus souvent qu'apparente dans les zélateurs de l'idolâtrie. C'est ce qui a rendu cette Mission, la plus dure peut-être de toutes. Les ennemis les plus déclarés de ces œuvres de Dieu, font eux-mêmes une exception en faveur de celle-ci, dans les calomnies qu'ils vomissent contre la plûpart des autres.

Les Missionnaires n'ont pour vêtement qu'une grande pièce de toile jaune, dont une extrémité couvre la tête, & le reste enveloppe le corps. Ils ont pour chauf-

Lettre Edif. Tom. XIII, pag. 6, &c.

ſure des ſoques ou ſemelles de bois, ſans couvertures, ſans liens, ni courroies, afin que le ſable brûlant du pays n'y puiſſe pas ſéjourner. Elles ne tiennent que par une cheville à tête, qui paſſe entre les deux premiers doigts du pied : ce qui fait, au moins dans les commencemens, une des plus rudes macérations des Miſſionnaires. Ils en ont les pieds enflés & enſanglantés pendant des cinq & ſix mois ; c'eſt-à dire juſqu'à ce qu'à force de ſouffrir & de braver la ſouffrance, il ſe ſoit formé un calus. Pour ce qui eſt de la nourriture, ils s'abſtiennent abſolument de viande, de poiſſon, de tout ce qui a eu vie, du pain même & du vin, qui ſont inconnus dans l'Inde ; ce n'eſt pas une petite peine, que d'en avoir ce qu'il en faut pour la Meſſe. Ils ne peuvent ſe nourrir que de ris cuit à l'eau, de légumes ſans aſſaiſonnement, d'herbages, ou fades, ou amers, & de fruits qui n'ont la plûpart aucune ſaveur. Leur plus grand régal eſt un peu de lait crud. L'eau même, qui fait toute leur boiſſon, eſt dégoûtante, quand on eſt éloigné des rivières, peu communes dans ces terres arides. Si l'on creuſe des puits, on n'y trouve que de l'eau ſalée : il faut recourir à celle des étangs, & des mares bourbeu-

ſes. Les Miſſionnaires ſont d'ailleurs obligés, comme les Sanias, à un jeûne perpétuel, qui conſiſte en un repas unique. Ils peuvent tout au plus prendre le ſoir quelque fruit, ou des confitures du pays; c'eſt à-dire un mélange de farine de ris, de poivre & de ſucre noir, ou de ſucre brut & terreux. Trois ou quatre vaſes de terre font tout leur ameublement. Dans l'un, on met ce qui ſert à l'autel : les autres ſervent à mettre le ris, & le reſte des proviſions. Les feuilles de certains arbres tiennent lieu de table, de nappes, de ſerviettes & d'aſſiettes. C'eſt ſur ces feuilles qu'on pétrit le ris avec les herbes, ſans qu'il ſoit queſtion de cuillères, ni de fourchettes. Les Miſſionnaires couchoient autrefois ſur la terre nue, dans une cabane de boue deſſéchée, couverte de paille, ou de joncs. Les maladies fréquentes, cauſées par l'humidité, les ont contraints d'étendre une peau de tigre ſur quelques planches, pour obvier à cet inconvénient, & à des dangers encore plus prochains. Mais il s'en faut bien que cette précaution ſe ſoit toujours trouvée ſuffiſante.

Les ſerpens & les reptiles venimeux de toute eſpèce fourmillent dans les Indes, & s'inſinuent de préférence dans

les cabanes, où ils trouvent un abri contre les ardeurs du soleil. Le Père Bouchet, non moins célèbre pour les talens dont ses lettres savantes font foi, que pour ses travaux & ses succès apostoliques, rentroit dans sa cabane, après avoir passé la moitié de la nuit à confesser une troupe de néophytes, venus de fort loin. Heureusement, il avoit laissé par inadvertance, & contre sa coutume, sa lampe allumée. Il apperçut sur les planches où il alloit se coucher, un gros serpent, noir comme du jais : ce sont les plus dangereux. La morsure en est si mauvaise, qu'elle fait quelquefois périr un homme en moins d'un quart d'heure. Il appella ses catéchistes, qui le tuerent : mais il étoit perdu, s'il n'y avoit pas eu de lumière dans sa chambre. Les Indiens ont à la vérité d'excellens remèdes contre ces morsures : mais il est bien difficile d'y remédier assez promptement, au moins pour en prévenir toutes les suites.

Une autre fois, le même Missionnaire étant déja couché, entendit du bruit dans le chaume, qui formoit tout à la fois le toit & le plancher de sa cabane. Il s'endormit néanmoins, dans la pensée que c'étoit des rats, aussi communs dans les Indes que les autres insectes. Mais il fut ter-

terriblement surpris, lorsque le jour commençant à luire, il apperçut un de ces serpens les plus redoutés, suspendu à mi-corps sur l'endroit où il avoit passé la nuit. Une autre fois encore, l'un de ses catéchistes lisant à ses côtés, un serpent tomba sur le livre, & ne leur fit aucun mal. On citeroit bien d'autres exemples semblables, s'il ne suffisoit pas de ceux-là, pour reconnoître l'accomplissement de la promesse faite par le Seigneur aux Ministres de son Evangile, que les serpens & les poisons ne leur nuiroient point. En effet, depuis tant d'années que les ouvriers évangéliques parcourent les Indes, où ces reptiles sont en si grand nombre, il est inoui qu'un seul en ait été mordu.

Les tigres également nombreux, & si carnaciers dans ces contrées, qu'ils y viennent dévorer les hommes jusques dans les habitations champêtres, jusqu'aux portes des villes; les léopards, les éléphans sauvages, les monstres de toute espèce paroissent de même respecter les hommes apostoliques, toujours en course pour gagner de nouvelles ames à Dieu, ou du moins pour soutenir la Foi & nourrir la piété de dix mille, de vingt & trente mille fidèles, répandus au loin & qui n'ont souvent que le même Pasteur,

Il lui faut parcourir à pied des fables brûlans, fous un Ciel fi enflammé, qu'il eft tel Miffionnaire, dont le vifage fur-tout a changé quinze & vingt fois d'épiderme; ou dans la faifon des pluies, marcher dans la boue jufqu'à mi-jambe, traverfer, dans l'eau jufqu'aux aiffelles, des mares & des torrens; & s'il fe rencontre des rivières, dans un pays où il n'eft pas queftion de ponts, & rarement de bateaux, il les faut paffer, ou fur quelques morceaux d'un bois femblable au liége, ou en embraffant un grand vafe de terre vide & fans ouverture, avec un danger continuel de brifer & de périr. Bien fouvent encore on ne peut voyager que de nuit, de peur de tomber entre les mains des perfécuteurs du Chriftianifme, ou dans celles des voléurs, dont il y a des tribus entières, ou parmi les troupes & les partis des Gouverneurs & des petits Princes, qui dans un pays fans police & fans politique, fe font perpétuellement des guerres inhumaines, fans que le Souverain prenne aucune part à leurs querelles. Il ne fe paffe point de mois où il n'y ait de ces guerres, dans quelques endroits des Miffions. Alors on eft obligé de quitter les routes, de fe jetter dans les forêts, ou halliers fi fourrés & fi embar-

rassés d'épines, qu'ils semblent impénétrables même aux bêtes sauvages. Et parmi tant de fatigues, on n'a pour se soutenir que quelques boules d'une pâte de ris desséchée, & le plus souvent aigrie. Le terme de la course n'est encore bien souvent qu'une prison, dont la description seule feroit horreur : si le Missionnaire n'y laisse pas la vie, il en sort si défiguré, quelle que soit la force de sa complexion, qu'il ressemble moins à un homme vivant, qu'à un mort déterré. Et rien de plus commun que ces emprisonnemens. Il se trouve à peine un Missionnaire, qui ait eu le bonheur d'y échapper. On en cite, qui ont été emprisonnés deux fois dans un an.

Ces périls & ces travaux considérés seuls, effrayeroient sans doute le plus ferme courage : mais les fruits qu'on en recueille sont si consolans, que la peine même en paroît douce. Le moins qu'un Missionnaire gagne d'ames à J. C. dans cette pénible Mission, est un millier par année. Le Père Bouchet, dans le cours de l'année 1699, en baptisa deux mille pour sa part, & trois cents en un seul jour; en sorte que les bras lui tombant de lassitude, il fallut les lui soutenir. Dans les cinq dernières années du même

Lettr. Edif du P. Martin, T. X, pag. 42, &c. du P. Bouchet, *ibid.* page 151.

siècle, il en baptisa plus de onze mille; & près de vingt mille, depuis environ douze ans qu'il étoit dans cette Mission. On ne sauroit dire le nombre des Confessions qu'il y a entendues; il passe vraisemblablement cent mille. Il prenoit soin de trente petites Eglises, qui comprenoient environ mille Chrétiens chacune; & l'Eglise entière du Maduré en comprenoit dès-lors plus de cent cinquante mille.

Au reste, ces conversions ne se font pas à la légère : au moins ces Chrétiens nouveaux sont-ils bien différens de ceux qu'on retrouve dans les villes Européennes des Indes. On n'accorde le Baptême aux Indiens qu'après trois ou quatre mois d'instructions, accompagnées des plus grandes épreuves. Quand une fois ils sont Chrétiens, ils vivent comme des Anges; & l'Eglise de Maduré est une image à peu près aussi fidèle de la primitive Eglise, que celle du Paraguai. On y entend quelquefois les Confessions de plusieurs villages, sans trouver une ame coupable d'un péché mortel. Et l'on imagineroit bien faussement que l'ignorance, ou la honte fait cette innocence apparente : ils s'accusent avec le scrupule d'une religieuse timorée, & avec toute la candeur de l'enfance.

Il y a d'abord beaucoup de difficulté à faire goûter l'Evangile aux Indiens des castes nobles, fort entêtés de leur savoir superstitieux : mais quand une fois ils ont bien conçu le crime & l'extravagance de l'idolâtrie, ce sont les fidèles les plus fermes & les plus fervens. Quand aussi la Foi a pris dans une caste, & qu'un certain nombre en fait profession, le reste est facile à gagner. Il est des tribus entières, les Rettis, par exemple, & les Ambalagarrens, qui sont généralement d'un naturel admirable, d'une douceur & d'une docilité, qu'il ne faut qu'instruire pour en faire de parfaits Chrétiens.

En général, les Indiens du milieu des terres n'ont presque aucun des obstacles qu'on trouve à la conversion des autres peuples. Ils n'ont point de communication avec les Européens, dont les violences & la débauche ont diffamé le Christianisme dans les Indes. Leur vie est extrêmement frugale; ils ne font point de commerce, contens de ce qu'ils tirent de leurs terres pour se nourrir & se vêtir. Ils ont l'ivrognerie en horreur, & s'abstiennent de toute boison qui peut enivrer. Ils n'ont aucun penchant pour le jeu : s'ils s'amusent quelquefois avec une

eſpèce d'échiquier, c'eſt uniquement pour montrer de l'adreſſe, & jamais pour le gain. Les Indiens, même du commun, abhorrent le jurement, les emportemens de fureur, au moins quand les coups ſont de la partie; & à plus forte raiſon, l'homicide, qui fait frémir leur timidité naturelle. Ils ſont naturellement tendres, compatiſſans, officieux, aumôniers & libéraux, beaucoup plus qu'on ne l'eſt en Europe, ſi l'on a égard aux minces facultés de ce peuple, réduit par le vice du gouvernement à la plus grande indigence, dans la plus riche des terres. Enfin, ce qui par-tout ailleurs eſt le plus grand obſtacle à la converſion des infidèles, la polygamie même eſt rare parmi ces Indiens. Il n'y a que les grands qui entretiennent pluſieurs femmes : dans les conditions ordinaires, on n'en a communément qu'une.

Quand la grace du Baptême eſt jointe à ces heureuſes diſpoſitions, c'eſt un vrai ſujet d'admiration que l'innocence de la vie que menent ces néophytes, & l'horreur extrême qu'ils ont du péché. Quoiqu'ils ne portent pour la plûpart que des fautes légères à confeſſe; on ne peut s'empêcher de verſer des larmes, en voyant celles que la componction leur fait ré-

pandre. Ils ſont fortement perſuadés, en ſe convertiſſant, que la vie Chrétienne doit être une vie ſainte; & le Chrétien qui s'abandonne au péché, leur paroît un monſtre. Le Père Bouchet préparant un nouveau converti à ſe confeſſer quelques mois après ſon Baptême, lui expliqua la manière dont il devoit s'accuſer. Le néophyte crut d'abord qu'on lui parloit des péchés qu'il avoit pu commettre avant ſon Baptême, afin qu'il en conçût plus d'horreur: mais quand il eut compris qu'il s'agiſſoit de rechute; hé quoi! mon Père, dit-il fort ſurpris, & preſque ſcandaliſé, eſt-il donc poſſible qu'un homme ſoit aſſez malheureux, pour violer la loi de Dieu, après avoir été comblé de ſes graces? qu'il ſoit aſſez ingrat, pour outrager celui dont il les a reçues? Malgré la puſillanimité qui leur eſt naturelle, ils ſont inébranlables dans la Foi. A peine ſont-ils ſuſceptibles de doute, ſur cet article; & ſi on les interroge à ce ſujet, il faut uſer de la plus grande circonſpection. Il s'en eſt trouvé, qui ſe formaliſoient étrangement qu'on leur demandât, s'ils avoient douté de quelque vérité du ſalut; trouvant qu'il étoit affreux d'avoir le moindre doute ſur la parole de Dieu & le témoignage de ſon Egliſe. S'il ar-

Lettr. Edif. T. XIII, pag. 56.

Ibid, p. 61.

rive que quelques-uns d'eux chancellent dans les perſécutions, c'eſt l'unique effet de la crainte; leur infidélité, toujours coupable ſans doute, n'eſt jamais qu'extérieure. Mais combien d'autres, malgré la peur qui peut tant ſur eux, tiennent contre toutes les tortures & tous les ſupplices!

Ce qui rend leur Foi ſi vive, & leur vie ſi pure, c'eſt leur aſſiduité à la prière, & leur fidélité à pratiquer juſques dans leurs habitations écartées les pieux & fréquens exercices, qui ſont d'uſage dans les chef-lieux des Miſſions. Pour ceux qui ſont à la portée du lieu où réſide le Miſſionnaire, ils ne manquent jamais de s'y rendre. Et à quel point leur ſainte avidité pour la parole du ſalut, & pour le Pain des Anges, n'en fait-elle pas décroître la diſtance à leurs yeux? Un vieillard, entre autres, un homme âgé de plus de ſoixante ans, terme de la décrépitude pour les Indiens, ne manquoit, ni fête, ni Dimanche, quelles que fuſſent les pluies ou les chaleurs, de venir de cinq lieues à l'Egliſe. Tous les jours de la ſemaine, le Miſſionnaire y raſſemble ſoir & matin les fidèles de tout âge, pour la prière, & pour des inſtructions qui durent longtemps. Le reſte du jour, depuis la Meſſe

juſqu'au ſoir, ou il fait le Catéchiſme aux enfans, ou il inſtruit les catéchumènes, durant les heures où il n'eſt pas employé aux Confeſſions, qui ſont très-fréquentes. Le Père Martin rapporte, qu'en cinq mois qu'il avoit paſſés dans la Miſſion d'Aour, il n'y avoit eu que quatre jours où les Miſſionnaires n'euſſent point eu de Confeſſions à entendre. Auſſi le Père Bouchet, fondateur de cette floriſſante Miſſion, a-t-il eu la même conſolation que S. Grégoire de Néocéſarée, qui n'avoit trouvé que dix-ſept Chrétiens dans cette ville, & qui n'y laiſſa que dix-ſept infidèles. Dans la groſſe bourgade d'Aour, tout idolâtre quand y vint le Père Bouchet, il n'a laiſſé que deux ou trois familles de gentils. Quand les Miſſionnaires ſont le plus occupés des Confeſſions, les catéchiſtes, ou d'anciens fidèles préſident aux ſaints exercices, & font au moins quelques pieuſes lectures.

Ces pratiques journalières ne ſont preſque rien, en comparaiſon de celles des fêtes & Dimanches, & principalement des fêtes ſolemnelles. Les exercices du Dimanche ſont à peu près les mêmes qu'aux jours ordinaires : mais ils ſe répetent pluſieurs fois, à cauſe de la multitude, venue de fort loin, qui ne ſau-

roit toute ensemble trouver place dans l'Eglise. Quoiqu'ils commencent dès la pointe du jour, ce n'est qu'aux approches du midi qu'on peut dire la Messe; & souvent sans avoir entendu le grand nombre des Confessions, qu'il faut renvoyer à d'autres heures. Quand le Prêtre est près de monter à l'autel, on lit une courte méthode pour assister dignement au saint Sacrifice; on chante ensuite des hymnes & des cantiques, jusqu'aux temps de la Communion, où l'on récite à voix haute les actes qui doivent la précéder & la suivre. Après quoi vient la prédication, qui ne manque jamais ces jours-là, & qui se fait à la porte de l'Eglise, afin qu'elle soit entendue de ceux qui n'ont pu trouver place en dedans. Ainsi, avant qu'on se retire, il est toujours deux à trois heures après midi; & tout n'est pas fini. Il faut ensuite terminer, ou plutôt prévenir les querelles, accorder les différends, consoler les affligés, soulager les infirmes & les nécessiteux, examiner les empêchemens de mariage, répondre aux doutes, ou aux scrupules de ce bon peuple, à qui la seule ombre du péché fait peur.

C'est un tout autre travail, aux gran-

des fêtes. Il en eſt pour leſquelles il faut ſe préparer huit jours d'avance ; ſans quoi l'on ne pourroit contenter qu'une très-petite partie de ceux qui veulent faire leurs dévotions. Quelque éloignés que ces fervens néophytes ſoient de leurs Egliſes, ils abandonnent tout pour s'y rendre ces jours-là : ils laiſſent à leurs voiſins la garde de leur maiſon, & partent avec toute leur famille. Il y en a qui demeurent les huit jours entiers, & quelquefois davantage. Ils ne ſe retirent jamais, qu'ils ne ſoient au bout de leurs petites proviſions. Les plus aiſés fourniſſent aux beſoins des pauvres : il y a des endroits, où on les nourrit à frais communs. Chaque jour, on fait ſur le myſtère du jour un ſermon, qui eſt ſuivi de prières & de différens exercices de piété. On chante des cantiques, on fait de ſaintes lectures, on diſpoſe les catéchumènes au Baptême. Les Confeſſions ſont en ſi grand nombre, que les Miſſionnaires, après y avoir donné tout le jour & une bonne partie de la nuit, ont ſouvent peine à s'en réſerver une heure, où dans l'accablement de la fatigue & du ſommeil, ils puiſſent réciter leur bréviaire. Lorſqu'ils ſe rencontrent deux

ou trois enſemble, ils célebrent ſolemnellement le ſaint Sacrifice. Il n'eſt pas poſſible d'exprimer, quelle eſt la joie & la dévotion qu'ont alors ces bons peuples. Les gentils même y accourent en foule; ils y marquent le même reſpect que les fidèles. La majeſté de nos cérémonies les ravit d'admiration; & l'on ne célebre aucune fête avec cet appareil, qu'elle ne ſoit ſuivie de la converſion de pluſieurs idolâtres. C'eſt auſſi dans ces jours de ſolemnité que s'adminiſtre le Baptême, au moins principalement; car il eſt peu de jours, où il ne s'en faſſe quelques-uns: mais dans ces grandes fêtes, il y a d'ordinaire à Aour deux ou trois cents catéchumènes, qui le reçoivent avec la plus grande ſolemnité. Dans le Marava, le nombre en a monté juſqu'à cinq cents dans un jour, & quelquefois davantage.

Lettr. Edif. du P. Bouchet. T. XIII, p. 60.

Vie du P. de Britto.

Le vénérable Père Jean de Britto, Portugais de nation, fils d'un Viceroi du Bréſil, & moins diſtingué par ſa naiſſance que par ſes travaux & ſes vertus apoſtoliques, fut l'un des plus célèbres Miſſionnaires du Maduré, auquel il ſe conſacra de préférence, comme à la partie la plus laborieuſe de la vigne du Seigneur. Toute la ſuite de ſa vie

répondit à ces prémices, & fut enfin couronnée de la palme du martyre. Benoît XIV a ordonné expressément qu'on travaillât à sa canonisation ; ce qui peut suffire, sans autre apologie, pour faire apprécier le libelle scandaleux qu'on avoit répandu à dessein de l'empêcher. Toutes les vertus qui font les Saints & les Apôtres, brillerent sans interruption dans la vie de cet illustre Missionnaire ; un courage invincible, une patience victorieuse de tous les obstacles, une sévérité pour lui-même, qui lui faisoit ajouter les macérations de toute espèce à la dureté d'une Mission où la nature est déja sacrifiée tout entière ; une charité pour Dieu & pour le prochain, une soif du salut des ames, qui lui fit affronter la mort presque tous les jours de sa vie, & ne fut satisfaite que par l'entière effusion de son sang, qu'il regarda comme sa plus précieuse récompense.

Avec ces vertus & des talens tout divins, l'esprit de conseil, un discernement exquis, l'onction de la parole, & tout l'ascendant de la persuasion ; il n'est pas étonnant qu'il ait converti plus de vingt mille idolâtres, dans la Mission de Maduré proprement dite. Et dans le Marava, compris d'ordinaire sous le même

nom, auſſi bien que les Royaumes de Tanjaour, de Gingi & de Maiſſour, il donna le Baptême à huit mille catéchumènes, dans l'eſpace de quinze mois. Le détail de ſes autres ſuccès ſeroit infini, ſur-tout à l'égard de la Miſſion de Maiſſour, dont il fut le créateur, qui fut dans toute ſon intégrité ſon œuvre propre, & qui fit conſtamment ſes plus chères délices : il n'y recueillit pas moins de croix que de fruits; & c'eſt par-là qu'elle lui devint la plus chère.

Il y fut arrêté une première fois plusieurs années avant ſa mort, & enchaîné dans un cachot à une groſſe poutre. On le battit à pluſieurs repriſes de verges & de chaînes de fer; on lui fit ſubir le tourment de l'eau; c'eſt-à-dire qu'attaché au bout d'une corde, on le précipita pluſieurs fois de ſuite au fond d'un étang, où on le retenoit chaque fois juſqu'à l'inſtant où il auroit été ſuffoqué. Sa conſtance, on le croira ſans peine de ſa mâle vertu, fut inébranlable; quoiqu'on le tentât ſans ceſſe par les promeſſes les plus ſéduiſantes & par la menace du dernier ſupplice, à quoi il ne répondoit que par ces mots : Hé! quand donc aurai-je le bonheur de m'immoler entiérement pour mon Dieu! Mais ce qu'il y a d'incroya-

ble, & qui n'eſt pas moins conſtant, c'eſt que ſix néophytes qui l'accompagnoient & partageoient ſes tourmens, par une force contre nature dans le caractère mou de l'Inde, marquerent un courage ſi extraordinaire, que leurs compatriotes idolâtres ne ceſſoient de crier, dans les transports de leur admiration, que des hommes ſi généreuſement attachés à leur Religion ne méritoient pas la mort. En effet, le tyran céda aux cris de la multitude; & ces Confeſſeurs furent mis en liberté, aux acclamations générales : il n'y eut d'affligés, que ceux qu'on déroboit à la mort.

Quelques années après, un Prince, nommé Teriadeven, héritier légitime des anciens Souverains de Marava, & par une de ces révolutions qui ſont ſi communes dans l'Inde, Teriadeven réduit au gouvernement d'une province de ce Royaume, fit inviter avec inſtance le Père de Britto à le venir trouver. Ce Prince venoit d'être guéri ſubitement d'une maladie mortelle, par le moyen d'un catéchiſte qui avoit récité un Evangile ſur lui; & il vouloit entendre le Prédicateur d'une Religion ſi merveilleuſe. L'homme Apoſtolique ſentit toute l'importance d'une pareille entrevue; & ſe rendit aux empreſ-

ſemens du Prince. Il célébra ſous ſes yeux la fête de l'Epiphanie, dans une aſſemblée nombreuſe de fidèles, accourus de tous ces cantons ; & il conféra le Baptême à deux cents catéchumènes. Le Prince frappé de la majeſté des cérémonies, des exhortations touchantes du Paſteur, & de la dévotion des néophytes, demanda ſur le champ à être de leur nombre. Mais Teriadeven avoit cinq femmes, ſans compter les concubines. Vous ignorez, Prince, lui dit le Miſſionnaire, quelle eſt la pureté de vie que demande la ſainteté du Chriſtianiſme. Il eſt ordonné aux Chrétiens de n'avoir qu'une femme, & vous en avez un grand nombre. Eſt-ce là tout ce qui vous arrête, reprit le Prince ? L'obſtacle ſera bientôt levé. Il fait à l'inſtant venir toutes ſes femmes, en choiſit une pour unique épouſe, déclare aux autres qu'il doit la vie au Dieu des Chrétiens ; qu'en reconnoiſſance il lui a conſacré le reſte de ſes jours, veut obéir à toutes ſes loix, & n'avoir plus qu'une ſeule femme ; qu'au reſte il aura le plus grand ſoin d'elles toutes, & qu'il les traitera comme ſes propres ſœurs. Après un ſacrifice de cette nature, il n'y avoit plus à douter de ſes diſpoſitions pour le Baptême, qu'il reçut en effet, dès qu'il fut

suffisamment instruit. Il l'honora constamment par les œuvres dignes d'un Chrétien, & par une magnanimité à confesser la Foi, digne de la manière dont il l'avoit embrassée. Mais la plus jeune de ses femmes, & la plus piquée du divorce, après avoir inutilement épuisé, pour le fléchir, ses larmes & ses artifices, ne garda plus de mesure contre l'homme apostolique, à qui elle attribuoit sa répudiation. Elle étoit nièce de l'usurpateur qui occupoit le trône de Marava, & lui communiqua toute sa fureur contre le saint Missionnaire, qu'elle lui représenta comme le plus détestable magicien qui pût infecter l'Orient. Il fut arrêté avec un Brame converti, nommé Jean, le catéchiste Moutapen, & deux jeunes Chrétiens, dont le plus âgé n'avoit pas quatorze ans. Loin de prendre la fuite à la vue des brutalités qu'on exerçoit sur le Pasteur, ces héroïques enfans coururent embrasser le Saint dans les chaînes ; & il fut impossible de les en séparer. Les satellites voyant toutes leurs menaces & leurs coups inutiles, garotterent enfin ces victimes innocentes, & les associerent ainsi au martyre de leur maître.

Nous passerons sous silence la longue suite des outrages & des barbaries qui

préluderent au coup de la mort, & qui furent incomparablement plus difficiles à supporter : mais on ne doit pas laisser ignorer le zèle généreux que fit éclater à cette occasion le Prince Teriadeven. Dès qu'il eut appris le traitement cruel du Père de Britto, il se rendit à la Cour, afin de lui sauver la vie. Le Prince régnant ne se montra pas seulement inexorable; mais irrité contre l'illustre solliciteur, il lui reprocha qu'il soutenoit la secte abominable d'un infame étranger, & lui ordonna d'adorer sur le champ quelques idoles qui se trouvoient là. A Dieu ne plaise, répliqua Teriadeven, que je me rende coupable d'une impiété & d'une ingratitude si monstrueuse ! Non, je ne trahirai jamais, pour de vaines idoles, le Dieu qui m'a tiré des portes de la mort. Le tyran frémit de fureur : mais il n'étoit pas sûr pour lui d'attenter à la personne de Teriadeven : c'étoit à lui qu'appartenoit véritablement la couronne; & bien des Seigneurs, ainsi que la meilleure partie du peuple, lui étoient extrêmement attachés.

L'usurpateur tourna tout son ressentiment contre le saint Missionnaire; & pour ne pas courir plus long-temps les

risques de voir échapper sa proie, il ordonna de le tuer sur le champ à coups de mousquets : mais Teriadeven, comme déja les soldats étoient prêts à faire leur décharge, se jetta parmi eux en se récriant contre un procédé si manifestement tyrannique, & protesta qu'il mourroit plutôt lui-même, que de survivre à son saint maître. L'usurpateur apperçut quelque émotion parmi les troupes, & craignit une révolte ouverte. Il lui fallut encore dévorer cet affront, & révoquer en apparence l'ordre qu'il avoit donné : mais ce jour-là même, il fit partir secrétement le Père, sous une garde sûre, avec ordre de le mener à deux journées de là, sur les confins du Royaume de Tanjaour, & de l'y faire mourir sans délai. Le frère du tyran, encore plus inhumain que lui, commandoit sur cette frontière, & montra qu'il étoit digne de cette commission. Le Confesseur, avant son martyre, eut à souffrir mille indignités plus insupportables que la mort.

Enfin, le 4 Février de l'année 1693, la quarante-cinquième de son âge, il fut traîné dans une plaine découverte, & attaché à un poteau, sur une petite éminence qui tenoit lieu d'échafaud. Les bourreaux, avec une précipitation bru-

tale, lui déchirerent sa robe; mais ayant apperçu un reliquaire qu'il avoit au cou, ils reculerent d'effroi, dans la prévention que c'étoit la boîte où il portoit les charmes qui fascinoient ses disciples; ce qui ne fit qu'ajouter à son supplice. L'un d'entre eux porta un coup de sabre, pour couper le cordon du reliquaire, & fit une large plaie au Confesseur. Après quoi, tous en désordre & toujours tremblans, lui déchargent coup sur coup sur les épaules, sans pouvoir lui abattre la tête. Confus & désespérés, ils lui attachent une corde à la barbe, & la tirant par le bas, lui tiennent la tête penchée sur la poitrine; tandis que l'un d'eux, pour la lui couper, court chercher une grosse hache, qui servoit à terrasser les bœufs immolés aux idoles. Cependant les spectateurs, même infidèles, témoignoient hautement leur indignation contre les exécuteurs; & deux Chrétiens fendant la presse, allerent se jetter aux pieds du Martyr, protestant qu'ils vouloient mourir avec leur Père. Quelque irrités que fussent les bourreaux, ils n'oserent les faire mourir, & se contenterent de les garotter. On revint avec la hache sur le Père, on lui en déchargea un coup terrible, & il tomba, la tête presque entiérement

ſéparée des épaules. Ils acheverent précipitamment de la détacher, puis lui couperent encore les pieds & les mains. Les deux Chrétiens arrêtés furent conduits enſuite au Commandant impie, qui regardant le martyre comme une faveur trop grande pour eux, leur fit couper le nez & les oreilles, & les renvoya inconſolables de n'avoir ſigné leur Foi que d'une partie de leur ſang. Tels étoient, à la honte des nations anciennement Chrétiennes les plus civiliſées, les fruits que la Foi naiſſante produiſoit au ſein des perſécutions, parmi les peuples énervés & ſi mal policés de l'Inde.

On a vu le Royaume très-Chrétien à deux doigts du ſchiſme, pour de légers différends, pour la ſupériorité d'un couvent de filles, pour quelque extenſion de la Régale, pour les franchiſes du quartier d'un Ambaſſadeur à Rome; tellement que la rupture entre ce Royaume & le centre de l'unité Catholique, ſe fût vraiſemblablement conſommé, ſi le Monarque n'eût été mieux fondé dans la Foi, que pluſieurs de ceux même qui lui en devoient l'exemple. Mais Louis, plus grand par ſes victoires ſur lui-même, que par tous ſes triomphes ſur les ennemis du dehors, avoit diſſimulé juſqu'aux dédains

injurieux d'Innocent XI, après des avances que le motif seul pouvoit ennoblir. Moins intraitable qu'Innocent, Alexandre VIII témoigna voir avec plaisir le Monarque se relâcher sur l'article des franchises ; & se défendit cependant d'accorder les Bulles pour les Evêchés vacans, sur ce que l'injure qu'il prétendoit faite au S. Siège par l'assemblée de 1682, n'étoit pas réparée. C'étoit encore là, sous le pieux Innocent XII, la pierre de scandale. On sentit enfin combien il importoit de la lever ; & voici comment on y procéda. Les sujets nommés aux Evêchés vacans depuis le commencement du démêlé, écrivirent à ce dernier Pape, pour lui témoigner leur repentir de ce qui s'étoit passé ; & ce vertueux Pontife, sans approfondir davantage, leur envoya les Bulles.

On a parlé du dénouement de cette affaire, avec autant de diversité qu'il y en avoit dans les intérêts, ou les préjugés de ceux qui en ont fait mention. Le Ministre Jurieu fait confesser à nos Prélats, qu'ils avoient prononcé des décisions contre l'Eglise, *contra Ecclesiam* : expression capitale, pour ainsi parler, mais qui ne se trouve point dans la lettre des Prélats. On ne la voit que

Traité Hist. sur la Théol. Myst. part. IV.

dans le fragment altéré, qu'en cite le Ministre Huguenot. C'est qu'il vouloit avoir occasion de leur reprocher, comme il le fait, de confondre le Pape avec l'Eglise. Il suppose aussi que tous les Prélats qui avoient été de l'assemblée écrivirent au Pape; & il n'y eut que ceux qui n'avoient pas leurs Bulles: encore le firent-ils séparément. Enfin, ce Ministre est si mal instruit, ou si égaré par sa passion, qu'il place l'accommodement sous le Pontificat d'Alexandre VIII. Le Docteur du Pin, d'avis (Hist. Eccl. du XVII. siècle, T. III, p. 724.) bien différent, assure qu'il n'y a pas même l'ombre de rétractation dans la lettre des Prélats: il traduit cette lettre latine, d'une manière très-propre en effet à le persuader; puisqu'il en rend l'énoncé purement conditionel; c'est-à-dire que les Prélats, selon sa traduction, n'ont déclaré tenir pour nul & non avenu le décret de 1682, que supposé qu'il pût justement être interprété, comme fait au préjudice de l'autorité légitime du S. Siège.

C'est aux lecteurs sans doute, que le droit de juger appartient dans ces rencontres. Voici donc cette traduction, de mot à mot: qu'ils prononcent. Prosternés aux pieds de Votre Béatitude,

nous professons & nous déclarons, que nous sommes extrêmement fâchés, & au delà de tout ce qu'on peut dire, de ce qui s'est fait dans l'assemblée susdite, qui a souverainement déplu à Votre Sainteté & à ses prédécesseurs. Ainsi tout ce qui a pu être censé ordonné dans cette assemblée, concernant la puissance ecclésiastique & l'autorité pontificale, nous le tenons & déclarons qu'on doit le tenir pour non ordonné : *Quidquid in iisdem comitiis circa ecclesiasticam potestatem & pontificiam autoritatem decretum censeri potuit, pro non decreto habemus & habendum esse declaramus.* C'est dans les points de l'importance, ou de la nature de celui-ci, que la loi de l'histoire oblige sur-tout à une exactitude scrupuleuse, & ne permet pas plus la dissimulation que l'indiscrétion.

Il est néanmoins incontestable, que l'Eglise de France n'a point prétendu par là renoncer à ce qu'elle avoit arrêté dans l'assemblée de 1682. Louis XIV lui-même n'a voulu que donner au Pape, pour le bien de la paix, une satisfaction propre à tarir insensiblement la source des aigreurs passées. Le Clergé en corps n'a fait aucune rétractation, même apparente; il

il n'a pas fait la moindre démarche. Les Parlemens ont toujours agi ſur le principe, que les quatre articles étoient eſſentiels à la diſcipline Gallicane, & qu'on ne pouvoit pas s'en écarter. Enfin depuis ce temps-là, depuis l'année 1693 où ſe fit la réconciliation, les quatre articles ont été ſoutenus ouvertement, du vivant même de Louis XIV, dans les thèſes, dans les livres, & appuyés dans tous les tribunaux.

Louis inſtitua dans la même année l'ordre militaire de S. Louis, qui, ſelon les vues également heureuſes & grandes de ce Monarque, a ravi ſans violence au Huguenotiſme une infinité de gentilshommes François; & au prix d'une médaille, ou d'un ruban rouge, on a rempli nos légions de héros. L'année précédente, on avoit inſtitué, ou plutôt adopté à Paris, ſous le titre du Bon Paſteur, l'inſtitut des filles pénitentes, déja établi en Lorraine, ſous le nom de Réfuge. On ſentit bientôt qu'un ſeul aſyle des mœurs en péril n'étoit pas ſuffiſant pour une ville telle que Paris; & l'on y en fonda quatre autres, appellés Sainte Pélagie, la Madelaine, vulgairement les Madelonètes, Sainte Valère & le Sauveur. C'eſt de Paris principalement que cette inſti-

tution s'est répandue dans les autres villes du Royaume, où la nécessité ne s'en faisoit que trop généralement sentir.

Le 28 Janvier 1694, le Pape Innocent XII donna pour la Flandre, un décret accompagné de deux brefs; sur quoi les censeurs éternels de la Chaire Apostolique tinrent deux langages bien différens; l'un d'apprêt pour le public, l'autre dans leurs cercles dévots & leurs correspondances affidées. Les Evêques des Pays-Bas, voyant qu'entre les derniers novateurs, les plus affichés rigoristes ne faisoient pas scrupule de signer le formulaire, tout en soutenant la doctrine condamnée dans le livre de Jansenius, avoient ajouté à ce formulaire quelques mots d'explication, qui leur sembloient nécessaires pour couper court à tous les subterfuges. Les agens que le parti avoit à Rome, se plaignirent apparemment qu'on ajoutoit, en Flandres, aux décisions Apostoliques; puisque les brefs que le Pape adressa aux Evêques & aux Docteurs de ces provinces, ne tendoient qu'à retenir leur zèle dans les justes bornes. Le bref adressé aux Docteurs porte, entre autres choses qui tendent aux mêmes fins, que pour confesser la grace de J. C. il suffit de tenir ce qui est enseigné p

les décrets du S. Siège. Dans le bref aux Prélats, le Saint Père marquoit d'abord, qu'inviolablement attaché aux Constitutions d'Innocent X & Alexandre VII, il vouloit qu'elles demeurassent dans toute leur force; puis venant au formulaire, il disoit que, comme ceux qui prêtent le serment sur cette confession, sont obligés de la faire sincérement, sans aucune distinction, restriction, ni explication, condamnant les propositions *extraites de Jansenius*, dans le sens qui se présente d'abord à l'esprit, eu égard aux termes dont elles sont composées; aussi ne faut-il rien exiger au delà du formulaire qui est proposé, & des paroles qui sont prescrites par la Constitution Apostolique. Le décret qui accompagnoit ces deux brefs, se réduit en substance à une défense très-expresse de donner au formulaire aucun autre sens que celui qui vient à tout le monde, & que les termes présentent d'eux mêmes à l'esprit.

Il n'étoit guère à présumer que ces pièces pussent devenir un sujet de triomphe pour les champions de Jansenius : mais c'est au défaut de la force & du droit, que la bonne contenance est principalement d'usage. Si-tôt que le décret & les brefs parurent en Flandres, les héraults

du parti publierent que le Chef de l'Eglise étoit content, qu'en signant le formulaire, on condamnât dans les cinq propositions le sens qui se présente à l'esprit, sans toucher au livre dont on les prétendoit extraites : sur ce tour de force, il est incroyable combien iis triompherent. Ils s'en prévalurent presque autant que de la paix de Clément IX ; & si Innocent XII n'eut survécu à la publication de ses décrets, plus long-temps que Clément IX aux calomniateurs de sa condescendance, le triomphe eût été aussi complet pour l'une que pour l'autre. Mais Innocent informé du scandale par les Evêques de Flandres, leur fit expédier un second bref, où il s'expliqua, contre ses interprêtes menteurs ; d'une manière à confondre toute leur effronterie. On peut juger de ce qu'il contenoit, sans que nous le rapportions, par l'humeur & le ton de carrefour qu'il fit prendre à Valloni, ou Vaucel. On y parle encore, écrivit-il au Père Quesnel, *du benais de formulaire*, comme subsistant dans toute sa force, & comme devant être signé sans distinction, explication, &c. Voilà comment ceux qui se couvroient de l'autorité du Pontife, parloient de ses ordonnances pontificales.

Lettre du 8 Décembre 1696.

Il en étoit de même dans le parti, tant pour les deux premiers brefs, que pour le décret; c'est-à-dire qu'on y chantoit victoire, tandis qu'au fond on étoit dans un chagrin, qui ne connoissoit point de retenue. Toute cette conduite de la Cour de Rome, écrivoit encore Valloni, fait pitié..... Les brefs ne valent pas mieux que le décret. Ce qu'il y a de plus mauvais, est qu'on autorise l'introduction du formulaire en Flandres, en obligeant de le signer sans exception, ni explication, *in sensu obvio quem ipsius verba exhibent*... Plus je relis ces pièces, plus je suis mal satisfait, sur-tout par rapport au formulaire. Au reste, Valloni n'étoit pas le seul alarmé; comme il est clair, par ce qu'il écrivit encore peu après sur le même chapitre à l'arcboutant du parti. Je ne suis pas surpris, disoit il à l'intrépide Arnaud, de la consternation où vous êtes, à l'occasion du décret touchant la signature du formulaire *in sensu obvio*. C'est ainsi que ces faux braves marquoient leurs alarmes dans leurs lettres particulières, qu'ils n'imaginoient guère alors devoir un jour tomber entre les mains de l'Archevêque de Malines. Et cependant ils insultoient en public au parti orthodoxe, comme

Lettres du 6, du 13, du 21 Février & du 20 Mars 1694.

s'ils avoient eu cause gagnée, & qu'Innocent XII eût rétracté les Constitutions de ses prédécesseurs. Qu'on apprenne donc une bonne fois, quel fond l'on doit faire sur tous les airs & les tons de sécurité des sectaires, quand leur effronterie peut couvrir leur défaite.

Arnaud survécut très peu de temps à cet affligeant triomphe. Il mourut dans le diocèse de Malines, le 8 Août de l'année suivante 1694, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, entre les bras de son plus cher disciple, le Père Quesnel, qui, sans approbation & sans qu'on manquât de Prêtres approuvés, lui administra le Saint Viatique & l'Extrême-Onction. Qu'eût dit le Docteur sévère, d'une pareille conduite en tout autre Docteur? Voici comment s'exprime sur une fin si triste le fameux Abbé de la Trappe, que les partisans du Docteur avoient cru s'attacher par la profusion de leurs éloges: Enfin voilà M. Arnaud mort; après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se terminât. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies. Son érudition & son autorité étoient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre, que celui de Jésus-Christ. Quelque mesurées que soient ces expres-

Mém. Chron. & Dogmat. Tom. III, p. 422, &c

Lettre à l'Ab. Nicaise, Chanoine de Dijon.

sions, les partisans du Docteur en furent irrités à outrance. Et dans le fond, que ne donnent-elles point à penser, vu surtout la réserve accoutumée de l'auteur?

Pendant que le restaurateur de l'ancienne discipline de Cîteaux le traduisoit ainsi, les zélateurs de la nouvelle doctrine lui prodiguoient les plus pompeux éloges, le faisoient aller de pair avec ce que l'Eglise a eu de plus grands & de plus saints personnages. Plusieurs l'ont comparé à Origène & à Tertullien : on ne peut disconvenir que la comparaison, au moins avec le dernier, ne soit juste. L'érudition, l'éloquence, l'imagination, la chaleur & l'opiniâtreté sur-tout, furent égales dans l'un & dans l'autre. Tous deux défendirent des points capitaux de la Foi, tous deux eurent aussi le malheur de s'en écarter en des points essentiels; & tout ce [illegible] Tertullien fut pour Montan, ou pour l'hérésie des Montanistes, Arnaud le fut pour Jansenius, & pour le Calvinisme renouvellé, du moins en partie, sous le nom de Jansénisme. La main dont il a reçu les derniers Sacremens, & son *Testament spirituel*, où il fait profession de vouloir mourir dans la foi du parti, font croire sans témérité, qu'il y persévéra, au moins tout le temps qu'il conserva l'usage de la parole.

Qu'on nous vante après cela l'ardeur de sa charité pour Dieu & pour le prochain, son zèle contre les blasphémateurs de nos Sacremens & contre les corrupteurs de la morale, l'austérité de sa vie, son désintéressement, sa modestie même, sa douceur & sa patience; à tout cela, il ne faut qu'une réponse : C'est qu'il n'est point de vertus Chrétiennes sans la Foi, & point de Foi sans soumission à la voix de l'Eglise, qui n'avoue point d'autres organes que les premiers Pasteurs; c'est que quiconque n'écoute pas cette Eglise, parût-il un Ange du Ciel, doit être regardé comme un publicain & comme un païen. A Dieu ne plaise que nous cherchions à troubler la cendre des morts, ni la jouissance même d'une réputation mal acquise, tandis qu'elle ne sera point une pierre d'achoppement pour la simplicité du fidèle! Mais comme l'œuvre de Dieu doit nous être infiniment plus chère que la fausse gloire de l'homme, & que la réputation de sainteté dans les sectaires est une tentation trop forte pour les simples; & combien de simples en ce genre? il faut au moins ne pas s'aveugler jusqu'à leur trouver des vertus, dont il n'est pas la moindre trace dans leur vie.

C'eſt ſe jouer manifeſtement du public, que d'attribuer la modeſtie, par exemple, la modération & la douceur à l'aigre chef des Janſéniſtes François. Quand la charité aveugleroit certains Catholiques juſqu'à donner dans une crédulité auſſi riſible que défavorable à leur Religion, les hérétiques eux-mêmes pourroient leur en faire ſentir le ridicule. Il s'en faut bien que le Miniſtre Jurieu, entre autres, faſſe honneur à ce perſonnage pour ſa douceur & ſa modeſtie. Son caractère, dit-il, ſe produit dans tout ce qui ſort de ſa plume. On voit qu'il eſt Janſéniſte, remarquons en paſſant que le Janſéniſme d'Arnaud n'étoit pas un fantôme pour les Proteſtans; on voit qu'il eſt Janſéniſte, qu'il eſt violent juſqu'à la fureur, plein d'amour propre, d'une fierté qui n'a pas d'exemple, & qu'il a d'ailleurs de l'habileté. Il ajoute qu'il n'a pas moins de célébrité; qu'il eſt connu de tout le monde, par les démêlés qu'il a eus avec toute la terre, & que toute la terre a eus avec lui; qu'on peut dire enfin que ſon orgueil, ſa violence & ſa mauvaiſe humeur lui ont mis ſur les bras, des gens de tout ordre & de toute Religion. Jurieu, il eſt vrai, étoit d'une ſecte qu'Arnaud avoit pouſſée vivement: mais il n'eſt

Eſprit de M. Arnaud, t. 1, p. 6.

pas moins vrai qu'il a parlé ſur cet article, comme tout ce qui n'avoit pas intérêt à parler autrement.

Tout le monde ſait que jamais homme, il ne faut pour cela qu'ouvrir ſes écrits, ne s'eſt répandu en plus d'invectives ; & qu'il ſuffiſoit de combattre ſes ſentimens, pour être accablé d'injures. On y trouve à toute page, comme dans ceux de Luther & de Calvin, les épithètes d'ignorans, d'étourdis, d'inſenſés, d'impertinens, d'hommes perdus, d'hommes ſans honneur, ſans pudeur & ſans conſcience : épithètes prodiguées aux Prêtres & aux Prélats, aux Docteurs ſéculiers & réguliers, d'une doctrine & d'une piété reconnue. L'auteur de ſa vie, le plus zélé de ſes diſciples, le Père Queſnel n'a pu en diſconvenir : mais il ajoute que c'étoit un effet de ſa ſimplicité, incapable de fiel & d'amertume, qui le rendoit peu attentif à ces petits ménagemens de paroles ſi étudiées pour la plûpart des autres. On trouvera, ſans doute, que la ſimplicité de l'apologiſte paſſe encore celle de l'accuſé. Tenons-nous en donc à ſon premier aveu, qui établit ſi bien ce qui nous importe, que tout ce qu'il ajoute pour l'affoiblir, ne ſert qu'à le confirmer.

On pourroit encore disputer au Pape des Jansénistes son désintéressement, assez méconnoissable dans sa persévérance à soutenir contre un père & une mère, Perette des Lyons, disposée à faire du bien à Port-Royal : désintéressement méconnoissable encore dans ses ménagemens pour les productions de ses amis, ou de ses prôneurs ; pour le systême de Bourdaille, qui, de son aveu, ouvroit la porte à tous les déréglemens ; pour celui de Cailly, qui détruisoit la transubstantiation ; pour les plus piquantes satyres de son siècle, dont il fit une apologie en forme. Sans nous appesantir sur ces faits, il suffit de ce que nous en touchons, pour tenir les simples en garde ; c'est-là ce qui nous intéresse uniquement. Nous ne prétendons même toucher qu'aux apparences que voit l'homme, sans pénétrer dans les intentions, dont la connoissance est réservée à celui qui sonde les cœurs. Mais pour cette douceur & cette humilité qu'on ne puise, avec la Foi, que dans l'école véritable de J. C. que dans la véritable Eglise, on n'en peut rien accorder, sans trahir cette Eglise, à un homme qui s'est cru plus éclairé qu'elle, qui s'est montré jusqu'à la mort plus attaché

Bayle, Dictionnaire historique & critiq au mot Arnaud.

Lettres d'Arnaud à M. le Feron, du 8 Nov. 1686.

à son propre sens qu'aux Constitutions des Papes, aux décisions du Chef & des membres du corps Apostolique, à l'enseignement de toutes les Eglises.

Il est assez inutile de parler des ouvrages qu'a composés ce Docteur, au nombre de cent trente-cinq, grands ou petits, presque tous anonymes, & presque tous condamnés. Malheureuse fécondité, malgré les talens qu'ils marquent en tout genre! puisqu'ils ne tendent qu'à favoriser le Jansénisme. Temps au moins perdu, si la secte est conséquente; puisqu'ils ne militeroient que pour un fantôme.

Le Père Quesnel succéda au Docteur Arnaud, dans la papauté Jansénienne; & qu'on n'imagine pas que ce titre soit une invention de ses adversaires: c'étoit le nom que donnoient réellement au grand Arnaud, au moins les directeurs des monastères de Port-Royal, comme on peut le voir dans le relevé des raisons alléguées par les Religieuses de ces Communautés, pour se défendre de signer le formulaire. Par modestie, sans doute, il se restreignit au nom de *Père Abbé*, qu'on lui donnoit communément dans le parti; & par respect pour sa mémoire, son successeur s'en tint au nom

de *Père Prieur*, qu'il avoit déja, lorſqu'il n'étoit qu'en ſecond.

Mais ceſſons de peiner les ames pieuſes & Catholiques, par le récit continu de tant de ſcandales : au moins donnons-leur quelque relâche, & tâchons de leur faire trouver quelque ſujet d'édification, juſques dans les égaremens de l'eſprit humain. C'eſt l'opiniâtreté, & non pas préciſément l'erreur, qui fait les héréſies. Rien donc de plus propre à lever, ou du moins à diminuer le ſcandale de l'opiniâtreté Janſénienne, que la docilité des ames droites, dont la myſticité, ou l'imagination trop vive, reproduiſit alors une ſorte de Quiétiſme.



HISTOIRE



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIEME.

DEPUIS le renouvellement du Quiétisme en 1694, jusqu'au Pontificat de Clément XI en 1700.

LA révolte contre les décisions de l'Eglise scandalisoit depuis trop long-temps, pour que la providence ne suspendît pas le torrent de la séduction, ou du moins ne confondît pas les séducteurs & les rebelles, par quelque exemple frappant & respectable d'une conduite opposée à la leur. Les nouveaux disciples de Molinos, qui sans l'avouer pour maître, s'éleverent en France sur la fin du siècle dernier, se trouvoient, par rapport à la note d'hérésie, dans les mêmes circonstances que ceux de

Janſenius. Les deux ſectes avoient été pareillement condamnées par le Pape & les Evêques ; & s'il y avoit quelque différence, c'eſt que la condamnation du Prélat Flamand s'étoit faite avec beaucoup plus de ſolemnité que celle du Docteur Arragonois ; qu'elle avoit été réitérée, réaggravée, confirmée en toutes les manières. Voyons à préſent quelle fut la conduite de leurs partiſans reſpectifs ; ſans toutefois revenir ſur le chapitre faſtidieux du parti qui n'eſt que trop connu.

Les premiers veſtiges du Quiétiſme François furent découverts dans un livre du Père la Combe Barnabite, intitulé Analyſe de l'oraiſon mentale, où l'on ne put méconnoître le caractère du Moliniſme ; quoique l'auteur n'y allât point juſqu'aux abominations de Molinos. Ce myſtique outré eut une élève, qui paſſa bientôt ſon maître, qui de ſa fille en Dieu, devint en peu de temps ſa mère & ſon oracle. C'étoit, s'il eſt beſoin de la nommer, la fameuſe Dame Guyon, qui fit des livres à ſon tour, donna le Moyen court & très-facile de faire oraiſon, & l'Explication du cantique des cantiques. Les ouvrages du directeur & de la pénitente, dès qu'ils eurent vu

le grand jour, furent condamnés par l'Archevêque de Paris, tant pour le ridicule qu'ils donnoient à la piété, en rendant la contemplation commune aux enfans même de quatre ans, que pour l'atteinte qu'ils portoient à des vérités essentielles de la Religion, & à l'intégrité des mœurs dont elles sont la base. Ces contemplatifs abusés se prétendoient affranchis de toute pénitence extérieure, de tout exercice de piété, de toutes les règles, de tous les moyens même les plus capables de contribuer au salut.

Quels que soient ces écarts, c'est peu de chose en comparaison de ce que renfermoient les manuscrits de la nouvelle illuminée, & sur-tout celui qui est intitulé *les Torrens*. Elle y enseigne que la clef de tout l'intérieur est l'abandon parfait, qui ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni Paradis, ni enfer; que l'ame vaut si peu, que ce n'est pas la peine qu'elle s'inquiete si elle se perdra, ou ne se perdra point; que Dieu ôte quelquefois à l'ame parfaite toute grace, tout don, toute vertu, & pour toujours, en sorte qu'elle devient un objet d'horreur pour tout le monde; que la fidélité de cette ame consiste pour lors à se laisser écraser & pourrir, sans chercher

à éviter la corruption ; que dès qu'elle commence ainsi à ne plus sentir son infection, & à y demeurer contente, sans espérance, ni pouvoir d'en jamais sortir, dès-là aussi commence l'anéantissement, en quoi consiste la vraie perfection ; qu'au lieu d'avoir encore horreur de sa misère extrême, & de craindre, comme autrefois, de la porter à la sainte Communion, elle y va comme à une table ordinaire ; qu'elle n'a point de peine, qu'elle est même ravie que Dieu ne la regarde plus, & qu'il donne toutes ses graces à d'autres ; en un mot, qu'elle est tellement perdue en Dieu, qu'il n'y a plus en elle, ni remords, ni conscience. Ce n'est-là qu'une petite partie de ce qui est contenu dans le livre des *Torrens*, dont un extrait plus long ne seroit pas supportable. Voilà néanmoins l'état visible d'une ame abandonnée de Dieu, livrée au désordre, & absolument endurcie dans le crime ; & voilà ce qu'on donnoit pour l'état le plus sublime, où la grace pût élever une ame. Les autres manuscrits de Madame Guyon sont au moins remplis d'extravagances.

Quant à l'Explication de l'Apocalypse, écueil fameux par tant de naufrages, dont elle ne fut point effrayée, son moindre égarement c'est d'y faire la prophéteſſe.

Elle y conte des viſions, de telle nature, qu'on ne pourroit les rapporter ſans ſalir l'imagination. Cependant elle proteſte, ſans que ſa conduite l'ait jamais démentie, qu'il ne lui reſtoit après cela que des penſées auſſi pures, que le Ciel qui les lui inſpiroit. A l'exemple de ſainte Thérèſe, à qui ſon directeur la comparoit, elle écrivit encore par obéiſſance l'hiſtoire de ſa propre vie : là, nouvelles révélations, & nouvelles impiétés, ou plutôt nouvelles extravagances. Elle voyoit clair dans le fond des ames, elle avoit ſur elles, auſſi bien que ſur les corps, une autorité miraculeuſe. Ce que je lierai, diſoit-elle, ſera lié, & ce que je délierai ſera délié : je ſuis cette pierre fichée par la Croix ſainte, & rejettée par les architectes. Elle étoit parvenue à un tel point de perfection, qu'elle ne pouvoit plus prier les Saints, pas même la Ste. Vierge. Elle étoit ſi remplie de graces pour elle & pour les autres, qu'elle couroit à tout moment un danger prochain d'étouffer. Il falloit promptement la délacer ; & ſi on ne l'eût fait un jour, elle en ſeroit morte ſur le champ. Cependant le remède le plus efficace étoit de s'aſſeoir en ſilence à ſes côtés. Alors du réſervoir divin de ſon cœur, il ſe faiſoit un dégor-

gement qui la dégageoit avec ſuavité; & ſes acolytes, enfans de ſageſſe, recevoient de leur mère la meſure d'aliment qui convenoit à chacun d'eux.

Ce qu'il y a de plus étrange, ce qui doit paroître dans l'ordre moral un phénomène égal aux plus grands prodiges de l'ordre phyſique, c'eſt que cette femme inconcevable, malgré des écrits dictés en apparence par un libertinage outré, n'a jamais donné le moindre ſujet de ſoupçonner ſes mœurs; c'eſt que par un prodige encore moins concevable, & non moins inconteſtable, elle ait conçu & mis au jour tant d'extravagances, douée d'autant d'eſprit que jamais femme en ait montré. Tous ceux qui l'ont connue, aſſurent qu'il eſt difficile d'en avoir davantage, & que perſonne ne parloit mieux des choſes de piété. Un trait unique; ſavoir la haute eſtime où elle fut auprès de l'un des plus beaux génies du plus beau de nos ſiècles, forme ici une preuve, qui n'en laiſſe point d'autres à déſirer. Auſſi gens de bien qu'éclairés, ceux qui la préconiſoient, & qui ne revinrent de leurs préventions qu'avec beaucoup de peine, la mettoient au nombre de ces myſtiques vraiment habiles, mais incapables d'inſtruire les autres, &

qui ont plus péché dans les termes que dans les ſentimens. En effet tout le monde ſe convainquit avec le temps qu'elle étoit trompée la première, & qu'elle n'avoit jamais ſongé à tromper perſonne.

Mém. Hiſt & Dogm. T. IV, pag. 25 & ſuiv.

Quel que fût le mérite de ceux à qui les charmes de ſon eſprit impoſoient, elle ne laiſſoit pas d'être ſuſpecte à des perſonnages d'une grande célébrité. Le bruit de ces ſoupçons lui étant parvenu, elle communiqua ſa peine à l'Abbé de Fénélon, en qui elle avoit une confiance particulière. Ce n'étoit pas la ſeule perſonne d'un rang & d'un mérite diſtingués, avec qui elle eût des rapports intéreſſans. Elle inſpira le même intérêt aux perſonnes les plus illuſtres de ſon temps, & jouit d'une vraie conſidération parmi tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus eſtimable à la Cour de Louis XIV.

Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, c'eſt ſon premier nom, fille d'un gentilhomme du Gâtinois, & femme de M. Guyon, né auſſi de parens nobles, étant reſtée veuve à l'âge de vingt deux ans, avec de la fortune, de la figure, beaucoup d'eſprit & un caractère aimable, ne voulut jamais entendre à un ſecond mariage, & tourna vers Dieu tous les ſentimens de ſon cœur naturellement

tendre. Peu après la mort de son époux, elle fit un voyage à Paris pour ses affaires. Elle y fit des connoissances, & particuliérement celle de M. d'Aranton Evêque de Genève, le quatrième successeur & l'imitateur fidèle de S. François de Sales. Ce Prélat lui proposa de se retirer dans son diocèse, pour y travailler, avec quelques autres Dames pieuses, à l'instruction des nouvelles Catholiques. Elle prit en effet ce parti, après s'être dépouillée de ses biens en faveur de ses enfans, à la réserve d'une modique pension. Mais les distractions attachées à la charge de Supérieure dont on voulut la revêtir, l'en détournerent bientôt; trop tard néanmoins, puisqu'elle avoit déja goûté les leçons du Père la Combe, qui étoit le directeur de cette communauté. Elle se retira chez les Ursulines de Tonon: après les avoir édifiées quelque temps, par son goût pour l'oraison & pour la retraite, elle alla chez une de ses amies à Grenoble, puis à Verceil, dont l'Evêque prévenu pour elle d'une estime singulière, l'avoit souvent invitée à s'y rendre. Pendant les six années qu'emporterent ces différens séjours, où elle fut presque toujours accompagnée du Père la Combe, elle composa ses ou-

vrages divers ſur la ſpiritualité. Enfin l'air épais de Verceil ne convenant point à ſa complexion, & moins encore à ſa conſtitution morale, les médecins lui conſeillerent de retourner en France; & elle revint à Paris.

Le bruit de ſes ouvrages l'y avoit précédée, & l'on y avoit conçu des préventions ſi fâcheuſes contre elle, qu'elle y fut arrêtée preſque en arrivant, & miſe dans un monaſtère. L'Archevêque l'interrogea, & la fit interroger pluſieurs fois par des gens habiles. On découvrit en elle autant de docilité que d'innocence. Les Religieuſes, d'un autre côté, rendant avec admiration témoignage à toutes ſes vertus; Madame de Maintenon s'intéreſſa pour elle auprès du Roi, & lui fit rendre une entière liberté. Ainſi l'humiliation même la mit dans une conſidération plus haute, & lui procura la plus puiſſante protection. Dès ſon premier ſéjour à Paris, elle avoit eu la connoiſſance de la Ducheſſe de Béthune, femme de beaucoup d'eſprit & de grande piété, chez qui ſe raſſembloit tout ce qu'il y avoit de perſonnes recommandables par ces deux endroits, tant à la ville qu'à la Cour : ce fut là qu'elle ſe lia d'une manière étroite avec les Duc

de Chevreuſe & de Beauvilliers, & ſurtout avec l'Abbé de Fénélon, alors précepteur des enfans de France. Fénélon, cette ame ſi pure & ſi noble, applaudiſſoit aux idées grandes que Madame Guyon s'étoit formées de Dieu, & plus encore à ſon amour ſans partage pour l'Être infiniment aimable.

On continua néanmoins à décrier ſa doctrine, & l'on peignit ſa perſonne même des couleurs les plus affreuſes. On menaçoit le Royaume & l'Egliſe d'une ſecte nouvelle, égale en abominations & en infamies aux anciens Gnoſtiques; & ceux qui répandoient principalement ces bruits, le faiſoient avec toute la chaleur que pouvoit donner l'eſpoir de tourner de ce côté-là, la vigilance & l'activité des deux puiſſances, dont ils étoient l'objet.

Madame Guyon, pour faire tomber, s'il étoit poſſible, ces clameurs ſcandaleuſes, prit le parti, avec le conſeil de M. de Fénélon, de ſoumettre ſa maniere d'oraiſon & tous ſes écrits à l'oracle de l'Egliſe de France, le grand Evêque de Meaux. Ce Prélat accepta la commiſſion, & la Dame lui remit tous ſes ouvrages, imprimés & manuſcrits. On peut juger quel fut l'étonnement de Boſſuet,

quand sur-tout en lisant la vie de cette femme, composée par elle-même, il y trouva les rêveries que nous avons citées. Il ne douta pas un moment qu'elle ne fût dans l'illusion la plus pitoyable. Dans les conférences qu'elle eut ensuite avec lui, elle confessa qu'il étoit contraire à sa manière d'oraison, de rien demander à Dieu. Sur quoi il lui défendit de s'approcher des Sacremens: mais elle marqua tant d'humilité & de soumission, que cette défense n'eut pas son effet.

Cependant elle demanda que M. de Noailles, alors Evêque de Châlons, en grande réputation de piété, & M. Tronson, Supérieur Général de S. Sulpice, fussent associés à M. de Meaux, pour la décision des points sur lesquels on l'accusoit d'erreur. Madame de Maintenon leur fit encore joindre M. de Fénélon. Les amis de Madame Guyon lui avoient apparemment fait entendre, depuis qu'elle avoit choisi M. de Meaux pour juge, qu'il étoit de la prudence de ne pas s'en rapporter uniquement en cette matière à un Prélat, qui s'étoit déclaré plus d'une fois en pleine Sorbonne contre le pur amour, qu'il traitoit de chimère, persuadé qu'il entre de l'intérêt propre dans tous les actes du cœur humain,

main. M. de Meaux lui-même, dès les premières conférences, qui, pour ce nouvel examen, se tinrent à Issi près de Paris, avoua qu'il connoissoit peu les ouvrages des mystiques [illegible] circonstances l'ayant toujours [illegible] le dogme & la controverse. [illegible] quoi il pria M. de Fénélon, très [illegible] ce genre d'étude, d'en faire des extraits, & de les communiquer à la Commission. Le pieux Abbé le fit volontiers, non pour défendre les écrits de Madame Guyon, dont il ne prisoit que la piété personnelle, mais par zèle pour la vraie spiritualité, à laquelle il craignoit que l'on ne donnât atteinte.

Les examinateurs poserent d'abord le principes propres à éclaircir la matière, à faire discerner la vraie spiritualité de la fausse, & à préserver des illusions qui sont à craindre dans la pratique de la vie contemplative. Ils examinerent ensuite les écrits de l'accusée, où ils trouverent sans doute bien des choses à reprendre : mais elle satisfit à toutes les plaintes, par des explications Catholiques des passages même les plus répréhensibles, & sur-tout par une candeur & une soumission qui ne laissoit pas douter de sa Foi sincère. Ils pro-



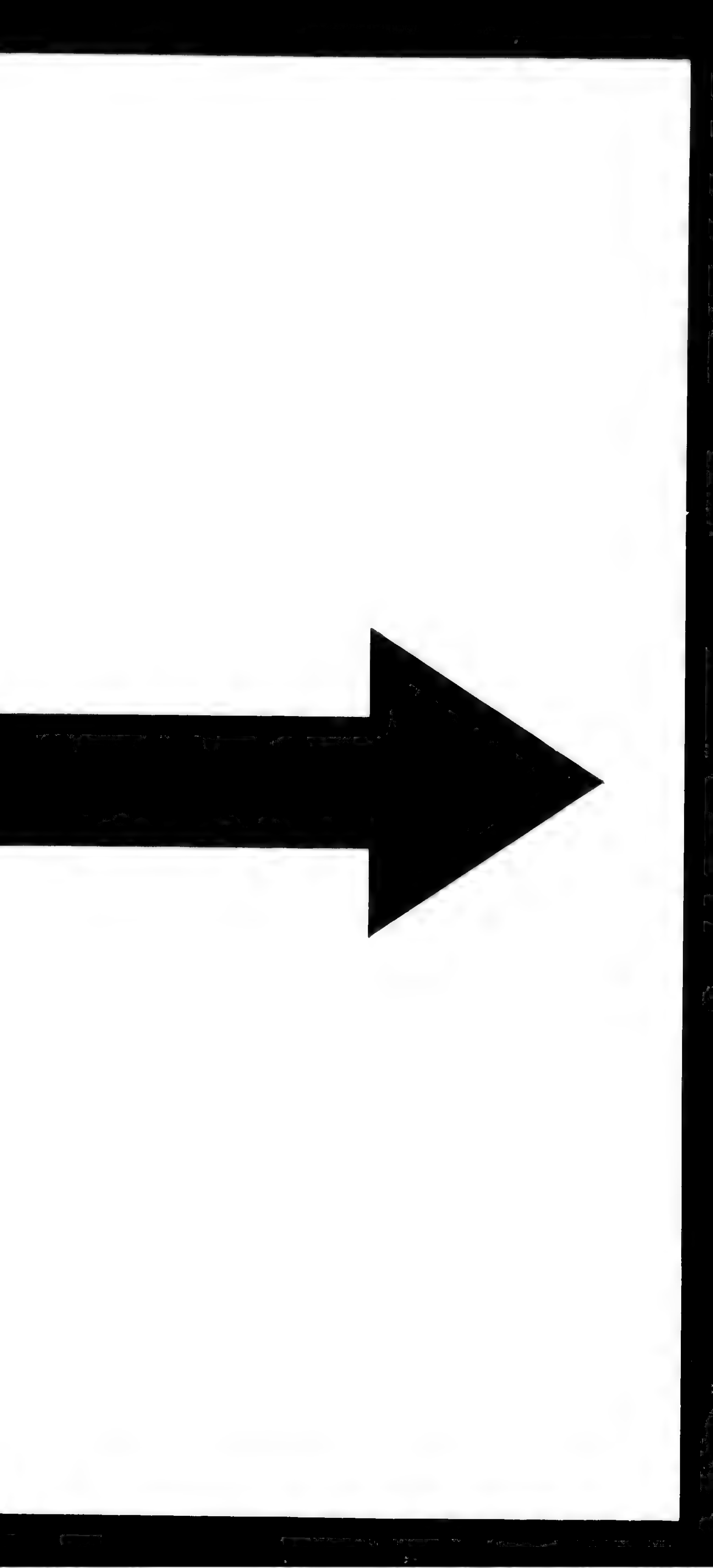
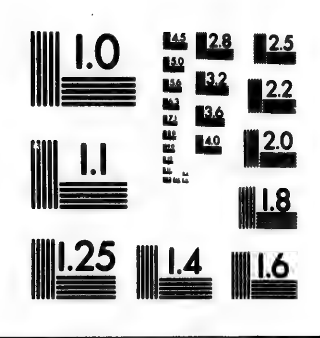
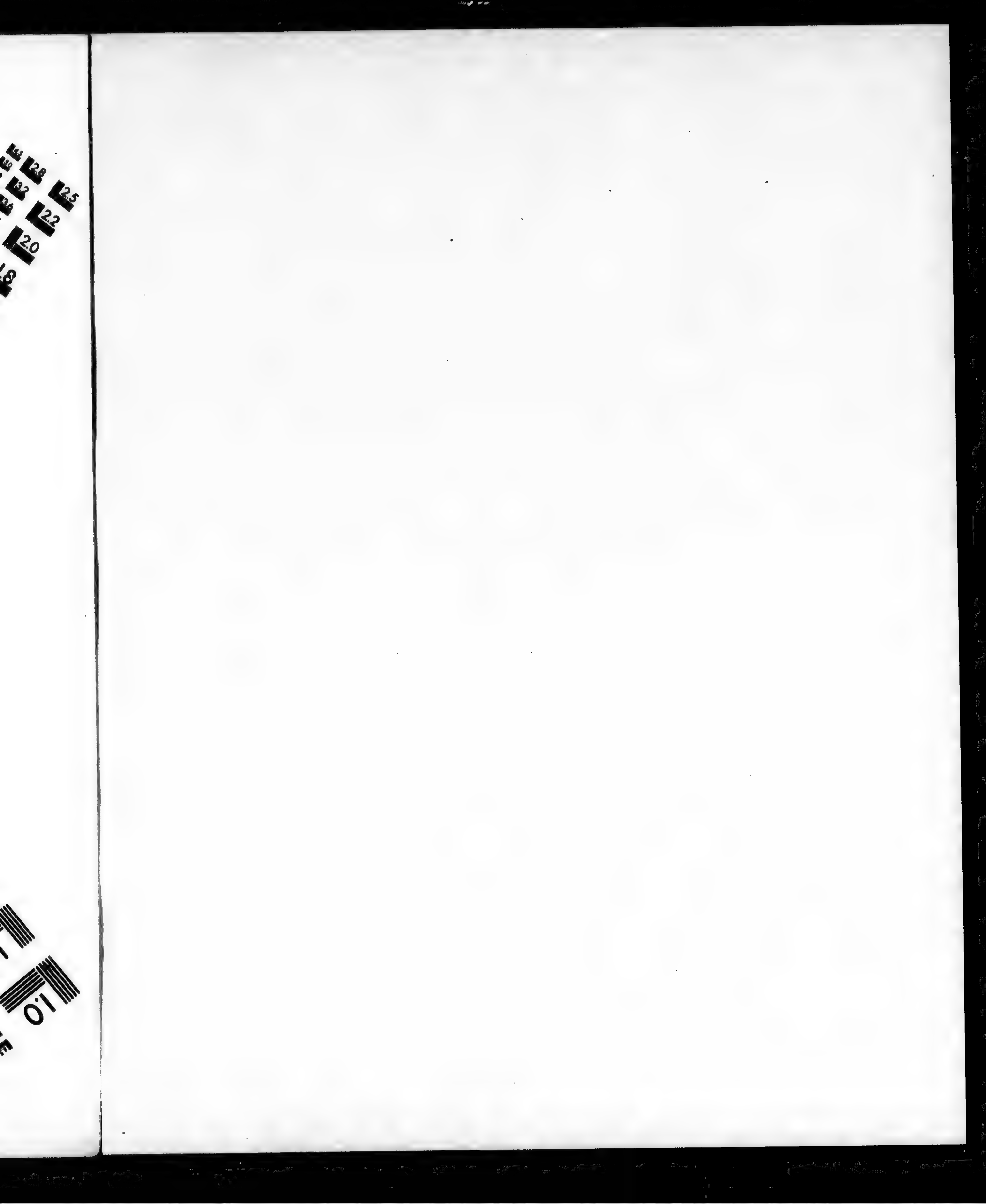


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



noncerent donc que, si elle avoit péché dans les termes, elle étoit irréprochable dans sa croyance, & bien éloignée surtout des abominations reprochées à Molinos & à ses disciples. Ils voulurent ensuite réduire toutes ces matières abstraites & difficiles à quelques articles précis, qui pussent confondre l'erreur, sans porter préjudice aux vrais principes de la vie contemplative. Mais ce ne fut pas sans beaucoup de peine & de contestation, tant sur le fond des choses que sur la manière de les énoncer, qu'ils parvinrent enfin à les dresser au nombre de trente-quatre.

Ils portent en substance, que tout fidèle en tout état est obligé de retenir l'exercice des vertus théologales, & d'en produire des actes; d'avoir la Foi explicite des vérités principales du Christianisme; de vouloir & de demander expressément son salut éternel, la rémission de ses péchés, la grace de n'en plus commettre, la force contre les tentations, la persévérance dans le bien, & l'avancement dans les voies de la perfection, qui peut toujours croître; qu'il n'est jamais permis d'être indifférent pour le salut, ni pour ce qui y a rapport; que les actes ci-dessus men-

tionnés ne dérogent point à la plus haute perfection, & que pour les produire, il n'est pas besoin d'attendre une inspiration particulière, la Foi jointe au secours ordinaire de la grace suffisant pour cela; que dans l'oraison la plus sublime, ces actes sont à la vérité compris dans la charité, mais en tant qu'elle anime toutes les vertus, qu'elle en facilite l'exercice, & non qu'elle les rende inutiles; que les réflexions sur soi-même, sur les opérations intérieures, sur les dons du Ciel & sur l'usage qu'on en fait, ayant été pratiquées par les Apôtres & les plus grands Saints, doivent l'être par tous les Chrétiens même les plus parfaits; que les mortifications extérieures conviennent de même aux fidèles, à quelque état de perfection qu'ils soient parvenus, & que souvent encore elles sont nécessaires; que l'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte unique & persévérant sans interruption, mais dans une disposition habituelle à faire tout ce qui plaît à Dieu, & à ne rien faire qui lui déplaise; qu'il n'y a point d'autres traditions d'une autorité certaine, que celles qui sont reconnues par toute l'Eglise; qu'il ne faut pas rejetter l'oraison de simple présence de Dieu,

de quiétude ou repos en Dieu, ni les autres oraisons extraordinaires, même passives, qui sont approuvées par les meilleurs maîtres de la vie intérieure; mais que sans elles on peut devenir un très-grand Saint, & qu'on ne doit pas attacher l'état de perfection à un tel genre d'oraison plutôt qu'à un autre; bien moins encore le don de prophétie, ou le privilége de l'apostolat, à un certain degré d'oraison & de perfection; que c'est un égarement dangereux, d'exclure de la contemplation les mystères de J. C. & les vérités communes de la Foi; enfin que les voies extraordinaires sont très-rares, & toujours sujettes à l'examen des Supérieurs ecclésiastiques, avec d'autant plus de raison, que les illusions y sont fort à craindre.

Il y avoit près de huit mois que duroit cette discussion, & tout le monde en attendoit l'issue, avec autant d'impatience que de curiosité. Enfin le jugement & les trente-quatre articles furent signés par les Commissaires, sans excepter M. de Fénélon, le dixième de Mars 1695. Il avoit été nommé à l'Archevêché de Cambrai, au mois de Février précédent; & M. Bossuet le voulut sacrer, pour marquer au public, que la diversité d'opinions qui s'étoit rencontrée

entre eux, n'avoit point altéré leur union.

Durant le cours des conférences, Madame Guyon s'etoit retirée volontairement pour six mois à Meaux, dans le Couvent de la Visitation, où elle n'avoit commerce qu'avec deux Religieuses d'une sagesse éprouvée, & avec le Confesseur que l'Evêque lui-même lui avoit donné. Le Prélat d'ailleurs la visitoit souvent dans l'intervalle des conférences, lui écrivoit quand il étoit absent, & recevoit assidument ses réponses : dans tous ces rapports, elle ne cessa de lui donner des témoignages convaincans de la droiture de son cœur, d'une modestie incapable de présomption, de confiance même & d'un désir sincère d'être éclairée par un si grand maître. Si-tôt qu'on lui eut présenté le jugement des Commissaires, elle le signa sans faire la moindre objection. Elle signa, sans plus de difficultés, les censures que M. de Châlons & M. de Meaux firent de ses livres. Elle fit même son acte de soumission, sous la dictée de celui-ci : tout ce qu'elle se permit d'y ajouter, fut qu'elle n'avoit jamais eu intention de rien avancer de contraire à l'esprit de l'Eglise Catholique, protestant qu'elle lui avoit toujours été, & qu'elle lui seroit toujours soumise.

Sur des dispositions aussi édifiantes, M. de Meaux lui donna une attestation par laquelle il assuroit, qu'elle n'étoit impliquée en aucune manière dans les abominations du Molinosisme, & qu'il étoit pleinement satisfait de sa conduite. La Supérieure & les Religieuses de la Visitation de Meaux lui donnerent encore un certificat, portant que, loin d'avoir causé aucun trouble dans leur maison, elle les avoit extrêmement édifiées par sa conduite & ses entretiens, où l'on avoit remarqué beaucoup de patience & de mortification, de douceur & d'humilité, de simplicité même, & la plus haute estime pour tout ce qui est de la Foi.

Munie de pareils témoignages, après de pareilles épreuves, Madame Guyon ne prévoyoit pas qu'elle dût essuyer de nouveaux orages. Mais sa soumission à la voix des Pasteurs ne lui avoit rien moins que concilié bien des gens de secte & de cabale, qui désiroient & avoient peut être espéré d'elle tout autre chose. Une docilité si exemplaire confondoit trop leur opiniâtreté, pour ne pas leur déplaire; & les alarmes de la Cour au sujet du nouveau Quiétisme, faisoient une diversion qui leur étoit trop favorable, pour ne pas chercher à la per-

pétuer. Quoi qu'il en soit, à peine Madame Guyon eut-elle quitté sa retraite de Meaux, dans la résolution de vivre également retirée partout ailleurs, qu'on l'accusa de recommencer à dogmatiser; & sur cette accusation, on se saisit encore de sa personne. Cette nouvelle détention n'eut pas plus de suite que les autres. On lui permit de se retirer à Blois; mais avant son départ, M. de Noailles, qui venoit de passer de l'Evêché de Châlons à l'Archevêché de Paris, exigea d'elle un nouvel acte de soumission. Elle le donna sans difficulté, & y protesta qu'elle n'avoit jamais prétendu insinuer aucune des erreurs que ses écrits contenoient; qu'elle n'avoit pas même conçu, que personne se mît jamais ce mauvais sens dans l'esprit.

On ne sauroit donc révoquer en doute l'innocence de cette femme singulière, ni plus soupçonner l'intégrité de sa Foi, que la droiture & la pureté de son cœur. Telle fut en effet l'idée que s'en formerent Messieurs de Paris & de Meaux. Ces Prélats qui avoient lu & relu les manuscrits, où elle se dit la femme enceinte de l'Apocalypse, l'épouse préférée à la mère, la fondatrice d'une Eglise nou-

velle, n'ont vu en tout cela qu'un fanatiſme d'imagination & un flux de galimathias, ſans nulle intention d'enſeigner l'erreur. Eſt-il donc ſurprenant qu'elle ait gagné l'eſtime de ceux qui lui connoiſſoient bien d'autres qualités, véritablement eſtimables? On verra néanmoins par la ſuite faire un crime à M. de Cambrai, d'un ſentiment auſſi digne de ſa générosité que de ſa candeur.

Madame Guyon, touchant laquelle il eſt temps de finir, ne ſe contenta point d'avoir rendu témoignage à ſa Foi, dans le cours de ſes tribulations. Pluſieurs années après, elle le renouvella, dans un temps où il n'importoit plus à la tranquillité de ſes jours, où elle n'enviſageoit que le juſte Juge, devant qui elle alloit paroître. Sur le point de mourir, elle mit à la tête de ſon teſtament ſa profeſſion de Foi, conçue dans les termes ſuivans.

» Je proteſte que je meurs fille de » l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & » Romaine; que je n'ai jamais voulu » m'écarter de ſes ſentimens; que depuis » que j'ai eu l'uſage parfait de la raiſon, » je n'ai pas été un moment ſans être » prête, au moins de volonté, à répan» dre pour elle juſqu'à la dernière goutte » de mon ſang, comme je l'ai conſtam-

» ment protesté en toute rencontre,
» comme je l'ai déclaré & signé autant de
» fois que j'en ai eu occasion; ayant tou-
» jours & en tout temps, soumis mes écrits
» & mes livres à la sainte Eglise ma
» Mère, pour laquelle j'ai, & toujours
» j'ai eu & aurai, avec la grace de
» Dieu, un attachement inviolable &
» une obéissance aveugle; n'ayant &
» ne voulant admettre aucun sentiment
» que les siens, & condamnant sans
» restriction tout ce qu'elle condamne,
» ainsi que je l'ai toujours fait. Je dois
» à la vérité, & pour ma justification,
» de protester avec serment, qu'on a
» rendu de faux témoignages contre
» moi, ajoutant à mes écrits, me fai-
» sant dire & penser ce à quoi je n'a-
» vois jamais pensé, & dont j'étois in-
» finiment éloignée; qu'on a joint la
» fausseté à la calomnie, me faisant des
» interrogatoires captieux, ne voulant
» point croire ce qui me justifioit, &
» ajoutant à mes réponses, mettant ce
» que je ne disois pas, & supprimant les
» faits véritables. Je ne dis rien des au-
» tres choses, parce que je pardonne
» tout & de tout mon cœur; ne voulant
» pas même en conserver le souvenir."
Quelle énigme nouvelle, que ce monu-

ment ! Nous ne nous hasarderons point à en faire l'explication, & moins encore l'application : mais nous en conclurons à user de la même réserve, à l'égard de l'accusée, qu'à l'égard des accusateurs.

Madame Guyon n'est pas la seule personne de son temps, qui, au point le plus lumineux d'un siècle si justement vanté, montra que l'esprit humain n'étoit pas à l'abri de l'égarement, & des écarts même les plus pitoyables. Il s'éleva dans ce même temps, au milieu de Rome, une société entière de fanatiques, dont les membres se nommèrent les Chevaliers de l'Apocalypse. Augustin Gabrino de Brescia, leur chef, se faisoit appeller tantôt le Monarque de la Trinité, tantôt le Prince du nombre septenaire. Un jour des Rameaux qu'il se trouvoit à l'Eglise comme on chantoit l'antienne, *Qui est ce Roi de gloire*, il courut, l'épée à la main, vers les chantres, en criant que c'étoit lui. On le prit avec raison pour un fou ; & sans faire d'éclat, sans crier à l'erreur, ni à l'héréfie, on le renferma. Cependant les Chevaliers de l'Apocalypse étoient déja au nombre de quatre-vingts, portant sur leurs habits & sur leurs manteaux les armes de leur Ordre ; savoir un bâton de commandement & un

fabre en fautoir, avec une étoile & les noms rayonnans des Anges M hel, Gabriel & Raphael. Ils se disoient suscités pour défendre l'Eglise contre l'Antechrist, qui étoit prêt à se faire adorer. Ils avançoient bien d'autres principes de subversion, d'autant plus dangereux, qu'ils les accréditoient par leur empressement à soulager tous ceux qui étoient dans quelque nécessité. Après l'emprisonnement de leur chef, un pauvre bucheron qui s'étoit laissé engager dans cette secte, révéla tout ce qu'il savoit de ses mystères : on arrêta une trentaine de ces illuminés, & tout le reste se dissipa.

Rome laissa tomber de lui-même ce fanatisme ; & pendant que des rêveries à peu près semblables absorboient en France les momens précieux des premiers Prélats, elle porta son attention sur deux ouvrages François, qui avoient pour titres, la Dévotion à la Sainte Vierge, & l'Année Chrétienne : il faut cependant convenir que la séduction n'y étoit pas fort à craindre, au moins à raison du style. Le traité de la dévotion à la Sainte Vierge, composé par le Sieur Baillet, étoit marqué au coin des autres ouvrages du même auteur, dont l'on peut juger par la vie des Saints, le plus passa-

ble de tous, & qui n'a guère pour relief que sa hardiesse à rayer & à biffer, à dénicher & à réprouver; en un mot, qu'une témérité confiante, dont la sotte ignorance peut seule prendre les productions pour des chef-d'œuvres de sagacité & de critique. Mais s'il ne raisonnoit point, & pensoit très-peu; il lisoit beaucoup, il furetoit sans fin, il compiloit, il déchiquetoit, il entassoit & puisoit de préférence dans les répertoires de la nouveauté, autant néanmoins qu'il le pouvoit, sans trop s'exposer; & il s'en attachoit les auteurs, par les louanges qu'il leur prodiguoit. Cette habileté à se faire valoir suppléoit au mérite, & procuroit à ses livres des approbations pompeuses, que le suffrage des connoisseurs, il est vrai, justifioit rarement, mais qui imposoient toujours au troupeau des simples.

Le Docteur Hideux, connu par la quantité d'approbations qu'il a données à de méchans ouvrages, dit entre autres choses, que celui-ci peut être d'un grand usage pour défendre l'Eglise Catholique contre les faux reproches des prétendus réformés. Ils auroient été bien difficiles, sans contredit, s'ils n'en avoient pas été contens. Aussi Bayle témoigne-t-il que cet auteur traite la dévotion à la Vierge,

Dict'on. art. Nesto-rius.

aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire ; c'est-à-dire autant qu'un Prêtre de la communion Romaine, sans trahir en termes exprès la Foi qu'il professe, peut se rapprocher des plus grands ennemis de Marie. Quoi de plus agréable en effet pour des Protestans, que d'entendre dire à un Prêtre, que l'Ange de l'Apocalypse empêcha Saint Jean de se prosterner devant lui, parce que *se prosterner est une sorte de respect & de soumission, qui n'est due qu'à Dieu?* N'est-ce pas là condamner véritablement la pratique universelle des Catholiques, qui tous les jours se mettent à genoux devant les images des Saints, & particuliérement devant celle de la Sainte Vierge? L'auteur avance aussi, que le culte rendu à la Mère de Dieu est inutile, & à elle, parcequ'elle n'en retire aucune gloire, & à la plûpart des hommes, parce qu'elle abhorre les prières des pécheurs, & qu'elle n'intercede que pour les élus. Ce dernier trait ne dut pas moins plaire aux Sémi-Calvinistes, qu'aux Calvinistes rigoureux.

Baill. Dév. à la S. Vierge, page 93.

Ce frondeur audacieux attaque de même les prérogatives & tous les titres d'honneur que l'Eglise attribue à Marie. Si on l'appelle mère de miséricorde,

c'eſt uniquement, ſelon lui, parce qu'elle eſt Mère du Dieu de miſéricorde; & non pas que touchée de nos misères, elle emploie ſon crédit en notre faveur. Si nous la nommons Notre-Dame, c'eſt, dans ſon ſtyle ironique, peu différent ici du blaſphême, c'eſt par la même raiſon, que les bonnes gens appellent un Saint, Monſieur, & une Sainte, Madame; & nous la nommons Reine des Anges, oſe-t-il ajouter, comme on dit la Reine des fleurs, ou le Roi des aſtres. A quoi il ajoute encore, que la plûpart des titres d'honneur qu'on donne à la Vierge, ſont nouveaux, ſont outrés, ſont de pures hyperboles; que l'Egliſe ne fait que les tolérer, & qu'il vaudroit beaucoup mieux s'en abſtenir. Après les titres de Marie, viennent ſes fêtes, qui ne ſont pas mieux traitées par le faux prôneur de ſa dévotion. Elles furent établies, dit-il, en partie par les Princes ſéculiers, qui ſe ſont ingérés à les proſcrire; & en partie, par différens particuliers, qui ont entraîné l'Egliſe. Il parle de l'Immaculée Conception, en homme également aguerri contre les foudres du Siège Apoſtolique, & contre le torrent des Docteurs. Pour l'Aſſomption en corps & en ame, que

Petr. Aurel. T. II, in-4°. page 176.

l'Abbé de S. Cyran néanmoins avoit tenue pour tellement indubitable, qu'on ne pouvoit la nier sans se rendre coupable d'erreur ; ce n'est pour lui qu'une conjecture, appuyée sur des révélations, au défaut de preuves régulières. L'Eglise, ajoute-t-il en termes exprès, n'a pas jugé à propos d'arrêter le zèle & l'industrie de ceux qui introduisoient des opinions nouvelles, pourvu qu'elles fussent édifiantes & pieuses. N'est-ce pas là, sous le faux air d'une apologie de l'Eglise, la justification des plus sanglans reproches que lui font les Protestans?

Il n'en falloit pas tant sans doute, pour autoriser Rome à flétrir un ouvrage, infiniment plus propre à éteindre qu'à établir la dévotion qui lui servoit de titre. La flétrissure ne fut assurément pas excessive, puisqu'on se contenta de le mettre à l'*Index*; apparemment pour ne pas lui donner plus de célébrité, qu'il ne pouvoit s'en acquérir par sa mince valeur.

L'Année Chrétienne du Sieur le Tourneux ne fut pas traitée avec plus de rigueur; & si elle n'eût pas été comme une publication nouvelle du Missel & du Bréviaire François du Sieur Voisin, déja condamnés, peut-être l'eût-on

laissée, sans nulle atteinte, entre les mains de ces dévotes qui ne regorgent pas d'esprit, & qui en trouvent d'autant plûs dans un livre, qu'elles l'entendent moins. Ce décret fit toutefois jetter feu & flamme au Père Quesnel, suivant les paroles expresses de son affidé Valloni. Le parti en conclut, avec sa docilité ordinaire, à faire une nouvelle édition du livre proscrit; & de toute part on en préconisa l'auteur, qu'on mettoit de niveau avec les Thomassin, les le Cointe, les le Vallois & les Arnaud même. Telle est la charité dans les sectes, capable d'opérer jusqu'aux plus étonnantes métamorphoses; & les succès en sont d'autant plus rapides, que tous s'y rendent solidaires pour fabriquer la réputation d'un seul. Quelle est après tout la dose de génie, dans l'Année Chrétienne? Quelques réflexions traînantes, quelques lieux communs dévotieux, qui coutent peu à l'esprit, & qui ne vont point au cœur; voilà tout ce qui en a fait placer l'auteur dans le catalogue des premiers génies de son temps.

Voici un décret bien différent de ceux qu'on vient de rapporter, & de la plûpart des choses de même ordre. Aussi la cause en fut-elle des plus singulières,

& tout-à-fait originale. Les ſavans auteurs des Actes des Saints, connus ſous le nom de Bollandiſtes, avoient établi ſous le 6 & le 19 de Mars, que le B. Berthold avoit été le premier Général des Carmes : par-là, ils fixoient au douzième ſiècle l'origine de cet Ordre. Il s'en falloit bien que les vieux nourriſſons du Carmel ſe bornaſſent à une antiquité de ſix cents ans. Quelques-uns d'eux avoient autrefois prétendu que leur origine remontoit juſqu'au Patriarche Enoc, qui vivoit avant le déluge. Mais on les avoit un peu embarraſſés, en leur rappellant que Noé & ſes trois fils, reſtés ſeuls du genre humain, avoient chacun ſa femme, ce qui n'étoit pas conforme à la règle du Carmel. L'objection fut aſſez forte, pour faire diſparoître cette prétention : mais on n'en fut que plus ardent à ſoutenir, qu'au moins on deſcendoit en droite ligne du Prophète Elie. Et depuis le temps de ce Prophète, ſelon la thèſe fameuſe qui fut ſoutenue en 1682, par un Carme de Beziers, devant le Chapitre provincial, & cenſurée à Rome en 1684, tout ce qu'il y a eu de Patriarches & de Prophètes en Judée, la plûpart des ſages & des philoſophes ſous les climats divers, Pythagore indu-

bitablement païen, & les Druides mêmes furent autant de Carmes. Les savans qui travailloient avec tant d'applaudissement à purger la légende des mélanges fabuleux qui la déshonoroient, ne crurent pas devoir épouser des opinions, qui les eussent rendus la risée de tout ce qui joignoit le bon sens avec l'érudition. Cependant ils ne les combattirent pas de front; connoissant la délicatesse de l'Ordre en général, sur l'article de la généalogie.

Elle étoit infiniment plus grande encore qu'ils ne se l'étoient figurée, au moins parmi les Carmes des Pays-Bas. Ces bons Pères oubliant qu'il n'en est pas de la noblesse religieuse, comme de la noblesse mondaine, d'autant plus estimée qu'elle est plus éloignée de sa source; que les Ordres monastiques, au contraire, ne sont jamais plus estimables que quand ils touchent à leur origine, parce qu'ils ne sont jamais plus fervens; ils se crurent lésés dans leur honneur, ils poussèrent des plaintes & des cris menaçans, ils écrivirent de toute part, ils inondèrent la Flandre de libelles, & bientôt tous les Etats d'Espagne. Le Père Sébastien de S. Paul, très-distingué par les emplois qu'il avoit remplis dans son Or-

dre, & bien médiocrement par sa doctrine, ou sa critique, fit un crime & presque une hérésie aux Bollandistes, d'avoir accusé de supposition les décrétales antérieures à celles du Pape Sirice, aussi bien que la donation de Constantin à l'Eglise Romaine, & d'avoir douté du miracle de la Véronique. On sent qu'il ne fut pas difficile de répondre à ces objections, & à toutes les pauvretés qu'elles entraînerent.

Durant cette lutte, fort sérieuse d'une part, quoique très-badine de l'autre, parut tout à coup dans la lice un nouvel athlète, qui avoit moins l'air d'un concurrent véritable, que d'un acteur chargé de parodier les prétentions dont il se montroit jaloux. Rien toutefois ne fut moins supposé que le chagrin, non plus de Sébastien de S. Paul, mais de Paul de S. Sébastien, Religieux de la Charité, quand il apprit que les Carmes se donnoient pour les plus anciens Religieux du monde. Il quitta la lancette & la seringue, il prit la plume, il soutint avec chaleur, que son Ordre avoit neuf cents ans d'antiquité sur celui des Carmes; que l'Ordre des Carmes datoit tout au plus du temps où vivoit le Prophète Elie, & que celui de la Charité remontoit

inconteſtablement juſqu'au temps d'Abraham; que ce premier Patriarche avoit fondé l'Ordre de la Charité dans la vallée de Mambré, en faiſant un hôpital de ſa maiſon; bien plus, qu'après ce premier hôpital, il en alla faire un autre dans les Limbes, pour y loger les enfans morts ſans baptême. On douteroit avec raiſon d'une émulation pareille, ſi l'on n'avoit pas conſigné dans un monument, au deſſus de tout ſoupçon, la lettre de ce frère Paul de S. Sébaſtien. Lui-même écrivit à ce ſujet, de l'hôpital d'Antiquera en Eſpagne, au Général de ſon Ordre. Une pièce de ce caractère méritoit aſſurément de paſſer à la poſtérité.

Réponſe de Papebr. au P. Séb. de S. Paul, art. 16, n°. 10.

La vérité qui perçoit par tant d'endroits, ou fut étouffée par l'intrigue, ou ne fut pas apperçue par les Inquiſiteurs d'Eſpagne, qui, au grand étonnement de toute l'Europe ſavante, condamna quatorze volumes des Actes des Saints, qui comprenoient les mois de Mars, d'Avril & de Mai. Les moins affectionnés à l'inſtitut des auteurs, regarderent cette cenſure comme une plaie faite à la république des lettres, & firent éclater de toute part leur indignation. Ce qui engagea l'Empereur Léopold, à prier le Roi d'Eſpagne d'interpoſer ſon au-

torité, afin que ses Etats ne fussent pas privés du fruit d'un travail utile à l'Eglise, & applaudi par tous les vrais savans. Ces remontrances firent sans doute impression, puisque l'Inquisition d'Espagne rendit un décret nouveau, qui permettoit aux Bollandistes de fournir leurs défenses. Les Carmes, dans cette crise, jugerent qu'il falloit tout risquer: ils dénoncerent à l'Inquisition la lettre même de l'Empereur, qu'ils oserent qualifier de pièce hérétique & schismatique; toutefois en voulant bien feindre, qu'ils ne la croyoient pas de ce Prince. Là-dessus, Rome prit connoissance de l'affaire; & les volumes notés eurent d'abord la liberté de se produire au jour. L'Inquisition d'Espagne défendit ensuite toutes les pièces qui concernoient ce différend. Rome défendit encore, sous les peines les plus rigoureuses, de traiter à l'avenir de l'institution prophétique de l'Ordre des Carmes. Enfin l'Inquisition d'Espagne, instruite, ou calmée par le temps, révoqua le décret qui avoit défendu la lecture des Actes des Saints. Que de mouvemens pour une chimère! & combien de chimères ont causé de pareils mouvemens!

En France, Louis le Grand, par une marche plus égale, comme aussi mieux

méditée, confirma la révocation de l'édit de Nantes, treize ans après qu'elle avoit été ordonnée : délai bien suffisant pour en avoir contrebalancé les inconvéniens & les avantages, dans un conseil dont peu d'autres purent se flatter depuis d'égaler la sagesse. Ce religieux Monarque s'étoit rendu sourd à toutes les sollicitations que les Plénipotentiaires des Princes Protestans avoient faites en faveur des Religionnaires de France, au congrès de Ryswyck ; tandis qu'il avoit encore sur les bras la plus grande partie des puissances de l'Europe. Ainsi s'évanouirent toutes les espérances que ces François équivoques avoient conçues à l'occasion d'une guerre si embarrassante pour leur Souverain, & qui en avoient induit plusieurs à se relâcher des bonnes dispositions qu'ils marquoient auparavant. Ils allerent en foule chercher la liberté de professer l'erreur dans la Principauté d'Orange, qui par un article du traité, avoit été rendue au Roi Guillaume d'Angleterre, charmé de les recevoir dans ce petit Etat presque dépeuplé. Mais le Roi très-Chrétien leur fit défense, sous peine de la vie de s'y aller établir ; avec ordre sous la même peine, à ceux qui s'y étoient déja retirés, de revenir chez eux dans le terme de six mois.

Attentif à tout ce qui regardoit le maintien, l'avancement & la dignité de la Religion, Louis avoit donné, deux ans auparavant, l'édit à jamais mémorable de 1695, sur les remontrances du Clergé, portant que les ordonnances de nos Rois au sujet de la jurisdiction Ecclésiastique n'étoient pas également observées dans toutes les cours de justice, & que depuis leur publication il étoit encore survenu bien des difficultés insolubles. Le Monarque donna, au mois d'Avril de cette année, en cinquante articles, une déclaration capable de rétablir à jamais le calme & l'harmonie entre les deux jurisdictions, si la jalousie en pareille matière pouvoit connoître des bornes. Elle s'étend à la résidence & à la visite épiscopale, aux monitoires & aux décrets ecclésiastiques de toute espèce, à la publication des actes juridiques, aux appels comme d'abus, aux procédures criminelles, aux cas privilégiés, à l'exécution des sentences, aux prérogatives de la hiérarchie & à la conservation de ses biens, à l'administration des hôpitaux, aux comptes des fabriques, aux revenus des bénéfices incompatibles, à l'honoraire des Ministres sacrés, aux prières publiques, aux Prédications &

aux Confessions quant à l'ordre extérieur, & de même à la doctrine, aux Officiaux, aux Théologaux, aux Curés & aux Vicaires, à l'érection des cures, aux écoles des paroisses, aux décimateurs, aux Religieux, aux Religieuses & à tout ce qui intéresse la discipline régulière. En un mot, il ne tint pas à la sage prévoyance du Monarque, que la concorde & l'harmonie entre les deux jurisdictions ne fussent rétablies dans toute leur étendue. Si les passions humaines continuerent encore à les troubler, au moins les troubles & les abus diminuerent-ils considérablement.

Pendant que le Monarque s'occupoit ainsi de tout ce qui intéressoit l'ordre ecclésiastique & civil de ses Etats; cinq Prélats des plus distingués du Royaume, Messieurs de Paris, de Reims, de Meaux, d'Arras & d'Amiens, portant leur sollicitude jusqu'au centre de la Catholicité, sur les productions du sacré Collège, écrivirent au Pape pour lui déférer un livre posthume du Cardinal Sfondrati sur la prédestination; quoiqu'il eût été imprimé à Rome, avec la permission du saint Office. Il n'est pas hors de propos d'observer, que ce Cardinal avoit écrit contre les quatre articles, statués par le

le Clergé de France dans l'assemblée de 1682. Il faut avertir aussi, que son livre mettoit en avant des propositions très-singulières. On y voit, entre autres choses, que le sort des enfans morts sans Baptême est heureux, comme les ayant préservés d'offenser Dieu par eux-mêmes; & que Dieu, en les privant de la félicité surnaturelle, ne les a pas privés pour cela de toute sorte de félicité.

C'étoit-là saper par les fondemens tout l'édifice du Jansénisme, aussi bien que celui du Calvinisme & du Luthéranisme par rapport à la grace; puisque les partisans de toutes ces hérésies, pour sauver la divine justice, qui dans leurs principes punit de l'Enfer des fautes que nous n'avons pu éviter sans la grace qui nous manquoit, & qu'ainsi nous avons commises nécessairement, n'ont rien de mieux à répondre, quand ils sont poussés jusqu'à un certain point, sinon que cette nécessité où nous sommes de pécher dans l'état présent, provient du péché originel, malgré la grace du Baptême, dont ils anéantissent ainsi la vertu essentielle. La nécessité, pour me servir des expressions mêmes de Jansenius, répétées vingt fois, provient de la détermination libre de la vo- Jans. de stat. nat. lapf. cap. 24 & 25.

lonté de notre premier Père, & n'est rien autre chose que la perpétuité immuable de cette volonté primitive. Voilà pourquoi ses disciples s'irritent si fort contre quiconque ne fait pas, comme eux, un article de Foi, de la peine du feu décernée aux enfans morts sans Baptême ; c'est-à-dire contre tous les Théologiens Catholiques, sans en excepter les Saints Pères, dont la plûpart ont tenu l'opinion contraire, & dont aucun n'a regardé cette question comme décidée par l'Eglise, pas même S. Augustin. Si ce Père, comme on a pu le voir dans le lieu où nous avons rendu compte de ses œuvres, a tenu l'affirmative, en touchant cette matière en orateur dans un sermon prêché à Carthage ; cependant il la regardoit si peu comme un article de la croyance Catholique, qu'en y revenant dans un de ses ouvrages dogmatiques & des plus réfléchis, il reprit le sentiment opposé.

Le livre du Cardinal Sfondrat déplaisoit par bien d'autres endroits aux partisans des nouvelles doctrines, parmi lesquels toutefois nous sommes bien éloignés de comprendre plusieurs des Prélats qui se rendirent ses dénonciateurs ; d'autres motifs habilement pré-

ſentés les engagerent dans ce faux pas. La doctrine de ce Cardinal étoit en toute choſe trop oppoſée à celle des Auguſtiniens prétendus, pour qu'ils ne ſoulevaſſent point tout le Clergé contre lui, s'il leur eût été poſſible. Ils avoient crié bien haut, avant même que les Prélats euſſent parlé. On voit par leurs lettres, les mouvemens qu'ils ſe donnoient pour le faire dénoncer, tant aux Univerſités qu'aux Evêques & au Souverain Pontiſe. Toute la faction en conſpira la ruine; & toutes ſes cabales furent inutiles. Le ſage & pieux Pontiſe Innocent XII vit où le coup portoit. Il fit cependant examiner l'ouvrage avec ſoin, & avec d'autant plus de liberté, que l'auteur étant mort, il ne pouvoit rien pour ſa défenſe. Malgré tant de circonſtances favorables à ſes adverſaires, le Pontiſe refuſa conſtamment de prononcer. Il eût été bien étrange en effet, & bien doux pour les Janſéniſtes, de voir condamner à Rome ce que Rome avoit permis d'imprimer. Bien loin de remporter ce triomphe, ils eurent encore le chagrin de voir paroître à Rome, ſans flétriſſure & ſans aucun obſtacle, une défenſe publiée en faveur de Sfondrat, par le Père Gabrie-

li, Feuillant, qui fut depuis Cardinal.
Cette conduite soutenue aigrit à l'excès, au moins les principaux du parti. Chacun d'eux varia ses injures, à sa manière. Le Père Gerberon, entre autres, dit que l'apologiste étoit un très-pitoyable Théologien ; qu'on ne pouvoit rien lire de plus téméraire, de plus artificieux, de plus pernicieux que cet ouvrage, & qu'il lui paroissoit en beaucoup de choses plus que Pélagien. Cependant les injures n'opérant rien du côté de Rome, on se retourna vers le Clergé de France, qui devoit s'assembler dans peu. On fit un gros recueil de tout ce qui s'étoit jamais écrit contre l'ouvrage épargné à Rome, & on le présenta au Clergé, sous ce titre : La doctrine Augustinienne de l'Eglise Romaine, débarrassée des entraves du Cardinal Sfondrat, par plusieurs disciples de S. Augustin, & dédiée à l'assemblée prochaine du Clergé de France. Mais bientôt ils pressentirent que cette entreprise, loin de venger leur affront, ne serviroit qu'à mettre le comble à leur honte. Ce fut pour prévenir, s'il étoit possible, une humiliation si désespérante, que le Père Quesnel publia, en forme de lettre adressée à un député du second ordre, une espèce de satyre, où il avançoit que

le Janſéniſme ne ſe trouvoit que dans les cervelles bleſſées; qu'on le traitoit de fantôme au milieu de Rome même, par des écrits imprimés avec la permiſſion du maître du Sacré Palais; que le ſort de l'inſéparabilité chimérique du fait & du droit, à jamais honteuſe pour les aſſemblées précédentes, devoit bien faire craindre à celle-ci de ſe couvrir d'un opprobre ſemblable. Il finiſſoit par avertir charitablement les Prélats, d'avoir grand ſoin de ſe comporter avec toute la circonſpection que demandoit la délicateſſe de la matière; ſans quoi l'on ne manqueroit point de relever ce qui ſe feroit de nouveau contre l'honneur du Clergé de France.

L'aſſemblée n'eut pas beſoin de longues délibérations, pour prendre ſon parti. La ſeule préface du recueil marquoit un ſectaire, qui n'avoit en vue que de ruiner l'autorité des Conſtitutions Apoſtoliques, publiées contre les cinq propoſitions. On n'y diſoit pas ſeulement que le Janſéniſme eſt une chimère; mais que la Conſtitution d'Innocent X n'avoit ſervi qu'à aigrir & brouiller; qu'Alexandre VII avoit agi d'une manière indigne de ſon Siège; qu'Innocent XII s'étoit expliqué en termes ambigus; que s'il

Mém. du Clergé, Sept. 1697.

avoit paru, dans un premier bref, apporter quelque remède au mal, il avoit renversé, par un autre, le bien dont on s'étoit flatté ; que les Evêques de France avoient abandonné les libertés de l'Eglise Gallicane, en recevant la Bulle d'Innocent X ; qu'il faudroit établir des disputes réglées sur l'affaire du Jansénisme, en présence de juges nommés par le Pape, ou par le Roi ; & qu'on devroit se souvenir que la mort n'avoit pas encore enlevé tous ceux qui savoient, que les règles suivies aujourd'hui par les Evêques seront éternellement la honte du Clergé de France. Le 4 Septembre 1697, l'assemblée condamna ces propositions, comme fausses, téméraires, scandaleuses, injurieuses au Clergé de France, aux Souverains Pontifes, & à l'Eglise universelle, schismatiques & favorisant les erreurs condamnées. Ce fut là tout le fruit que la cabale retira des mouvemens infinis qu'elle s'étoit donnés, pour flétrir l'ouvrage du Cardinal Sfondrat, auquel l'assemblée ne toucha pas plus que n'avoit fait le S. Siège ; moins encore par respect pour ce lien de l'unité Catholique, que par une juste indignation contre des sectaires, qui n'attaquoient la doctrine de ce Cardinal,

que pour établir celle de l'Evêque d'Ypres.

L'année précédente, le vingtième d'Août 1696, M. de Noailles, Archevêque de Paris, avoit publié une Inſtruction Paſtorale, qui occaſionna une longue ſuite de diſcuſſions & de réflexions très-déſagréables pour lui. Quoiqu'il eût déja donné ſon approbation aux Réflexions morales de Queſnel, il condamnoit par cette ordonnance, ou Inſtruction Paſtorale, l'Expoſition de la Foi touchant la grace & la prédeſtination, digne ouvrage de l'Abbé de Barcos, neveu & diſciple du fameux Abbé de Saint Cyran. Dans l'ordonnance du Prélat, on peut diſtinguer deux parties, entre leſquelles certains adeptes trouverent une diverſité ſingulière de principes. Dans la première, le Prélat diſoit qu'il y avoit eu lieu de ſe promettre, que l'erreur qui cauſoit tant de troubles dans l'Egliſe de France, finiroit après le jugement qui l'avoit proſcrite; mais qu'il y avoit encore des eſprits inquiets & ennemis de la paix qui répandoient dans le public des livres, tels que l'Expoſition de la Foi touchant la grace & la prédeſtination, qui pourroient troubler le repos de l'Egliſe; que perſonne

n'ignoroit le bruit qu'ont excité les cinq fameuſes propoſitions tirées du livre de Janſenius, & proſcrites par les Conſtitutions pontificales, que les Evêques de France ont acceptées unanimement avec toute ſorte de reſpect & de ſoumiſſion, ce qui a été ſuivi du conſentement de toute l'Egliſe Catholique; que c'en étoit bien aſſez pour détruire cette doctrine pernicieuſe; mais que l'orgueil ne ceſſant de s'élever, quoiqu'abattu, on voyoit avec douleur renaître l'héréſie dans un livre nouvellement imprimé, avec d'autant plus de péril, que cet ouvrage compoſé en langue vulgaire, pouvoit être lu par les ignorans & les ſimples, auſſi bien que par les ſavans. Le Prélat ajoutoit que l'ayant fait examiner, & longtemps examiné lui-même, il y avoit reconnu ſans peine le venin du dogme de Janſenius.

Sur quoi, le ſaint nom de Dieu invoqué, il condamne ce livre, comme renfermant des propoſitions reſpectivement fauſſes, téméraires, ſcandaleuſes, impies, blaſphématoires, injurieuſes à Dieu & dérogeantes à ſa bonté, frappées d'anathême & hérétiques; enfin comme renouvellant la doctrine des cinq propoſitions de Janſenius, avec une témérité

d'autant plus insupportable, que l'auteur ose donner comme étant de Foi, non-seulement ce qui n'en est point, mais même ce que la Foi déteste, & ce qui est abhorré par toute l'Eglise.

La seconde partie est une instruction sur les matières de la grace. L'Archevêque y établit d'abord, que nous ne pouvons rien pour le salut sans la grace de J. C. mais que Dieu ne commande rien d'impossible; qu'il nous avertit de faire ce que nous pouvons, de demander ce que nous ne pouvons pas, & qu'il nous aide afin que nous le puissions. Il dit ensuite que dans les prières qu'on adresse à Dieu, ce n'est pas le seul pouvoir, mais encore l'effet qu'on demande; que quelque pouvoir que nous sentions en nous de résister à la grace, même la plus efficace; la Foi nous apprend que Dieu est tout puissant, & qu'ainsi il peut faire ce qu'il veut de notre volonté, & par notre volonté. Il finit par un éloge court, mais énergique de S. Augustin, avec défense d'accuser personne de Jansénisme, sur des soupçons vagues.

Il falloit que les novateurs condamnés par cette ordonnance eussent des termes, ou des sens de convention bien particuliers, pour trouver, comme le firent

Entret. sur le décret de Rome contre le nouv. Test. de Châl pag. 17 & suiv.

Réflex. sur les Const. & les brefs, &c. p. 214 & suiv.

plusieurs d'entre eux, que la seconde partie étoit un préservatif contre la première; & que si l'Archevêque sembloit d'un côté ne se point déclarer pour Jansenius, il laissoit de l'autre de quoi le justifier. Accuser ainsi de Jansénisme un Prélat qui déclaroit les opinions de Jansenius hérétiques & pernicieuses, c'étoit assurément contrevenir avec bien du front à l'ordonnance par laquelle il défendoit de former des accusations pareilles sur de légers soupçons. D'autres Jansénistes, pour excuser ce Prélat, ont avancé qu'il avoit simplement feint d'abandonner Jansenius, afin d'adoucir un peu les esprits aigris à l'excès, faisant d'ailleurs tout son possible pour le justifier; c'est-à-dire que, pour excuser M. de Noailles, ils lui attribuoient la duplicité la plus indigne de son caractère, de son rang, & de la réputation même de candeur dont il jouissoit.

D'autres encore, & sur un tout autre ton, parlerent de l'Instruction Pastorale. Le Père Gerberon sur-tout, lui qui avoit tiré des ténèbres le livre flétri par l'Instruction Pastorale, ne fut pas d'avis de se taire, ni d'humeur à prendre le ton du patelinage. Il ne tarda point à publier des remarques, où mettant l'Archevêque en contradiction avec lui-même, il disoit,

que si dans la seconde partie de l'Instruction Pastorale il avoit entendu la voix d'un Pasteur, il n'avoit apperçu dans la première que les préventions & les entêtemens d'un mercénaire, qu'on ne pouvoit suivre sans s'égarer. L'Archevêque fut si choqué de plusieurs traits aussi crus, qui se trouvoient dans les Remarques, que tous ceux qui l'obsédoient & conspiroient à le tromper, crurent devoir tout employer afin de l'adoucir. Le Sieur Couet, bon Janséniste alors, écrivit au Père Quesnel, qui avoit toute autorité dans le parti, qu'il falloit adresser au frère Germain (c'étoit le nom de guerre du Docteur Boileau, qui régissoit l'Archevêque), une lettre qui blâmât nettement la licence de l'auteur des Remarques. Cette commission très-délicate en soi, avoit des difficultés toutes particulières pour le Père Quesnel. Il avoit écrit à l'Abbé Couet lui-même, une lettre pleine d'éloges, pour le livre censuré par l'Archevêque ; & tout nouvellement encore, il en avoit écrit une autre au Sieur Willart, où il parloit de la censure, comme d'une faute énorme, capable d'arrêter toutes les bénédictions du Ciel. Je suis surpris, lui disoit-il, que Dom Antoine de S. Bernard (c'est un des noms

que le parti donnoit à l'Archevêque), je suis surpris que Dom Antoine prenne des résolutions si préjudiciables à sa réputation. Cet homme-là gâte tout. Il est important qu'une personne qui a commis cette faute dans une place si sainte & si élevée, la connoisse dans toute son étendue, qu'il en prévienne les suites par la pénitence, qu'il s'en humilie, & qu'il en soit humilié.

Voilà dans quelles circonstances le Père Quesnel reçut la lettre de l'Abbé Couet, qui lui demandoit ainsi un mensonge des mieux conditionnés, en faveur de la cause commune. Il l'obtint : l'envie de ménager un Prélat puissant, qu'on se flattoit d'avoir engagé dans les intérêts du parti, l'emporta sur la conscience, & sur tout sentiment d'honneur. Quesnel écrivit à Boileau, qui étoit l'ame de cette intrigue, qu'il étoit très-fâché que l'auteur des Remarques, avec lequel, par un second mensonge aussi effronté que le premier, il assuroit n'avoir aucun rapport, & ne pas même le connoître, qu'il étoit très-fâché que cet auteur, quel qu'il pût être, se fût avisé d'une telle entreprise, & l'eût exécutée d'une manière si contraire à l'autorité épiscopale. Et pour qu'il ne manquât rien de ce qui caracté-

rise un hypocrite, & un menteur aguerri; on ne me soupçonnera point, sans doute, ajouta-t-il, d'user d'équivoque, ni de restriction mentale : on sait que ce sont-là des drogues dont je n'ai jamais tâté. Ce n'est pas tout : peu après cette protestation, il écrivit de nouveau à Willart, pour lui témoigner l'estime qu'il continuoit à faire des Remarques. C'est ainsi que se jouoient de la Religion, aussi bien que de la vérité, ces ennemis affichés de l'équivoque & de la restriction. Ils abhorroient l'équivoque, & ils se faisoient un jeu du mensonge : ils craignoient d'avaler le moucheron, & ils dévoroient le chameau. Quels maîtres! & qui peut se faire leur disciple!

M. le Tellier, Archevêque de Reims, eut, vers le même temps, une aventure à peu près semblable à celle de M. de Paris. A l'occasion de quelques thèses soutenues chez les Jésuites, il donna une très-longue ordonnance, qui fut distribuée en pleine assemblée de Sorbonne, envoyée à Rome, en Flandres, à tous les Evêques & dans toutes les villes du Royaume. Cet ouvrage, outre la doctrine, demandoit un grand travail : aussi fut-on persuadé que le Prélat ne l'avoit pas composé lui-même. On peut encore

Mém. chronol. & crit. Tome IV, p. 91 & suiv.

Journ. des Sav. 17 Janv. 1698.

voir dans le Journal des Savans, que le Docteur Vitasse y avoit eu bonne part. Mais enfin M. de Reims y avoit mis son nom, & il fut obligé d'en faire les honneurs.

L'Ordonnance envoyée à tout le monde, avec une dépense digne de son père adoptif, n'obtint pas, à beaucoup près, les applaudissemens de tout le monde. On y canonisoit le Thomisme; mais on y mettoit une différence essentielle entre la doctrine de cette école, & celle de Jansenius. L'Evêque d'Ypres y étoit maltraité, & ses disciples encore davantage. On représentoit ceux-ci comme des présomptueux, qui se flattoient de mieux entrer dans le sens de S. Augustin, que tous les Catholiques ensemble : ces traits méloient un peu trop d'amertume au plaisir, que l'ordonnance pouvoit donner d'ailleurs. Le Père Quesnel ne put s'empêcher de témoigner avec chagrin, que ceux qui avoient été chargés de la faire, avoient eu peu d'égards à la réputation du Prélat dont elle portoit le nom; qu'au moins ce Prélat ne devoit pas exiger la créance du fait; qu'à la bonne heure il croie en son particulier, après s'en être déclaré convaincu, que les cinq propositions sont de Jansenius; mais qu'il étoit

Causa Quesnel., p. 171.

ridicule d'exiger que les autres fussent de même sentiment. Toujours incapable de ménagement, le Père Gerberon le prit sur un ton bien autrement fort. Tout le monde conclura, dit-il, que M. l'Archevêque de Reims est cet homme bouffi d'orgueil dont parle S. Paul, ce Docteur qui ne sait rien de la science des Saints, ce possédé d'une maladie d'esprit, d'où naissent les envies, les médisances, les mauvais soupçons & les disputes pernicieuses.

Les Jésuites ne furent pas plus contens du Prélat, que les Jansénistes. C'étoit pour eux, ou plutôt contre eux, que l'ordonnance avoit été faite. On n'y parloit de Jansenius, que pour retomber avec plus de poids sur leur doctrine, que l'on qualifioit de nouvelle, de dangereuse, de suspecte, & même d'erronée. La science moyenne étoit le monstre aux sept têtes pour M. de Reims : il avoit pour elle une antipathie, qui lui troubloit les sens, & ne lui permettoit plus de mesurer ses paroles. On avoit soutenu dans les thèses de Reims, qu'elle étoit sortie saine & sauve des plus fortes épreuves, & qu'elle n'étoit pas plus Pélagienne que Calviniste. Quoiqu'on eût ajouté, qu'il n'y avoit

rien de plus constant dans la doctrine de S. Augustin, que la prédestination tout-à-fait gratuite; l'Archevêque en furie contre le défenseur de la science moyenne, perdit la tête, & le censura, pour n'avoir pas soutenu que cette prédestination gratuite à la gloire étoit un dogme de Foi.

Cette censure prêtoit trop à la critique, pour que bien des malins, toujours prêts à partager les querelles d'autrui, ne s'égayassent point aux dépens du censeur. Il y en eut même quelques-uns, à ce qu'on publia, qui tenoient un rang fort considérable dans le monde. Le ton brusque & les manières assez rustres de ce Prélat, qui passoit néanmoins sa vie au milieu des personnes les plus propres à lui adoucir les mœurs, n'avoient pas multiplié ses amis, ou du moins ses estimateurs. On répandit quantité de pamflets & de vraies satyres, parmi lesquelles on donna grands cours sur-tout à celle qui étoit intitulée *Maurolique*, parce que l'auteur faisoit un parallèle fort piquant entre un ancien Abbé de ce nom, & l'Archevêque qui l'avoit peu ménagé dans son ordonnance. Feignant de prendre le parti de M. de Reims, il se fait objecter que l'autorité de ce Pré-

lat, quoique très-grande, mise en balance avec le savoir de Maurolique, ne laisseroit pas d'être en danger d'avoir le dessous. Mais Dieu sait, répond-il, comment je fermai la bouche à ces bonnes gens. Maurolique, me disoient-ils, étoit un savant homme, fort considéré de son temps; & M. l'Archevêque de Reims, leur répondois-je, est premier Pair de France, & fort redouté dans son diocèse. Maurolique, reprenoient-ils, étoit un homme d'une grande piété, & d'une conduite très régulière; & M. l'Archevêque de Reims, repliquois-je, est Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, & maitre de la chapelle du Roi. Maurolique, osoient-ils dire encore, étoit un homme de qualité, de l'ancienne maison des Marulles; & M. l'Archevêque de Reims, leur repartois-je, a la qualité de Proviseur de Sorbonne, la plus ancienne école du monde. A tout cela, ils n'avoient pas le mot à dire.

A Dieu ne plaise qu'on applaudisse à des libelles, aussi contraires à la charité Chrétienne, qu'au respect dû aux personnes constituées sur-tout dans les dignités ecclésiastiques! mais la postérité a des droits imprescriptibles sur les faits notoires; & le meilleur usage qu'on en

puisse faire, c'est d'en tirer des avertissemens qui nous mettent en garde contre les écueils fameux par les naufrages d'éclat. Tout homme en dignité, à quelque degré d'élévation qu'il soit parvenu, est à jamais soumis au jugement du public; & à ce tribunal, tout Ministre de l'Eglise sur-tout, tout Prélat, quelque décoré qu'il soit, qui aura voulu planer, pour ainsi dire, entre la Foi & l'erreur, entre l'Eglise & les sectes, ou se ménager en politique avec deux partis si contraires, outre qu'il se les attirera infailliblement l'un & l'autre à dos, il portera éternellement l'opprobre que mérite un homme lâche & faux, qui estime la vertu & révere le vice.

Nous avons fait entendre que les chagrins, ou les importunités causées à M. de Paris, par les circonstances où il avoit condamné le livre de l'Exposition de la Foi, ne se bornerent point à l'année où il le condamna. On peut regarder, comme provenant encore de cette source, le fameux Problême qui fut proposé deux ans après à l'Abbé Boileau, & dont la solution que le Parlement, au lieu de l'Abbé, donna par un arrêt de condamnation, ne soulagea pas plus le Prélat, qu'il ne satisfit l'auteur. Le Pro-

blême étoit conçu en ces termes : A qui doit-on croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, Evêque de Châlons en 1695, ou de M. L. A. de Noailles, Archevêque de Paris en 1696?

Voici la cause & le sujet de cette pièce. M. de Noailles étant Evêque de Châlons, avoit donné, le 23 Juin 1695, une approbation pompeuse aux Réflexions Morales sur le nouveau Testament, que le Père Quesnel lui avoit dédiées ; & de plus un mandement, pour engager ses Ecclésiastiques à les lire. Il y assuroit que l'auteur avoit recueilli tout ce que les Saints Pères ont écrit de plus beau & de plus touchant, & qu'il en a fait un extrait plein d'onction & de lumière ; que les difficultés y sont expliquées nettement, & les plus sublimes vérités de la Religion traitées avec cette force & cette douceur du S. Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs ; qu'on y puisera de quoi s'édifier & s'instruire ; que les Ecclésiastiques y apprendront à enseigner les peuples qu'ils ont à conduire ; qu'ils y trouverent le pain de la parole dont ils les doivent nourrir, tout rompu & tout prêt à leur être distribué ; que ce livre enfin leur tiendra lieu d'une bibliothèque entière, les remplira de la

ſcience éminente de J. C. & les mettra en état de la communiquer aux autres. Il étoit difficile, comme on le voit, d'ajouter à cet éloge, fait d'ailleurs par un Prélat qui avoit une grande réputation de piété. Mais M. de Châlons, devenu Archevêque de Paris, condamna, dès l'année ſuivante, l'Expoſition de la Foi Catholique, la nota d'héréſie, & de toutes les qualifications flétriſſantes qu'on a vues.

Or l'auteur du Problême prétend que la doctrine des Réflexions approuvées à Châlons en 1695, & celle de l'Expoſition condamnée à Paris en 1696, ſont abſolument la même. Pour le prouver, il fait un parallèle entre ces deux ouvrages, & montre par la confrontation d'un aſſez grand nombre de morceaux, qu'il n'y a aucune différence entre eux pour le fond des choſes, & preſque point d'autre que celle de la marche, ou de la méthode; en ce que l'Expoſition de la Foi eſt en forme de Catéchiſme, par demandes & par réponſes, au lieu que les Réflexions Morales ſont en forme de conſidérations. Du reſte, il ne prononce point ſur le fond de la doctrine: là-deſſus, il affecte de ne prendre aucun parti. Mais il s'appeſantit, d'une manière bien

mortifiante pour le Prélat, sur la contrariété de la censure & de l'approbation : il dit & rebat jusqu'à pousser toute patience à bout, que la censure détruit l'approbation, & que l'approbation détruit la censure; qu'on n'a pu censurer ni approuver l'un des deux ouvrages, sans approuver ou censurer l'autre. Pour conclusion, il veut qu'on lui dise à qui des deux il doit croire, ou de l'Evêque de Châlons approuvant avec des éloges magnifiques les Réflexions Morales, ou du même Prélat, Archevêque de Paris, qualifiant l'Exposition de la Foi, d'ouvrage pernicieux.

L'injure étoit sanglante, puisqu'on faisoit entendre qu'il souffloit le froid & le chaud en matière de Religion; pratique infame pour un Evêque. Le Parlement s'empressa d'arrêter le scandale, en proscrivant le Probléme. M. d'Aguesseau, alors Avocat Général, & depuis Chancelier de France, en parla comme d'un libelle dont le titre seul étoit une injure atroce. Il dit avec autant de force que de justesse, que l'auteur appelloit en jugement, non-seulement la Religion d'un Archevêque, mais sa raison même; qu'il l'accusoit tantôt d'hérésie, & tantôt de contradiction; que d'un côté il le repré-

ſentoit comme un Evêque digne d'être compté au nombre des hérétiques convaincus d'une doctrine pernicieuſe, comme un des plus déclarés Janſéniſtes qui ait jamais pu figurer à la tête de cette ſecte; & de l'autre, comme un Prélat de foi chancelante, incertaine, contraire à elle-même; comme un juge qui approuve ce qu'il doit condamner, & condamne ce qu'il doit approuver; hérétique quand il approuve, téméraire quand il condamne, également incapable de conſtance dans le parti de l'erreur & dans celui de la vérité. Sur quoi ce Magiſtrat éloquent demanda que l'on réprimât la licence, avec laquelle on répandoit ainſi depuis quelque temps des libelles injurieux à la dignité épiſcopale; qu'on n'en connoiſſoit pas les auteurs, mais qu'on pouvoit dire qu'un Archevêque du caractère de celui qu'ils injurioient avec tant de noirceur, ne pouvoit avoir d'autres ennemis que ceux de l'Egliſe. On fit droit ſur le réquiſitoire : le Problême fut lacéré & brûlé, devant la porte principale de Notre-Dame.

Solution de divers Problêmes très-impor-

Un Janſéniſte de bas ordre dit qu'un pareil Problême ne méritoit point d'autre ſolution. Mais le Père Gerberon, toujours franc & toujours dur, rendit en ces

termes ce qu'il en pensoit : Ce n'est pas sur la déclamation d'un Avocat Général mal instruit, ni sur un arrêt donné sans autre instruction, qu'on doit juger d'un livre. Le Ministre Jurieu, dans son traité de la Théologie Mystique, s'en exprime dans le même goût. On ne répond pas, dit-il, à ces sortes d'objections, avec un arrêt du Parlement, un bourreau & un bucher. Mais, ni le Calviniste, ni le Janséniste n'ont ici pour eux qu'un faux air de raison. Le Parlement prétendoit réprimer l'insolence, & non pas régler la doctrine.

tans pour la paix de l'Eglise.

Procès du P. Gerberon, chap. 6, p. 9.

Il étoit naturel de chercher à découvrir l'auteur d'un ouvrage si peu ménagé. On le rechercha diligemment en effet, on raisonna, on conjectura, on fit des imputations ; & comme il n'étoit point de mal que l'équité Janſénienne ne mît sur le compte des Jésuites, le Janséniste en sous-ordre, dont je viens de parler, publia que le Problême ne pouvoit sortir que d'un atelier Molinien. Et la grande raison qu'il en apportoit, c'est que les Jésuites avoient eu seuls intérêt à décrier l'Instruction Pastorale de Paris. Où est la pudeur? où est même le bon sens? En condamnant l'Exposition de la Foi, qui contenoit tout le venin du Jansénisme,

l'Instruction Pastorale avoit condamné la doctrine la plus opposée à celle des Jésuites ; & l'on a la sottise de soutenir qu'eux seuls avoient intérêt à décrier cette Instruction.

La loi suprême de l'histoire, la vérité veut néanmoins qu'on avoue qu'un Jésuite, moins distingué par sa finesse que par sa naissance, que le Père de Souastre fit imprimer le Problême à Bruxelles : mais il est plus que vraisemblable, que dans la manœuvre employée pour amener là ce bon Père, on voulut donner le change de la pièce du faux Arnaud; & qu'on fit jouer au P. de Souastre le personnage du Bachelier Ligny; c'est-à-dire du chat dont le singe de la fable emprunta la patte.

Voyez l'Hist. de la Const.

Quoi qu'il en soit du motif, la manœuvre est certaine. Le plus déterminé, mais en même temps le plus sincère des Jansénistes, le P. Gerberon crut devoir sacrifier à l'amour de la vérité, le plaisir que donnoit à ses amis l'embarras des Jésuites; & par une merveille que n'attendoient guère ceux-ci, il devint leur défenseur contre ceux qui les accusoient d'avoir composé le Problême ecclésiastique, non toutefois par envie de leur rendre justice, mais bien pour empêcher d

le

leur faire honneur d'une pièce digne, à son sens, des Augustiniens les plus renommés. En effet, dans les trois conférences des Dames Savantes, qu'il composa depuis, la troisième est employée à prouver que ce Problême étoit l'ouvrage d'un Augustinien. Dans l'apologie qu'il fit de cette pièce-là même, il soutint encore qu'on avoit tort de l'attribuer aux Jésuites. Enfin, dans les interrogatoires qu'il subit quand par la suite il fut arrêté, il confessa nettement qu'il avoit composé l'apologie du Problême, afin de faire sentir le ridicule de l'imputation qu'on en faisoit à la Société. Bien des gens ont cru pouvoir juger sans témérité, que le Problême étoit l'ouvrage de Dom Thierri de Viainne, confrère de Dom Gerberon, & fameux Janséniste lui même. Quand à son tour il fut arrêté, on en trouva dans ses papiers une copie écrite de sa main, qu'il ne put désavouer, & sur laquelle, comme sur le reste du mystère, il se défendit assez mal. Le Problême n'eut pas un meilleur sort à Rome qu'à Paris: il y fut proscrit, le deux Juillet 1700, par un décret du Saint Office. Mais un décret d'un tout autre éclat, émané du même lieu dès l'année précédente, absorboit l'attention de toute la France, partagée

par l'admiration entre les deux aigles de ſon Clergé, ſi l'on peut s'exprimer ainſi. Tout le monde ne s'y occupoit encore que de la cenſure qui avoit été prononcée contre la fameuſe Explication des maximes des Saints ſur la vie intérieure, compoſée par Fénélon, & pourſuivie par Boſſuet.

Après la concluſion pacifique des conférences d'Iſſy, & la ſoumiſſion ſincère de Madame Guyon, il y avoit lieu de préſumer que la paix étoit à jamais rétablie. Cette malheureuſe diſcuſſion ne demandoit plus en effet qu'un profond oubli pour expirer dans les ténèbres, d'où la ſeule importance qu'on lui donna pouvoit la faire ſortir. Mais, ni les agreſſeurs, ni les défenſeurs de ce qu'on appelloit pur amour, n'étoient contens de ce qu'on avoit ſtatué juſques-là, pour mettre, d'un côté, la vie intérieure à l'abri de toute illuſion, & de l'autre, pour en accréditer les pratiques les plus parfaites. On a vu que M. de Meaux, avouant d'abord qu'il avoit peu lu les livres myſtiques, ne fit pas difficulté d'en prendre une première connoiſſance dans l'analyſe qu'en fit à cette fin le pieux Abbé de Fénélon. Mais Boſſuet, génie propre à tout, & doué en particulier

d'un talent unique pour mettre à portée de tous les hommes les plus hautes matières de la Théologie, sans leur rien faire perdre de leur élévation, fut bientôt en état de traiter de la vie mystique, en maître profond & en orateur intéressant. Il donna le plan d'un ouvrage, qui embrassoit cette matière épineuse dans toute son étendue; posant les principes de la véritable oraison, discutant la nature & le mérite des oraisons extraordinaires, & marquant les épreuves où Dieu met les ames contemplatives, ainsi que les écueils qu'elles y ont à craindre. Cependant, des cinq parties qui devoient former ce traité complet de la Théologie Mystique, il ne fit, ou du moins il ne mit au jour que la première. Là, pour montrer le vrai & le faux par rapport aux divers états d'oraison, l'auteur exposoit les erreurs des nouveaux mystiques, & faisoit connoître pourquoi elles avoient été condamnées. C'est cette première partie, divisée elle seule en dix livres, qui se trouve dans les œuvres de Bossuet, sous le titre d'Instruction sur les états d'oraison.

Pendant qu'il s'occupoit infatigablement de ce grand ouvrage, annoncé par un mandement raisonné sur le même sujet; Fénélon, de son côté, travailloit à

un ouvrage contraire, qu'il ne croyoit pas moins utile. Il s'y propofoit de venger ceux qu'on appelloit nouveaux myftiques, des imputations flétriffantes dont on les chargeoit; de montrer que leur doctrine n'avoit rien de commun avec celle de Molinos, rien qui dût alarmer, rien même de nouveau. Il prétendoit que les contemplatifs les plus refpectés dans tous les fiècles, s'étoient fervi d'expreffions auffi extraordinaires que les modernes qu'on s'efforçoit de décrier; & qu'il étoit injufte de prendre ces termes à la lettre, dans les écrits des uns plutôt que dans ceux des autres. Il y avoit du vrai dans ces principes : mais à combien d'écueils leur développement n'expofoit-il pas?

Dès que M. de Meaux eut achevé la première partie de fon ouvrage, c'eft tout ce qui nous en eft parvenu; il pria M. de Fénélon qu'il venoit de facrer Archevêque de Cambrai, de l'honorer de fon approbation, comme avoient déja fait M. l'Archevêque de Paris & M. l'Evêque de Chartres. Cette déférence fut d'autant plus fufpecte au nouvel Archevêque, qu'il lui étoit revenu de divers endroits, que M. de Meaux faifoit gloire auprès de fes amis, de l'avoir obligé de renon-

cer à ſes erreurs, & qu'il en vouloit tirer une rétractation au moins indirecte, & aſſez authentique pour l'engager d'honneur à ne point écrire ſur le même ſujet. Cependant il n'avoit pas le moindre doute qu'il n'obtînt l'approbation. Mais l'Archevêque de Cambrai, prêt à partir pour ſon diocèſe, n'eut pas jetté le premier coup d'œil ſur le manuſcrit qu'on lui avoit laiſſé, qu'il regarda l'approbation qu'on lui demandoit comme un piège tendu à ſa bonne foi, comme un inſtrument qu'on vouloit tenir de ſa main, pour le déshonorer, lui & ſes amis.

Il y vit avec ſurpriſe que l'auteur tendoit principalement à réaliſer la ſuppoſition d'une héréſie déguiſée, qui ne différoit en rien de celle que Rome avoit condamnée dans les écrits de Molinos; qu'il rapportoit quantité de paſſages tirés des livres de Madame Guyon, auxquels il donnoit les ſens les plus horribles du Molinoſiſme; quoique M. de Meaux lui-même eût juſtifié la foi de cette Dame par un certificat authentique, & qu'il eût encore aſſuré que dans ces ſortes de matières, il ne s'agiſſoit pas des conſéquences éloignées qu'on peut tirer d'un principe, mais qu'on déſavoue, ni de quelques façons de parler qui ſont exagérées,

mais qu'on peut ramener à l'exactitude. Il déclara donc avec toute la franchise qui lui étoit naturelle, qu'il n'approuveroit point un ouvrage fait exprès pour diffamer une femme qu'il avoit estimée, & traitée avec estime devant plusieurs personnes de considération qui avoient confiance en lui; que son nom à la tête d'un pareil ouvrage ne serviroit qu'à rappeller les liaisons qu'il avoit eues avec elle, & dont il jugeoit beaucoup plus à propos de laisser perdre le souvenir; qu'il s'intéressoit peu aux écrits de cette personne; mais qu'un Evêque devoit à sa propre réputation, ainsi qu'à la charité & à la justice, de ne pas reconnoître authentiquement qu'elle eût enseigné des erreurs monstrueuses & dignes d'un châtiment exemplaire; convaincu, comme il en étoit, & comme elle l'avoit déclaré elle-même en tant de rencontres, que jamais ce ne fut là son intention.

Ainsi refusa-t-il invinciblement de rien faire, par où M. de Meaux parût l'avoir attaché à son char, dans son triomphe prétendu sur le Quiétisme. Plus sensible encore à l'injure de ses amis qu'on peignoit des plus noires couleurs, qu'à son intérêt propre, & qu'à tous les risques qu'il alloit courir, il continua son ou-

vrage, & le tint prêt à paroître en cas de besoin, pour montrer au public combien la doctrine de ces amis étoit différente de celle qu'on leur imputoit. Cependant M. de Meaux se récria étonnamment, sur le refus de l'approbation qu'il avoit demandée : il en fit une affaire, non pas de simple convenance & d'égards, mais de devoir & de conscience. Il prétendoit que l'Episcopat alloit paroître divisé, que le public pénétreroit la cause de cette division, & qu'il en résulteroit un véritable scandale. Mais il eut beau dire & tonner, M. de Cambrai demeura inébranlable dans sa première résolution. Il étoit manifeste que le refus de l'approbation, fort secret jusqu'à ce moment, ne laisseroit voir de mésintelligence entre les deux Prélats, qu'autant qu'on viendroit à le divulguer. Or M. de Meaux étoit maître absolu du secret : il lui étoit donc aussi facile d'obvier au scandale, que de garder le silence. Mais il ne fut pas maître de son ressentiment, ou du moins de ses paroles. Telle fut, dans l'opinion des personnes instruites & justes, la cause première de ce triste démêlé.

Beaucoup d'autres censeurs la vont chercher dans la jalousie d'un Prélat établi au faîte de la gloire épiscopale &

littéraire, contre un jeune Prélat que sa réputation extraordinaire d'esprit & de capacité, jointe à ses vertus aimables autant qu'intègres & pures, sembloit destiner aux plus grandes choses; vu sur-tout qu'à la fleur de son âge, il avoit rempli avec une distinction sans exemple l'office de Précepteur des enfans de France. Déja ils avoient concouru ensemble pour la charge de premier Aumônier de la Duchesse de Bourgogne; & quoique le Prélat ancien l'eût emportée, on prétend que jamais depuis il n'avoit vu de bon œil son jeune concurrent. On ajoute qu'ayant à se reprocher la pluralité des bénéfices, il ne l'avoit pas vu d'un œil moins chagrin se démettre, en devenant Archevêque, tant d'une Abbaye, que d'un médiocre Prieuré. Le pieux Fénélon n'avoit même accepté son Archevêché qu'à condition qu'il résideroit neuf mois de chaque année dans son diocèse; c'est-à-dire qu'il ne passeroit auprès de ses augustes élèves que les trois mois de vacance accordés par les Canons.

De là, toutes les accusations que les partisans de M. de Cambrai, & bien des indifférens même formerent contre la pureté du zèle brûlant que marqua

M. de Meaux, dans la poursuite du nouveau Quiétisme. Les partisans de celui-ci, au contraire, ont crié à l'injure & à la calomnie, d'accuser d'envie & de vengeance, des sentimens les plus odieux & les plus abjects, un Evêque dont la gloire montée à son comble ne pouvoit plus croître, qui voyoit toutes les renommées au dessous de la sienne, qui occupé toute sa vie à combattre les ennemis de la Religion, étoit sorti victorieux de tous ses combats, qui toujours enfin avoit témoigné n'avoir d'autres intérêts que ceux de l'Eglise & de la vertu. A ces éloges, trop bien fondés pour y donner atteinte, on ne laissoit pas de répliquer, que la passion de la gloire, plus qu'aucune autre, ne dit jamais, c'est assez ; que l'homme parvenu au point suprême de l'élévation, craint autant d'en voir un autre prendre place à ses côtés, qu'il souffriroit impatiemment, dans un degré plus bas, de le voir au dessus de sa tête.

Sans prendre parti dans cette cause, dont l'histoire ne doit qu'exposer l'état, revenons-en au grand principe de la charité & de la prudence évangélique ; savoir qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les cœurs. Observons néanmoins,

d'un côté, que les grands hommes ont aſſez communément de grands foibles; & de l'autre, que les ames ſenſibles, les plus pieuſes même & les plus ingénues, ſe préſervent rarement de l'exagération, dans les plaintes qui leur ſont arrachées par la vivacité du chagrin. Ainſi donc, pour ne rien avancer d'injuſte, ni d'incertain, tenons-nous-en à ce qu'ont fait & publié les deux parties. Là-deſſus même, ſi quelqu'un veut juger, qu'il laiſſe encore les intentions à part, & ne prononce que ſur des aveux exprès, ou ſur des faits dont la conſéquence ne ſoit pas moins concluante.

Quelles que puſſent être les diſpoſitions de M. Boſſuet, il eſt conſtant qu'il fut exceſſivement piqué du refus de l'approbation faite à ſon ouvrage: certes, il ne le diſſimula point, dans un autre ouvrage qu'il fit enſuite, & qu'il intitula Relation ſur le Quiétiſme. Son humeur eût toutefois abouti à fort peu de choſe, ſi M. de Fénélon eût pu ſe défaire de la prévention où il étoit touchant la néceſſité de juſtifier les myſtiques, dont les ſpéculations, ſouvent inintelligibles aux Théologiens même, paſſent abſolument la portée du commun des fidèles. Mais fortement perſuadé qu'on pouvoit dès cet

vie aimer Dieu continuellement & uniquement pour lui-même, sans aucun motif de crainte, ni d'espérance, il se faisoit un devoir de le persuader aux autres ; quoiqu'au fond il fût indubitable qu'il erroit selon tous les principes : cette perfection consommée n'appartient qu'aux bienheureux qui sont dans le Ciel. Sur quoi l'on peut néanmoins dire, que s'il est des erreurs honorables, aussi bien que des fautes heureuses, il n'en étoit point qui pût faire plus d'honneur que celle-ci à l'ame pure qu'un excès de piété seulement y avoit induite. Mais qu'elle paya cher cet honneur ! Ce fut pour elle une source intarissable de chagrins & d'infortunes, ou pour en parler plus juste, de tribulations & d'épreuves, bien propres à la détromper en lui faisant éprouver que l'amour le plus pur ici-bas peut toujours s'épurer davantage.

Le dessein de ce Prélat n'avoit été d'abord que d'expliquer & développer les trente-quatre articles des conférences d'Issy, en joignant à chacun d'eux les sentimens & les expressions mêmes des auteurs spirituels universellement révérés. L'auteur communiqua cette première production à M. de Noailles & à M. Tronson, qui tous deux avoient été Commis-

ſaires dans les conférences, & qui n'y trouverent rien à reprendre : mais il ne jugea pas qu'il convînt de la communiquer au troiſième Commiſſaire ; c'eſt-à-dire à M. Boſſuet, après avoir refuſé ſa propre approbation à un ouvrage de ce Prélat. Ce fut-là une ſource nouvelle de mécontentement & d'aigreur. M. de Cambrai ne s'en diſpoſa pas moins à publier ſon livre. Déja il le réviſoit à ce deſſein, & il ne le trouva pas ſuffiſant pour remplir ſes vues. Il lui donna plus d'étendue, & en même temps plus d'ordre, plus de liaiſon, plus de nerf & de ſolidité. Dans cette forme nouvelle, qui ne s'écartoit pas du fond de la première, qui du moins en conſervoit l'idée principale, toute la doctrine des myſtiques étoit réduite à un certain nombre de maximes, dont chacune étoit appuyée de l'autorité des Ecrivains célèbres en ce genre, tant anciens que modernes. Ces paſſages ſervoient tout à la fois de preuve & d'explication à la maxime ſous laquelle ils étoient rangés. L'ouvrage ainſi rédigé fut communiqué de nouveau à M. de Noailles, qui le trouva trop long, trop chargé de citations, & qui engagea l'auteur à l'abréger, ou plutôt à le mutiler & à l'énerver.

Ainsi la docilité de M. de Cambrai lui fit gâter son ouvrage. Le retranchement qu'il y fit en particulier des autorités d'une foule d'auteurs respectables, le dépouilla de ce qui en faisoit la force principale, & pour ainsi dire, la sauvegarde. Avant cette suppression, on ne pouvoit l'attaquer, sans attaquer en même temps les plus profonds & les plus saints mystiques de tous les âges; au lieu qu'après le dépouillement où on l'avoit réduit, il prêtoit le flanc à tous les traits, sans plus rien avoir qui lui servît de bouclier. Ce n'est pas que l'Eglise, toujours éclairée par le S. Esprit, n'y eût découvert l'erreur sous toutes ces enveloppes, si les maximes ainsi remparées, pour ainsi dire, eussent eu le même sens, que présentées à nud : mais comme le sens de l'auteur, ou le sens littéral & naturel d'une proposition, qui est le seul dont juge l'Eglise, dépend sur-tout de ce qui l'accompagne, de ce qui la précede & la suit, en un mot de la contexture générale d'un écrit; ce qu'on jugea erroné dans le livre des Maximes après sa réduction, eût peut-être été jugé tout différemment, avant des suppressions qui lui avoient ôté cette contexture, & toute son enchaînure.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage ainsi défiguré fut encore communiqué à M. de Noailles, qui le garda trois semaines, pendant lesquelles il l'examina soigneusement avec deux habiles Théologiens, les Docteurs Beaufort & Pirot, dont le dernier étoit fort attaché à M. Bossuet. Ils marquerent à l'auteur quelques endroits qu'ils jugeoient devoir être retouchés; & M. de Cambrai poussant la docilité, ou la déférence, aussi loin qu'elle pouvoit aller, fit sur le champ, & sous les yeux de M. de Paris, tous les changemens que l'on désiroit. M. de Noailles exigea de plus que cet ouvrage ne partît point avant celui de M. Bossuet; & la simplicité généreuse de Fénélon le fit encore déférer à cette demande. Il y engagea sa parole; & comme il repartoit pour son diocèse, il recommanda fortement à des amis qu'il chargeoit de son manuscrit pour en diriger l'impression, d'observer religieusement sa promesse : mais par un concours de circonstances, qu'il est au moins inutile de rapporter, ces amis se crurent obligés à être plus défians qu'il ne l'étoit lui même. Ainsi l'ouvrage de M. de Cambrai, sous le titre d'Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure, fut mis au jour quelques

mois avant l'Instruction de M. de Meaux sur les états d'oraison.

Mais à peine il parut quelque exemplaire des Maximes, que ce furent des clameurs épouvantables, & un déchaînement universel contre cet ouvrage. Ce qui suit en présente la preuve, & en fait au moins entrevoir la cause. La ville & la Cour, dit M. Bossuet, la Sorbonne, les Communautés, les savans, les ignorans, les hommes, les femmes, tous les ordres, sans exception furent indignés du raffinement d'expressions, de la nouveauté inouie, de l'entière inutilité & de l'ambiguité de cette doctrine. En effet, mille & mille bouches crierent à la fois, que le nouvel ouvrage étoit le Quiétisme tout pur, masqué néanmoins & insidieusement déguisé; que c'étoit une justification scandaleuse d'une femme & d'une doctrine justement diffamées; qu'il ne faisoit que revêtir de belles couleurs l'exclusion de l'espérance Chrétienne, & de l'indifférence pour le salut. Mais si le fracas fut horrible, fut-il également naturel, ou fortuit? Est-il raisonnable de croire qu'il n'y eut pas des ressorts cachés, qui firent parler jusqu'aux automates? que les ignorans, vraies machines dans cette pièce, Relat. du Quiétisme.

crierent sans qu'on les fît crier ? que la haute & abstruse spiritualité qui régnoit dans cet ouvrage, n'imposât pas plutôt aux simples, qu'elle ne les scandalisât ?

Ibid. Relat. de Bossuet sur le Quiét.

Mais après qu'on eut entendu l'oracle du Clergé s'écrier que la nouvelle Priscille avoit trouvé son Montan ; qui put craindre autre chose dans l'expression de ses alarmes, sinon de manquer d'énergie ? Et quand on vit un si grand homme se jetter aux pieds du Roi, en fondant en larmes, & en demandant pardon à Sa Majesté de ne lui avoir pas révélé plutôt les pratiques des nouveaux Molinosistes ; quelle dût être l'horreur & l'indignation d'un Monarque si vif sur les intérêts de la Religion, dont on lui montroit l'ennemi capital dans le Précepteur des Princes ses petits-fils ? La plûpart des courtisans partagerent, ou feignirent de partager les alarmes du Monarque. Les Prélats les plus assidus à la Cour, ou les plus ambitieux, parlerent avec toute la véhémence que peut inspirer la jalousie de la faveur. Bien des Seigneurs qui portoient envie à ceux qui étoient connus par leur attachement pour M. de Cambrai, & particuliérement aux Ducs de

Chevreuse & de Beauvilliers, manœuvrent pour les faire envelopper dans sa disgrace.

Cependant, quoique M. de Meaux se soit trouvé à la tête d'un parti abandonné à ces odieuses passions, nous nous garderons bien de les lui attribuer. Nous présumons bien plus volontiers, qu'un Evêque si ardent pour la Foi qu'il avoit défendue toute sa vie, ne fut emporté que par son zèle, & qu'il vit les choses telles qu'il les représenta. Mais il est clair aussi, par la dureté de ses expressions, & par l'appareil qu'il mit dans ses démarches, que son zèle eut trop de chaleur, & ne fut rien moins qu'exempt d'amertume. Aujourd'hui qu'on envisage de sang froid ces misères, comment regarde-t-on sa supplique larmoyante aux pieds de Louis XIV, sinon comme une parade aussi ridicule par son objet, que messéante au personnage qui se donnoit en spectacle? Scène au reste qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, après qu'elle lui a été reprochée par un écrit public de M. de Cambrai, sans que jamais il se soit mis en devoir de la désavouer. Comment encore l'entendroit on aujourd'hui comparer les rapports de Madame de Guyon & de M.

de Cambrai, avec ceux de Priscille & de Montan; ou seulement rapprocher du nom de Montan celui de Fénélon; c'est-à-dire donner lieu à la malignité d'imputer aux mœurs angéliques de Fénélon les infamies de Montan?

Toute la modération de M. de Cambrai ne put tenir contre des traits si déchirans. Il éclata lui-même, & se plaignit vivement que le soulévement général qui se faisoit tout à coup contre lui, étoit l'effet des ressorts que M. de Meaux avoit mis en jeu. Il savoit que les personnes incapables d'entendre son livre, & qui ne l'avoient pas lu, élevoient la voix encore plus haut que les autres. Il assure que M. de Meaux lui avoit fait dire qu'il lui enverroit ses remarques sur les Maximes, & qu'il s'étoit montré disposé à les écouter sans prévention; d'où il conclud, que si au lieu de se lamenter aux pieds du Roi, M. Bossuet avoit averti Sa Majesté qu'il avoit pris des mesures avec l'auteur pour retoucher l'ouvrage, Elle auroit été tranquille, & le soulévement seroit tombé.

Soit par le procédé contraire, soit par l'aigreur réciproque des deux partis, le mal ne fit qu'empirer. Le Roi,

qui avoit singuliérement estimé M. de Fénélon avant qu'on l'accusât de Quiétisme, en conçut une aversion pour le moins égale à l'estime dont il l'avoit honoré. Ce Prince, revenu des égaremens de sa jeunesse, & plus vif que jamais sur l'article de la Religion, s'étoit fait une idée effroyable du Quiétisme : il ne se pardonnoit point à lui-même, d'avoir confié l'éducation du Prince qui devoit lui succéder, à un hérétique infame, à un sectateur de l'affreux Molinos, à un hypocrite dont les mœurs n'étoient pas moins corrompues que la Foi : car c'étoit sous ces couleurs que des courtisans jaloux & affamés de dépouilles ne cessoient de lui représenter, tant M. de Cambrai, que ses proches & ses amis. Il fut relégué dans son diocèse. Ses parens furent dépouillés de leurs emplois. Entre ses amis, les uns furent contraints de quitter la Cour; on en réduisit d'autres à se déclarer contre lui ; & ceux à qui l'on ne put arracher un fond d'estime trop évidemment mérité, ne purent que gémir en secret, & garder au dehors un profond silence. Son auguste & généreux élève, le Dauphin, auparavant Duc de Bourgogne, qui lui demeura

inviolablement attaché, fut réduit lui-même à le plaindre en secret, en attendant le temps propre à le justifier aux yeux de l'univers. Personne n'osoit entretenir de commerce avec lui, & il n'osoit se réclamer de personne ; tant le danger étoit imminent pour quiconque eût encore paru son ami. En un mot, il ne manqua rien à son humiliation, ni au triomphe de son adversaire ; si toutefois la ruine d'un rival tel que Fénélon, put jamais être un sujet de triomphe.

Cependant on parla de se mettre en mesure, tant pour arrêter les progrès du nouveau Quiétisme, que pour rétablir la concorde entre les chefs des deux partis. M. de Noailles, ami de M. Bossuet & de M. de Fénélon, travailla d'abord à les réconcilier, & garda la neutralité, tandis qu'il eut quelque espérance d'y réussir. Mais quand il vit l'inutilité de ses efforts, il se déclara pour M. de Meaux, qui n'oublia rien pour s'attacher encore M. des Marais, Evêque de Chartres, Prélat éclairé, très-pieux, & fort en crédit, à raison de la confiance qu'avoit en lui Madame de Maintenon, dont il dirigeoit la conscience. Ces deux Prélats eurent pour M. de Cambrai beaucoup plus d'égards personnels que M. Bossuet : ils ne

s'engagerent pas même à soutenir tout-à-fait la doctrine de celui-ci en matière ascétique. Au moins est-il constant qu'on n'accusa point M. de Chartres d'établir l'espérance sur les ruines de la charité, comme on l'avoit reproché à M. de Meaux, qui avoit nié d'abord la possibilité, non seulement d'un état fixe où l'on aimât Dieu purement pour lui, mais encore des actes passagers du pur amour. C'est ce qu'on voit encore dans son Instruction sur les états d'oraison, où il prétend que la charité n'a point d'autre motif pour ses actes propres, que celui de l'espérance. En quoi il fut abandonné de presque tous les Théologiens, & de M. de Chartres en particulier, qui dans sa Lettre Pastorale du 10 Juin 1698, se montre bien éloigné de traiter *de pieux excès & d'amoureuses extravagances*, les sentimens & les expressions enflammés de tant d'ames saintes, qui ont trouvé Dieu assez aimable en soi, pour qu'on pût l'aimer, au moins par intervalle, sans motif d'intérêt.

M. de Meaux lui-même prit ensuite un langage différent du premier : tant il est visible, non seulement que la matière étoit difficile, mais qu'avec tout son génie il n'étoit pas maître en toute matière.

Dans son ouvrage Latin qui a pour titre, *les Mystiques en sûreté*, ces mystiques qu'il avoit regardés comme des visionnaires, il en parle avec autant de respect, ou peu s'en faut, que M. de Fénélon. Bien plus, le sacrifice conditionel du salut, qu'il y passe aux ames peinées, parut à bien des gens habiles retomber dans le sacrifice absolu, qui faisoit le grand crime de M. de Cambrai. Que ne pourroit-on pas y relever encore? Mais laissons un examen, qui nous engageroit en tant de discussions, que l'ennui en seroit le moindre inconvénient.

Que d'ouvrages en effet n'auroit-on point à examiner, si l'on vouloit rendre compte de tout ce que produisit dans ce différend animé la véhémence intarissable de M. de Meaux? Outre les Etats d'oraison, la Relation sur le Quiétisme, & les Mystiques en sûreté, sa plume enfanta l'Ecole en sûreté, le Quiétisme ressuscité, le Sommaire de la doctrine de M. de Cambrai; sans compter une foule de mémoires, de lettres, d'écrits divers, & quelques préfaces qui équivalent à autant de traités. Dans toutes ces productions, il est vrai, on retrouve toujours le grand Evêque de Meaux; sa manière grande & sublime,

son raisonnement nerveux, la profondeur de ses vues, la justesse & la sagacité de ses réflexions, ces mouvemens rapides qui étonnent & qui entraînent, son style énergique, lumineux & non moins naturel, son éloquence mâle, abondante, soutenue & presque toujours convenable au sujet. Dignes en un mot du nom de Bossuet, tant d'ouvrages divers ne laissent rien à désirer, quant à la forme : mais au fond, & à mille égards, que de justes regrets ne font-ils pas naître ? Quelle énorme perte ne firent pas les lettres & la Religion, privées pour des productions qu'on ne lit plus, des fruits à jamais intéressans qu'eussent produits, au lieu de ces subtilités, les deux talens qui firent jamais le plus d'honneur à la Prélature Françoise !

M. de Cambrai, ainsi que M. de Meaux qui ne lui donnoit point de relâche, parut sans fin dans la lice. Les instructions, les explications, les lettres spirituelles coulerent presque aussi rapidement de sa plume, que de celle de son antagoniste. Il répandit sur les matières les plus seches, l'aménité, l'onction de la piété, des graces touchantes qui faisoient aimer l'écrit & l'Ecrivain tout ensemble. Un style ingénu,

facile, enchanteur, embellissoit tout; & le ton ravissant de la persuasion remplaçoit avec avantage les argumens pressés & les plus forts moyens de la rigide logique. Il eut à peine publié quelques lettres, qu'on revint presque généralement des préventions répandues en premier lieu contre lui. On cria de toute part, qu'il n'avoit que suivi les enseignemens des Mystiques les plus estimés, qu'il n'étoit pas même allé aussi loin qu'eux; qu'il avoit rectifié leurs idées, & adouci leurs sentimens en plusieurs articles. Cependant les personnes bien réfléchies & solidement instruites jugeoient toujours qu'il s'étoit trop avancé, dans le livre des Maximes, & souhaitoient qu'il y eût mis les correctifs qui se trouvoient dans ses défenses. Mais après tout, ajoutoient-elles, c'est un excès de charité qui fait tout son crime; & on pouvoit le redresser, sans tout l'opprobre dont l'on a tâché de le couvrir.

Persuadé cependant que l'orage n'étoit pas près de finir, M. de Cambrai s'offrit à retoucher dans son livre des Maximes, ce que l'on croyoit en avoir besoin : mais il ne voulut point que M. de Meaux, qu'il regardoit comme sa partie adverse, & comme l'en-

nemi de tous les Mystiques, fût du nombre de ses juges. Et comme il n'étoit pas facile de l'en exclure, dans un examen qui se feroit en France, ou du moins d'empêcher qu'il n'eût la plus grande influence dans le jugement qui s'y rendroit, attendu l'ascendant qu'il avoit sur tous ses collègues dans l'épiscopat; il proposa de s'en rapporter aux Théologiens du Pape, & avec l'agrément du Roi, il écrivit au Saint Père. Il exposa dans sa lettre, qu'en traitant de l'amour contemplatif il en condamnoit l'acte permanent; c'est-à-dire qui n'a jamais besoin d'être réitéré; qu'il tenoit l'indispensable nécessité de l'exercice distinct de chaque vertu, & rejettoit une contemplation perpétuelle qui excluroit, soit cette distinction, soit les péchés véniels, soit les distractions involontaires; qu'il rejettoit pareillement une oraison passive, qui excluroit la coopération effective du libre arbitre dans les actes méritoires; qu'il n'admettoit aucune autre quiétude que cette paix du S. Esprit, avec laquelle certaines ames font leurs actes divers d'une manière si uniforme, que la diversité n'en est pas sensible aux personnes sans expérience en ce genre; qu'il prétendoit sur-tout établir, qu'à

quelque degré de perfection qu'on soit parvenu, il faut toujours conserver dans son cœur la vertu d'espérance, comme nécessaire pour être sauvé. Cette déclaration doit au moins faire convenir qu'il falloit être excessivement prévenu, pour confondre le Quiétisme de Fénélon avec l'affreuse doctrine de Molinos. Cette lettre explicative fut suivie de près par une traduction latine du livre des Maximes, accompagnée d'un recueil manuscrit des sentimens, tant des Pères que des Saints du dernier âge, sur le pur amour des contemplatifs. Tous ces correctifs & ces adoucissemens mettoient hors d'atteinte le fond des sentimens de M. de Cambrai : mais il faut avouer qu'ils venoient un peu tard, & s'accordoient peu avec le texte de son livre. Ce pouvoit être le sens personnel de l'auteur, dont l'Eglise ne juge point ; mais ce n'étoit pas le sens du livre, ou celui qu'on appelle juridiquement sens de l'auteur, & dont l'Eglise avoit à juger. M. de Fénélon demanda au Roi d'aller lui-même se justifier auprès du Pape : n'ayant pu l'obtenir, il y envoya deux Ecclésiastiques de confiance.

M. de Bossuet, de son côté, écrivit à Rome; & se portant avec éclat pour

partie adverſe, il y envoya l'Abbé Boſſuet, ſon neveu, qu'on a vu depuis ſur le Siège de Troies, & lui donna pour adjoint le Théologien Phélippeaux, qui le ſeconda ſans doute avec le beau zèle qui, dans ſa Relation ſur cette affaire, lui a fait traveſtir Fénélon en homme artificieux & faux. Le Roi ordonna de plus au Cardinal de Bouillon, ſon Ambaſſadeur à Rome, d'y preſſer le jugement. La déciſion tarda néanmoins aſſez long-temps pour impatienter le Monarque, en qui l'on remarqua une chaleur ſi extraordinaire, qu'on prétendit, qu'on dit même publiquement à Rome, qu'elle avoit une autre cauſe que l'appréhenſion du Quiétiſme. Ceux qui faiſoient fond ſur les anecdotes, ſe perſuaderent que le Précepteur des enfans de France étoit perſécuté, parce que préférant à la faveur l'honneur de ſes élèves & du diadême François, il avoit porté le zèle juſqu'à ſe jetter à ſon tour aux pieds du Roi, pour le conjurer de ne pas ternir ſa gloire dans les races futures, en déclarant le mariage qu'il avoit contracté avec une femme née trop loin du trône, pour y monter ſans cauſer un étonnement dangereux. Si ces particularités

Volt. Siècle de Louis XIV.

sont incertaines, au moins ne doutoit-on pas que Fénélon ne partageât à ce sujet les sentimens très-connus du Duc de Bourgogne. On ajoute que les maximes du gouvernement & certains portraits du Télémaque, qui fut mis au jour dans ces entrefaites, étoient regardés comme une censure indirecte du regne de Louis XIV. Mais tout ce qu'on peut sensément inférer de ces allégations, c'est que ce Prince habile, outre l'hérésie, craignit peut être encore la cabale; deux motifs, dont l'un suffisoit pour presser avec chaleur la fin d'une dispute, qui mettoit toute sa Cour en fermentation.

Peu satisfait cependant de ce qu'on faisoit à Rome, M. de Meaux tira douze propositions du livre des Maximes, & les fit censurer à Paris, par un assez grand nombre de Docteurs. Si la censure fut juste au fond, elle ne passa pas pour bien régulière dans les formes. Au moins, M. de Cambrai se crut-il assez instruit, pour se plaindre fort haut, qu'on étoit allé de porte en porte solliciter la signature des censeurs, en commençant par les plus jeunes Théologiens, sans oublier ceux qui n'ayant pas encore fait leur *Resompte*, n'étoient point admis aux dé-

Troisième Lettre de M. de Cambrai à M. de Meaux.

libérations de la Faculté ; qu'on avoit ensuite gagné quelques anciens ; que les autres avoient refusé de souscrire la formule qu'on leur présentoit toute dressée, soit qu'ils se tinssent offensés qu'on leur fit ainsi la leçon, soit qu'ils trouvassent de l'imprudence à prononcer sans examen, sur une matière dont la délicatesse demandoit la plus sérieuse attention. C'est par-là, dit-on, que la mine fut éventée. On ajoute que le changement déja opéré dans les sentimens du public, par le spectacle attendrissant des revers du vertueux Fénélon, fit supprimer cette censure.

Celle de Rome n'en fut poursuivie qu'avec plus d'ardeur. Le Roi la demandoit prompte, comme important au calme du Royaume. M. de Cambrai la souhaitoit précise, pour connoître la vérité, & promettoit une soumission parfaite. M. de Meaux la vouloit conforme à l'idée qu'il s'efforçoit de donner des Maximes, en Italie comme en France. Tous les partis pressoient le jugement : mais la Cour de Rome usoit de sa lenteur & de sa prudence accoutumée, examinant tout avec d'autant plus de flegme, que les solliciteurs lui en marquoient moins. Le sage & pieux Pontife Inno-

cent XII sentit toute l'importance & la difficulté de la question sur laquelle il avoit à prononcer ; il en avoit commis l'examen préparatoire à dix Théologiens renommés, qui après huit mois de travail se trouverent partagés de moitié juste, dans leurs opinions : cinq opinoient pour la condamnation du livre, & cinq en trouvoient la doctrine orthodoxe. Alors, sentant mieux que jamais combien la matière étoit épineuse, il établit une congrégation de Cardinaux, pour revoir tout ce qui s'étoit fait dans le premier examen. Elle tint vingt-une conférences, & ne put rien décider. Il en fallut établir une autre, que le vigilant Pontife composa de tout ce qu'il connoissoit de plus éclairé dans le sacré Collège. Celle-ci tint cinquante-deux assemblées, au bout desquelles enfin l'on tomba d'accord sur les propositions qui méritoient quelque censure. Il ne s'agissoit plus guère que d'en rédiger la formule ; & pour cela il fallut encore trente-sept congrégations, sans compter presque autant de conférences particulières. Toutes ces opérations emporterent dix-huit mois ; ce qui donna beaucoup d'humeur à la Cour de France.

On y peignoit Fénélon, le plus in-

génu des hommes, comme un intrigant, qui retardoit la décision par de sourdes manœuvres ; & l'on n'y vouloit pas voir que cette froide lenteur, tout ordinaire qu'elle est aux Romains, provenoit tout particuliérement en cette rencontre de la nature des questions alambiquées, sur lesquelles on vouloit une décision. Louis XIV, piqué vivement, renouvella ses instances auprès du Pape, par une lettre où il ne prit pas grand soin de cacher son humeur. Enfin, le jugement si instamment demandé, fut rendu le 12 de Mars 1699.

Le Pape y condamnoit le livre des Maximes en général, & en particulier vingt-trois propositions, dont seize qu'on peut rapporter à deux chefs, tendent à faire croire la réalité d'un état permanent en cette vie, où l'on aime Dieu pour lui uniquement, & à autoriser le sacrifice absolu du bonheur éternel, dans le temps des plus rudes épreuves. Pour les sept autres propositions qui ont différens objets, leur condamnation fait bien voir qu'on ne vouloit faire grace à rien même d'ambigu, pour peu qu'il fût susceptible d'un mauvais sens. Il est dit que la lecture de ce livre pourroit engager insensiblement

les fidèles en des erreurs déja condamnées; & que les vingt-trois propofitions, foit dans le fens des paroles, tel qu'il fe préfente en les lifant, foit eu égard à leur liaifon avec les principes établis dans le corps de l'ouvrage, font téméraires, fcandaleufes, mal fonantes, offenfant les oreilles pieufes, dangereufes dans la pratique, & même erronées refpectivement. On avoit beaucoup preffé, pour que les qualifications d'hérétiques & d'impies fuffent encore inférées dans le décret de condamnation; mais le Pape & les confiftoires n'y voulurent jamais entendre: ils refuferent auffi de donner atteinte à plufieurs des propofitions qu'on avoit attaquées en France, bien au delà du nombre de vingt-trois, & à aucune des pièces juftificatives publiées par l'auteur, qui les avoit répandues jufqu'à Rome. C'eft ce qu'on peut regarder comme une juftification des fentimens perfonnels de M. de Cambrai.

Dans toute la conduite de cette affaire, on s'apperçut qu'Innocent XII ne fe prêtoit qu'à contre-cœur à condamner l'ouvrage de ce Prélat. Il y trouvoit fans doute quelques points de doctrine condamnables, puifqu'il les a condamnés: mais il ne regardoit pas

des subtilités presque inintelligibles, comme des erreurs fort contagieuses; ni comme une entreprise funeste, de porter les fidèles à aimer Dieu sur la terre comme il est aimé dans le Ciel. Outre les bruits publics, le simple bon sens lui apprenoit que le vacarme qui se faisoit en France ne provenoit pas de l'objet de la dispute; qu'il n'avoit d'importance que ce qu'on lui en prêtoit; & qu'il tomberoit de lui-même, dès qu'on ne l'agiteroit plus. En effet, jamais question aussi malheureusement importante que le fut celle-ci sous Louis XIV, ne fut ensuite aussi profondément oubliée, ou du moins regardée avec autant d'indifférence qu'on la regarde aujourd'hui : il n'en reste qu'un air de cabaleurs & de lâches rivaux aux zélateurs amers qui l'ont poussée avec tant de violence.

On doute qu'Innocent XII s'embarrassât beaucoup que la condamnation du livre des Maximes fût reçue en France. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il fit tout ce qu'il falloit pour qu'elle y fût rejettée. Son décret ne portoit point, que les Evêques du Royaume avoient de leur plein gré référé cette affaire au S. Siège : il ne parloit pas

davantage des sollicitations de Sa Majesté Très Chrétienne. La décision n'étoit qu'en forme de Bref. Elle n'étoit point adressée aux Evêques de France. On n'y trouvoit pas les termes usités en pareils jugemens, afin de les rendre plus authentiques ; & la clause fatale, *Motu proprio*, capable seule de tout faire manquer, y étoit employée dans le sens rigoureux ; c'est-à-dire qu'elle y signifioit sans la moindre ambiguité, que le Souverain Pontife s'étoit porté de son propre mouvement à condamner l'ouvrage du Prélat François. Tout cela rend très-vraisemblable le propos qu'on attribue à ce pieux Pontife, touchant M. de Cambrai & ses adversaires ; savoir que le premier avoit péché par un excès d'amour pour Dieu, & les autres par un défaut de charité pour le prochain. Au reste, que ce propos soit véritablement d'Innocent XII, ou qu'il soit de la façon du public qui le lui attribue ; c'est ce qui ne vaut pas la peine d'être discuté : la voix du public en ce point, peut équivaloir à celle d'un Pape.

Nos Evêques ne virent pas apparemment sans chagrin le peu d'égard qu'avoit Innocent XII pour les libertés

Gallicanes : mais on avoit trop souvent répété au Roi, que la sentence définitive de Rome pouvoit seule étouffer le monstre du Quiétisme, pour élever le moindre obstacle contre l'acceptation du Bref. Le Monarque n'en eut pas plutôt reçu l'exemplaire que le Nonce avoit été chargé de lui remettre, qu'il écrivit de sa propre main au Pontife, pour le remercier de son affection paternelle envers l'Eglise de France. Quelques jours après, il fit intimer à tous les métropolitains d'assembler sans délai leurs suffragans, afin d'accepter solemnellement cette décision. Ce fut-là pour M. de Cambrai la plus outrageuse de toutes les scènes d'ignominie qu'il eut à essuyer. Quelle idée, en effet, pouvoit donner aux peuples, tant de sa personne que de son livre, le mouvement simultanée, de tous les membres du corps épiscopal dans toutes les provinces! On dut naturellement regarder, au moins son ouvrage, comme un des plus abominables dont il eût été question depuis long-temps.

Jamais Fénélon ne fut plus humilié, & jamais il ne se montra plus grand. Sitôt que la décision du S. Siège lui fut parvenue, il ne connut point d'autre

parti que celui d'une obéissance héroïque. Il abandonna pour toujours ses premières opinions, empêcha ses amis de les défendre, condamna son livre, s'empressa de faire un mandement à ce sujet, & monta lui-même en chaire pour le publier. Voici en quels termes il étoit conçu : Enfin, mes très-chers frères, notre Saint Père le Pape a condamné par un Bref le livre intitulé, *Explication des Maximes des Saints*, avec vingt-trois propositions qui en ont été extraites. Nous adhérons à ce Bref, tant pour le texte du livre, que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument, & sans ombre de restriction. C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission semblable, & à une docilité sans réserve; de peur qu'on n'altere insensiblement la simplicité de l'obéissance due au S. Siège, dont nous voulons, moyennant la grace de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu ne plaise, ajouta-t-il à ses ouailles attendries, à Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un Pasteur a cru devoir être aussi docile que la dernière brebis du troupeau, & qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission.

Les pieux fidèles étoient touchés jusqu'aux larmes, de l'humilité du Prélat, & ses ennemis cependant triomphoient de sa défaite : mais qui ne regardera point cette défaite, comme plus glorieuse que tous leurs triomphes ?

Nonobstant les expressions si peu équivoques de sa soumission sincère, il fut chicané sur ce mandement - là même, & traité fort durement dans son propre Palais. Comme il tenoit, ainsi que les autres métropolitains, son assemblée provinciale pour l'acceptation solemnelle du Bref ; l'Evêque de S. Omer, l'un de ses suffragans, osa l'interpeller, & lui reprocher de ne pas marquer par son mandement qu'il y acquiesçât de cœur & d'esprit, & même de s'y être ménagé une porte pour revenir quand il voudroit de son apparente soumission. Bien plus, cet audacieux Evêque mit de son chef en délibération, de supprimer tous les écrits que l'Archevêque avoit composés pour sa défense, avec la décision du S. Siège. Aucune de ces pièces n'ayant été condamnée à Rome, quelque mouvement qu'on se fût donné pour les y flétrir, & l'assemblée de Cambrai n'ayant point du tout pour objet l'examen du mandement de son mé-

tropolitain ; l'entreprife de l'Evêque de S. Omer ne méritoit que le mépris & l'indignation générale. Cependant l'Archevêque, par une humilité qui mit le comble à ce qu'il en avoit déja fait paroître, conclut en sa qualité de Préfident, qu'on fupplieroit le Roi d'ordonner la fuppreffion de tous les ouvrages produits pour défendre l'Explication des Maximes des Saints. En conféquence de ce fynode, ainfi que de ceux des autres provinces, Sa Majefté donna fes lettres patentes, non feulement pour l'entière exécution du décret pontifical, mais encore pour la fuppreffion de tout ce qu'on avoit jamais publié en faveur du livre des Maximes.

Si après cet expofé fidèle, on prêtoit encore l'oreille à des fectaires, qui jugeant de M. de Cambrai par eux mêmes, & fe perfuadant ce qu'ils défiroient, ont tenté de rendre fa foumiffion fufpecte ; qu'on entende ce qu'il a répété fouvent à l'auteur très-inftruit & très-fincère, qui a écrit la vie de ce Prélat. Ce n'étoit point un témoignage commandé, ni fait pour le public : c'étoit une ouverture de cœur à cœur, où l'on n'a rien de caché pour un ami fûr. Ma foumiffion, lui difoit-il, ne fut point un trait de politi-

Ramf. Vie de M. de Fénélon.

que, ni un silence respectueux; mais un acte intérieur d'obéissance rendue à Dieu seul, parlant par le Chef de l'Eglise. Suivant les principes des Catholiques, j'ai regardé le jugement du S. Siège & des Evêques, comme une expression de la volonté suprême, & comme un écho de la voix divine. Je ne me suis point arrêté aux passions, aux préjugés, aux disputes qui précéderent ma condamnation. J'entendis me parler, comme à Job, du milieu de ce tourbillon, & me dire : Qui est celui qui mêle des sentences avec des discours inconsidérés ? Et je répondis du fond de mon cœur : Puisque j'ai parlé indiscrétement, je n'ai qu'à mettre ma main sur ma bouche & me taire. Depuis ce temps, je ne me suis point retranché dans les vains subterfuges de la question du fait & du droit ; j'ai accepté ma condamnation dans toute son étendue, & je n'ai, ni voulu, ni dû faire autrement.

Aussi le Père Gerberon, loin d'accuser la sincérité de ce Prélat, improuva fortement sa docilité. Le Ministre Jurieu y trouva de la petitesse d'esprit, & de la bassesse d'ame. Partant l'un & l'autre du même principe, ils devoient porter le même jugement :

Procès du P. Gerberon, chap. 6, p. 23. Jur. Théol. Myst. part. IV, art. 19.

mais le Prélat, qui avoit erré, sans rien avoir de l'obstination qui fait l'hérésie, n'ouvrit pas un moment l'oreille à ceux qui le vouloient attirer dans leur secte. Quel brillant personnage cependant n'y eût-il pas fait? quel puissant parti n'eût-il pas même formé, par la supériorité de ses talens? Non, non, il ne s'amusa point à incidenter sur le fait & le droit: il n'allégua point que son livre n'avoit d'autre sens que celui des explications qu'il en avoit données, & que ces explications n'ayant reçu aucune atteinte, le livre dès-là devenoit irrépréhensible; que les questions relevées, subtiles, délicates, dont il s'y agissoit, n'avoient jamais été approfondies par les Théologiens, & qu'elles n'étoient pas suffisamment éclaircies; qu'on avoit proscrit le langage de la piété & les sentimens des Saints; que cette condamnation vague, fût-elle juste en quelque point, étoit inutile & même dangereuse, en ce qu'elle donnoit lieu de confondre la vérité avec l'erreur; que sa forme seule étoit la ruine des libertés Gallicanes; & son acceptation, l'opprobre du Clergé de France. D'autres usoient tous les jours de ces subterfuges, quelques-uns l'induisoient à y recourir; & s'il l'eût fait, leur dépit

injurieux se fût converti, comme pour tant d'autres, en transports d'admiration & en applaudissemens.

Mais aigris par une soumission qui leur reprochoit leur révolte contre l'Eglise, ils n'ont rien oublié, pour ternir à jamais sa gloire, s'il eût été possible. C'est sans doute à cette fin qu'ils ont décrié de tout leur pouvoir la Relation qu'a donnée de ce différend, dans l'histoire de l'Eglise de Meaux, Dom Toussaints du Plessis, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur : elle est néanmoins qualifiée d'impartiale par les Protestans mêmes, par le savant Luthérien Mosheim, & par ses commentateurs plus que Luthériens. Quel est donc l'homme équitable, ou précisément sensé, qui ne fasse plus de fond sur ces mémoires, que sur ceux d'un Phélippeaux, voué au rival de Fénélon, & l'un de ses entremetteurs à Rome ? Cet agent clandestin a beau nous dire dans sa préface, que sa dévotion pour le tombeau des Saints Apôtres l'avoit seule conduit au delà des monts, & que ce ne fut que par rencontre qu'il eut quelque part à la sollicitation du jugement qui s'y porta contre le livre des Maximes. Je me trompe fort, si ce langage ne

paroît à bien des gens plus propre à faire naître des soupçons, qu'à inspirer la confiance. Mais l'iniquité réfléchie du solliciteur, qui ne veut l'être que par rencontre, ne demeurera pour personne dans les termes du doute, quand on lui aura vu peindre, ou barbouiller le Prélat que sa candeur sur-tout rend encore aujourd'hui si recommandable, comme un homme artificieux, souple & flatteur, s'il en fut jamais; qui par ses complaisances avoit gagné les femmes en crédit; qui par leur moyen étoit de toutes les intrigues, sans paroître y prendre part; qui séduit par une illuminée, ne songeoit qu'à répandre par-tout la séduction. Eh! qui reconnut jamais Fénélon dans cette énorme caricature! qui ne sera saisi d'indignation contre le calomniateur qui l'a si horriblement défiguré! C'est aux peuples & aux siècles de concert, qu'il appartient uniquement de tracer le vrai tableau d'un grand homme: quiconque ose en présenter des copies infidèles, est au moins un aventurier qui ne mérite que le mépris.

La condamnation du livre des Maximes fut le dernier événement d'éclat du dix-septième siècle. Mais avant de passer au siècle suivant, nous ne pou-

vons nous dispenser de toucher des faits, moins éclatans sans doute, ou qui n'ont guère eu que l'œil de Dieu pour témoin, & qui sont cependant beaucoup plus propres à produire des fruits d'édification, à procurer même la vraie gloire de l'Eglise. Sur la fin du dix-septième siècle, & dans les commencemens du dix-huitième, la Foi Romaine a fait des progrès si frappans parmi les infidèles, parmi les nations les plus barbares des deux hémisphères, que ses ennemis les plus déclarés n'ont pu s'empêcher d'en concevoir une admiration, qui perce à travers toute l'amertume de leur humeur & de leur maligne envie. Depuis les monts hyperborées de la haute Asie jusqu'au sein brûlant de l'Afrique, depuis le Thibet & les détroits les plus impraticables du Caucase jusques au cœur de l'Ethiopie; & dans l'autre hémisphère, depuis le Labrador & la Californie jusqu'aux terres Magellaniques, il n'est pas un peuple tant soit peu digne de ce nom, & presque point de peuplade nombreuse, où la société d'Apôtres qui n'est plus, s'empressant, avant de cesser d'être, à remplir toute l'étendue de sa destination, n'ait alors porté le nom de J. C.

Traduct. de Mosheim, Tome VI, page 70.

Les faits sont si notoires, que les Historiens Protestans n'ont pu désavouer que les Missionnaires de cette compagnie principalement, n'aient à cette époque converti une infinité d'infideles. Tout ce qu'ils ont à objecter, c'est que ces nouveaux Chrétiens, ajoutent-ils, n'ont reçu qu'une foible teinture du Christianisme, & qu'on ne leur a point donné le véritable esprit de l'Evangile. On entend ce que signifient ces mots dans la bouche des prétendus réformés. Pour obtenir le plein suffrage de cette impure & sacrilège réforme, il auroit fallu sans doute instruire les fervens néophytes du Maduré, par exemple, à n'avoir ni autel, ni sacrifice, & à ne révérer ni Prêtre, ni Religieux, qui n'eût sa femme, ou plutôt sa concubine & son comptoir. Il s'est trouvé dans la jalouse réforme, des émulateurs assez dépourvus de bon sens, pour faire entrer leurs Missionnaires, maris & marchands, en parallèle avec les chastes Apôtres du Saint Siège Apostolique. Infatués d'orgueil, ils ne voyoient pas que la qualité d'Apostolique n'est pas moins particulière à l'Eglise Romaine que celle de Catholique, & que tous les efforts des sectes pour l'usurper ou la contrefaire, n'ont ja-

mais paru que des jongleries méprisables & de misérables singeries.

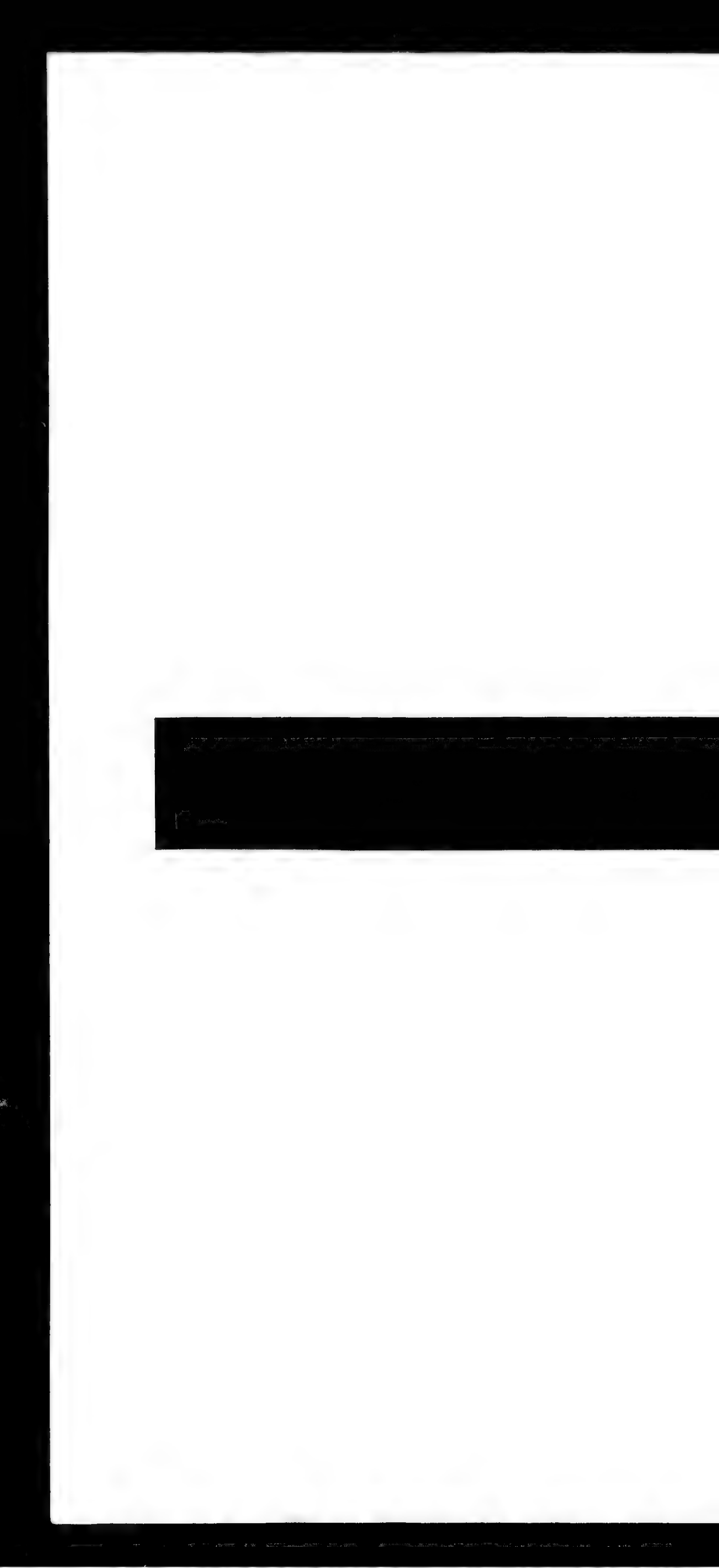
Le fait suivant peut suffire lui seul, pour les confondre à jamais. Sur la côte de la Pêcherie, dans les grandes Indes, les Hollandois, sans y avoir aucune autorité légitime, agissoient en despotes & en vrais tyrans. Ils avoient enlevé les Eglises des Indiens convertis à la Foi Catholique, & les maisons des Missionnaires, pour y loger leurs facteurs. Réduits à se réfugier dans les bois, ces pauvres néophytes ne relâchoient rien de leur ferveur. Leur persévérance fit tant de honte à leurs oppresseurs, qu'il prit fantaisie à ceux-ci de devenir convertisseurs. Un Ministre appellé de Batavia, entreprit de les retirer, ainsi qu'il s'en exprimoit, de leur aveuglement : mais quoiqu'il n'eût affaire qu'à ces bons Indiens qui n'ont d'autre occupation que la pêche, sa Mission émanée du comptoir, ne fut pas heureuse. Dès la première fois que le prédicant voulut pérorer, le chef de la caste des Paravas, les plus simples de tous les Indiens, lui dit au nom des autres : Vous savez, ou vous devez savoir que la Foi n'a pris racine dans nos cœurs que par la multitude & l'éclat des miracles, Lettr. Edif. T. X, pages 117 & 118.

que le grand Père ; c'est-à dire S. François Xavier leur Apôtre, a opérés dans ces cantons. Il faut donc avant que vous nous parliez d'en changer, il faut qu'à nos yeux vous fassiez non pas seulement autant de miracles qu'il en a fait, mais un beaucoup plus grand nombre ; puisque vous avez à nous faire voir, que votre Religion est beaucoup meilleure que celle qu'il nous a transmise. Ainsi, commencez par ressusciter dix à douze de nos morts, puisque le grand Père en a ressuscité cinq ou six ; guérissez tous nos malades, rendez nos mers deux fois plus poissonneuses qu'elles ne le sont : avant cela, nous n'avons rien à vous répondre.

Le Ministre n'ayant point de solution pour cet argument, demeura muet, & d'autant plus déconcerté, qu'il l'attendoit moins d'un pêcheur. Il ne se remontra plus, & ne songea qu'à se rembarquer. Cependant, au défaut de la raison, les marchands Hollandois employant la violence, se mirent en devoir de forcer les Paravas à venir au prêche : elle leur fut également honteuse. Le chef de la caste fit afficher à la porte même de la loge Hollandoise, un écriteau qui défendoit de s'y rendre, sous

peine d'être puni ſur l'heure, comme traître à la patrie & rebelle à Dieu. Un ſeul oſa déſobéir, par attache à une ſorte de fortune qu'il tenoit des Hollandois : mais au mépris de ſes patrons, il ſubit la proſcription d[illegible]ute ſa rigueur. Les Hollandois ſe [illegible] pour inſultés, ils firent grand br[illegible]omirent d'en tirer une vengean[illegible]tante ; mais elle s'exhala tout entière en paroles : tout leur zèle, ainſi que leur honneur, céda paiſiblement à l'intérêt de leur commerce.

Des côtes du Malabar, les Pères Hyppolite Deſideri, & Manuel Freyre réſolurent d'étendre le Royaume de J. C. au delà du mont Caucaſe, juſques dans le Thibet le plus reculé. Il s'agiſſoit de traverſer d'abord toute l'étendue de l'Empire du Mogol ; & ce fut une marche de quatre-vingts jours, avant d'arriver au pied de ces montagnes fameuſes. Là, paſſant tout à coup d'un climat brûlant dans un air glacial, le froid fit ſur nos voyageurs une impreſſion, qui leur parut la plus vive qu'on pût reſſentir. Mais comme ces montagnes ſont entaſſées les unes ſur les autres, & qu'après avoir paſſé la première qui ſembloit toucher aux nues, *Ibid.* T. XII p. 480, &c.



[redacted]

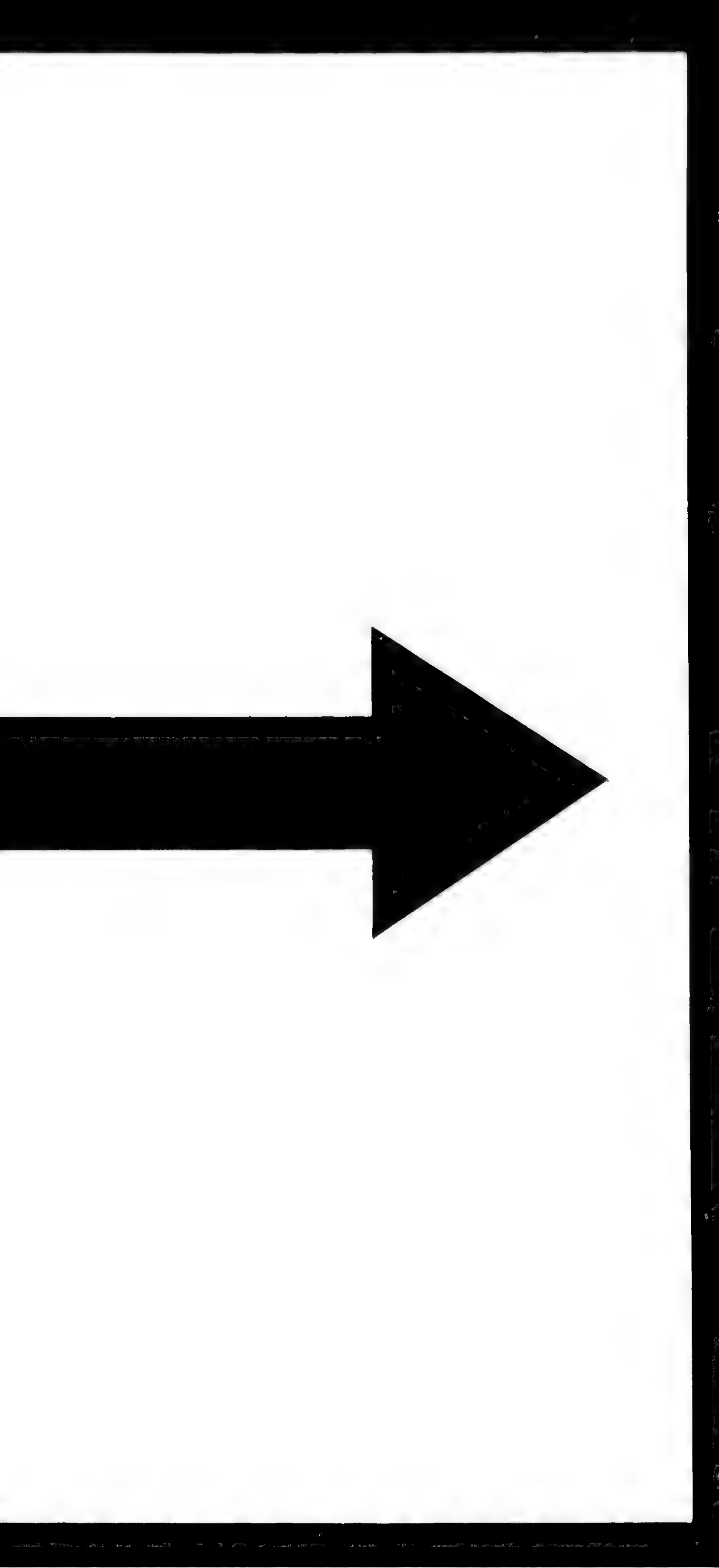
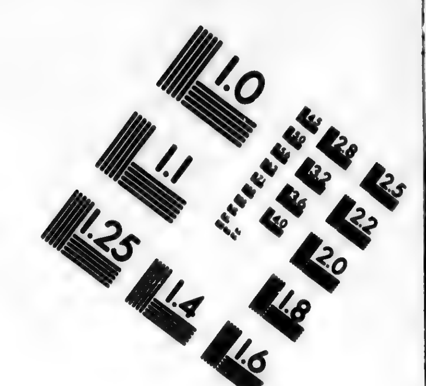
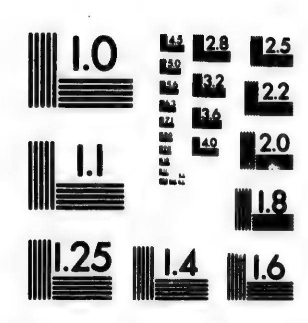


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





6"




2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

on en retrouve une ſeconde, puis une troiſième plus haute que les précédentes, & ainſi de ſuite juſqu'à perdre eſpérance d'y trouver une fin ; plus on s'éleve, plus la rigueur du froid devient inſupportable. Enfin, ils parvinrent au ſommet, nommé Pirpangial par les gentils du voiſinage, dont les ſuperſtitions parurent aux Miſſionnaires provenir de la fiction des poëtes, au ſujet de Prométhée & du Vautour qui lui dévoroit les entrailles ſur le Caucaſe.

Ils employerent douze jours à traverſer cette vaſte chaîne de monts accumulés, dans un danger continuel de rouler dans les précipices, ou d'être entraînés par les torrens qui ſéparent ces monts. Mais il n'étoit pas encore queſtion du Thibet, dont ils ne prirent une connoiſſance même imparfaite, que dans la ville de Cachemire, dont les grandes & belles campagnes, contraſtent ſinguliérement avec les monts affreux qui les environnent. Elle eſt encore de la domination du Mogol. Là, ils apprirent qu'il y avoit deux Thibets, dont le petit, nommé Baliſtan, s'étendoit à l'oueſt ; & le grand, appellé Buton, au nord-eſt. Comme la Religion du petit Thibet, ainſi que du Mogol,

eſt

est la Mahométane, & que l'Evangile rencontre beaucoup plus d'obstacles parmi les Mahométans que chez les idolâtres; les deux Missionnaires ne balancerent point à préférer le séjour affreux du Buton au riche & beau pays du Balistan. Toute leur ardeur pour la Croix y trouva bientôt de quoi se satisfaire.

Après six à sept jours de marche qui ne furent pas fort rudes, l'abondance des neiges, un froid extrême & des vents effroyables leur firent payer durant près de six semaines la douceur des premières journées. Depuis le Mont-Cantel, comparable en hauteur aux Cordilières du Pérou; c'est-à-dire depuis l'entrée du grand Thibet, jusqu'à la forteresse de Ladak où en réside le Roi, la route se fait entre deux chaines de montagnes arides, ou plutôt de roches décharnées, qui telles qu'un long amas d'énormes squelettes & de monstres informes, présentent une image continue de la mort, & comme un reste du cahos. Les masses en désordre sont culbutées les unes sur les autres, & les deux chaines si rapprochées, qu'à peine il reste assez d'intervalle pour les torrens qui se précipitent des sommets, & qui se brisent aux rochers avec un

mugissement épouvantable. Le haut & le bas des montagnes sont impraticables : on est contraint de marcher à mi-côte, par des sentiers si étroits d'ordinaire, qu'il n'y a place que pour le pied : pour peu qu'on fît un faux pas, on rouleroit sans pouvoir s'arrêter, dans des abîmes dont le seul aspect fait horreur. Il n'y a ni arbre, ni buisson, à quoi l'on se puisse accrocher ; pas même de plantes d'aucune espèce, ni le moindre brin d'herbe. Faut-il passer d'une hauteur à l'autre, & traverser les torrens impétueux qui les séparent, on n'a point d'autres ponts, que des cordes tendues & entrelassées de branchages, d'où la tête la plus ferme est en risque de tourner, à la vue & au bruit affreux des flots écumans sur lesquels on est suspendu. Au milieu de tant de fatigues, on ne trouve point d'autre nourriture que la farine du sattu, qui est une espèce d'orge, dont l'on fait une bouillie. Et quand on est forcé de prendre quelque repos, on n'a pour lit que la terre, & bien souvent que la neige ou la glace.

Arrivés enfin dans l'intérieur du grand Thibet, les Missionnaires furent accueillis avec humanité par les peuples

qui, tout grossiers qu'ils étoient, leur parurent d'un naturel doux & docile, spirituels même quoique très-ignorans, & beaucoup moins superstitieux que les autres idolâtres d'Asie. Ils rejettent la métempsicose, qui est si accréditée dans les Indes ; & la polygamie n'est point en usage parmi eux. Les Lamas ou les Prêtres, les Ministres d'Etat & le Roi lui-même firent beaucoup d'honnêteté aux deux voyageurs, qui bénissant Dieu de trouver des dispositions si favorables à l'Evangile, se préparoient à ouvrir leur Mission, quand ils entendirent parler d'un troisième Thibet. Le portrait fidèle qu'on leur en fit, n'étoit pas propre à leur donner de l'attrait : on leur apprit qu'il y régnoit un hiver éternel ; qu'on n'y voyoit, ni arbres fruitiers, ni légumes d'aucune espèce ; qu'on y recueilloit uniquement des orges, & quelques méchans blés. Mais outre qu'ils aspiroient à faire fleurir l'Evangile dans les rochers les plus stériles du Caucase, & que l'objet de leur Mission étoit de porter le nom de J. C. jusqu'au Thibet le plus reculé ; celui où ils se trouvoient étoit encore fréquenté par les Mahométans, qui malgré les bonnes dispositions des naturels du pays, leur

faisoient déja ressentir quelques effets de la haine qu'ils portent au nom Chrétien.

Ce fut encore un voyage de six mois, qu'ils eurent à faire au milieu des neiges & des glaces, des torrens & des précipices ; après quoi ils arriverent à Lassa, qui est la capitale de ce troisième Thibet, & qui n'est éloignée de celle de la Chine que de quatre mois de chemin. Ils y reçurent le même accueil qu'au second Thibet, de la part du Roi, aussi bien que des peuples. Après quelque peu de séjour, le premier Ministre leur fit des reproches honnêtes, de ce qu'ils ne s'étoient pas encore présentés à l'audience du Prince. Le Père Desideri s'excusa, sur ce qu'il n'avoit rien qui fût digne d'être offert, selon la coutume, à un si grand Roi. Le Ministre insista malgré cette excuse, & d'une manière si engageante, que le Père alla sur le champ au Palais. Il y porta néanmoins quelques curiosités d'Europe, mais qui n'avoient point d'autre valeur que d'être inconnues au Thibet. Le Prince en marqua la plus grande estime ; quoiqu'au même instant il regardât à peine des présens considérables qu'on lui faisoit

d'ailleurs. Il fit asseoir le Père à ses côtés, l'entretint près de deux heures, sans dire un mot à aucune autre personne; & en le quittant, il le combla de marques d'estime & de bienveillance. Sous de si favorables auspices, les Missionnaires ne tarderent point à ouvrir leur Mission. Mais on n'en a point d'autre détail; ce qui doit peu surprendre : la communication de l'Europe avec ces pays perdus est d'une difficulté que tout le monde comprend sans peine. On doute néanmoins que cette Mission ait eu des suites proportionnées aux travaux qu'avoit coûtés son établissement. Mais toujours la carrière fut-elle ouverte aux émules de ces premiers Apôtres du Thibet; & la prophétie qui concerne la prédication de l'Evangile dans tout l'univers, fut remplie dans l'un des points les plus difficiles de son accomplissement. Il est à croire aussi, que la parole émanée du sein de Dieu n'y retournant jamais sans fruit, n'aura pas été plus stérile en cette rencontre.

Après ces travaux Apostoliques de la Tartarie supérieure, ceux de la petite Tartarie, dite communément Crimée, & autrefois Chersonèze Taurique, ne paroîtroient qu'un diminutif, & n'au-

roient plus rien de piquant. Nous n'en sommes plus aux temps, ni aux idées, où ce voyage seul rendit si fameux les Argonautes antiques. Ainsi, nous renverrons aux monumens originaux les pieux fidèles, que rien n'intéresse médiocrement en matière d'édification ; & des extrémités septentrionales de l'Asie, nous passerons avec les propagateurs de l'Evangile, au cœur de l'Afrique.

Lettr. Edif. T. III, pag. 158... p. 242....

Les Pères Liberato Weis, Pie de Zerbe & Samuel de Bienno, Missionnaires Allemands, de l'Ordre de Saint François, furent envoyés en Ethiopie, dans les commencemens de ce siècle, par le Pape Clément XI. Depuis la Mission du Père de Nugnez, que le pieux Roi de Portugal Jean III joignit, avec d'autres Missionnaires, au secours qu'il envoyoit à l'Empereur d'Ethiopie contre des sujets rebelles, tous les Papes zélés avoient eu fort à cœur le salut de cette nation vraiment intéressante, non seulement par sa célébrité dans les plus anciens monumens, sacrés & profanes, mais par son attachement à la Religion Chrétienne, qui toujours y fut la dominante, au milieu de l'idolâtrie & du Mahométisme dont le reste de l'Afrique est infesté. Avant même l'é-

Mém. de l'Ethiopie, dans les Lettres Edifiantes, T. III, pag. 387 & suiv.

tabliſſement du Chriſtianiſme, les Ethiopiens d'aujourd'hui n'étoient pas idolâtres : car il ne faut pas les confondre avec les premiers Ethiopiens, qui étoient venus de l'Inde ; d'où la plûpart des auteurs anciens ont confondu l'Inde avec l'Ethiopie. Les Abyſſins qui tiennent aujourd'hui l'Ethiopie ſous leurs loix, ne la conquirent que long-temps après ces Indiens : ils étoient originaires de l'Arabie heureuſe, dont Saba eſt la capitale, & ils ſe nommoient Homérites. Suivant leur tradition, qui ne manque pas de vraiſemblance, ce fut une de leurs Reines qui vint autrefois admirer la ſageſſe de Salomon. Ils ajoutent qu'elle en eut un fils, nommé Manilehec, dont leurs Empereurs deſcendent. Au moins eſt-il conſtant, que les Abyſſins, ou les Ethiopiens modernes, profeſſoient la Religion Juive, quand ils ſe convertirent au Chriſtianiſme.

Une partie de ces peuples, jointe à d'autres Arabes, paſſa la Mer-Rouge dans la ſuite, conquit la province de Tigré, & fonda le Royaume d'Axuma, qui fut converti à la Foi Chrétienne, comme on l'a vu en ſon temps, par S. Frumence, natif d'Alexandrie, que S. Athanaſe ordonna premier Evê-

que de cette nation. Ils conservent encore dans leur figure, absolument différente de celle des Nègres, les marques de leur origine. Ils sont de couleur simplement olivâtre, ordinairement très-bien faits, & ils ont un air de grandeur. Cette nouvelle Eglise révéra toujours celle d'Alexandrie, comme sa mère, & ne poussa que trop loin ce respect; puisqu'elle en reçut, on ne sait trop en quel temps, les erreurs de Dioscore, & rompit comme elle avec l'Eglise Catholique. Elle tenoit encore au centre de l'unité, sous l'Empire de Justinien; comme on le voit par l'histoire de son Roi Elesbaam, dont toute l'Eglise honore la mémoire. Ce fut cet Elesbaam qui précipita du trône le Juif Dunaam, usurpateur & persécuteur tout ensemble. On peut supposer que ces Abyssins, ou Ethiopiens d'origine Homérite, conserverent la vraie Foi jusqu'au commencement du neuvième siècle, temps où l'on trouve dans l'histoire les premiers vestiges de leurs rapports schismatiques avec les Patriarches Coptes, ou Jacobites d'Alexandrie.

Vers l'an 960, la famille Royale fut presque entiérement éteinte par une nouvelle Athalie, qui s'étant proposé

d'anéantir la postérité de Salomon, usurpa la couronne & la transmit à ses propres descendans, qui l'ont possédée jusqu'à la fin du treizième siècle. Alors Ikun-Amlac, le seul Prince qui restât, ou qu'on réputât du sang de Salomon, recouvra le trône de ses pères. Un de ses successeurs, nommé Constantin, envoya des députés au Concile œcuménique de Florence; & ce fut son arrière-petit-fils, l'Empereur David, qui demanda des troupes auxiliaires, & des prédicateurs Catholiques au Roi Jean III de Portugal. Après la mort de cet Empereur, qui n'eut pas le temps de voir arriver les Missionnaires, il y eut en Ethiopie, pendant le reste du seizième siècle, des persécutions presque continuelles & des révolutions fréquentes, qui toutefois n'empêcherent point ces hommes Apostoliques d'y répandre & d'y faire germer la semence de l'Evangile.

Ils respirerent enfin sous le Regne d'Atznaf Seghed, héritier légitime de l'Empire, qu'il recouvra par sa valeur, vers le commencement du dix-septième siècle. Ce Prince avoit autant de pénétration que de courage, & autant de droiture que de pénétration. Ami de la vérité, il l'embrassa aussi-tôt qu'il

l'apperçut. Non, dit-il au Père Paëz, je ne puis méconnoître le Chef de l'Eglise dans le successeur de Pierre, sur qui le Fils de Dieu a fondé cette Eglise, & qu'il a chargé de paître ses brebis, aussi bien que ses agneaux. Je crois que lui refuser l'obéissance, c'est la refuser à J. C. même. Mais son zèle fut trop vif, & son courage trop impétueux. Un édit publié à contre-temps en faveur de la Religion Romaine, excita la révolte; & le feu de sa valeur ne lui permettant pas de temporiser jusqu'à ce que l'ambition divisât les conjurés, comme le lui conseilloit le Père Paëz, ainsi que le Général Portugais, il présenta la bataille aux rebelles, fut abandonné de ses troupes, & périt les armes à la main.

Susneios, autre arrière-petit-fils de l'Empereur David, & son légitime successeur après Atznaf-Seghed, suivit le conseil dont l'inobservation avoit perdu son prédécesseur, & parvint avec le temps à éteindre la rebellion. Mais croyant alors n'avoir plus rien à craindre, & trop vif à son tour pour le rétablissement de la vraie Religion qu'il avoit embrassée, il déclara sa conversion, par une espèce de manifeste où il

faisoit un portrait affreux, tant des Patriarches d'Alexandrie que des autres Evêques Jacobites, & il ordonna par un edit solemnel à tous les sujets de recevoir le Concile de Calcédoine. Cette fermeté hors de saison causa des soulévemens, & des factions sans nombre. Il en triompha cependant; il écrivit aussitôt après au Pape & au Roi d'Espagne, pour presser l'arrivée d'un Patriarche Catholique. En conséquence, le Père Alfonse de Mendez, Jésuite Portugais, fut sacré Patriarche à Lisbonne l'an 1624; & arriva l'année suivante en Ethiopie. L'Empereur, le Prince son fils, & la plûpart des grands, avec une multitude de moines & de clercs, firent entre ses mains une profession publique de soumission au successeur de S. Pierre, comme au seul & vrai Chef de l'Eglise. On corrigea même les abus de la discipline du pays, & l'on y introduisit les rites Romains. Les ordinations paroissant invalides pour de justes causes, on fit de nouveaux Prêtres & de nouveaux Diacres. Le nombre des Catholiques s'augmenta considérablement; & tous les jours il se faisoit des conversions dans tous les états. En un mot, il n'y avoit rien qu'on n'espérât

du cours que prenoient les affaires de la Religion, quand Thècle, gendre de l'Empereur, & les schismatiques des provinces formerent des factions plus dangereuses que les premières. Susneios, vraiment homme de guerre, en triompha, comme il avoit fait des autres, mais par des exploits très sanglans, & qui n'épargnerent pas même le sang le plus illustre. Dans la dernière bataille, qui assura son triomphe, il resta huit mille hommes, dont grand nombre de premier rang, égorgés sur la place.

Mais à cet affreux spectacle, ceux même de ses sujets qui lui avoient toujours été fidèles, sans toutefois quitter le schisme, lui dirent, en lui faisant contempler ces cadavres : Ce n'est pas des infidèles, ni des ennemis de la nation que nous avons ainsi prodigué le sang ; ce sont-là nos frères, ce sont des Chrétiens comme nous, & des Chrétiens illustres en grand nombre. Le Roi parut attendri. L'Impératrice, le Prince héritier & la plûpart des Seigneurs saisirent ce moment pour parler en faveur de la Religion du pays, qu'ils représenterent comme différant peu de la Religion Romaine, comme conservant au moins tout ce qu'elle avoit d'essentiel, & con-

fissant, avec elle, Jésus Christ vrai Dieu & vrai homme. On obligea le Patriarche de rétablir l'ancienne liturgie, & de se borner à corriger les principaux abus. L'Empereur accorda par édit une entière liberté de conscience aux schismatiques, sans même en exclure les relaps. Cependant il ne rétracta point l'abjuration qu'il avoit faite; il persévéra même dans la vraie Foi jusqu'à sa mort, qui arriva quelques mois après ces nouvelles dispositions.

Il n'en fut pas ainsi de Faciladas, son fils & son successeur. Dès qu'il se vit maître, il fit éclater la secrète aversion qu'il avoit toujours conservée pour la Religion Romaine. On ôta les Eglises aux Missionnaires. Les principaux des Catholiques subirent la peine de mort, ou d'exil. Le premier Secrétaire d'Etat fut du nombre des exilés. Zela-Christ, oncle du nouvel Empereur, fut chargé de chaînes, & amené devant ce Prince, qui lui offrit de le rétablir dans ses dignités, s'il vouloit renoncer à la Religion des étrangers. Sans délibérer un instant, cet illustre Confesseur refusa, d'une manière à ôter toute envie de le tenter de nouveau. Il entendit avec joie prononcer l'arrêt de mort, que lui attira son refus. Ce

pendant l'Empereur rougit de faire couler le sang de son oncle : mais il le relégua dans un affreux désert. Il fit chasser honteusement le Patriarche, & tous les Missionnaires. Néanmoins le Père d'Almeida, Evêque du titre de Nicée, & sept de ses confrères, résolus à souffrir les plus cruels tourmens plutôt que d'abandonner de nouveaux convertis à de si grands dangers, demeurerent dispersés dans les provinces de l'Empire, & convertirent encore quantité d'Ethiopiens, dont plusieurs même endurerent le martyre. Tous les Missionnaires eurent successivement le même bonheur ; les Pères Paez & Pereira, en 1635 ; l'Evêque de Nicée, avec les Pères Rodriguez & Franceschi, en 1638 ; les Pères Bruni & Cardeira, en 1640. Le Père Noguera, resté long-temps seul, fut enfin martyrisé, l'an 1653, avec le Prince Zela-Christ, trop digne du martyre, pour en manquer la couronne.

Faciladas usa des moyens les plus rigoureux, pour empêcher que les Prêtres Romains remissent jamais le pied dans ses Etats. La congrégation de la Propagande ne laissa pas d'y faire encore passer des Capucins : mais des sept qu'elle envoya, deux furent massacrés sur la route par

des voleurs ; trois, arrêtés à Suaquem dans la Haute-Egypte, par le Bacha Turc, y furent décapités, à la sollicitation de l'implacable Faciladas. Les deux autres ; savoir le Père Caffien de Nantes & le Père Agathange de Vendôme, ayant pénétré jusqu'à la Cour d'Ethiopie, y furent sur le champ mis à mort.

Le Père de Brédevent, Jésuite François, entreprit encore de porter la Foi en Ethiopie, vers l'an 1700, sous le regne d'Adiam Seghed, troisième successeur de Faciladas. Les bonnes qualités de cet Empereur, sa douceur & son humanité, son zèle pour la justice, son goût pour les sciences, joint à une envie extraordinaire de s'instruire, & à quelque penchant pour la Foi Romaine, donnoient tout lieu de bien espérer de cette nouvelle Mission ; mais le Missionnaire mourut des fatigues de la route, avant d'être à son terme. Les regrets de l'Empereur, à la nouvelle de cette mort, mirent le comble à ceux des Catholiques.

Enfin, les trois Franciscains Allemands, choisis par Clément XI, arriverent en Ethiopie, sous le regne de Juste, successeur immédiat d'Adiam-Seghed. Ils avoient d'abord entrepris de faire la route par terre : mais voyant bientôt la grandeur

des obstacles auxquels tant d'autres Missionnaires avoient succombé, ils changerent leur plan, sans rien perdre de leur courage, & allerent s'embarquer sur la Mer Rouge. Leur navigation fut heureuse ; ils pénétrerent aussi heureusement dans l'Ethiopie, marcherent droit à Gondar qui en est la capitale, & furent reçus de l'Empereur, d'une maniere à faire croire qu'ils n'étoient pas venus sans la participation de ce Prince. Il les prit sous sa protection, il leur offrit des pensions & des terres, qu'ils refuserent avec un désintéressement, qui joint à leur vie pénitente l'édifia si fort, qu'il leur promit de les soutenir au péril de sa propre vie. Il leur défendit seulement de prêcher en public, dans la crainte de soulever les peuples. L'ouvrage que nous entreprenons, leur disoit-il, demande du temps & des ménagemens. Dieu lui-même, au lieu de créer le monde en un moment, ne l'a voulu faire qu'en six jours. L'appréhension du Prince n'étoit que trop fondée. A peine les Missionnaires eurent converti quelques personnes, quoiqu'assez secrétement, que les moines du pays, de concert avec quelques Seigneurs, exciterent une violente sédition. Fidèle à ses promesses, l'Empereur déroba les

Missionnaires à la violence, & les fit transporter en lieu sûr, jusqu'à ce qu'il pût rétablir le calme : mais il fut presque aussi-tôt attaqué d'une paralysie, qu'on eût tout lieu d'attribuer au poison.

On le chassa du palais, & l'on couronna un jeune homme du sang impérial, nommé David. Comme cet usurpateur vouloit se maintenir à la faveur de la sédition qui l'avoit porté sur le trône ; un de ses premiers soins fut de se saisir des Missionnaires, qu'il fit emprisonner étroitement. Ils subirent ensuite un interrogatoire en sa présence. D'abord, on leur demanda pourquoi ils étoient venus en Ethiopie. Ils répondirent ingénuement, que c'étoit pour instruire les Ethiopiens dans la vraie Foi de J. C. Quoi donc ! reprit l'Empereur extrêmement irrité, ne sommes-nous pas de vrais Chrétiens, moi & mes sujets ? Il les condamna, sans plus d'examen, à être lapidés. Néanmoins, un moment après, on leur offrit leur grace, s'ils vouloient recevoir la circoncision, suivant l'usage des Ethiopiens, & en professer la Religion. Ils rejetterent ces propositions avec une horreur & un courage, dont l'Empereur, qui se piquoit d'estime pour les gens courageux, fut si frappé, qu'il commua la peine de mort

en exil. Mais les schismatiques furieux, & sur-tout les moines s'en tenant à la première sentence, trainerent les Confesseurs dans une grande place, où ils furent assommés par huit ou dix mille personnes attroupées en tumulte. Ce fut un Prêtre qui jetta la première pierre, en disant anathême à quiconque n'en jetteroit pas au moins cinq.

Dans l'autre hémisphère, sous le Ciel glacé du Labrador & du Canada, l'Evangile faisoit dans le même temps des progrès admirables parmi les sauvages les plus barbares; chez les Esquimaux, les Hurons, les Algonkins, les Abnakis, chez les Iroquois même, de tous ces antropophages les plus inhumains; & en déclinant du nord au sud ouest, chez les Illinois, les Miamis, & une infinité d'autres peuples dont les noms sont à peine connus. Et ces hommes, qui dans l'infidélité n'en avoient que la figure, qui s'abandonnoient à des excès inconnus même aux bêtes; dès qu'ils furent régéneres par la grace du Baptême, ils parurent des hommes, des citoyens & des Chrétiens accomplis, d'une innocence de vie si soutenue & si générale, que la plûpart d'entre eux la portoient communément au tombeau. Avec cette inno-

Lettr. Edif. T. VI, pag. 189 & suiv.

cence, ils avoient pour la Foi Catholique un attachement éclairé, surnaturellement sans doute, & qui doit passer pour un des plus grands prodiges. Quelle merveille en effet, que leur constance à rejetter, à peine convertis, les offres avantageuses que leur firent les Anglois leurs voisins, d'entrer avec eux en société de commerce & de Religion! Quel autre maître que l'Esprit-Saint put leur persuader, comme ils le reprocherent souvent à ces tentateurs importuns, qu'une Religion sans virginité, sans sacerdoce, sans sacrifice, & presque sans culte, ne valoit pas mieux que leur ancienne infidélité?

Avec la vraie Foi, ces hommes réduits peu auparavant à une vie purement animale, prenoient des sentimens & des idées dégagés des sens, un fond même de connoissances religieuses, qui n'est pas commun dans nos meilleures paroisses d'Europe. Les Chrétiens Illinois en particulier, naturellement spirituels à la vérité, & beaucoup moins barbares que les autres sauvages, n'ignorent presque aucun trait d'histoire de l'ancien, ni du nouveau testament. Ils sont parfaitement instruits de nos mystères, & des devoirs du Chrétien. On leur a donné dans leur langue un excellent catéchisme, de bon-

Ibid. p. 175, 223 & suiv.

Ibid. T. VII, p. 63 & suiv.

nes méthodes pour entendre la Messe, pour recevoir les Sacremens, pour les prières du soir & du matin, pour faire toutes leurs actions d'une manière méritoire; & toujours ils ont ces instructions présentes à l'esprit, où la pratique assidue qu'ils en font les grave de jour en jour plus profondément.

C'est le Père Gravier qui a fondé cette belle Mission, avec des peines incroyables; non pas que le pays soit aussi rude que le reste du Canada : c'est au contraire la partie la plus agréable & la plus fertile, au moins des contrées intérieures de l'Amérique septentrionale. De grandes rivières qui l'arrosent d'un bout à l'autre, des prairies plus fécondes que celles qui sont le mieux soignées en Europe, de vastes & majestueuses forêts, sans compter les bocages qui d'espace en espace couronnent les collines, & promenent agréablement la vue; tout cela fait un tableau si richement varié, qu'on le contemple toujours avec un nouveau plaisir. Quoique cette contrée soit plus méridionale que la Provence, la chaleur y est beaucoup moins grande; l'air y étant rafraichi par les forêts, ainsi que par la quantité de rivières & de ruisseaux, de lacs & d'étangs, dont elle est coupée.

Le froid à la vérité y est plus grand, mais assez modéré néanmoins, pour que les hommes y aillent nuds, à la réserve d'une espèce d'écharpe qui leur couvre la ceinture. Les campagnes y sont toutes couvertes de bœufs sauvages, de cerfs, de chevreuils, & d'autres bêtes fauves. On voit souvent, dans des prairies à perte de vue, quatre à cinq mille bœufs à la fois Outre leur chair qui est extrêmement saine, ils fournissent un poil doux & frisé, aussi propre que la laine à faire des étoffes de toute espèce. Les cygnes, les outardes, les canards, les sarcelles & mille autres oiseaux aquatiques couvrent, tant les eaux que les rivages; & à peine fait on une lieue dans les terres, qu'on trouve des troupes de deux à trois cents poules & coqs d'Inde, aussi bons & plus gras que ceux qu'on éleve en France. Ils sont communément du poids de trente à trente-six livres. On y trouve aussi de bons fruits en abondance; & les marais sont remplis de racines, dont quelques-unes sont délicieuses. En un mot, de toutes les contrées qui sont comprises sous le nom de Canada, il n'en est point où regne une si grande abondance.

Mais que peut faire à la douceur de la vie la profusion des biens de la nature,

dans une terre sans loix, sans mœurs, & presque sans habitans? Dans le beau pays des Illinois, qui s'étend, du nord au midi, aussi loin que la rivière qui porte leur nom, & plus bas encore, sur les deux rives du Mississipi, où elle a son embouchure; c'est-à-dire sur une longueur d'environ deux cents lieux, & sur plus de cent en largeur; il n'y a que onze villages en tout, & trois seulement assez considérables pour mériter le nom de bourgades. Le plus avancé des trois vers le sud, sur les bords du Mississipi, est à vingt-cinq lieues de celui du centre; & celui-ci à plus de cent lieues du troisième, qui est encore à huit cents lieues de Quebec. On est toutefois obligé d'aller sans cesse de l'une de ces bourgades à l'autre, & d'avoir des rapports de première nécessité avec la ville de Quebec, à travers ces espaces immenses, où il n'est, ni hospice, ni route, & qui sont perpétuellement infestés par des partis de sauvages & d'antropophages. Souvent un Missionnaire est réduit à voyager, avec trois ou quatre néophytes, sans autre fond pour leur subsistance que la chasse: si le gibier manque, il faut mourir de faim. Pour éviter ces inconvéniens, on voyage, autant qu'il est possi-

ble, sur les rivières, avec des canots d'écorce qu'on transporte d'une rivière à l'autre : mais ces frêles esquifs, dans les contrées septentrionales, sont souvent brisés par les glaces que charient les eaux. L'unique ressource alors, c'est de sauter de glaçons en glaçons, pour gagner, si l'on peut, le rivage.

C'est à ce prix qu'on procura la grace du salut, tant aux Illinois qu'aux Akansas, leurs voisins ; mais elle fut si fructueuse, qu'on la regarda comme ayant peu coûté. Ces bons sauvages persévérerent invinciblement dans la Foi Chrétienne, & dans leur attachement inviolable pour la nation qui la leur avoit portée : ils mépriserent toutes les sollicitations & toutes les menaces des autres sauvages, conjurés dans la suite pour exterminer les colonies Françoises de la Louisiane. C'est des François, répondirent-ils unanimement, sans même délibérer, c'est des François que nous tenons la connoissance du Grand Génie, & la pratique de la prière qui conduit au vrai bonheur : toujours nous leur ferons un rempart de nos corps, quand on voudra les attaquer ; avant de parvenir jusqu'à eux, il faudra nous passer sur le ventre, & nous frapper au cœur, avant de leur

effleurer la peau. Nous écoutons avec reſpect, dirent-ils dans une autre occaſion, les commandemens du grand Roi, notre Père ; & plus encore les Robes-noires, quand elles nous portent la parole du Grand Génie, Roi de tous les Rois : car la meilleure de toutes les paroles, c'eſt qu'il faut toujours être attaché à la prière, comme à l'unique moyen d'être heureux dès ce monde, & de l'être infiniment davantage encore dans l'autre.

La Californie, région la plus reculée au couchant de l'Amérique, & preſque détachée de ce nouveau monde lui même, ne fut pas plus inacceſſible que le plein continent à la lumière de l'Evangile. Elle y pénétra l'an 1697, avec les Pères Picolo & Salvatierra. A la première vue de ces deux Eſpagnols, les naturels du pays s'imaginerent qu'on venoit s'emparer de la pêche des perles qui abondent ſur leurs côtes ; & ſans rien écouter que leur terreur panique, ils firent pleuvoir des nuées de flèches & de cailloux, dont le Ciel put ſeul préſerver ſes Miniſtres. Mais comme ces peuples, avec un eſprit vif & un caractère de droiture, ſaiſiſſent fort bien les raiſons qu'on leur préſente, & ſe rendent avec docilité quand on les

Lettr. Edif. T. VIII. p. 53 & ſuiv.

a convaincus ; sitôt qu'on leur eut fait sentir les extravagances de l'idolatrie, & le bonheur souverain qu'on tendoit à leur procurer par le Christianisme, ils accoururent en foule pour demander le Baptême, & ils se rendirent extrêmement assidus aux instructions, qu'on leur crut nécessaires pour les y disposer. La légéreté qui leur est commune avec tous les sauvages, faisoit craindre, malgré tout leur empressement, qu'ils ne vinssent à retourner à leurs superstitions. Ainsi, on les retint deux ans au rang des catéchumènes, à l'exception d'un certain nombre d'enfans qui ne quittoient presque pas les Missionnaires, & qui chaque jour leur demandoient le Baptême avec des instances & des larmes si attendrissantes, que l'on crut pouvoir sans danger se relâcher à leur égard de la rigueur des règles. On baptisa aussi quelques malades & quelques vieillards, dans la crainte d'une mort prochaine.

Après cette première ébauche de Mission, les deux zélés Pasteurs se répandirent dans cette grande presqu'isle, le Père Salvatierra vers l'orient, & le Père Picolo du côté de l'occident, afin de recueillir toutes les brebis dispersées qu'ils pourroient incorporer au troupeau

de l'Eternel Pasteur. Ce ne fût pas sans regrets & sans amertume, que ces Apôtres de J. C. virent l'un des plus beaux pays du monde, soumis depuis tant de siècles à l'empire de satan. Ils trouverent de vastes plaines, de riantes vallées, d'immenses pâturages, des montagnes bien boisées, de belles sources d'eaux vives, des rivières & des fleuves qui fourmillent de poisson, ainsi que les mers où ils se déchargent. Pour ce qui est de la nature du territoire, la terre y est si fertile, que bien des arbres & des arbustes y portent du fruit trois fois l'an. Dans presque toutes les saisons, on trouve de grosses pistaches de plusieurs espèces, des figues de toutes couleurs, & quantité de fruits délicieux qu'on ne trouve que là. C'est la même abondance pour les légumes; & ceux d'Europe y réussissent aussi bien que ceux du pays. Il y a quatorze espèces de grains dont les hommes se nourrissent, sans compter les racines de beaucoup de plantes, dont l'on fait des pâtes & du pain. Outre les animaux connus en Europe, & bons à manger, comme les cerfs, les lièvres, les lapins, des perdrix d'un goût exquis & en grand nombre, les oies, les canards, les pigeons;

il y en a beaucoup d'autres, dont les plus remarquables sont deux espèces de moutons fort grands : la chair en est délicate, & ils ont beaucoup plus de laine que les nôtres.

Au milieu de cette abondance que la terre fournit d'elle-même, les Californiens presque nuds, & la plûpart contens de ce qui suffit pour vivre, envisagent tout le reste avec indifférence. Le pays est néanmoins très-peuplé, tant par la grande salubrité de l'air qui le préserve des maladies les plus communes ailleurs, que par son assiette isolée, hors d'atteinte aux sauvages errans qui désolent sans cesse le reste de l'Amérique. On avance rarement deux ou trois lieues dans les terres, sur-tout vers le nord, sans trouver des habitations composées de vingt, trente, quarante & cinquante familles. Cependant ils n'ont point de maisons : l'ombre des arbres les défend des ardeurs du soleil pendant les jours sereins ; pour la nuit & les mauvais temps, ils se font un couvert de feuillage plus épais ; & durant l'hiver, ils se tiennent renfermés dans des caves. L'occupation la plus ordinaire des hommes, aussi bien que des femmes, c'est de filer une espèce de coton qu'ils tirent des gousses de certains

fruits, ou de longues herbes filandreuses, que la nature leur fournit encore à moindres frais.

En cinq ans, les deux Missionnaires formerent trois Missions, & en ébaucherent une quatrième. La première, appellée Notre Dame de Lorette, comprenoit neuf peuplades ; celle de Saint-François Xavier en avoit onze ; celle de Notre-Dame des Douleurs n'avoit que trois bourgades, mais extraordinairement peuplées. La quatrième, nommée S. Jean de Londo, quoiqu'imparfaite, en comprenoit déja cinq, sans même compter deux habitations nouvellement découvertes, & qu'on s'appliquoit sans relâche à instruire. Voilà ce que firent deux Missionnaires en cinq ans, au bout desquels il fallut nécessairement envoyer des coopérateurs pour seconder leur zèle, dont toute l'activité ne pouvoit plus absolument suffire à la multitude des catéchumènes. Les chapelles bâties en premier lieu ne suffisant plus par la même raison, on éleva de grandes Eglises en murs de brique, avec des couvertures en planches émincées & lustrées avec art, pour tenir lieu d'ardoises, & répondre à la dignité du reste de l'édifice.

Ibid. p. 39 & suiv. En cette même année 1697, l'Evan-

gile fit les mêmes progrès, mais d'une manière bien plus merveilleuse encore, à l'autre extrémité du nouveau monde. C'est l'ouvrage visible de la main seule de Dieu, que la conversion des Canisiens en particulier. Ces féroces barbares, enfoncés dans les forêts & les montagnes impraticables du Pérou le plus reculé, n'avoient ni Religion, ni superstition. Quoiqu'ils eussent des idées, même assez particulières, de l'Être Suprême, ils ne rendoient d'honneur ni à Dieu, ni aux démons, ni à aucun être visible ni invisible. Ils alloient entiérement nuds, hommes & femmes indistinctement, & confondus ensemble. Ils n'avoient aucune apparence de loix, nulle forme de gouvernement, point de demeure fixe, & point d'autre habitation que leurs forêts, où chaque mère avec ses petits, avoit à l'écart sa tanière, ou son hallier, comme les animaux les plus insociables. Leur regard farouche & vraiment sinistre, annonçoit lui seul toute leur férocité. Ils se faisoient des guerres affreuses les uns aux autres, & ils mangeoient presque vifs, les prisonniers qui tomboient entre leurs mains.

Le Père Stanislas Arlet, sans nulle escorte, sans autre suite que le peu de néo-

phytes nécessaires pour lui servir de guides & d'interprêtes, osa marcher à ces forêts abhorrées. À l'instant, douze à quinze cents sauvages, armés de flèches & de javelots, volerent à sa rencontre. Heureusement, ils n'avoient jamais vu, ni chevaux, ni hommes habillés. Au premier aspect du Missionnaire, qui n'étoit pas encore descendu de cheval, l'arc & les flèches leur tomberent des mains : ils prenoient le cheval & l'homme, avec tout l'équipement, pour un seul & même animal ; & la rencontre d'un monstre si nouveau dans leurs forêts, leur imprima un saisissement, qui les rendoit immobiles. Un des interprêtes dissipa leur terreur, en leur faisant comprendre, qu'au lieu de monstres malfaisans, c'étoient des hommes comme eux, & de tendres frères, qui venoient de l'autre bout du monde, afin de leur apprendre à servir le Maître Suprême, & leur faire part de la félicité qu'il destine à ses serviteurs. Il ajouta quelque instruction des plus à leur portée, touchant l'immortalité de nos ames, l'éternité des récompenses futures, & les brasiers épouvantables, auxquels ils ne pourroient échapper, s'ils fermoient les yeux à la lumière qu'on leur apportoit de si loin.

C'étoit le moment de la grace pour ce malheureux peuple. Cette légère instruction les pénétra jusqu'au fond du cœur ; & depuis ce moment, des troupes nombreuses ne cesserent d'accourir au Père de leurs ames. Ils le recherchoient, ils le suivoient par-tout, comme les brebis suivent les pas du pasteur ; & ils ne le quittoient que pour aller chercher d'autres ouailles, qu'ils lui ramenoient par milliers. Bientôt six nations fort peuplées, ou plutôt les habitans nombreux de six grandes forêts envoyerent leurs députés lui demander son amitié, l'assurer de la leur, & lui promettre de l'accompagner & de se fixer par-tout où il lui plairoit. Il ne tarda point à faire son choix. Cette Chrétienté nouvelle fut établie dans un canton fertile, commode & agréable, autant que pouvoit l'être un désert. Elle a au levant & au midi, une plaine de plusieurs lieues d'étendue, couverte çà & là de grands palmiers, qui annonçoient la bonté du terroir. Du côté du septentrion, elle est bornée par une rivière considérable & très-poissonneuse. A l'occident, ce sont des forêts d'arbres odoriférans, mais d'une grandeur extraordinaire, & très-propres à la construction. On y trouve des cerfs, des sangliers, &

toute sorte de gibier. C'est de la forêt & de la rivière, qu'on tire toutes les subsistances. On ne voit dans cette Mission, ou du moins on n'y vit long-temps de pain & de vin, que ce qu'il en falloit pour la Messe. La bourgade, où chaque famille a sa maison, est partagée régulièrement en rues & en places publiques. Il n'y eut d'abord qu'une grande chapelle : mais ces bons sauvages n'eurent point de repos, qu'ils n'eussent bâti au Maître Suprême, c'est ainsi qu'ils nomment Dieu, une maison plus digne de lui.

Voici, dans un seul trait, la sûre garantie de leur conversion solide & sincère, autant qu'elle avoit été prompte. On sait quel obstacle mettent communément à la conversion de ces barbares la pluralité des femmes & les excès de l'incontinence, qui avoient réduit les Canisiens, plus que tous les autres sauvages, à la condition des brutes & des monstres. Toutefois, au premier discours que le Missionnaire leur fit à ce sujet, avec toute la réserve que demandoit la délicatesse de la matière, la peuplade entière, à l'exception de trois familles, se réduisit sur le champ au terme de la chasteté conjugale & strictement Chrétienne. Il n'en coûta pas davantage pour les corriger de l'ivre-

gnerie, vice également enraciné parmi eux, & facilité par l'abondance des fruits & des racines qu'ils ont sous la main, pour faire, au moyen d'une courte fermentation, une boisson forte & très-capiteuse. Un des premiers soins fut de parer à l'indécence & à l'immodestie. Les femmes apprirent à filer, à faire la toile & les vêtemens : mais en attendant le fruit de leur travail, les hommes aussi bien que les femmes, se servirent comme ils purent, de feuilles & d'écorces pour se couvrir. Le changement s'opéra dans toutes les parties de leur être, & toujours avec rapidité. En moins d'un an, ils prirent de grands sentimens, non seulement d'humanité, mais de cette bienfaisance généreuse & sur-humaine qui mérite le nom de charité. Ils pratiquerent la civilité même, & une manière de politesse. Ils s'entre-saluoient affectueusement à chaque rencontre ; ils se faisoient les uns aux autres mille offres cordiales de services. Les étrangers qu'ils alloient autrefois, comme le tigre ou l'hyène en embuscade, guéter à leur passage pour les dévorer ; ils les recherchoient & les attiroient dans leur peuplade, pour exercer à leur égard une hospitalité aussi li-

bérale que le permettoient leurs petites facultés. Des exemples ſi touchans ne pouvoient pas manquer d'avoir des imitateurs. Auſſi la nation particulière des Caniſiens ne fut pas la ſeule qui fit admirer dans ces cantons, & la force de la grace, & la célérité de ſes triomphes. Dix ans après que la Foi y eut été portée, déja l'on comptoit plus de quarante mille barbares, de naturel à peu près ſemblable, qui avoient reçu le Baptême, & qui l'honoroient généralement par des vertus dont il reſte peu d'exemples parmi les domeſtiques de la Foi.

Nous n'entreprendrons pas de rapporter toutes les merveilles que la parole du ſalut opéra vers le même temps, parmi les peuples innombrables du nouveau monde. A peine avons-nous préſenté quelques traits de détail, pour caractériſer au moins chaque genre de Miſſion ; & déja les bornes reſpectives de nos matières diverſes ſont preſque franchies. Où ne meneroit donc pas un détail entier ? Où ne meneroit pas le dénombrement ſeul des nations, ſoit converties, ſoit ſimplement évangéliſées, depuis le golfe du Mexique juſqu'aux terres de Magellan ? dans tout le cours du Maragnon & de l'Orevonque, de

quinze à dix-huit cents lieues? dans les marais & les montagnes impraticables des Moxes, des Chiquites, des Baures, des Chiriguanes même, réputés si long-temps incapables de Christianisme? Et au delà du Tucuman, dans les sables stériles qui s'étendent au sud-est, depuis le Chili jusqu'au voisinage des Patagons? sans compter encore les Guaranis, les Paresies, les Pignocas, les Guates, les Guapses & tant d'autres anthropophages, dont se forma, sous le Pontificat d'Innocent XII, l'incomparable Chrétienté du Paraguai, qui déja, sous le Pontificat suivant offrit à l'Eglise étonnée le spectacle d'une innocence & d'une ferveur inconnues depuis les temps Apostoliques.

Fin du vingt-troisième Volume.

TABLE
CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,
Depuis l'an 1676 jusqu'à l'an 1700.

TOME VINGT-TROISIÈME.

PAPES.

CCXXXVIII. INnocent XI, mort le 12 Août 1689.
CCXXXIX. Alexandre VIII, élu le 6 Octobre 1689, mort le premier Février 1691.
CCXL. Innocent XII, 12 Juillet 1691. 27 Septembre 1700.

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

LEopold I. . . . . . .

ROIS DE FRANCE.

Louis XIV.

ROIS D'ESPAGNE.

Charles II, mort en 1700.
Philippe V. . . . .

ROIS D'ANGLETERRE.

Charles II, 1685.
Jacques II. . . . .

Ecrivains Eccléſiaſtiques.

JEan de Launoy, Docteur de Paris, mort en 1678. Les ouvrages de ce laborieux & ſavant Ecrivain rempliſſent dix volumes *in-folio*, ſur les matières Eccléſiaſtiques. Il a ſurtout beaucoup de lettres ſavantes. Il défend auſſi les libertés de l'Egliſe Gallicane avec beaucoup de force, & peut-être beaucoup moins de clarté, ou de préciſion. En général, ſon ſtyle n'eſt, ni orné, ni élégant, & ſon raiſonnement n'eſt pas toujours juſte; mais on eſt en quelque ſorte dédommagé de ces défauts, par ſa riche variété des matières, & par la profondeur de l'érudition.

François Combefis, Dominicain, 1679. On a de lui, entre autres ouvrages, les éditions & les verſions de quantité d'auteurs Eccléſiaſ-

Ecrivains Novateurs.

ANtoine Arnaud, mort en 1694. Il ſuffit de le nommer.

Pierre Nicole, Guillaume Wendrock, & Paul Irénée, ſont toujours le même perſonnage, dont les deux derniers noms marquent la juſtice qui fait placer ici le premier. L'ouvrage de Wendrock eſt une traduction latine des Lettres Provinciales, avec des notes encore plus mauvaiſes que le texte. L'ouvrage d'Irénée contient la même doctrine, ainſi que les Lettres imaginaires, & bien d'autres écrits de cet auteur clandeſtin, mais non pas anonyme, puiſqu'il avoit au moins trois noms.

Michel Molinos, 1696, auteur d'un Quiétiſme, comparable à la doctrine corrompue des anciens Gnoſtiques. Ses écrits

tiques Grecs, & une bibliothèque des Pères pour les Prédicateurs, en huit volumes *in-folio*.

Charles le Cointe, Prêtre de l'Oratoire, 1681. Ses principaux ouvrages sont ses Annales Ecclésiastiques de France, sa Bibliothèque sacrée, & son histoire des Bibles Polyglottes.

& sa personne ont été flétris par le S. Siège. Son principal ouvrage est celui qui a pour titre, la Guide spirituelle.

Luc d'Acheri, Bénédictin, 1685. Cet Ecrivain, l'un des plus érudits de son siècle, s'est rendu principalement célèbre par la grande collection qu'il a publiée sous le titre *de spicilège :* c'est un recueil de pièces & de monumens précieux, qui étoient restés jusques là manuscrits. Il est enrichi de préfaces très-savantes, également judicieuses, & bien écrites.

Jean-Baptiste Cotelier, Bachelier, qu'ont égalé peu de Docteurs, 1686.

Il apporta une telle application à l'étude des antiquités Ecclésiastiques, & une telle exactitude à ses recherches, qu'aucun savant ne l'a surpassé dans ce genre de connoissances. On a de lui la collection des œuvres des Pères des temps apostoliques, & un recueil de plusieurs monumens de l'Eglise Grecque. Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une bonne version latine, avec des notes courtes, mais si exactes & si bien conçues, qu'on y trouve plus d'instructions & plus de vraie science, que dans les gros volumes de la plûpart des commentateurs.

Louis Maimbourg, 1686. Il a écrit l'histoire de l'Arianisme, des Iconoclastes, du Luthéranisme, du Calvinisme, des Pontificats de S. Léon & de S. Grégoire, du grand schisme d'Occident, du schisme des Grecs, des Croisades & de la Ligue. Les Protestans dont il avoit peint la secte au naturel

l'ont décrié avec fureur ; sur quoi bien des orthodoxes l'ont jugé d'abord, sans autre examen. Sans l'approuver en tout, on rend aujourd'hui beaucoup plus de justice à sa fidélité dans les citations. Ce qui empêche peut-être le plus de dissiper entiérement les fortes préventions qu'on avoit conçues contre lui, c'est la qualité de son style pompeux jusqu'à l'emphase, avec une surcharge de traits pittoresques, qui dans le genre grave de l'Histoire, ôtent à la vérité l'air de la vraisemblance.

Louis Thomassin, pieux & savant Prêtre de l'Oratoire, 1695. Les suggestions de faux zélateurs lui avoient inspiré dans sa jeunesse quelque penchant pour les nouveautés proscrites ; mais avec un cœur droit & un esprit juste, il ne tarda point à reconnoître ce piége, qu'il décria sans aucun respect humain. Il a donné une quantité d'ouvrages excellens, dont voici les principaux : Un grand traité de la discipline Ecclésiastique en trois volumes *in-folio* ; trois tomes de dogmes théologiques ; trois volumes de Mémoires sur la grace ; un traité dogmatique des moyens propres à maintenir l'unité dans l'Eglise ; les traités de la Puissance Ecclésiastique, de la vérité & du mensonge, du négoce & de l'usure, & plusieurs autres. En tous ces ouvrages, on remarque une érudition prodigieuse.

Antoine Pagi, Cordelier, 1699. Nous avons de ce critique érudit, judicieux & l'un des plus clairvoyans de son siècle, un ouvrage en quatre volumes *in folio*, où il suit année par année les Annales de Baronius, & en rectifie une infinité d'endroits, tant pour la chronologie, que pour l'exactitude des faits. L'ouvrage de Pagi a été regardé comme un accompagnement si nécessaire pour les Annales de Baronius, que les Italiens ont donné une édition de ces Annales, où sont fondues les observations de son critique. Ce qui n'ôte rien au

mérite de ce savant Cardinal, (dans l'entreprise immense duquel il n'est pas étonnant qu'il se soit glissé bien des inexactitudes.

Jean Gerbais, Docteur de Paris, 1699. Son principal ouvrage est le traité latin des causes majeures des Evêques, où l'on remarque comme dans les autres écrits, de l'érudition, de la sagacité, de la force dans le raisonnement, beaucoup & peut-être un peu trop de vivacité d'esprit.

Le Cardinal d'Aguirre, Bénédictin, 1699. Ses principaux ouvrages sont une histoire des Conciles d'Espagne, qui est très-recherchée, une collection des Conciles de la même nation; & une Théologie en trois volumes, tirée des œuvres de S. Anselme.

Armand Jean le Bouthillier de Rancé, Abbé réformateur de la Trappe, 1700. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de piété. Les plus remarquables sont des Réflexions Morales sur les quatre Evangiles, un abrégé des devoirs des Chrétiens, des Instructions & des Maximes Chrétiennes, quantité de Lettres spirituelles, la traduction Françoise des œuvres de Saint Dorothée, un livre de la sainteté & des devoirs de la vie monastique, & plusieurs écrits sur les Etudes Monastiques. Dans tous ces ouvrages, sa piété n'ôte rien à la beauté, ni à l'aménité même de son style.

FIN.

im-
gliffé

prin-
jeures
is les
de la
- être

. Ses
onciles
llection
éologie
nfelme.
, Abbé
lui un
remar-
s quatre
rétiens,
, quan-
Françoife
la fain-
& plu-
ans tous
é, ni à

